





## Notre Vision

*(Ce à quoi nous aspirons à moyen terme)*

Etre le leader mondial du marché des services bio-analytiques

## Notre Mission

*(notre vocation, ce qui est important à nos yeux)*

Contribuer au bien-être et à la santé de tous en fournissant à nos clients des services d'analyse et de conseil de haute qualité, tout en offrant des opportunités de carrières motivantes à nos salariés et en créant durablement de la valeur pour nos actionnaires.

La réalisation de notre mission repose sur les "Valeurs Clefs" d'Eurofins :

## Nos Valeurs

### Le service au client

- Assurer la satisfaction de nos clients en écoutant et en dépassant leurs attentes
- Fournir des services à forte valeur ajoutée pour nos clients
- Rechercher des solutions innovantes répondant aux objectifs de nos clients

### La Qualité

- La qualité dans tout notre travail, fournir des résultats exacts dans les délais impartis
- Utiliser les technologies et les méthodes les plus appropriées
- Chercher constamment à améliorer ou changer nos procédés pour offrir le meilleur

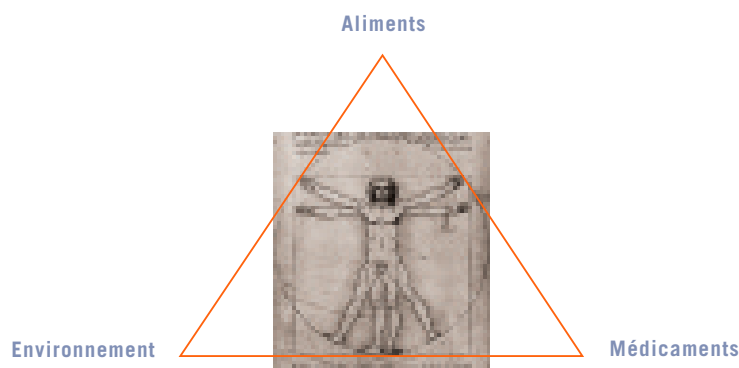
### La Compétence et l' Esprit d'Equipe

- Employer des équipes de talent et compétentes
- Investir dans la formation et créer des opportunités de carrières attractives
- Reconnaître et encourager les performances exceptionnelles

### L'Intégrité

- Adopter un comportement éthique dans toutes nos activités
- Agir dans le respect de nos clients et de nos équipes
- Contribuer à la protection de l'environnement et des ressources naturelles

## Une excellence reconnue mondialement dans le domaine des analyses en laboratoire



*Eurofins met les progrès de la bioanalyse au service de la santé humaine et de la sécurité de ce que nous consommons*

Eurofins Scientific est l'un des leaders mondiaux dans le domaine des services analytiques et de l'expertise auprès des entreprises privées et des organismes publics des secteurs de la Pharmacie, de l'Alimentation et de l'Environnement.

### **Une gamme complète de services et un savoir-faire inégalé**

A travers son réseau international de laboratoires de premier plan et une présence sur 4 continents, Eurofins est un leader mondial dans son domaine. Le groupe met à la disposition de ses clients un portefeuille inégalé de plus de 25.000 méthodes analytiques pertinentes pour étudier la sécurité, l'identité, la pureté, la composition, l'authenticité et l'origine des produits et substances biologiques.

### **Un engagement au profit de la recherche de l'excellence et de la qualité**

Le groupe Eurofins s'engage dans une recherche permanente de l'excellence pour fournir des résultats pertinents dans les meilleurs délais et des prestations de conseil et d'expertise du meilleur niveau de qualité. La fiabilité et la précision des données analytiques permettent à nos clients de prendre les décisions appropriées au regard des risques encourus, de répondre aux normes de qualité et de sécurité toujours croissantes ainsi qu'aux exigences des organes de réglementation à travers le monde.

### **Un engagement continu en faveur de l'innovation**

Peu de laboratoires d'analyse ont su combiner le degré d'expertise, le leadership technologique, et la haute qualité des prestations et du service qui ont permis à Eurofins de s'imposer en tant que leader international dans la plupart des domaines où il opère. Par des investissements importants réalisés dans l'innovation, la technologie, les systèmes d'information et la logistique, par des programmes de recherche et développement, par des contrats de licences et par acquisitions, le groupe intègre les derniers développements de la biotechnologie et des sciences analytiques qui lui permettent d'assurer à ses clients des solutions analytiques souvent sans équivalent sur le marché à un degré élevé de qualité à des prix raisonnables.

### Une compétence reconnue par les leaders de l'industrie mondiale

Sa large gamme de services, ses engagements en matière de qualité et d'innovation et le statut d'expert de renommée internationale de ses laboratoires confèrent au Groupe Eurofins une position unique parmi les laboratoires.

Ces caractéristiques recherchées par de nombreux clients qui souhaitent bénéficier de la meilleure protection possible pour leurs produits et leurs marques, ont permis à Eurofins de développer d'étroites relations sur le long terme avec la majorité des dix premiers groupes mondiaux de la pharmacie, de l'industrie alimentaire et de la distribution ainsi que des milliers d'autres entreprises.

### Des prestations au juste prix

Le volume important d'analyses que nous menons à bien, conjugué à une expérience pluridisciplinaire et aux effets d'échelle induits, permettent à Eurofins d'offrir un haut niveau de qualité à un juste prix. Le groupe tire parti de l'expérience de ses experts et de l'étendue des connaissances accumulées dans ses bases de données exclusives pour conseiller au mieux ses clients dans la gestion et l'optimisation du budget qu'ils consacrent aux analyses. Ils bénéficient ainsi d'un meilleur retour sur investissement, d'une réduction des risques et d'une meilleure rentabilité.

### Eurofins – faits et chiffres

- plus de 100 laboratoires, environ 7.000 employés
- plus de 25.000 méthodes d'analyses
- présence dans plus de 25 pays
- chiffre d'affaires de l'ordre de 600 M US\$
- structure financière solide et activité profitable
- cotation à Paris et Francfort
- 100.000 m<sup>2</sup> de laboratoires modernes disposant des technologies et des équipements les plus avancés (par ex. 300 CPG, 150 CPG-SM, 15 CPG-SM de haute résolution pour l'analyse des dioxines, 400 CLHP, 40 LC-MS/MS, 70 ICP, 25 PCR temps réel, 20 séquenceurs d'ADN à haut débit, etc.)

## Un partenaire fiable de l'industrie pharmaceutique au plan mondial

Avec Eurofins, l'industrie pharmaceutique dispose d'un partenaire fiable pour collaborer au développement des médicaments et au contrôle qualité. Le groupe fournit des prestations bio-analytiques de laboratoire central et des études toxicologiques (tolérance des produits) pour les programmes de recherche clinique de phase I à IV dans le monde entier. Nous avons signé des contrats-cadres de prestataire de services privilégié avec plusieurs des dix premiers groupes pharmaceutiques mondiaux, et offrons également nos services à de nombreuses sociétés pharmaceutiques et biotechnologiques plus modestes, à des centres de recherche sous contrat (CRO) et à des unités de phase I.

### Des essais cliniques intégrés disponibles au niveau international

Bénéficiant d'une longue expérience, notre division pharmaceutique met à la disposition de ses clients au plan international son expertise dans le domaine des tests de sécurité en laboratoire, du développement de méthodes bio-analytiques, de tests éso-tériques ou par bio-marqueurs ainsi que des analyses génétiques, que ces prestations soient réalisées dans le cadre de projets spécifiques ou intégrées à des essais cliniques de dimension internationale.

Cette division assure la gestion complète de toutes les données grâce à des systèmes sophistiqués de traitement et de suivi de l'information. Notre réseau international de laboratoires centraux, connu sous le nom de Eurofins Medinet, est coordonné depuis les Pays-Bas et opère en Europe, aux Etats-Unis et en Asie ainsi qu'avec ses partenaires en Afrique du Sud et en Australie. Les laboratoires utilisent des Procédures normalisées (« Standard Operating Procedures ») et des référentiels communs afin d'assurer la production de données standardisées et fiables à destination des autorités sanitaires dans le monde entier.

### Suivi et traçabilité des échantillons

Le transport des échantillons est assuré par un système logistique global, intégrant un système dédié de suivi et de traçabilité des prélèvements. Ce système assure la qualité et la préservation de l'échantillon, et permet un suivi et une traçabilité en temps réel des échantillons.



### Opérations GLP/GCP/GMP

La division pharmaceutique d'Eurofins a reçu de nombreuses certifications et respecte strictement les normes applicables à chaque projet : « GLP » (« Good Laboratory Practices ») et « GCP » (« Good Clinical Practices ») notamment. Eurofins est également un partenaire de référence pour le contrôle qualité de la production en conformité avec les normes de « GMP » (« Good Manufacturing Practices »), incluant les tests de stabilité, le contrôle qualité et les analyses chimiques et microbiologiques.

### Analyses génétiques et pharmacogénomique

Les laboratoires de notre division pharmaceutique ont une grande expérience dans le domaine du séquençage et du génotypage destinés à une large gamme d'applications. Ainsi, Eurofins contribue aux derniers développements de traitements médicaux, tels que la pharmacogénomique et la médecine prédictive.

## Une gamme inégalée de services en matière d'analyses alimentaires

Afin de mettre à la disposition de ses clients la gamme la plus complète de méthodes analytiques disponible au plan mondial, Eurofins a construit un réseau international de laboratoires et de Centres de compétence spécialisés dans l'analyse de l'alimentation humaine et animale.

### Un savoir-faire de pointe concentré dans des Centres de compétence

Les méthodes d'analyse des aliments ont connu des développements importants au cours de la dernière décennie. Les domaines les plus spécialisés nécessitent un personnel très expérimenté et un équipement à la pointe du progrès. Au nombre des défis à relever figurent les technologies d'analyse nouvelles, la maîtrise des matrices à analyser et les aspects juridiques ou spécifiques à l'industrie concernée. C'est pour cette raison qu'Eurofins a créé des Centres de compétences internationaux afin d'y concentrer dans chaque domaine clé le savoir-faire, la R&D et dans certains cas les flux d'échantillons. Des laboratoires spécialisés ont ainsi été créés dans les domaines du contrôle de l'authenticité et de l'origine, de la détection des pesticides, des dioxines et polluants organiques persistants, des traces de résidus



et de contaminants organiques et inorganiques, de l'analyse des vitamines, des mycotoxines, des métaux lourds à l'état de traces, des résidus vétérinaires, de l'ionisation, des matériaux et objets en contact avec les aliments, des substances allergènes et des OGM, pour ne citer que ces quelques domaines de notre expertise.

#### **Des laboratoires locaux bénéficiant d'un savoir-faire de renommée internationale**

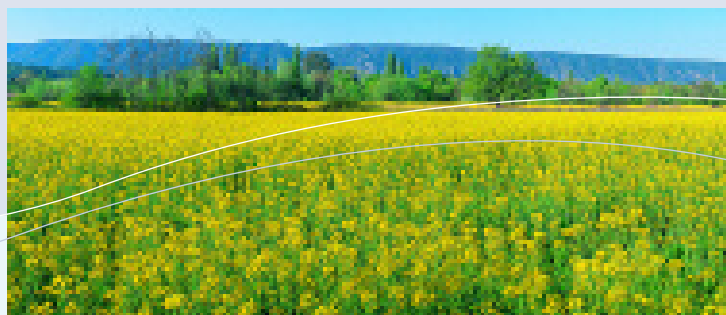
Notre réseau international de laboratoires offre le meilleur des deux mondes. Nos clients ont accès à un laboratoire de proximité, tout en bénéficiant du savoir-faire spécialisé fourni par nos centres de compétence internationaux dédiés à des problématiques analytiques spécifiques. Par exemple, un laboratoire qui dispose de 90 collaborateurs spécialisés dans l'analyse des pesticides ou un laboratoire d'analyse des dioxines équipé de 10 spectromètres de masse de haute résolution sera davantage susceptible d'avoir déjà été confronté à toute problématique, même rare et très difficile, relevant de leur domaine de compétence que n'importe quel autre laboratoire généraliste

#### **Réduction des risques**

Les alertes alimentaires peuvent avoir des conséquences dévastatrices pour toute entreprise du secteur agro-alimentaire. Avec les seuils de détection les plus sensibles et les spectres de contaminants détectables les plus larges proposés par un laboratoire, Eurofins offre à ses clients les meilleures possibilités analytiques existant au plan mondial pour se prémunir contre les effets de toute crise alimentaire éventuelle. Notre présence internationale et la participation de nos experts à de nombreux comités techniques industriels, interprofessionnels et officiels, nous permettent d'apporter à nos clients des conseils préventifs et de pouvoir recourir aux dernières méthodes analytiques disponibles.

#### **Des conseils de spécialistes**

Les résultats d'analyses se traduisent souvent par des volumes de données vertigineux, parfois difficiles à interpréter. C'est pourquoi nos prestations incluent les réponses aux questions relatives à la sélection des tests les plus pertinents et à l'interprétation des résultats. Nous fournissons également des conseils sur l'étiquetage, des contrôles et formations sur site en matière d'hygiène et d'allergènes et nous assurons le développement de concepts de traçabilité tout au long de la chaîne alimentaire.



## Analyse de l'eau, de l'air, des sols et des produits de consommation

Un environnement propre et sain est essentiel à la santé et à la qualité de la vie. Eurofins y contribue en réalisant des analyses dans le domaine de l'environnement, en proposant des programmes de contrôle qualité et en dispensant des conseils aux industriels, à leurs sous-traitants, à la grande distribution et aux organismes publics. Nos prestations en matière d'environnement comprennent l'analyse de l'eau, de l'air, des sols, des déchets, des matériaux et des produits de consommation pour évaluer leur qualité et leur impact sur la santé et l'environnement.

### Preuve de conformité

Le Groupe aide les industriels et leurs fournisseurs à contrôler et à minimiser l'impact de leurs activités sur l'environnement, et leur permet de prouver leur conformité avec les réglementations. Nous analysons les sols afin de détecter des traces de pollution et établissons des évaluations de la sécurité, de la salubrité et de l'absence de contamination des bâtiments et des lieux de travail. Nous jouons également un rôle de premier plan dans la mise au point et la validation de nouvelles méthodes d'analyse et de vérification de l'étiquetage des produits de consommation, comme les jouets, les vêtements, les produits d'hygiène, les meubles et les tapis. Notre kit compact de tests pour l'analyse des sols et de l'eau et nos outils de contrôle de la pollution de l'air (en intérieur ou extérieur) sont simples d'utilisation et peuvent nous être retournés

aisément pour analyse, d'où que ce soit dans le monde.

### Détection de traces dangereuses

Les analyses portant sur une large gamme de pesticides et de métabolites – qui sont souvent plus nocifs que les pesticides eux-mêmes – constituent aussi l'un de nos produits phares au plan international. Eurofins occupe une position de leader mondial sur le marché des analyses de dioxines. La détection de traces infimes de dioxines, de furannes ou d'autres Polluants organiques persistants (POP) nécessite une technologie de pointe et une grande expérience. Notre savoir-faire et nos efforts en matière de Recherche et Développement (R&D) dans ce domaine se manifestent par plus de 260 publications scientifiques.

### Une fiabilité sur laquelle vous pouvez compter

La fiabilité et la précision des analyses environnementales sont essentielles pour évaluer correctement un risque sanitaire potentiel, mais aussi pour veiller à ce que la mise en œuvre de mesures de décontamination souvent très coûteuses se base sur des données et des hypothèses fiables. La qualité des analyses environnementales est un enjeu essentiel pour le Groupe. Nous sommes donc fiers qu'Eurofins ait été désigné par le Gouvernement Danois de l'Environnement comme le Laboratoire national de référence pour les analyses de l'eau et des sols.





## Qualité et service clientèle – nous faisons la différence

La qualité et l'intégrité représentent deux des quatre valeurs fondamentales d'Eurofins. Notre but est de travailler avec des clients qui recherchent la qualité – et pour lesquels des résultats fiables font vraiment la différence. Pour nous, au-delà de l'excellence technique, un service de qualité doit répondre à l'ensemble des attentes de nos clients et si possible les dépasser. Nous nous attachons donc à recruter des collaborateurs passionnés par cet objectif et qui mettent un point d'honneur à faire du mieux que possible à tout ce qu'ils entreprennent.

### Des normes strictes et des solutions flexibles

Les laboratoires d'Eurofins recherchent la reconnaissance par les organismes d'accréditations compétents de leurs systèmes qualité et de la conformité de ces derniers et de leurs procédures aux normes nationales et internationales applicables. Le Groupe applique des technologies de pointe et offre une gamme de tests sans équivalent. En s'appuyant sur nos capacités en R&D, nos clients ont la garantie d'une prestation flexible adaptée à une action immédiate, que cette prestation implique des tests standards ou des solutions personnalisées pour résoudre des problématiques complexes. Grâce à nos investissements en technologie, nous sommes le plus souvent en mesure de proposer les seuils de détection les plus bas et les méthodes les plus sensibles du marché.

### La qualité synonyme d'excellence du service

Pour Eurofins, la qualité ne se limite pas aux spécifications techniques et à la fiabilité des résultats. Elle se traduit également par des délais de réalisation courts (24 heures ou moins si nécessaire), des conseils sur les réglementations en vigueur et l'interprétation des résultats, une assistance pour la planification des programmes d'autocontrôle et une aide dans la définition de l'approche analytique la plus appropriée et la plus facile d'application. Bien entendu, cette politique implique également une volonté et un engagement permanents en faveur de l'amélioration du partenariat avec nos clients.

### Professionnalisme

Nous sommes fiers de rappeler que notre approche qualité et notre R&D ont été distinguées à maintes reprises (par exemple par les « Pinnacle Awards » de Procter & Gamble), ce qui s'est illustré non seulement par un flux continu de nouveaux clients, mais aussi par les demandes que nous avons reçues de participer à de nombreux panels d'experts. Les scientifiques du Groupe sont membres de plus de 100 comités techniques et associations de normalisation gouvernementales et professionnelles, telles que l'AOAC (Association of Official Analytical Chemists), le CEN (Comité Européen de Normalisation) et l'ISO/CASCO (Organisation internationale de normalisation).

## Un développement rapide marqué par la qualité, le service et l'innovation

Eurofins\* Scientific a été créé en 1987 dans le but de commercialiser la technologie SNIF-NMR, une méthode analytique innovante et brevetée basée sur la Résonance magnétique nucléaire (RMN). Cette méthode, développée à l'origine pour détecter la chaptalisation (ajout de sucre dans les vins), a vu son champ s'élargir pour inclure la vérification de l'origine et de la pureté de plusieurs autres types de boissons et aliments, en particulier les jus de fruit et les arômes naturels, dans les cas où les méthodes d'analyse traditionnelles ne permettent pas de détecter des fraudes sophistiquées.

### Nos acquisitions stratégiques

En 1996, Eurofins a décidé d'étendre son périmètre géographique et technologique. Dans ce but, au cours des huit dernières années, la direction du Groupe a visité des centaines de laboratoires en Europe et en Amérique du Nord.

Notre objectif premier fut d'identifier des partenaires mus par la même passion de l'excellence et qui avaient en conséquence obtenu une reconnaissance internationale dans leur domaine. Par ce processus extrêmement sélectif, Eurofins a pu s'adjoindre des laboratoires leaders sur leur marché, qui se différencient de leurs concurrents par leur recherche d'excellence en termes de qualité, de service et d'innovation scientifique. Parmi ceux-ci, nous pouvons citer :

- Wiertz-Eggert-Jörissen, Allemagne – la meilleure adresse en Europe pour l'analyse alimentaire
- Dr. Specht Laboratorien, Allemagne – le premier laboratoire européen dans le domaine de l'analyse des pesticides ;
- GfA, Ökometric, MPU et ERGO, Allemagne – numéro un mondial de l'analyse des dioxines ;
- Analytico, Pays-Bas – leader au Benelux sur le marché de l'analyse au service des industries pharmaceutiques, alimentaires et de l'environnement, et l'un des laboratoires les plus modernes au monde en termes d'automatisation et de service clientèle par Internet ;
- Miljo-Kemi et Steins, Danemark – le meilleur spécialiste de l'analyse de l'air en Europe, le laboratoire de référence pour l'analyse de l'eau et des sols au Danemark et l'acteur numéro un du marché de l'analyse alimentaire et environnementale en Scandinavie ;
- GeneScan, États-Unis, Allemagne, Brésil – le leader mondial de l'analyse des OGM ;
- MWG, Allemagne, États-Unis, Inde – un expert global dans les services génomiques
- GAB et Agrisearch, Allemagne et Royaume-Uni – des prestataires de premier plan au service de l'industrie agrochimique.

### Notre vision d'avenir

Une des entreprises de plus forte croissance en Europe, Eurofins a toujours connu une exploitation profitable et a doublé de taille en moyenne tous les 2 ans depuis 1997. Un des acteurs internationaux les plus innovants du secteur, le Groupe prévoit de continuer à investir au service des exigences de qualité et de sécurité toujours croissantes de ses clients et de se développer dans de nouvelles applications technologiques et sur de nouveaux marchés.



\*L'abréviation « FINS » dans le nom « Eurofins » signifie « Fractionnement Isotopique Naturel Spécifique ».



#### Allemagne

Tél.: + 49 40 49 29 42 60  
 Fax: + 49 40 49 29 43 69  
 Email: info@eurofins.de

#### Autriche

Tél.: + 43 1 7981601 618  
 Fax: + 43 1 7981601 693  
 Email: info@eurofins.at

#### Azerbaïdjan

Tél.: +994 12 4974776  
 Fax: +994 12 4974002  
 Email: Azerbaijan@eurofins.com

#### Belgique

Tél.: + 32 3 827 51 11  
 Fax: + 32 3 827 98 32  
 Email: info@eurofins.be

#### Brésil

Tél.: +55 19 3875 5502  
 Fax +55 19 3934 2434  
 Email: Brazil@eurofins.com

#### Centre de Coordination et Service

Tél.: + 32 2 766 16 20  
 Fax: + 32 2 766 16 39  
 Email: info@eurofins.com

#### Chine

Tél.: +86 512 6878 5300  
 Fax: +86 512 6878 5966  
 Email: info@eurofins.cn

#### Danemark

Tél.: + 45 70 22 42 66  
 Fax: + 45 70 22 42 55  
 Email: info@eurofins.dk

#### Espagne

Tél.: +34 93 4034555  
 Fax: +34 93 4034555  
 Email: info@eurofins.es

#### Etats-Unis

Tél.: +1 515 265 1461  
 Fax: +1 515 266 5453  
 Email: info@eurofins.us

#### Finlande

Tél.: + 358 3 230 6500  
 Fax: + 358 3 230 6565  
 Email: info@eurofins.fi

#### France & Siège Social

Tél.: + 33 2 51 83 21 00  
 Fax: + 33 2 51 83 21 11  
 Email: info@eurofins.fr

#### Grande-Bretagne

Tél.: + 44 20 8946 8621  
 Fax: + 44 20 8947 1206  
 Email: info@eurofins.co.uk

#### Inde

Tél.: +91 80 787 0862  
 Fax: + 91 80 783 6783  
 Email: India@eurofins.com

#### Irlande

Tél.: + 353 42 932 8333  
 Fax: + 353 42 933 3125  
 Email: info@eurofins.ie

#### Italie

Tél.: +39 0171 412 470  
 Fax: +39 0171 411 826  
 Email: info@eurofins.it

#### Japon

Tél.: +81 50 5539 6350  
 Email: info@eurofins.co.jp

#### Norvège

Tél.: + 47 22 88 45 90  
 Fax: + 47 22 88 45 99  
 Email: info@eurofins.no

#### Pays-Bas

Tél.: + 31 76 573 73 73  
 Fax: + 31 76 573 77 77  
 Email: info@eurofins.nl

#### Pologne

Tél.: +48 552 720 473  
 Fax: +48 552 720 475  
 Email: info@eurofins.pl

#### Portugal

Tél.: +351 22 3 325 134  
 Fax: +351 22 3 325 134  
 Email: Portugal@eurofins.com

#### République Tchèque

Tél.: +420 283 970 610  
 Fax: +420 283 970 552  
 Email: info@eurofins.cz

#### Singapour

Tél.: + 65 6562 3858  
 Fax: + 65 6562 3086  
 Email: Singapore@eurofins.com

#### Slovaquie

Tél.: + 421 2 50 21 32 68  
 Fax: + 421 2 50 21 32 44  
 Email: info@eurofins.sk

#### Suède

Tél.: +46 361 876 90  
 Fax: +46 361 866 49  
 Email: eurofins@eurofins.se

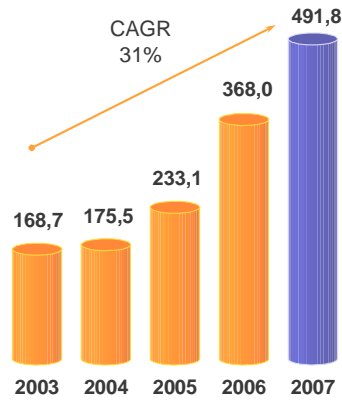
#### Suisse

Tél.: + 41 62 858 71 00  
 Fax: + 41 62 858 71 09  
 Email: info@eurofins.ch

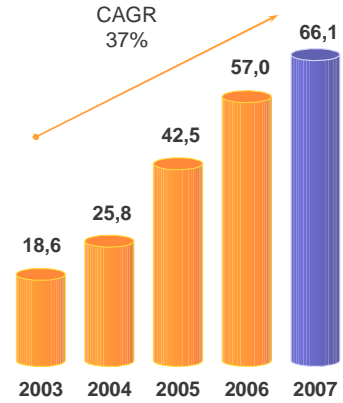
# Chiffres clés – Groupe Eurofins Scientific

Selon les normes internationales (International Financial Reporting Standards)

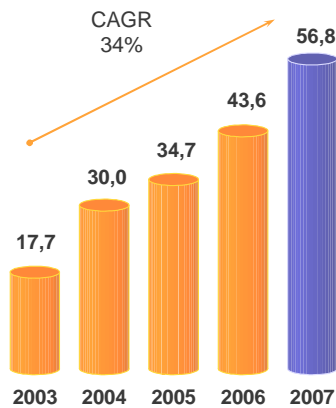
## Chiffre d'affaires en M€



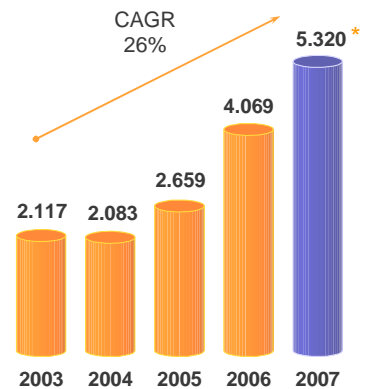
## EBITDA en M€



## Trésorerie brute d'exploitation créée en M€



## Effectif moyen sur 12 mois (Equivalents temps plein)



\* Au 31/12/2007 Eurofins employait environ 7000 personnes

## Profil de l'Entreprise - Eurofins Scientifc – un acteur global de la bio-analyse

Eurofins Scientifc est une société franco-allemande du secteur des sciences de la vie spécialisée dans la prestation de services analytiques pour des clients issus de nombreux secteurs incluant l'industrie pharmaceutique, alimentaire et l'environnement.

Avec un effectif d'environ 7 000 personnes, un réseau de plus de 150 laboratoires répartis dans 28 pays et un portefeuille riche de plus de 25 000 méthodes analytiques permettant de valider la traçabilité, l'authenticité, l'origine, la sécurité, l'identité et la pureté des substances biologiques et de nombreux produits, le Groupe investit pour permettre à ses clients de s'assurer que leurs produits présentent le meilleur niveau de qualité et de sécurité possible, sur tous les marchés où ils interviennent.

Le Groupe Eurofins est un leader global dans ce secteur des sciences de la vie et poursuit une stratégie de développement qui repose sur l'élargissement de ses technologies et de sa présence géographique. Par des programmes de R&D, des contrats de licences ou par acquisitions, le groupe intègre les derniers développements technologiques qui lui permettent d'offrir à ses clients un ensemble de solutions analytiques sans équivalent sur le marché.

Un des acteurs internationaux les plus innovants du secteur, Eurofins prévoit de continuer à développer, acquérir et obtenir des licences d'exploitation couvrant la gamme la plus large possible de méthodes analytiques de pointe au service des exigences de qualité et de sécurité toujours croissantes de ses clients et des organismes de réglementation à travers le monde.

Les actions d'Eurofins Scientifc sont cotées sur les bourses de Paris (ISIN FR0000038259) et de Francfort (WKN 910251). Elles sont accessibles également à Amsterdam, Bruxelles et Lisbonne via Euronext (Reuters EUFI.LN, Bloomberg ERF FP, ESF, EUFI.DE).

---

### EUROFINS SCIENTIFC

#### Document de Référence et Rapport Financier Annuel, Exercice 2007



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 31 mars 2008, conformément à l'article 212-13 du Règlement général de l'AMF. En application de l'article 28 du règlement (CE) n°809/2004 de la Commission, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de référence :

- les comptes consolidés 2006 et les rapports d'audit 2006 correspondants figurant aux pages 59 à 81 du document de référence de l'exercice clos le 31 décembre 2006 déposé auprès de l'AMF en date du 22 mars 2007 sous le numéro D.07-0217 ;
- les comptes consolidés 2005 et les rapports d'audit 2005 correspondants figurant aux pages 52 à 72 du document de référence de l'exercice clos le 31 décembre 2005 déposé auprès de l'AMF en date du 7 avril 2006 sous le numéro D.06-0234.

Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

**ATTENTION : LE PRESENT DOCUMENT EST COMPOSE DE DEUX PARTIES. SEULES LES DEUX PARTIES CONSIDEREES DANS LEUR INTEGRALITE CONSTITUENT LE DOCUMENT DE REFERENCE DEPOSE AUPRES DE L'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS. LE DOCUMENT DE REFERENCE COMPLET PEUT ETRE CONSULTE SUR LE SITE INTERNET DE LA SOCIETE [WWW.EUROFINS.FR](http://WWW.EUROFINS.FR) OU OBTENU GRATUITEMENT SUR SIMPLE DEMANDE AUPRES DE LA SOCIETE.**

---

### Avertissement

LE PRESENT DOCUMENT N'EST EN AUCUN CAS UN PROSPECTUS COMMERCIAL, NI UN DOCUMENT OFFICIEL AUTORISE, NI UNE TRADUCTION ASSERMENTEE. CE DOCUMENT NE CONSTITUE PAS ET NE CONSTITUERA JAMAIS EN TOUT OU PARTIE UNE OFFRE DE VENTE OU DE SOUSCRIPTION OU UNE SOLlicitATION D'ACHAT OU DE SOUSCRIPTION AUX VALEURS MOBILIERES EMISES PAR L'ENTREPRISE. AUCUNE PARTIE DU PRESENT DOCUMENT NE PEUT SERVIR DE BASE OU DE FONDEMENT A LA DECISION D'ACHETER DES VALEURS MOBILIERES DE L'ENTREPRISE, A LA SIGNATURE D'UN CONTRAT OU D'UN ENGAGEMENT AVEC L'ENTREPRISE, QUEL QU'IL SOIT.

EN AUCUN CAS ET AFIN DE DISSIPER LE MOINDRE DOUTE, NI LE PRESENT DOCUMENT, NI UNE COPIE DE CELUI-CI NE PEUVENT ETRE EMPORTEES OU TRANSMIS AUX ETATS UNIS D'AMERIQUE, DANS SES TERRITOIRES OU SES POSSESSIONS (USA), OU NE PEUT ETRE DISTRIBUEE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT A L'INTERIEUR DES ETATS UNIS OU A UN CITOYEN AMERICAIN OU A UN RESIDENT DE CE PAYS OU A TOUTE SOCIETE ET ASSOCIATION, OU A TOUTE AUTRE ENTITE CREEE OU ORGANISEE SOUS LES LOIS DES ETATS UNIS OU DE L'UN DE SES ETATS. DE LA MEME MANIERE, NI LE PRESENT DOCUMENT NI UNE COPIE DE CELUI-CI NE PEUVENT ETRE EMPORTEES OU TRANSMIS A L'INTERIEUR DU CANADA OU DU JAPON OU DISTRIBUEES OU RE-DISTRIBUEES AU CANADA OU AU JAPON OU A TOUT INDIVIDU A L'EXTERIEUR DU CANADA OU DU JAPON QUI SERAIT RESIDENT DU CANADA OU DU JAPON. TOUTE INFRACTION A CES RESTRICTIONS CONSTITUERA UNE VIOLATION DES LOIS SUR LES MARCHES FINANCIERS DES ETATS UNIS, DU CANADA OU DU JAPON. AU ROYAUME UNI, LE PRESENT DOCUMENT NE PEUT ETRE DISTRIBUEE QU'AUX PERSONNES AUTORISEES OU A CELLES QUI BENEFICIENT D'UNE EXEMPTION DANS LE CADRE DE LA LOI DE 1986 (LOI SUR LES SERVICES FINANCIERS) OU DE TOUT ARRETE LIE A CETTE LOI OU AUX PERSONNES DECRITES DANS L'ARTICLE 11 (3) DE LA LOI DE 1986 SUR LES SERVICES FINANCIERS, DECRET DE 1996 (AMENDE). DANS LE RESTE DU MONDE, CE DOCUMENT NE POURRA ETRE DISTRIBUE QUE SI LA LOI LE PERMET ET DANS LE CADRE DE CELLE-CI.

CETTE PUBLICATION EXPOSE DES PREVISIONS QUI IMPLIQUENT DES RISQUES ET DES INCERTITUDES. LES PREVISIONS EXPOSEES ICI FONT ETAT DE L'OPINION D'EUROFINS SCIENTIFC AU MOMENT DE CETTE PUBLICATION. ELLES NE SONT PAS UNE GARANTIE QUE CES PREVISIONS SE REALISERONT ET LES EVENEMENTS A VENIR EVOQUES DANS CETTE PUBLICATION PEUVENT NE PAS SE PRODUIRE. EUROFINS SCIENTIFC SE DECHARGE DE TOUTE OBLIGATION OU DE TOUTE INTENTION D'ACTUALISER TOUT OU PARTIE DE CES DECLARATIONS PREVISIONNELLES. EN ACCEPTANT CE DOCUMENT, VOUS VOUS ENGAGEZ A RESPECTER LES INSTRUCTIONS ET LES RESTRICTIONS CI-DESSUS.

## SOMMAIRE

### PREMIERE PARTIE

#### Renseignements concernant l'émetteur, l'évolution récente et les perspectives d'avenir ..... 5

#### 1. Evolution récente et perspectives d'avenir – Message du Président..... 5

#### 2. Informations générales..... 8

dont les marchés et la concurrence, stratégie de l'entreprise, politique d'investissement, portefeuille technologique, activités de R&D, personnel, clients et fournisseurs, informatique et logistique

#### 3. Structure internationale et gouvernement d'entreprise ..... 8

dont composition du Comité exécutif du Groupe et organigramme simplifié

### DEUXIEME PARTIE

#### Patrimoine - Situation Financière - Résultats .....11

#### 1. Rapport de gestion sur l'activité 2007 ..... 11

#### 2. Rapport spécial du Conseil d'administration sur les options de souscription et d'achat d'actions ..... 47

#### 3. Rapport spécial du Conseil d'administration sur la réalisation des opérations d'achat d'actions autorisées dans le cadre du programme de rachat d'actions ..... 51

#### 4. Rapport du Président du conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et les procédures de contrôle interne mises en place par la Société ..... 52

#### 5. Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration..58

#### 6. Informations financières sélectionnées ..... 59

#### 7. Etats financiers consolidés et annexes, établis selon les normes comptables internationales (IFRS)..... 60

#### 8. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et annexes, établis selon les normes comptables internationales (IFRS) ..... 88

#### 9. Comptes sociaux et annexes ..... 89

#### 10. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et annexes ..... 102

#### 11. Rapport spécial des commissaires aux comptes..... 103

#### 12. Information sur les honoraires ..... 107

## TROISIEME PARTIE

<b>Renseignements de caractère général concernant la société et son capital ....</b>	<b>108</b>
<b>1. Facteurs de croissance .....</b>	<b>108</b>
<b>2. Facteurs de risque .....</b>	<b>109</b>
2.1 Analyse des risques de la société	
2.2 Faits exceptionnels et litiges	
<b>3. Juridique .....</b>	<b>118</b>
3.1 Renseignements de caractère général concernant l'émetteur.....	118
3.2 Renseignements de caractère général concernant le capital .....	120
dont 3.2.4.Evolution du capital social.....	120
3.2.5.Répartition du capital social et des droits de vote et intérêts des dirigeants dans le capital .....	121
3.3.Opérations avec des apparentés.....	122
3.4.Contrats importants .....	122
3.5 Dividendes .....	122
3.6 Marché des titres de l'émetteur .....	122
<b>4. Information Actionnaires en bref .....</b>	<b>123</b>
<b>5. Document d'information annuel.....</b>	<b>124</b>
<b>6. Responsables du document de référence et attestations .....</b>	<b>126</b>
6.1 Personne responsable	
6.2 Attestation du responsable du document de référence contenant un Rapport financier annuel	
<b>7. Responsables du contrôle des comptes .....</b>	<b>126</b>
<b>TABLE DE CONCORDANCE.....</b>	<b>127</b>
<b>Table de concordance avec les informations requises dans le rapport financier annuel.....</b>	<b>128</b>

## PREMIERE PARTIE - 1. Evolution récente et perspectives d'avenir

### Message du Président

#### Chers Actionnaires,

2007 a été une nouvelle année de succès pour Eurofins. Le Groupe a atteint ses objectifs clés en maintenant la marge d'exploitation du périmètre des laboratoires « mis aux normes » à un niveau élevé et en accomplissant des progrès substantiels dans le périmètre des laboratoires « en développement » pour réduire d'environ 60% la perte d'exploitation proforma de 11,5 M€ de 2006. De plus, le Groupe a enregistré une forte croissance (34%), à la fois interne (environ 11%) et externe portant le chiffre d'affaires 2007 à 492 M€, et même à 566 M€ en année pleine sur une base pro forma 2007. Suite au processus budgétaire des sociétés récemment acquises, la direction d'Eurofins a le plaisir d'annoncer le relèvement de son objectif de chiffre d'affaires 2008 de 600 M€\* à 620 M€. Sur le plan opérationnel, Eurofins a réalisé d'importants investissements en 2007 pour renforcer et étendre sa position de leader du marché des services bio-analytiques à une échelle internationale de plus en plus large. Ces investissements comprennent le lancement de start-ups dans quatre nouveaux pays, la création de cinq nouveaux laboratoires (dans des pays où le Groupe est déjà implanté et dans de nouveaux pays) ainsi que l'agrandissement et la modernisation de nombreux sites.

Eurofins a réalisé de nombreuses acquisitions en 2006 et 2007 dont les niveaux de rentabilité diffèrent sensiblement de celui des autres sociétés du Groupe. L'évolution des différents périmètres est donc indiquée ci-après.

#### Evolution du périmètre pro forma 2006 en 2007

En 2007, les activités existantes du Groupe (l'ensemble du périmètre pro forma 2006) ont enregistré une croissance organique d'environ 11%, de 406 M€ en 2006 (411 M€ avec le taux de change 2006) à 451 M€ en 2007. La marge du résultat brut d'exploitation\*\* de ce périmètre a progressé avec une hausse de 20% à taux de change constant (de 32 M€ en 2006 à 38 M€ en 2007).

En millions d'€	2006	2007
	Pro forma (taux de change 2007)	Périmètre pro forma 2006 en 2007
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>406,5</b>	<b>450,8</b>
<b>Résultat brut d'exploitation**</b>	<b>32,0</b>	<b>38,3</b>
Marge (%)	7,9%	8,5%

#### Evolution des activités du périmètre des laboratoires « mis aux normes »

Nous continuons à publier les performances du périmètre des laboratoires « mis aux normes »\*\*\* ainsi que celles du périmètre « en développement »\*\*\* qui nous semblent des indicateurs pertinents pour mesurer les performances des activités du Groupe. Ces deux périmètres ont atteint leurs objectifs respectifs en 2007.

Le périmètre des laboratoires « mis aux normes » a réalisé un chiffre d'affaires de 311 M€ et une marge du résultat brut d'exploitation\*\* de 14,4%, supérieure à l'objectif de 14% visé par le Groupe. Le périmètre des laboratoires « en développement » a réalisé en 2007 un chiffre d'affaires de 181 M€ et a réduit avec succès sa perte d'exploitation de 11,5 M€ en base pro forma 2006 à seulement 4,5 M€ en 2007. Malgré l'impact négatif de certaines acquisitions conclues fin 2007, ce chiffre reste en-deçà de l'objectif de 5 M€ fixé par le Groupe en début d'année 2007.

En 2007, le chiffre d'affaires publié du Groupe a progressé de 34% à 491,8 M€ pour 368,0 M€ en 2006, soit un dépassement de l'objectif de ventes, relevé à 460 M€ au début du mois de novembre l'année dernière. Les résultats ont progressé en 2007 à la fois au niveau de l'EBITDA (66,1 M€ en 2007 pour 57,5 M€ en 2006) et du résultat brut d'exploitation\*\* (40,2 M€ en 2007 et 38,0 M€ en 2006). Par ailleurs, la croissance très saine du Groupe est illustrée par la hausse de 30% du flux de trésorerie dégagé par les opérations d'exploitation à 56,8 M€ (43,6 M€ en 2006).



En millions d'€	2007	2007	2007
	Périmètre "mis aux normes"	Périmètre "en développement"	Publié
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>311,1</b>	<b>180,6</b>	<b>491,8</b>
<b>Résultat brut d'exploitation**</b>	<b>44,7</b>	<b>-4,5</b>	<b>40,2</b>
Marge (%)	14,4%	n.a.	8,2%

### Acquisitions incluses dans la nouvelle base pro forma 2007

Eurofins a acquis en 2007 des sociétés totalisant un chiffre d'affaires annuel d'environ 115 M€. Dans la mesure où la majeure partie de ces acquisitions a été conclue en fin d'année, seulement 41 M€ de chiffre d'affaires additionnel ont été consolidés dans les comptes du Groupe (en 2007), pour une contribution légèrement positive en termes de résultat brut d'exploitation\*\* en complément du périmètre existant à fin 2006. Ces sociétés auraient réalisé en année pleine une perte d'exploitation de plus de 4,5 M€. En intégrant ces récentes acquisitions au périmètre « en développement » existant, les pertes de ce nouvel ensemble (base pro forma 2007) se seraient élevées à 12,5 M€ en année pleine. En 2008, le Groupe vise pour le périmètre « en développement » un résultat brut d'exploitation\*\* légèrement positif.

En millions d'€	2007 pf	2007 pf	2007 pf	2007 pf	2007 pf
Données pro forma	Périmètre "mis aux normes"	Périmètre "en développement"	Total	Périmètre proforma 2006 en 2007	acquisitions
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>316,1</b>	<b>249,5</b>	<b>565,6</b>	<b>450,8</b>	<b>114,8</b>
<b>Résultat brut d'exploitation**</b>	<b>46,2</b>	<b>-12,5</b>	<b>33,7</b>	<b>38,3</b>	<b>-4,6</b>
Marge (%)	14,6%	n.a.	6,0%	8,5%	n.a.

### Performances opérationnelles et financières

En mai 2007, Eurofins a finalisé le financement de son plan de développement grâce à l'émission de titres super-subordonnés à durée indéterminée d'un montant nominal de 100 M€ (« instrument hybride »). L'opération a remporté un vif succès et a été sursouscrite à hauteur de 3 fois le montant total de l'émission. En outre, cet instrument est classé parmi les fonds propres selon les normes IFRS et offre ainsi la possibilité au Groupe de contracter une nouvelle dette senior si cela était nécessaire (jusqu'à 117 M€ sur la base des covenants en vigueur à fin 2007). L'endettement net du Groupe Eurofins à fin 2007 s'est établi à 108,6 M€ pour 119,6 M€ fin 2006.

En investissant massivement pour construire de solides barrières à l'entrée matérialisées par une position de leader sur ses différents marchés, un réseau mondial de laboratoires ultramodernes et standardisés, une offre de services d'analyse de haute qualité intégrant les technologies les plus avancées, Eurofins vise un succès durable sur des bases solides et défendables :

- En 2007, le Groupe a réalisé d'importants investissements dans son infrastructure avec des dépenses d'équipement atteignant 48,1 M€ en 2007, soit un niveau record de près de 10% des ventes qui représente un effort encore plus élevé que les années précédentes (respectivement 25,7 M€ et 7% du CA en 2006). Ceci s'explique par le regroupement de plusieurs sites existants dans différents pays (ex. : Paris, Rennes et Saverne en France, Munich en Allemagne, Heerenveen aux Pays-Bas et Des Moines aux Etats-Unis), le réaménagement ou la construction de laboratoires modernes (à Singapour, Londres, Denver) et le déploiement continu des systèmes informatiques intégrés pour la gestion des laboratoires et du marketing à l'échelle du Groupe (outils ComLIMS et eLIMS).

- Nous avons à présent une nouvelle équipe dirigeante dont le parcours et l'expérience internationale permettront d'insuffler le leadership et de conduire le développement de chacun de nos principaux marchés sur lesquels Eurofins prévoit de continuer à investir et à croître par acquisitions et de façon organique.

- En 2007, Eurofins s'est implanté dans quatre nouveaux pays (Slovaquie, Finlande, Hongrie, Bulgarie), a poursuivi son développement dans ses récentes zones d'implantation (Chine, Singapour, Norvège, Suède, Pologne, Brésil, Italie et Espagne) et a acquis plusieurs sociétés représentant un chiffre d'affaires annuel de 115 M€. Grâce à l'acquisition d'Analycen, Eurofins a accéléré son développement en Scandinavie en accroissant ses parts de marchés, avec la possibilité d'atteindre les normes de rentabilité du Groupe dans un délai plus rapide que la moyenne. L'autre acquisition majeure de 2007 concerne la société de services génomiques Operon, qui présente de bonnes complémentarités géographiques et stratégiques (en particulier aux Etats-Unis et au Japon) ainsi qu'un potentiel de gains de productivité. Ces deux entités représentent globalement un chiffre d'affaires annuel additionnel de 60 M€ et un effectif supplémentaire de 600 employés pour le Groupe Eurofins.

## **Perspectives 2008**

En 2007, Eurofins a tiré parti de sa position unique d'acteur global de la bioanalyse pour investir significativement afin de créer des avantages concurrentiels durables. La direction considère qu'il s'agit de la stratégie la plus adéquate pour le Groupe, susceptible de générer un potentiel important de création de valeur à terme.

En 2008, Eurofins estime que les tendances de fond du marché devraient continuer à soutenir la croissance de la demande pour une alimentation, des médicaments et un environnement de qualité et mieux contrôlés, ce qui devrait entraîner une croissance de la demande d'analyses dans ces domaines. L'objectif d'atteindre un chiffre d'affaires de 620 M€ en 2008, incluant une croissance organique de 10%, reste néanmoins ambitieux. Pour les années suivantes, la direction du groupe confirme son objectif de dépasser un chiffre d'affaires d'1 milliard USD en 2009 (720 M€) et 1 milliard d'€ en 2011. Le périmètre des laboratoires « mis aux normes » poursuit ses efforts pour tendre vers une marge d'exploitation de 15% à moyen terme. L'objectif du périmètre « en développement » est de dégager un résultat d'exploitation légèrement positif en 2008 et d'atteindre dans les trois ans les normes opérationnelles et financières du Groupe. La direction d'Eurofins concentre tous ses efforts vers la réalisation de ces objectifs ainsi que ceux fixés à plus long terme.

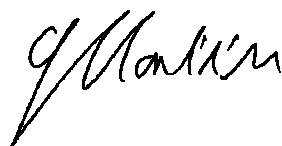
\* cf. communiqué de presse du 18 janvier 2008

\*\* Résultat brut d'exploitation : résultat d'exploitation (EBIT) avant charges non décaissables liées aux options de souscriptions, dépréciation des goodwill et amortissement d'actifs incorporels liés aux acquisitions

\*\*\* Le périmètre des laboratoires « mis aux normes » comprend les laboratoires bien établis ayant atteint un degré de maturité opérationnelle conforme aux standards du Groupe. Il inclut les Centres de compétence et la plupart des laboratoires de proximité dans lesquels l'automatisation des processus et l'infrastructure logistique et informatique standard du Groupe ont été déployés depuis suffisamment longtemps.

\*\*\* Le périmètre des laboratoires « en développement » comprend le reste des activités du Groupe où sont lancées de nouvelles activités sous forme de « start-ups », ainsi que des sociétés ou des pays (ex: Scandinavie, Royaume-Uni) en cours de complète réorganisation due à l'intégration d'acquisitions récentes moins performantes, auxquels s'ajoutent des investissements de structure supplémentaires destinés à accompagner la croissance future du Groupe.

le 5 mars 2008



Gilles Martin  
Président

## 2. Informations générales

Se reporter au document de présentation générale du groupe Eurofins intitulé :

« Une excellence reconnue mondialement dans le domaine des analyses en laboratoire »

## 3. Structure internationale et gouvernement d'entreprise

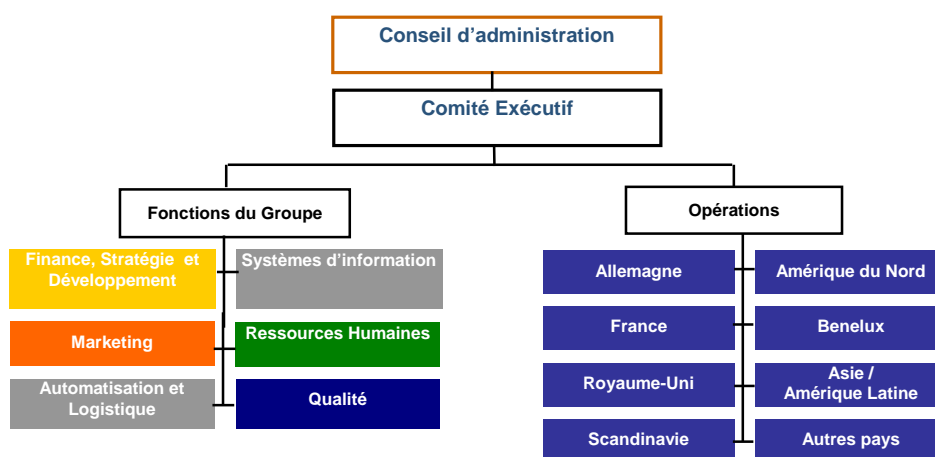
Notre structure internationale est conçue pour développer des synergies au sein de notre réseau de compétences.

### Management

Pour répondre aux besoins d'une société qui a connu une croissance considérable et qui opère dans de nombreux pays, une structure de direction adaptée a été mise en place, à la fois au niveau du groupe et au niveau national.

En septembre 2001, un centre de coordination du groupe a été mis en place à Bruxelles ; il concentre les principales directions fonctionnelles du groupe.

### Organisation au niveau du Groupe



Les activités du groupe auprès de l'industrie pharmaceutique, alimentaire et du secteur de l'environnement sont coordonnées au niveau international. Les équipes de coordination ont également la responsabilité d'offrir les mêmes services bio-analytiques avec un niveau élevé et uniforme de qualité dans tous les pays.

### Conseil d'administration

Conformément aux statuts, chaque administrateur doit détenir au moins une action de la société.

Les principaux thèmes traités par le conseil d'administration et par ses membres sont développés dans le « Rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et les procédures de contrôle interne mises en place par la Société » – voir **DEUXIEME PARTIE, par. 4.**

L'information sur les participations, la rémunération ainsi que les mandats au sein du groupe ou hors du groupe des membres du conseil d'administration figure dans le Rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale mixte des actionnaires du 27 mai 2008 – **DEUXIEME PARTIE, par. 1.1 b).**

Pour mémoire, il est précisé que le Conseil d'administration ne comporte pas de membres élus par les salariés ni de censeurs.

### Organisation au niveau national

Enfin, dans chaque pays, une équipe de direction est chargée de la gestion quotidienne et de la mise en œuvre du programme d'intégration au niveau national.

## Comité Exécutif du Groupe

### Gilles Martin, 44 ans



Président du Conseil d'administration et Directeur Général du groupe Eurofins Scientific, Gilles Martin est Docteur ès sciences en Statistiques et Mathématiques Appliquées et diplômé de l'Ecole Centrale de Paris, ainsi que Master of Science de l'université de Syracuse, à New York, USA. Après avoir fondé en 1988 le laboratoire d'origine d'Eurofins Scientific à Nantes spécialisé dans la validation de l'authenticité des aliments, Gilles Martin a mené la stratégie d'expansion de la société qui est passée d'une « start up » de 12 employés à un groupe de 150 laboratoires de services bioanalytiques employant environ 7000 personnes dans 28 pays. Gilles Martin est un expert dans son domaine au niveau international et est engagé pour l'innovation et le développement économique. Il a présidé l'Association Française des Laboratoires d'Analyses indépendants (APROLAB), le Comité Technique Américain des Jus de Fruits et ses produits dérivés (TCJJP), l'agence Pays de Loire Innovation, ainsi que le comité consultatif régional de l'ANVAR (agence nationale française d'aide technologique aux petites et moyennes entreprises).

### Matthias-Wilbur Weber, 39 ans



Directeur Financier du Groupe et membre du Comité Exécutif du Groupe Eurofins Scientific. Président du Conseil de Surveillance de Genescan Europe AG et MWG Biotech AG. Diplômé en Sciences de Gestion et titulaire d'un DEA scientifique de l'Université de Munich, Dr. Weber a fait ses études en Allemagne et en Angleterre. Il a rédigé une thèse portant sur l'application de la théorie des options dans un portefeuille d'investissement. Il a ensuite travaillé pour Coopers & Lybrand et Deutsche Bank. Avant de rejoindre Eurofins, il était Vice Président, responsable du secteur des Institutions Financières et des Telecom en Europe, au sein du Cabinet américain Stern Stewart & Co.

### Xavier Dennery, 43 ans



Membre du Comité exécutif et Directeur des activités d'analyses environnementales du Groupe. Depuis 2005 chez Eurofins, M. Dennery était auparavant Directeur du développement pour l'Europe du Sud. Il a une large expérience dans le secteur de l'environnement. Avant de rejoindre Eurofins, M. Dennery était Directeur de la division américaine de Teris, un acteur majeur dans le traitement et l'élimination des déchets dangereux où il a exercé 7 ans après avoir travaillé 6 ans chez Rhône-Poulenc, une société spécialisée dans les sciences de la vie. Il a travaillé quelque temps au Japon et principalement en France et aux Etats-Unis. M. Dennery est diplômé de l'Ecole Polytechnique de Paris et d'un Master de l'Ecole des Mines de Paris.



**Jos Lamers, 44 ans**

Directeur régional des activités d'analyses alimentaires couvrant les pays nordiques, le Benelux, les Îles Britanniques et les marchés du Sud de l'Europe. Avant de rejoindre Eurofins, M. Lamers a travaillé 14 ans chez Numico, occupant différentes fonctions dont dernièrement celle de Directeur du département métabolique au niveau mondial. Il est diplômé d'un Master en nutrition Humaine de l'Université de Wageningen (Pays-Bas).



**Luc Leroy, 43 ans**

Directeur général Pharma d'Eurofins, en charge de la gestion du réseau de laboratoires au service de l'industrie pharmaceutique du Groupe. Titulaire d'un diplôme d'Economie appliquée de l'Université Catholique de Louvain en Belgique, il a d'abord travaillé dans le secteur bancaire chez ING puis dans la banque d'investissement chez GIMV/GIMVINDUS. Par la suite chez SGS, il occupait récemment la fonction de Directeur Général au Royaume-Uni après avoir occupé les fonctions de Directeur du développement dans le domaine des Sciences de la vie en France et en Belgique.

Les membres du Comité exécutif du Groupe sont basés au centre de coordination et de services du Groupe situé à Bruxelles, Chaussée de Malines 455, B-1950 KRAAINEM (Belgique).

## DEUXIEME PARTIE – Patrimoine - Situation Financière - Résultats

### 1. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DU 27 MAI 2008

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire pour vous rendre compte des résultats de notre gestion, de la situation et de l'activité de notre société et du groupe durant l'exercice social annuel clos le 31 décembre 2007 et de soumettre à votre approbation les opérations suivantes :

#### I– De la compétence de l'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire :

##### 1.1. Sur première convocation

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration, incluant le rapport sur la gestion du groupe ;
- Présentation du rapport du Président du Conseil d'Administration relatif aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi qu'aux procédures de contrôle interne mises en place par la société ;
- Lecture du rapport spécial du Conseil d'Administration sur les options de souscription et d'achat d'actions ;
- Lecture du rapport spécial relatif à la réalisation des opérations d'achat d'actions autorisées dans le cadre du programme de rachat d'actions ;
- Lecture des rapports généraux des commissaires aux comptes sur les comptes annuels, les comptes consolidés de l'exercice écoulé et sur l'exécution de leur mission ;
- Lecture du rapport des commissaires aux comptes sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière figurant dans le rapport du Président du Conseil d'Administration ;
- Approbation des comptes sociaux annuels et consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2007 et quitus donné aux administrateurs ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007 et visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce et approbation, s'il y a lieu, desdites conventions ;
- Décision à prendre relativement au vote des conventions réglementées qui ne peuvent être approuvées, faute de quorum, lors de chaque Assemblée Générale Ordinaire Annuelle ;
- Fixation des jetons de présence alloués aux administrateurs ;

- Autorisation à donner au Conseil d'Administration pour le rachat par la société de ses propres actions ;
- Questions diverses.

##### 1.2. Sur seconde convocation

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration ;
- Approbation des conventions conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2006 et visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce, mais non approuvées, pour défaut de quorum, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle tenue le 2 mai 2007.

#### II– De la compétence de l'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale Extraordinaire :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration ;
- Lecture des rapports spéciaux des commissaires aux comptes ;
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration de réduire le capital par annulation de ses propres actions par la société après rachat ;
- Délégation à consentir au Conseil d'Administration pour augmenter le capital social, avec maintien du droit préférentiel de souscription ;
- Délégation à consentir au Conseil d'Administration pour augmenter le capital social, avec suppression du droit préférentiel de souscription ;
- Plafond global du montant des émissions réalisées en vertu des délégations objets des deux précédentes résolutions ;
- Délégation à consentir au Conseil d'Administration pour augmenter le capital social par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes dont la capitalisation serait admise ;
- Délégation de pouvoir à consentir au Conseil d'Administration pour procéder à une augmentation de capital en vue de rémunérer des apports constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une ou plusieurs augmentations de capital réservées aux salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L 233-16 du Code de Commerce dans les conditions prévues aux articles L 443-1 et suivants du Code du Travail conformément à l'article L 225-129-6 du Code de Commerce ;
- Modification de la durée du mandat des administrateurs
- Modification statutaire corrélative ;

- Augmentation du capital social par création d'actions nouvelles de numéraire ; conditions et modalités de l'émission ;
- Suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires anciens et attribution du droit de souscription à des personnes nommément désignées ;
- Pouvoirs à déléguer au Conseil d'Administration en vue de la réalisation de l'augmentation de capital et de la modification corrélative des statuts ;
- Autorisation à conférer au Conseil d'Administration à l'effet de consentir de nouvelles options de souscription d'actions ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Le présent rapport du Conseil d'administration vise à vous informer sur ces différents éléments afin de vous permettre de prendre vos décisions en connaissance de cause.

Lors de l'assemblée, vous entendrez également la lecture des rapports des commissaires aux comptes.

Ce rapport ainsi que tous les autres documents prévus par la réglementation en vigueur, ont été mis à votre disposition au siège social dans les conditions et délais prévus par la loi, afin que vous puissiez en prendre connaissance.

Le présent rapport se décompose en deux parties :

- la première partie sera consacrée à l'exposé par le Conseil d'administration de la gestion de la société et du groupe qui a été mise en œuvre pour l'exercice social clos le 31 décembre 2007 et des décisions qui sont soumises à l'approbation de l'assemblée générale statuant en la forme ordinaire ;
- la seconde partie sera consacrée à l'exposé des motifs, conditions et modalités des autres opérations soumises à l'approbation de l'assemblée générale statuant en la forme extraordinaire.

---

## **PARTIE I – RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2007**

### **1.1. Rapport de gestion sur l'exercice 2007**

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société et de ses filiales durant l'exercice clos le 31 décembre 2007 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice. Les comptes qui vous sont présentés ont été établis en suivant les mêmes méthodes que lors de l'exercice précédent, dans le respect des dispositions du plan comptable, et en observant les principes de prudence et de sincérité.

## **a) Groupe Eurofins Scientifc**

### **Objectifs et stratégie**

Le Groupe Eurofins Scientifc est positionné sur un métier : la gestion de laboratoires spécialisés dans la prestation de services bio-analytiques. La vocation du Groupe est de fournir à ses clients des services d'analyse et de conseil de haute qualité. Eurofins opère sur un marché vaste et fragmenté, constitué de différents segments distincts les uns des autres qui offrent chacun des potentiels de développement importants. Le Groupe couvre principalement trois segments de marché : le marché agro-alimentaire, pharmaceutique et celui de l'environnement.

Eurofins poursuit non pas une stratégie mais plusieurs qui dépendent des marchés sur lesquels il intervient. Pour construire de solides positions sur ses marchés et de fortes barrières à l'entrée, Eurofins utilise tout ou partie des leviers suivants :

- utiliser les technologies les plus avancées, tout en maintenant un niveau élevé de R&D et en déployant une infrastructure informatique de pointe ;
- offrir une prestation de services de qualité, standardisés et accrédités ;
- exploiter pleinement la croissance du réseau de laboratoires d'Eurofins et enrichir le portefeuille technologique du Groupe pour devenir un prestataire de premier choix ;
- être le numéro un ou numéro deux sur chaque marché où le Groupe opère.

Une politique que le Groupe a mené à bien dans plusieurs pays jusqu'à présent. Eurofins base sa croissance future en conjuguant croissance organique et acquisitions, ceci dans le but d'accéder à de nouveaux clients, de nouvelles technologies tout en favorisant l'innovation.

### **Principes comptables**

Toutes les données financières figurant dans ce rapport ont été produites sur la base des normes comptables IFRS. Tous les chiffres correspondent aux chiffres consolidés du groupe Eurofins Scientifc et ont été révisés par les commissaires aux comptes de la société.

### **Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires au cours de l'exercice 2007, des résultats et de la situation financière de la société, notamment de sa situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires**

Les ventes continuent de croître à un rythme élevé, stimulées par la croissance organique et la politique d'acquisition du Groupe. Les activités d'Eurofins à périmètre proforma ont réalisé des performances conformes aux prévisions en 2007, enregistrant une baisse des coûts et une croissance organique supérieure à 10%, mais la création de start-ups et l'acquisition de sociétés nouvelles déficitaires ont pesé sur les résultats d'ensemble. Toutefois, si les conditions actuelles du marché restent soutenues dans le futur, la Direction d'Eurofins prévoit une croissance importante de ses résultats sur le long terme

### **Revenus d'exploitation**

En 2007, le chiffre d'affaires du Groupe a progressé de 34%, à 491,8 M€ pour 368,0 M€ en 2006. Les ventes du quatrième trimestre ont enregistré une hausse également de 29% à 157,8 M€ (122,2 M€ en 2006). Eurofins a dépassé son objectif ambitieux de croissance organique (10%) en atteignant 11% en 2007 (10% en 2006). L'analyse de

l'évolution du chiffre d'affaires par zone géographique reflète en particulier l'acquisition d'Analycen en Scandinavie et le niveau de croissance élevé dans les nouveaux pays d'implantation du Groupe.

Le 18 janvier 2008, la direction d'Eurofins a annoncé un nouvel objectif de chiffre d'affaires à 4 ans particulièrement stimulant : par la combinaison d'une croissance organique de 10% et d'une croissance externe de 10% par an, atteindre un chiffre d'affaires d'1 milliard d'€ en 2011.

La répartition géographique des ventes est la suivante :

	2007		2006	
	M€	%	M€	%
Benelux	40,9	8,3	35,7	9,7
Iles Britanniques	49,5	10,1	34,9	9,5
France	98,6	20,0	71,7	19,5
Allemagne	101,9	20,7	93,2	25,3
Amérique du Nord	61,1	12,4	51,7	14,0
Scandinavie	88,7	18,0	53,9	14,6
Autres pays	51,1	10,4	27,0	7,3
<b>Total</b>	<b>491,8</b>	<b>100,0</b>	<b>368,0</b>	<b>100,0</b>

## Résultats

Les résultats ont progressé en 2007 à la fois au niveau de l'EBITDA (66,1 M€ en 2007 pour 57,5 M€ en 2006) et de l'EBITAS\* (40,2 M€ en 2007 et 38,0 M€ en 2006).

En 2007, Eurofins a commencé à mesurer les premiers effets positifs de son programme de rationalisation fiscale, dont les gains récurrents sont attendus à partir de 2008. La charge d'impôt sur le résultat a diminué en 2007 pour atteindre 9,5 M€ (11,6 M€ en 2006). Le taux d'imposition global exprimé en pourcentage du résultat courant avant impôts a baissé de 6 points à 32% en 2007 (38% en 2006). A noter également l'impact sur la marge d'exploitation en 2007 de coûts non récurrents liés à la mise en place de la nouvelle structure du Groupe.

Le premier dividende de l'histoire de la société a été mis en paiement en 2007 en liaison avec l'émission de titres supersubordonnés à durée indéterminée (TSSDI - voir détails ci-dessous), dans la mesure où le versement d'un dividende aux actionnaires rend obligatoire le paiement du coupon aux porteurs de TSSDI. Le bénéfice net par action (émise) est resté stable à 1,27 € (1,27 € en 2006).

## Périmètre "mis aux normes" et périmètre "en développement"

Eurofins a commencé en 2006 à distinguer deux grands périmètres à l'intérieur du Groupe, dans le but de donner davantage de transparence aux investisseurs et de refléter la forte croissance du Groupe comprenant l'acquisition de sociétés déficitaires ou moins performantes comparées aux normes opérationnelles et financières du Groupe. Ces deux périmètres constituent désormais un indicateur particulièrement pertinent pour juger du rythme de progression des activités d'Eurofins.

Le périmètre « mis aux normes » comprend les laboratoires bien établis ayant atteint un degré de maturité opérationnelle conforme aux standards du Groupe. Il inclut les Centres de compétence et la plupart des laboratoires de proximité dans lesquels l'automatisation des processus et l'infrastructure logistique et informatique standard du Groupe ont été déployés depuis suffisamment longtemps.

Les autres laboratoires que l'on peut définir « en développement » comprennent des sociétés ou des pays (ex :

Scandinavie, Royaume-Uni) où sont lancées de nouvelles activités sous forme de « start-ups », ainsi que des sociétés ou des pays en cours de complète réorganisation due à l'intégration d'acquisitions récentes moins performantes, auxquels s'ajoutent des investissements de structure supplémentaires (M&A, etc.) destinés à accompagner la croissance future du Groupe.

- En 2007, le périmètre des laboratoires « mis aux normes » a réalisé un chiffre d'affaires de 311 M€ et une marge d'EBITAS\* de 14,4% (15,5% en 2006), supérieure à l'objectif de 14% visé par le Groupe. Ces résultats sont pleinement conformes à nos prévisions, la croissance des ventes a été essentiellement organique.

- Sur la base d'un chiffre d'affaires 2007 de 181 M€ (95 M€ en 2006), le périmètre des laboratoires « en développement » a réalisé une perte d'exploitation de 4,5 M€, en-deçà des 5 M€ attendus, comparé à une perte de 4,1 M€ en 2006. En année pleine incluant la période précédant l'acquisition par Eurofins, les pertes de ce périmètre se seraient élevées à 12,5 M€ en 2007 (11,5 M€ en 2006).

## Bilan

La progression du total bilan à 612,0 M€ à fin 2007 contre 460,3 M€ à fin 2006 illustre une nouvelle fois les investissements réalisés dans de nouveaux laboratoires, la création de start-ups dans de nouveaux pays, l'acquisition de nouveaux équipements et la conquête de nouveaux clients sur l'exercice. Les capitaux propres ont plus que doublé à 215,6 M€ (102,6 M€ en 2006), incluant l'impact de l'instrument hybride émis en 2007 pour un montant de 100 M€ (voir ci-dessous).

Eurofins a continué à réduire son niveau de BFR (Besoin en Fonds de Roulement), à 4,9% du chiffre d'affaires en 2007 (5,8% en 2006), libérant ainsi de la trésorerie pour le financement d'autres activités.

Le ratio d'endettement (rapport de la dette nette sur les capitaux propres consolidés) a diminué pour atteindre 50% au 31 décembre 2007, contre 117% l'an dernier. La dette nette s'est élevée à fin 2007 à 108,6 M€ (119,6 M€ fin 2006), pour un niveau de disponibilités de 64,8 M€ (80,4 M€ fin 2006).

## Instrument hybride

En mai 2007, Eurofins a émis des titres supersubordonnés à durée indéterminée (également appelés instrument hybride), pour une valeur nominale de 100 millions EUR. Il s'agit d'une étape importante qui a permis au Groupe de garantir ses capacités financières pour l'avenir prévisible, en particulier dans un contexte de marché obligataire tendu. L'opération a remporté un vif succès et a été sursouscrite à hauteur de 3 fois le montant total de l'émission.

Les titres produisent un coupon à taux fixe de 8,081% pendant les sept premières années, soit l'équivalent du taux de swap à 7 ans à la date de l'émission plus 370 points de base, et sont remboursables par la société en mai 2014. Au-delà, le taux d'intérêt devient variable et la marge initiale est majorée de 250 points de base. Classé parmi les fonds propres en raison de la structure d'émission, ce financement non dilutif pour les actionnaires permet également au Groupe de mieux aligner ses covenants existants pour contracter une nouvelle dette senior si cela était nécessaire. Les coupons sont versés chaque année en mai et sont classés comme des dividendes distribués.

Au 31 décembre 2007, Eurofins affichait respectivement des ratios de dette nette de 0,50 fois les fonds propres (1,17 à fin 2006) et de 1,64 fois l'EBITDA (2,1 fois à fin 2006). Les niveaux maximum de dette nette fixés par ces covenants sont respectivement de 1,5 fois les fonds propres et de 3,5 fois l'EBITDA.



## Cash Flow et liquidités

Voir états financiers consolidés page 62.

Eurofins continue à démontrer sa capacité à générer du cash-flow opérationnel. En 2007, le flux de trésorerie dégagé par les opérations d'exploitation (avant intérêts et impôts) a augmenté de 30% à 56,8 M€ (43,6 M€ en 2006).

Les investissements dans de nouvelles filiales ont augmenté de 21% à 70,8 M€ (58,3 M€ en 2006) pour les raisons exposées précédemment (ex.: construction de solides barrières à l'entrée sur des marchés clés). L'augmentation des dépenses d'équipement (nouveaux laboratoires, aménagement de laboratoires existants, nouveaux équipements) a été encore supérieure (+87%), atteignant 48,1 M€ (25,7 M€ en 2006), soit 9,8% du chiffre d'affaires, un ratio en hausse par rapport à 2006 (7% du CA). A l'avenir, un retour à un ratio aussi élevé est peu probable.

Les remboursements d'emprunts à hauteur de 41,2 M€ (49,7 M€ en 2006) résultent de la consolidation en cours des lignes de crédit existantes au niveau du Groupe.

## Création de valeur

La création de valeur pour les actionnaires est un objectif primordial pour Eurofins et conditionne de nombreuses décisions opérationnelles au sein du Groupe telles que l'analyse des choix d'investissement, l'évaluation des cibles et du prix des acquisitions potentielles, mais aussi la fixation des objectifs et des primes des équipes de management.

En novembre 2007, le professeur Wolfgang Gerke de l'Université de Nuremberg et le Centre de recherche économique européen à Mannheim ont publié une étude portant sur la création de valeur actionnariale et les avantages de la cotation en Bourse au cours des dix dernières années sur les trois principales places boursières européennes (France, Allemagne et Royaume-Uni). L'action Eurofins Scientific, cotée sur deux des trois marchés analysés, figure à la deuxième place tous marchés confondus, avec un taux de retour annuel moyen (TRI) de 41,79% (entre octobre 1997 et septembre 2007) et une performance absolue de 3200% en dix ans (au 30/09/2007).

Tableau des 5 meilleures performances des marchés actions au cours des dix dernières années :

<u>Sociétés</u>	<u>Retour annuel moyen</u>	<u>Marché de cotation</u>	<u>Classement</u>
Sechillienne Sidec	52,09%	France	1
<b>Eurofins Scientific</b>	<b>41,79%</b>	<b>France/ Allemagne</b>	<b>2</b>
Bénéteau SA	41,31%	France	3
Bijou Brigitte AG	39,16%	Allemagne	4
Mears Group	36,47%	Royaume-Uni	5

\* EBITAS = résultat d'exploitation avant charges non décaissables liées aux options de souscriptions, à la dépréciation des goodwill et à l'amortissement d'actifs incorporels liés aux acquisitions

## Acquisitions stratégiques, contrats d'externalisation et expansion géographique

Après une année de croissance exceptionnelle du chiffre d'affaires en 2006 (+ 58%), le Groupe s'est essentiellement consacré en 2007 à intégrer les sociétés acquises antérieurement, à consolider ses positions sur ses différents marchés et à investir dans la croissance organique future. Cependant, Eurofins a conclu quelques acquisitions de petite taille et la Direction a eu le plaisir d'annoncer au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre l'acquisition d'Analycen en Scandinavie et d'Operon dans le secteur de la génomique. En ligne avec la stratégie du Groupe, toutes les acquisitions et les implantations dans de nouveaux pays ont été réalisées en vue de bâtir des positions solides sur des marchés en forte croissance dans un délai relativement court.

L'acquisition de Lantmännen Analycen AB en octobre 2007 a contribué à renforcer la position du Groupe sur le marché des services analytiques en Scandinavie. Basé principalement en Suède, Analycen possède également des laboratoires au Danemark, en Norvège, en Finlande et en Pologne et fournit des prestations de services d'analyse dans le domaine des produits agro-alimentaires (alimentation humaine et animale) et de l'environnement. Cette acquisition permet à Eurofins d'atteindre son objectif de devenir l'acteur numéro 1 du marché de l'analyse des produits agro-alimentaires pour l'alimentation humaine et animale en Scandinavie (le Groupe était déjà n°1 du marché des analyses environnementales) et plus généralement, d'accélérer la croissance du Groupe dans cette région, permettant aux dirigeants de ces laboratoires de se concentrer plus rapidement sur la croissance des résultats.

En 2007, Eurofins a lancé la construction d'un laboratoire d'analyse alimentaire en Chine après avoir obtenu l'autorisation des autorités locales fin 2006. L'avancement des travaux est satisfaisant et sa mise en service est prévue dans le courant du premier semestre 2008. Des progrès ont également été enregistrés en Italie et dans la péninsule ibérique avec l'acquisition de Biolab (Italie), l'ouverture d'un nouveau laboratoire à Barcelone et d'un bureau de représentation au Portugal. Aux Etats-Unis, le Groupe a acquis le laboratoire d'analyse alimentaire Central Analytical Laboratories situé en Louisiane, et a regroupé le laboratoire spécialisé dans l'analyse des acides aminés et des vitamines, précédemment basé à Memphis, sur le site de Des Moines.

Avec l'ouverture progressive de nouveaux marchés dans les pays d'Europe de l'Est, Eurofins n'a pas tardé à chercher de nouvelles opportunités dans cette région. En combinant investissements directs et acquisitions, le Groupe a bâti rapidement une position forte sur le marché des services analytiques en Pologne, présence complétée par plusieurs laboratoires en Slovaquie et en République Tchèque et par 2 sites spécialisés dans l'analyse de cultures en plein champ en Hongrie et en Bulgarie. Enfin au cours du premier trimestre 2007, Eurofins a remporté le contrat d'externalisation du laboratoire d'analyse alimentaire de l'Institut Autrichien de Chimie et des Technologies (Ofi Analytik).

L'acquisition du laboratoire toulousain LARA Europe Analyses, qui fournit des prestations d'analyses agronomiques en France, a permis au Groupe de compléter son offre visant à couvrir la chaîne alimentaire complète – « de la fourche à la fourchette ». Fin 2007, le Groupe a acquis Lincolne Sutton and Wood ('LSW'), un laboratoire d'analyses alimentaires basé au Royaume-Uni venant compléter le réseau d'experts du Groupe spécialisés dans les analyses du domaine public et couvrant l'une des zones de production agro-alimentaire phares en Europe.

Au Japon, Eurofins a conclu un partenariat basé sur le partage de savoir-faire avec la société Oriental Yeast Company (OYC), portant notamment sur les technologies d'Eurofins dans le domaine de l'analyse des pesticides et de l'authenticité. Eurofins reste propriétaire de ses technologies qui seront mises en œuvre au sein des laboratoires OYC.

Un nouveau laboratoire central ultramoderne a ouvert en mai dernier à Singapour pour répondre à une forte demande des

clients issus de l'industrie pharmaceutique. Comptant désormais 4 laboratoires centraux accrédités aux Etats-Unis, en France, aux Pays-Bas et à Singapour, Eurofins Medinet est l'un des rares réseaux de laboratoires centraux à couvrir trois continents. Eurofins a lancé la construction d'un nouveau laboratoire pharmaceutique en Chine, à proximité du laboratoire d'analyses alimentaires, qui devrait être opérationnel également d'ici la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2008. Par ailleurs, un laboratoire d'avant-garde a été ouvert par Eurofins Medinet à Aurora dans le Colorado (Etats-Unis). Ce laboratoire fournit des prestations innovantes basées sur des technologies de spectrométrie de masse dans le développement, la validation, la mesure et la sélection des biomarqueurs ainsi qu'un ensemble de services bioanalytiques adaptés à chacune des phases de développement des médicaments.

Au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre, Eurofins a acquis la société Operon, basée aux Etats-Unis, en Europe et au Japon, une opération stratégique compte tenu des complémentarités technologiques avec les services génomiques du Groupe. Cette société est spécialisée dans la production sur mesure d'acides nucléiques de synthèse, l'analyse de l'ADN et les services de protéomique.

Sur le marché de l'analyse environnementale au Royaume-Uni, Eurofins a repris 3 laboratoires et plus d'une centaine d'employés dans le cadre d'un contrat d'externalisation avec la compagnie britannique Southern Water. Selon les termes de ce contrat d'un montant de 28 M€ sur 5 ans, le Groupe assurera les prestations réglementaires de prélèvement et d'analyse de l'eau et des eaux usées dans le Sud-Est de l'Angleterre. Comme pour d'autres contrats d'externalisation, Eurofins est en mesure d'apporter à ses clients une expertise pointue tout en cherchant à développer sa croissance organique par la conquête de nouveaux clients.

L'acquisition du laboratoire d'analyses environnementales ERC constitue une première étape dans le développement du Groupe en Belgique. Il s'agit du premier laboratoire Eurofins dans ce pays, dont l'offre de services analytiques était assurée auparavant depuis la France et les Pays-Bas.

### **Infrastructure et Centres de compétence**

Outre les développements dans de nouveaux pays et les acquisitions indiquées précédemment, Eurofins investit également dans l'amélioration de ses services et la modernisation de ses sites existants.

La journée annuelle consacrée aux investisseurs organisée par Eurofins s'est tenue au mois de novembre sur le site nouvellement aménagé des Ulis, à la périphérie de Paris. Combinant les services de laboratoire de proximité dans le domaine de la pharmacie et de l'environnement, le site des Ulis est une parfaite illustration du regroupement et de la réorganisation de 6 anciens laboratoires indépendants en région parisienne, ce qui devrait contribuer à terme à une nette amélioration de la rentabilité au sein des différentes unités concernées.

Au Royaume-Uni, un nouveau laboratoire de microbiologie a été ouvert à Acton dans l'ouest de Londres, en réponse à une forte augmentation de la demande d'analyses alimentaires et environnementales. Accrédité selon les normes britanniques UKAS, il offre une grande variété de tests incluant l'analyse des coliformes, des streptocoques et de la Legionella, ainsi que celle des salmonelles, de la Listeria et des déchets organiques tels que les levures et les moisissures.

Aux Pays-Bas, le Groupe a lancé la création d'un nouveau laboratoire visant à offrir des services d'analyses rapides sur le site portuaire de Rotterdam, 3<sup>ème</sup> port mondial. Ce laboratoire sera spécialisé au départ dans l'analyse des OGM et des contaminants présents dans les matières premières destinées à l'industrie agro-alimentaire.

Le laboratoire d'analyses environnementales de Saverne est devenu pleinement opérationnel en 2007 après avoir procédé à une réorganisation complète des locaux, des équipements,

des systèmes et des processus de production. Les capacités d'analyse du Groupe dans le domaine de l'environnement ont fortement augmenté en volume et combinées avec celles du laboratoire de Barneveld (Pays-Bas), permettent à Eurofins de couvrir à la fois le nord et le centre de l'Europe et progressivement les marchés en croissance d'Europe du Sud.

Le déploiement des systèmes informatiques du Groupe (ComLIMS et eLIMS) s'est poursuivi, progressivement des activités d'analyses alimentaires vers les activités d'analyses de l'environnement, puis vers les applications possibles dans le domaine pharmaceutique où les efforts du Groupe sont actuellement orientés. Le Groupe met en place actuellement un système de gestion de la relation client (CRM) afin d'enrichir les services offerts à ses clients, notamment en intégrant ce module aux outils ComLIMS et eLIMS, et de cibler de nouveaux prospects.

### **Activités commerciales, Marketing, programmes de R&D et investissements stratégiques**

A travers l'ensemble du Groupe, Eurofins investit significativement dans la recherche et développement afin de maintenir sa position de leader technologique sur le marché des services de bio-analyse. Sur la base de son expérience, le Groupe estime que la R&D est un investissement rentable à long terme qui permet de consolider au fil du temps une base de clients fidèles et d'enrichir une offre particulièrement attractive pour de nouveaux clients potentiels.

A titre d'illustration, Eurofins a été en mesure d'apporter une réponse rapide à deux cas exemplaires de contaminations alimentaires, à savoir la présence de mélamine dans des aliments pour chiens et chats aux Etats-Unis et de pentachlorophénol (fongicide pour traitement du bois) dans de la gomme de guar (épaississant alimentaire) en Europe. Eurofins, et plus particulièrement le laboratoire WEJ à Hambourg, a élaboré des tests d'analyse rapides et fiables en 10 jours seulement après la mise en évidence des premières traces de contamination. Dans le cas de la contamination à la mélamine, Eurofins a collaboré avec l'office du contrôle pharmaceutique et alimentaire américain (FDA) pour mettre au point et valider un test de détection, obtenant ainsi la primeur de ce test sur le marché. Grâce à son expertise de premier plan sur le marché de la bioanalyse, le Groupe permet à ses clients d'éviter ou de limiter les dommages liés aux contaminations, souvent susceptibles de prendre une ampleur significative, en particulier lorsqu'elles portent atteinte aux marques. Il s'agit d'un facteur essentiel de différenciation permettant d'attirer de nouveaux clients et de fournir des services de haute qualité à nos clients existants.

En Italie, le département de recherche et développement a élaboré un nouveau test capable de détecter une multitude de résidus de pesticides dans les fruits et les légumes. Ce test permet d'analyser à partir d'un seul prélèvement plus de 300 molécules en combinant les techniques de GC-MS et HPLC-MS. Il est à présent disponible pour l'ensemble des clients Eurofins ayant accès à l'outil en ligne ComLIMS. Toujours en Italie, Eurofins a remporté une première série de contrats portant sur le contrôle de thérapies avancées (gènes, ingénierie des tissus et des cellules).

La libéralisation du marché de l'analyse des eaux potables en France à partir de 2008 ouvre des perspectives intéressantes pour le Groupe. Cette opportunité permet de compléter et d'étendre à la France les solides références du Groupe sur le marché de l'analyse des eaux au Danemark (laboratoire national de référence), en Allemagne (Institut Prof. Jäger) et au Royaume-Uni (Southern Water).

Au cours de l'année 2007, Medigenomix a mis au point plusieurs méthodes d'analyse et technologies innovantes, parmi lesquelles de nouveaux tests d'authenticité du cachemire et de la viande de canard. Son offre a été étendue à d'autres domaines alimentaires et non alimentaires comme différentes espèces de poisson et de crevettes ou encore des gélifiants (ex : E417 gomme tara). En collaboration avec d'autres sociétés membres du pôle Génomique d'Eurofins, Medigenomix a également finalisé un projet de séquençage

de génome pour l'analyse des différences génétiques entre une variété de protéine industrielle protégée E. coli et une variante mère de la même protéine. Par ailleurs, Medigenomix a obtenu la certification ISO 17025:2005 dans le domaine de la génétique appliquée aux analyses médico-légales, au diagnostic génétique vétérinaire et à l'authenticité des aliments.

Les atouts d'Eurofins comme partenaire de premier choix pour la prestation de services analytiques étant de plus en plus reconnus, le marché de l'externalisation constitue une source croissante de développement de ses activités. Plusieurs exemples l'illustrent en 2007. Le Groupe a ainsi obtenu la sous-traitance des analyses de routine de l'un des plus importants producteurs de produits laitiers aux Pays-Bas et a remporté à Lyon un contrat portant sur la reprise de l'unité d'études cliniques en phase 1 réputée de l'hôpital universitaire de Lyon, comprenant les actifs de l'ART, l'association pour la recherche thérapeutique. Comme annoncé en novembre dernier, Eurofins Medinet a remporté un contrat évalué à 37 millions dollars US sur une durée de 7 ans auprès de l'institut national de santé américain pour gérer le réseau d'étude sur la résistance antimicrobienne au staphylocoque doré (« NARSA »). Le contrat conclu avec Southern Water illustre également la tendance générale à l'externalisation des activités d'analyse par les compagnies des eaux de service public au Royaume-Uni.

Au Royaume-Uni, Eurofins a réalisé des progrès importants dans le domaine des analyses médico-légales. Le Groupe a conclu en fin d'année un accord de partenariat avec le Forensic Science Service (FSS), principal prestataire public de services médico-légaux pour les forces de police en Angleterre et au Pays de Galles, afin de fournir à ses laboratoires des analyses visant à détecter des traces de drogues dans les cheveux, les poils et les ongles.

Aux Pays-Bas, le pôle Environnement a encore amélioré son plan d'assurance qualité pour les tests d'analyse de l'eau et des sols, avec notamment l'introduction de la technique de broyage cryogénique des échantillons de sol pour l'analyse des substances organiques et inorganiques. Eurofins est également le premier groupe de laboratoires à être accrédité pour l'analyse des eaux usées sur le marché flamand.

### Information sur le management et l'entreprise

En 2007, le Groupe a procédé à plusieurs nominations clés au sein du Comité Exécutif du Groupe (GEC) dans le cadre de ses objectifs de croissance. Les nominations de Xavier Denney (pôle Environnement), Luc Leroy (pôle Pharmacie) et Jos Lamers (pôle Agro-alimentaire) forment une excellente association en termes d'expérience internationale et de qualités de management. Wicher Wichers a quitté la direction des activités Pharma d'Eurofins ainsi que le Comité Exécutif du Groupe mais continuera de siéger au Conseil d'Administration en qualité de Directeur non exécutif. Svend Aage Linde a quitté à la fois le Comité Exécutif du Groupe et le Conseil d'Administration et se concentrera désormais sur les activités en forte croissance d'Eurofins en Scandinavie et plus particulièrement sur l'intégration d'Analycen. Enfin, Benoît Adelus a quitté le Groupe le 31 décembre 2007.

Au cours de l'année 2007, la société s'est transformée en Société Européenne (SE), transformation effective depuis le 2 mai 2007. La société, jusqu'alors sous forme de société anonyme, a donc procédé aux modifications statutaires nécessaires pour tenir compte de ce changement de forme sociale.

Pour la première fois de son histoire, la société a procédé au versement d'un dividende (de 0,10 € par action) le 26 juillet 2007.

### Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Acquisition de différents laboratoires en Allemagne, en Thaïlande et en Chine. En raison de leur date d'acquisition récente, l'information relative au prix d'acquisition et à la juste

valeur des actifs et des dettes liée à ces transactions n'est pas fournie.

### Perspectives d'avenir

En janvier 2008, les principaux dirigeants d'Eurofins ont estimé d'un commun accord que le Groupe pourrait atteindre un chiffre d'affaires de 600 millions d'euros dès 2008 (soit avec deux ans d'avance par rapport à l'objectif fixé précédemment d'atteindre cette taille en 2010), sous réserve que les tendances du marché restent comparables à ce qu'elles sont actuellement et que sa stratégie de développement soit mise en œuvre avec succès.

Suite au processus budgétaire des sociétés récemment acquises, la direction d'Eurofins a annoncé le relèvement de son objectif de chiffre d'affaires 2008 de 600 à 620 M€. A moyen terme, par une combinaison de croissance organique et d'acquisitions, l'objectif est d'atteindre un chiffre d'affaires de 720 M€ en 2009 et un milliard d'euros en 2011.

Les objectifs d'Eurofins à moyen terme intègrent également une poursuite de l'amélioration de la marge opérationnelle (pour tendre vers 15%) et du taux de retour sur capitaux employés avec un objectif de ROCE\* de 20% avant impôts.

A ce stade, Eurofins prévoit de continuer à financer sa croissance par une combinaison de cash flow opérationnel et de dette. Pour mémoire, le Groupe a finalisé avec succès en mars 2006 une émission d'OBSAR pour un montant nominal de 120 millions d'euros et une émission de titres subordonnés à durée indéterminée pour un montant nominal de 100 millions d'euros en mai 2007. Le Groupe ne prévoit pas de recourir à de nouvelles émissions d'instruments de dette ou de capital pour financer sa croissance.

\* ROCE = Résultat d'exploitation des 12 derniers mois / Moyenne des Capitaux employés au début des 4 derniers trimestres.

Eurofins a étayé les objectifs susvisés sur le fondement d'hypothèses qui lui paraissent réalistes concernant :

- l'évolution de son chiffre d'affaires, dont le taux de croissance annuel moyen de l'ordre de 20% résulte d'une combinaison entre croissance organique et croissance externe, avec un objectif de croissance organique de l'ordre de 10% prévue en 2008 ;
- l'évolution de la marge opérationnelle, qui s'appuie à la fois sur le périmètre existant du groupe dont les performances opérationnelles sont en régulière amélioration au cours des derniers exercices, grâce notamment aux gains de productivité constants réalisés, ainsi que sur l'acquisition de nouvelles filiales qui doivent contribuer positivement au résultat d'ensemble après une phase d'intégration de 2 à 3 ans dans le périmètre du groupe. L'évolution des marges opérationnelles attendue tient compte par ailleurs des charges inhérentes au développement et au lancement de nouvelles activités, dans la mesure où le groupe renforce ses structures en vue de l'élargissement de son portefeuille et de sa présence géographique dans les prochains mois et les prochaines années ;
- l'amélioration du taux de retour sur capitaux employés, devant résulter de l'amélioration des marges opérationnelles ; par ailleurs, la stratégie du groupe dans ses critères de choix d'investissements (investissements opérationnels ou nouvelles acquisitions) tient compte dans ses critères de décision de l'objectif d'atteindre à moyen terme un taux de retour sur capitaux employés de 20% avant impôt.

La Société envisage de mettre en place en fonction des besoins de financement liés à ce plan de développement les ressources financières complémentaires appropriées, sous forme principalement de dette et de cash flow opérationnel.

## INFORMATION SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

Conformément à l'article L 225-102-1 dernier alinéa du Code de commerce, issu de la loi NRE du 15 mai 2001, et au décret du 21 février 2002, le groupe Eurofins a réuni certains éléments d'information sociale et concernant les conséquences environnementales de ses activités.

### Éléments d'information sociale

Le Groupe Eurofins Scientific est tenu d'adopter vis-à-vis de ses différents partenaires, en particulier ses clients, ses employés et ses actionnaires, un comportement juste et responsable. Les paragraphes ci-dessous soulignent la manière dont Eurofins le concrétise. Le Groupe est conscient que sa réussite sur le long terme dépend également de l'implication de toutes les autres parties prenantes de l'entreprise. Eurofins continue de mettre en place des mesures qui permettent d'améliorer sa position. Ces mesures sont décrites ci-dessous.

#### Effectif

L'effectif moyen du Groupe Eurofins a fortement augmenté en 2007, passant de 4.069 personnes « équivalent temps plein\* » en 2006 à 5.320 en 2007. En fin d'année, l'effectif instantané du Groupe dépassait pour la première fois dans l'histoire d'Eurofins les 7.000 collaborateurs. Cette augmentation est la combinaison de deux facteurs : une croissance organique soutenue des ventes du Groupe Eurofins sur ses marchés domestiques ayant occasionné de nouvelles embauches et une politique dynamique de croissance externe visant à renforcer sa position de leader dans le domaine des services bio-analytiques.

	2007	2006	2005
Benelux	679	614	537
France	1 129	900	566
Allemagne	1 380	1 089	573
Amérique du Nord	460	379	261
Scandinavie	821	561	386
Iles Britanniques	546	443	302
Autres pays	305	83	34
Effectif total	5 320	4 069	2 659
Equivalent Temps Plein *			

\* Les données correspondent à une moyenne pondérée des effectifs "Equivalent Temps Plein" sur la période, prenant en compte la date de première consolidation des acquisitions.

#### Rémunérations, charges sociales, égalité professionnelle entre femmes et hommes

Les charges de personnel totales de l'exercice, y compris les charges sociales et les provisions pour indemnités de départ en retraite, se sont élevées à 233,6 M€. Cela représente 47,5% du chiffre d'affaires, en hausse de 1,5% par rapport à 2006. A noter une baisse de 0,4 point du taux de charges sociales moyen qui ressort à 17,8% de la masse salariale brute en 2007 contre 18,2% en 2006, (voir la note 2.2 sur le compte de résultat consolidé dans les notes annexes aux états financiers consolidés du groupe). Cette évolution reflète la répartition des effectifs du Groupe par zone géographique.

Eurofins met en œuvre une politique de rémunération individualisée, encourageant à la fois la performance individuelle et collective tout en laissant une grande autonomie aux filiales et au management local en matière d'évolution collective et individuelle des rémunérations, de répartition entre la partie fixe et la partie variable de la rémunération. La partie variable représente généralement une part croissante avec le niveau de responsabilité des salariés et peut atteindre jusqu'à 30% du salaire fixe.

Le Groupe encourage la fidélité à long terme et croit au partage du succès. De ce fait, Eurofins développe depuis son introduction en bourse en 1997 un plan de stock options pour le personnel, permettant à un nombre toujours plus important d'employés du Groupe de participer à son succès. De même à travers l'OBSAR Managers émise en mars 2006 (voir plus

bas par. BSAR), dont la quasi-totalité des BSAR a été cédée à des cadres dirigeants du Groupe, en France et à l'étranger, sous réserve de conditions d'incessibilité et de non conversion pendant une durée de 5 ans.

L'actionnariat salarié est encouragé par le Groupe avec les avertissements d'usage concernant notamment les risques de forte volatilité et de faible liquidité du titre sur le court terme.

La gestion des compétences, concrétisée par l'évolution positive de nos processus de production et de gestion, nécessite tant en terme de recrutement que de formation ou de politique salariale, une pratique permanente et générale d'égalité professionnelle entre le personnel féminin et masculin à travers l'ensemble des filiales du Groupe dans le monde.

#### Organisation du temps de travail : durée pour les salariés à temps plein et à temps partiel, absentéisme

La durée hebdomadaire du temps de travail varie d'un pays à l'autre dans le cadre de la réglementation locale en matière de droit du travail. A titre indicatif, la durée moyenne se situe en général entre 35 et 40 heures par semaine pour les salariés à temps plein. La durée moyenne de travail varie encore davantage pour les salariés à temps partiel selon les pays, en général entre 15 heures et 30 heures par semaine.

Par ailleurs, l'activité de prestataire de services analytiques peut nécessiter le recours aux heures supplémentaires en fonction des délais parfois très courts demandés par les clients du groupe pour la mise à disposition des résultats. D'une manière générale, les heures supplémentaires font l'objet d'un processus de compensation ou de récupération géré localement au niveau de la filiale voire du laboratoire.

L'absentéisme n'est pas recensé de manière homogène selon les pays mais il peut être estimé à titre indicatif à moins de 3% en moyenne.

#### Répartition contrats à durée indéterminée / contrats à durée déterminée et intérimaires

A titre indicatif, on peut estimer qu'environ 90% des effectifs du groupe sont employés sous forme de contrats à durée indéterminée, même si la définition des données sociales n'est pas homogène selon les pays où les filiales du groupe Eurofins sont implantées.

D'une manière générale, le recours aux contrats à durée déterminée et au personnel intérimaire ou à la main d'œuvre extérieure à la société est limité, du fait de la haute technicité des compétences requises dans le secteur d'activité des services bio-analytiques et de l'attention apportée à la qualité du service.

#### Recrutement

Dans son ensemble, le groupe n'a pas rencontré de difficultés particulières de recrutement en 2007, bien qu'il y ait des disparités entre les différents sites. Les compétences scientifiques pointues requises des spécialistes recherchés par Eurofins entraînent cependant des processus de recrutement qui peuvent s'étendre sur plusieurs mois.

#### Plans de réduction des effectifs (sauvegarde de l'emploi, efforts de reclassement, réembauches et mesures d'accompagnement)

Comme indiqué précédemment, du fait d'une croissance interne forte et d'une politique de croissance externe en plein développement, le groupe Eurofins a connu en 2007 une augmentation significative de ses effectifs. Les licenciements intervenus dans l'exercice sont liés essentiellement au regroupement de laboratoires et le cas échéant au transfert des activités des sociétés nouvellement acquises vers des centres de production plus importants visant ainsi à préserver la compétitivité du groupe.

Dans le cadre de ces transferts, il est le plus souvent proposé aux employés concernés un reclassement interne prioritaire sur le site de destination. Certains n'y donnent pas suite pour

convenance personnelle en cas de regroupement de sites impliquant un déménagement.

#### *Relations professionnelles et bilan des accords collectifs*

Le Groupe Eurofins, conscient que les ressources humaines constituent sa plus grande force pour atteindre sa vision de leader sur le marché de la bio-analyse, et enrichi par l'intégration réussie de différentes cultures (4 nationalités différentes au sein du comité exécutif) a mis en avant la valorisation de la performance collective.

Pour nos employés, il y a une belle expérience à vivre en participant à l'aventure d'Eurofins. Nous avons commencé à appliquer notre programme d'intégration, à communiquer et mettre en œuvre notre charte de leadership, notre Vision d'Entreprise et nos Valeurs-Clés, tout en mettant l'accent sur l'amélioration de nos processus internes. Plus que jamais, le groupe offre des perspectives de carrière à ses employés qualifiés et motivés.

A titre d'exemple, la charte de leadership et les Valeurs-Clés se retrouvent sur le site Internet du Groupe ([www.eurofins.com](http://www.eurofins.com)), ainsi que sur l'Intranet disposant d'informations en temps réel, d'un accès à des plateformes métiers ou projets et d'un annuaire international.

Par ailleurs, il existe un certain nombre d'accords collectifs dans les différentes filiales et établissements du groupe, en conformité avec la législation locale. La représentativité du personnel est généralement assurée soit par une représentation syndicale, soit par des délégués du personnel élus, un comité d'entreprise, etc., selon les spécificités de chaque pays où le groupe est présent.

#### *La formation*

Eurofins a développé et élargi en permanence un portefeuille unique de plus de 25 000 méthodes d'analyses différentes, offrant ainsi un environnement passionnant pour les nombreux scientifiques qui nous rejoignent. Nos programmes de formation ont été renforcés pour permettre à notre personnel de laboratoire de maintenir constamment ses connaissances sur ces nouvelles méthodes analytiques.

L'échange et le transfert de savoir-faire sont une valeur-clé du groupe Eurofins visant non seulement à maintenir un haut standard de qualité dans les services délivrés aux clients mais aussi à développer les compétences personnelles et techniques de chacun. Un site intranet a notamment été développé à l'effet de faciliter l'accès et d'accélérer le partage de l'information scientifique, technique et commerciale disponible au sein du groupe. Cette stratégie générale visant à la fois la progression continue des compétences techniques et managériales et l'optimisation de la flexibilité de notre organisation permet de se préparer et de s'adapter aux évolutions du marché.

De nombreux laboratoires ont des accords avec un certain nombre d'organismes universitaires et techniques pour accueillir dans leurs équipes des techniciens et scientifiques en cours de qualification et des étudiants en doctorat, post-doc, etc.

#### *Œuvres sociales*

Eurofins contribue à différents projets et œuvres sociales au cours de l'année et de nombreuses filiales ou laboratoires œuvrent au niveau local. A l'heure actuelle, il n'existe pas de coordination centrale ou de service spécifiquement dédié à ce type d'œuvres si ce n'est le désir d'améliorer les conditions de vie de personnes défavorisées. Dans le stade actuel de son développement, la société considère que cette approche constitue le meilleur moyen pour parvenir à cet objectif.

Le groupe Eurofins soutient également financièrement quelques organisations caritatives non gouvernementales, actives notamment en Afrique, en Asie et en Europe de l'Est. Sur le long terme, Eurofins continue de soutenir « Plan International » et compte cette année l'association « Pro Greffe » parmi ses nouveaux bénéficiaires. Vous trouverez de

plus amples informations sur ces deux organismes en consultant le site internet du Groupe :

<http://www.eurofins.com/investor-relations/corporate-responsibility/community.aspx>

#### *Emploi et insertion des travailleurs handicapés*

Le Groupe accorde une grande importance aux valeurs d'éthique et porte une attention particulière dans sa politique de recrutement à employer dans la mesure du possible un certain nombre de personnes handicapées, que ce soit en Europe ou en Amérique du Nord.

#### *Recours à la sous-traitance*

La politique de « one stop shop » du Groupe visant à proposer à ses clients un panel d'analyses étendu a permis de développer de manière soutenue la sous-traitance interne.

En revanche, la sous-traitance externe représente moins de 7% du chiffre d'affaires consolidé du groupe. Elle est gérée au coup par coup au niveau opérationnel par chaque laboratoire du groupe, en raison soit de besoins de savoir-faire techniques très spécifiques, soit de manque de capacité de production par rapport aux délais impartis. Le recours à la sous-traitance par les filiales du groupe s'effectue à notre connaissance dans le respect des dispositions des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail.

D'une manière générale, on peut considérer que l'activité des sociétés du Groupe a une répercussion limitée sur le tissu économique et les populations locales, sauf en qualité d'employeur au travers du recrutement d'emplois qualifiés.

## **Éléments d'information sur les aspects environnementaux**

### *Consommation de ressources en eau, matières premières et énergie et mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables*

D'une manière générale, l'activité du groupe Eurofins comme prestataire de services bio-analytiques nécessite une consommation limitée de ressources en eau, matières premières et en énergie (principalement électricité, gaz de type azote liquide, etc.).

En Europe du Nord principalement (Benelux, Scandinavie), les filiales du groupe recourent si possible aux énergies renouvelables, comme l'électricité d'origine éolienne, hydraulique ou solaire.

### *Rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement, nuisances sonores et olfactives*

Eurofins Scientific utilise des solvants et des produits chimiques stockés généralement dans des endroits spécifiques. Après utilisation, ces produits sont en général récupérés par des entreprises spécialisées et dûment habilitées pour le recyclage de ces déchets. En cas d'erreur, d'accident ou d'incendie, une contamination de l'environnement ou des employés n'est pas à exclure. Cependant le risque est faible, vu les petites quantités de produits utilisées.

Néanmoins, en cas de contamination importante de l'environnement, la responsabilité du Groupe serait engagée, ce qui ne manquerait pas d'affecter son image et sa réputation et d'avoir un impact financier qui pourrait être lourd.

Dans le cadre du regroupement de laboratoires, les coûts de fermeture de sites comprennent les frais et provisions concernant la remise en état des bâtiments et de l'environnement. A noter qu'un litige lié à la fermeture d'un laboratoire du groupe, pour des faits antérieurs à l'acquisition de la société concernée par Eurofins, est toujours en cours (voir ci-dessous par *Montant des provisions et garanties pour risques d'environnement*).

D'autre part, à la connaissance du Groupe, il n'est fait état d'aucune nuisance sonore ou olfactive liée aux activités des différentes filiales et sites opérationnels du Groupe Eurofins.

Par ailleurs, grâce au développement d'analyses de pointe dans le domaine de l'environnement, Eurofins contribue par ses travaux à la protection de l'environnement.

*Mesures prises pour limiter les atteintes à l'équilibre biologique, aux milieux naturels, aux espèces animales et végétales protégées*

Dans certains pays où le Groupe est présent tel que les Etats-Unis, des programmes de formation destinés à l'ensemble du personnel de laboratoire sont développés et dispensés afin de limiter les impacts sur l'environnement.

*Démarches d'évaluation ou de certification entreprises en matière d'environnement et mesures prises, le cas échéant, pour assurer la conformité de l'activité de la société sur l'environnement aux dispositions législatives réglementaires applicables en cette matière*

Selon les pays, certains laboratoires du Groupe disposent d'une « licence environnementale » délivrée par les autorités locales dans le cadre de normes internationales. Ainsi, dans les pays scandinaves, la mise en place d'un système de management environnemental (SME) permettant aux entreprises de minimiser les impacts de leurs activités sur l'environnement, de prévenir les incidents et de fixer un plan d'action pour améliorer leurs performances environnementales a permis d'être accrédité ISO 14001. Cette démarche n'est pas ponctuelle mais s'intègre dans un processus quotidien prenant en compte l'aspect environnemental dans chaque action.

*Dépenses engagées pour prévenir les conséquences de l'activité de la société sur l'environnement*

Plusieurs filiales et laboratoires du groupe engagent notamment des dépenses pour le transport et le traitement de matériaux présentant des risques particuliers (échantillons ESB, kits de détection, déchets toxiques, sang humain). De plus, Eurofins investit dans de nouvelles installations destinées à réduire les risques de pollution (système pour stopper les fuites de solvants et autres produits liquides à risque) et verse également une contribution / taxe aux collectivités locales pour le traitement des eaux usées.

*Existence au sein de la société de services internes de gestion de l'environnement, formation et information des salariés, moyens consacrés à la réduction des risques pour l'environnement*

Selon les pays, certaines filiales ou laboratoires disposent d'un bureau / agent interne (« Safety Officer »), en charge de mener des inspections régulières et des formations internes sur les questions de sécurité et de protection de l'environnement.

Le suivi des consignes de sécurité est assuré en conformité avec la réglementation locale applicable dans chaque pays où le groupe est présent.

*Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement*

Pour des raisons évidentes de confidentialité, le montant des provisions constituées le cas échéant en ce qui concerne ce type de litiges ou de risques dans ce domaine ne peut être précisé. Eurofins estime que les provisions pour risques sont adéquates compte tenu des informations dont il dispose actuellement mais, vu les difficultés à estimer certains engagements dans ce domaine, on ne saurait exclure que les coûts dépasseront finalement les montants provisionnés. L'impact de ces problèmes sur les résultats opérationnels est imprévisible étant donné l'impossibilité d'anticiper le montant des dépenses futures et le moment où elles interviendront ainsi que les résultats opérationnels futurs.

A noter que le Groupe dispose de polices d'assurance couvrant en général les risques liés aux dommages pouvant

être causés accidentellement par certaines de ses activités sur l'environnement. Cependant, il ne peut pas être garanti que la couverture des assurances sera suffisante dans tous les cas et que le Groupe n'aura pas à subir des pertes causées par des faits situés au-delà des limites ou de la portée de la couverture dont elle dispose ou des provisions constituées. Ceci pourrait avoir des effets négatifs sur la valeur nette de la Société, sa position financière et ses résultats d'exploitation.

*Montant des indemnités versées au cours de l'exercice en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement et actions menées en réparation de dommages et intérêts causés à celui-ci*

Néant.

## **b) Activité des filiales**

### **Structure du groupe**

Au 31 décembre 2006, Eurofins Scientific S.E. détenait une participation majoritaire dans les sociétés suivantes :

- Eurofins Scientific Inc. (Etats-Unis)
- CPA Laboratories Ltd (Royaume-Uni)
- Eurofins Scientific GmbH (Allemagne)
- Eurofins Scientific Développement SAS (France)
- Eurofins Scientific AG (Suisse)
- Eurofins Scientific B.V. et Eurofins Ventures B.V. (Pays-Bas)
- Eurofins Scientific Services S.A. (Belgique)
- Eurofins Danmark A/S (Danemark)
- SCI Le Chardonnay (France)
- Eurofins Holding Ltd (Royaume-Uni)
- Eurofins Miljo A/S et Eurofins Food & Pharma A/S (Danemark)
- Eurofins Scientific CZ s.r.o. (République Tchèque)
- Eurofins Finance SA (Belgique)
- Eurofins Lux SARL (Luxembourg)
- Eurofins Food I DE GmbH et Eurofins Ventures I DE GmbH (Allemagne)
- Eurofins-ofi Lebensmittelanalytik GmbH (Autriche).

Au cours de l'exercice 2007, la société a procédé à une rationalisation de ses participations directes sans impact sur le périmètre économique du Groupe, notamment sur la base des résolutions du Conseil d'administration du 22 mars 2007 comme suit (extrait du procès-verbal) :

« Il apparaît opportun que la structure du groupe EUROFINS soit organisée de manière plus rationnelle et qu'il soit à cet effet opéré des regroupements par secteurs d'activités.

Il est dès lors envisagé :

- de regrouper, par l'intermédiaire du holding luxembourgeois Eurofins LUX sarl, la plupart des participations de la société EUROFINS SCIENTIFIC au sein de quatre autres holdings luxembourgeois en fonction du secteur d'activité (Eurofins Food LUX sarl, Eurofins Pharma LUX sarl, Eurofins Environment LUX sarl et Eurofins Ventures LUX sarl) ;
- concomitamment, de financer ou refinancer les prêts inter-sociétés au sein du Groupe au travers de la société de droit belge Eurofins Finance S.A. et/ou de sa succursale luxembourgeoise en cours de constitution. »

De ce fait, de nombreuses participations directes détenues auparavant par EUROFINS SCIENTIFIC S.E. ont été soit cédées soit apportées aux sous-holdings luxembourgeois susvisés. Parallèlement, de nouveaux holdings ont été constitués dans différents pays comme structure de tête des sociétés opérationnelles domestiques.

Il en résulte que les principales participations directes détenues par la société EUROFINS SCIENTIFIC S.E. au 31 décembre 2007 ont sensiblement évolué comme suit :

- Eurofins Lux sarl (Luxembourg)
- Eurofins Scientific Développement SAS (France)
- Eurofins Bioventures SAS (France)
- Eurofins Pharma France SAS (France)
- Eurofins Finance SA (Belgique)
- Eurofins Scientific Services SA (Belgique)
- Eurofins Ventures BV (Pays-Bas)
- Eurofins Danmark A/S (Danemark)
- Eurofins Pharma A/S (Danemark)
- CPA Laboratories Ltd (Royaume-Uni)
- Eurofins Product Testing GmbH (Allemagne)

### Activité

Certaines informations financières concernant les filiales d'Eurofins Scientific S.E. sont volontairement omises du fait de leur caractère confidentiel et sensible du point de vue commercial et concurrentiel.

### Eurofins Lux sarl

Cette société est la holding de tête des sous-holdings luxembourgeois destinés à regrouper les différentes participations du Groupe dans les sociétés opérationnelles par secteur d'activité, à savoir :

- Eurofins Food Lux SARL (Luxembourg),
- Eurofins Environment Lux SARL (Luxembourg),
- Eurofins Pharma Lux SARL (Luxembourg),
- Eurofins Ventures Lux SARL (Luxembourg),

### Eurofins Scientific Développement SAS

Cette société est la sous-holding du groupe Eurofins en France dans le domaine des analyses agro-alimentaires à travers les filiales françaises suivantes :

- Eurofins Scientific AgroGene, spécialisée dans l'analyse des produits d'origine animale et végétale ;
- Eurofins Scientific Analytics (ESA), spécialisée dans l'analyse de l'authenticité, l'analyse chimique et nutritionnelle et la biologie moléculaire ; la société ESA détient elle-même des participations dans les sociétés LCN SAS et Eurofins Cervac Sud SAS ;
- Eurofins Scientific Biosciences (ESBS), spécialisée dans l'hygiène et la sécurité alimentaires ; la société ESBS détient elle-même des participations dans les sociétés Eurofins Cervac Ouest et Eurofins Cervac Audit ;
- Laboratoire de Bromatologie de l'Est (LBE), spécialisée dans l'hygiène et la sécurité alimentaires ;
- Eurofins Certification, spécialisé dans la certification de produits et services dans le domaine agroalimentaire ;
- Eurofins ATS, spécialisée dans l'analyse des produits de consommation (hygiène, cosmétiques, détergents...); la société ATS détient une participation dans la société Eurofins Test Center,

spécialisée dans les études marketing et l'analyse sensorielle de produits agro-alimentaires.

La société ESD détient également des participations dans deux entités regroupant certains services administratifs, à savoir Aix Management Services SAS et Eurofins Management Services SAS.

Elle a fait l'acquisition en 2007 de la majorité du capital de la société LARA Europe Analyses, spécialisée dans l'analyse des produits agro-alimentaires basée à Toulouse.

En 2007, Eurofins Scientific Développement a poursuivi ses investissements en Chine à travers sa filiale Eurofins Technology Service (Suzhou) Co.,Ltd qui avait obtenu fin 2006 le statut d'entreprise à capitaux 100% étrangers (« WFOE – wholly foreign-owned enterprise »). Cette étape importante a permis d'entamer en 2007 la construction d'un laboratoire d'analyses agro-alimentaires qui devrait être opérationnel au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2008.

### Eurofins Bioventures SAS

Cette société est la sous-holding des sociétés actives dans les analyses environnementales en France. Elle détient notamment des participations dans les sociétés :

- Eurofins Environnement SAS, qui détient elle-même la société Eurofins LEM SAS, spécialisée dans l'analyse des matériaux, des fibres et poussières ;
- LHCF SAS, spécialisée dans l'analyse des matériaux ;
- Eurofins Environnement & Santé SAS, spécialisée dans l'analyse de l'eau et de l'air.

La société Eurofins Environnement SAS a conclu en 2007 avec le Conseil général du Loiret (45) un contrat d'externalisation du laboratoire LDA 45 spécialisé notamment dans l'analyse de l'eau.

### Eurofins Pharma France SAS

Cette société est la sous-holding des sociétés actives dans les prestations d'analyse et de conseil auprès de l'industrie pharmaceutique en France. Elle détient notamment des participations dans les sociétés :

- Eurofins Pharmacontrol SAS, spécialisée dans les analyses de microbiologie et de stabilité des médicaments ;
- Eurofins Medinet SAS, filiale française membre du réseau international de laboratoires centraux Eurofins Medinet, également présent aux Pays-Bas, aux Etats-Unis et à Singapour ;
- Optimed SAS, unité réputée d'essais cliniques de phase 1 basée à Grenoble ;
- ADME Bioanalyses SAS, spécialisée dans les études de toxicité et de bio-analyse pour le compte des industries pharmaceutique et agro-chimique.

La société Eurofins Pharma France SAS a créé en 2007 une nouvelle filiale Optimed Lyon SAS dédiée à la reprise de l'unité d'études cliniques en phase 1 réputée de l'hôpital universitaire de Lyon, comprenant les actifs de l'ART, l'association pour la recherche thérapeutique.

### Eurofins Danmark A/S et Eurofins Pharma A/S

Eurofins, à travers ces sociétés et les autres filiales du Groupe en Scandinavie (Steins, Norsk Matanalyse, Labnett et Analycen acquis en 2007), est devenu en quelques années le leader incontesté du marché de l'analyse agro-alimentaire et environnementale dans les pays nordiques et devient également un acteur majeur auprès de l'industrie pharmaceutique dans cette région.

## **Eurofins Ventures B.V.**

Au 31 décembre 2007, les principales participations majoritaires d'Eurofins Ventures B.V. sont les suivantes :

- . GeneScan Europe AG ;
- . Eurofins Genomics BV ;
- . Eurofins Pharma US Holding Inc., qui détient des filiales actives auprès de l'industrie pharmaceutique et des biotechnologies aux USA, notamment les sociétés Eurofins Medinet Inc., AvTech et Eurofins PSL ;
- . Steins Laboratorium A/S au Danemark ;
- . Eurofins Italia Srl en Italie qui détient les sociétés Chemical Control et Biolab SpA, cette dernière acquise en 2007 ;
- . Eurofins Japan K.K. au Japon qui détient une participation minoritaire dans la société FASMAC ;
- . Eurofins Do Brasil Análises de Alimentos Ltda au Brésil ;
- . Eurofins Hong Kong Ltd.

La société a acquis fin 2007 :

- Eurofins CAL aux Etats-Unis ;
- la société Phoenix Acquisition Inc., holding des activités de services génomiques de la société Operon au Japon.

## **Autres filiales d'Eurofins Scientific SE**

Eurofins Scientific S.E. détient aussi les filiales suivantes :

- . SCI Le Chardonnay, détenant les murs du site d'Alfortville (94), en cours de cession ;
- . Eurofins Scientific Services SA (Belgique), centre de coordination et de services du groupe basé à Bruxelles ;
- . Eurofins Finance SA (Belgique), société de trésorerie du groupe basée à Bruxelles qui a créé en 2007 une succursale au Luxembourg dédiée à la mise en place de financements intra-groupe à long terme ;
- . Eurofins CZ s.r.o (République Tchèque), société basée à Prague ;
- . Eurofins Product Testing GmbH (Allemagne), société créée en fin d'exercice;
- . des holdings sans activité opérationnelle à fin 2007 :
  - Eurofins Ventures I FR SAS (France),
  - Eurofins Verwaltung 1 GmbH (Allemagne),
  - Eurofins Food V DE GmbH (Allemagne),
  - Eurofins Environment I DE GmbH (Allemagne),
  - Copia 75 GmbH (Allemagne),
  - Eurofins Pharma I DK A/S (Danemark),
  - Eurofins Environment I NO AS (Norvège),
  - Eurofins Food I NO AS (Norvège),
  - Eurofins Environment I S AB (Suède),
  - Eurofins Food I S AB (Suède),
  - Eurofins Food Lux SARL (Luxembourg),
  - Eurofins Environment Lux SARL (Luxembourg),
  - Eurofins Pharma Lux SARL (Luxembourg),
  - Eurofins Ventures Lux SARL (Luxembourg),
  - Eurofins Eastern Ventures BV (Pays-Bas),
  - Eurofins Asian Ventures BV (Pays-Bas),
  - Eurofins Pharma I NL US BV (Pays-Bas).

Les autres informations relatives à ces sociétés figurent dans le tableau des filiales et participations joint.

## **c) Eurofins Scientific S.E. (comptes sociaux de la société mère)**

### **Activité**

Les principales activités de la société concernent :

- la détention de participations dans des sociétés en France et à l'étranger ;
- la prestation de services en interne auprès des filiales du groupe (marketing, communication institutionnelle, ressources humaines, gestion des achats, informatique, finance, contrôle de gestion, etc.) ;
- la location-gérance conclue avec sa filiale détenue indirectement à 100% Eurofins Scientific Analytics en France du fonds de commerce de son laboratoire de Nantes.

### **Résultats de l'exercice 2007**

Les comptes ont été établis selon les mêmes méthodes que les années précédentes.

Le chiffre d'affaires externe au groupe est passé de 1.214 k€ en 2006 à 417 k€ en 2007.

Le montant des frais de personnel est passé de 880 k€ en 2006 à 1.159 k€ en 2007. L'effectif moyen s'est élevé à 6 en 2007 contre 5 en 2006.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 9.804 k€ en 2007 contre 6.452 k€ en 2006, incluant notamment des autres achats et charges externes à hauteur de 8.286 k€, correspondant principalement aux refacturations de frais de structure internationale par les autres entités du groupe.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice 2007 à -1.882 k€ contre -168 k€ en 2006.

Après prise en compte :

- du résultat financier de -13.815 k€,
- du résultat exceptionnel de 149.938 k€,
- de l'impôt sur les sociétés de 299 k€ (produit),

l'exercice clos le 31 décembre 2007 se traduit par un bénéfice de 134.541 k€ contre une perte de 260 k€ en 2006.

Il convient de rappeler qu'au 31 décembre 2006, les déficits fiscaux reportables antérieurs à l'intégration fiscale avaient été apurés en totalité. Les déficits fiscaux reportables postérieurs à l'intégration fiscale s'élèvent à environ 9,9 millions d'Euros pour la part revenant à la société comme si elle n'était pas membre du groupe.

### **Participations financières**

Suite aux différentes modifications de participations (Cf. b) Activité des filiales), le montant net des titres de participation s'élève en fin d'exercice à 437.331 k€ et le montant net des créances rattachées aux participations à 12.298 k€. Les autres immobilisations financières et actions propres détenues s'élèvent à 3 k€ au 31 décembre 2007.

### **Structure financière**

Les fonds propres de la société atteignent 199,3 M€ fin 2007 contre 65,4 M€ fin 2006. Les titres supersubordonnés à durée indéterminée (TSSDI) s'élèvent à 104,9 M€ à fin 2007.

Les dettes financières s'élèvent à 139,2 M€ au 31 décembre 2007 contre 162,8 M€ au 31 décembre 2006. La trésorerie s'élève à 0,8 M€ à fin 2007, contre 12,4 M€ à fin décembre 2006.



## Prise de contrôle

Au cours de l'exercice 2007, la société a procédé à une rationalisation de ses participations directes sans impact sur le périmètre économique du Groupe.

Il en résulte que les principales participations directes détenues par la société EUROFINS SCIENTIFIC S.E. au 31 décembre 2007 ont évolué comme suit (voir aussi par. b) :

- Eurofins Lux sarl (Luxembourg)
- Eurofins Scientific Développement SAS (France)
- Eurofins Bioventures SAS (France)
- Eurofins Pharma France SAS (France)
- Eurofins Finance SA (Belgique)
- Eurofins Scientific Services SA (Belgique)
- Eurofins Ventures BV (Pays-Bas)
- Eurofins Danmark A/S (Danemark)
- Eurofins Pharma A/S (Danemark)
- CPA Laboratories Ltd (Royaume-Uni)
- Eurofins ETS Product Testing GmbH (Allemagne)

## Activité en matière de recherche et développement

Au cours de l'exercice écoulé, la société a cédé la propriété intellectuelle de ses principaux brevets à sa filiale indirecte Eurofins Scientific (Ireland) Ltd.

Par ailleurs, elle a confié ses programmes de recherche et développement en cours à la société Eurofins Scientific Analytics, dans le cadre du contrat de location-gérance du fonds de commerce de son laboratoire de Nantes.

## Affectation du résultat de l'exercice

L'affectation du bénéfice net comptable de l'exercice d'un montant de 134.540.567,59 euros que nous vous proposons est conforme à la loi et à nos statuts, savoir :

- à hauteur de 2.277,39 Euros au compte "Réserve légale", ledit compte étant corrélativement porté de 137.475,56 Euros à 139.752,95 Euros et atteignant ainsi 10 % du capital social
- à hauteur de 1.397.529,50 Euros À titre de dividende à hauteur de 0,10 € par action
- à hauteur de 133.140.760,70 Euros au compte "Report à nouveau", ledit compte étant corrélativement porté de 3.821.789,22 Euros à 136.962.549,92 Euros.

TOTAL EGAL AU BENEFICE DE L'EXERCICE, ci 134.540.567,59 Euros.

Sur le plan fiscal, le dividende distribué serait éligible à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts. Il est toutefois rappelé que la possibilité de pratiquer effectivement la réfaction susvisée est fonction de la situation du bénéficiaire et du régime d'imposition qui lui est applicable.

## Déclaration visée par l'article 243 bis du Code Général des Impôts

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Dividende par action	Dividende global
2006	0,10 euro	1.388.167,60 euros
2005	néant	néant
2004	néant	néant

## Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune dépense dite somptuaire non déductible du résultat fiscal.

## Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article 148 du décret du 23 mars 1967, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

## Tableau sur les délégations en matière d'augmentation de capital

Au présent rapport est également annexé, conformément aux dispositions de l'article L.225-100 du Code de Commerce, le tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de Commerce, tableau faisant également apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice écoulé.

## Identité des personnes physiques ou morales détenant une participation significative dans le capital

Actionnaires	> 19/20	> 18/20	> 2/3	> 1/2	> 1/3	> 1/4	> 1/5	> 3/20	> 1/10	> 1/20
Belgian Bioventures SPRL (entre 30 et 32,5%)							*			
Analytical Bioventures SCA (entre 15 et 17,5%)									*	

## Informations relatives au capital social

Au 31 décembre 2007, le capital social s'élève à 1.397.529,50 €, composé de 13.975.295 actions de 0,10 € de valeur nominale. Toutes les actions émises ont été intégralement libérées.

Sur l'exercice 2007, le capital social a été augmenté de 93.619 nouvelles actions émises suite à l'exercice par des salariés d'options de souscription, à raison de 93.580 actions nouvelles et à la conversion de 39 BSAR en actions.

## Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

En application des dispositions de la loi 2006-387 du 31 mars 2006 relative aux offres publiques d'acquisition, il est exposé ci-après les éléments suivants, susceptibles d'avoir une incidence sur le cours ou l'issue d'une offre éventuelle publique :

### Structure du capital de la société

Composition simplifiée du capital au 31/12/2007 :

Le concert familial décrit plus bas détient 47,80% des actions et contrôle 54,46% des droits de vote de la société à cette date.

Le Flottant représente 52,20% des actions et 45,54% des droits de vote de la société.

*Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou les clauses des conventions portées à la connaissance de la société en application de l'article L.233-11 du Code de commerce.*

Les actionnaires fondateurs ont souhaité consolider leurs intérêts dans la société et ont réalisé les opérations suivantes en 2007 :

- M. Gilles Martin, président du conseil d'administration d'EUROFINS SCIENTIFIC, et les membres de sa famille ont apporté les titres EUROFINS SCIENTIFIC qu'ils détenaient directement à une nouvelle société holding dénommée Belgian Bioventures SPRL, les titres de cette holding ayant été par la suite apportés à l'actuel holding familial Analytical Bioventures SCA.
- A l'occasion de ce réaménagement des participations familiales, la société Analytical Bioventures SCA, contrôlée par M. Gilles Martin et les membres de sa famille a franchi en hausse directement et indirectement par l'intermédiaire de Belgian Bioventures SPRL les seuils du tiers du capital et des droits de vote d'EUROFINS SCIENTIFIC, seuil engendrant l'obligation de déposer un projet d'offre publique en application des articles 234-2 et 234-3 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

L'Autorité des Marchés Financiers a constaté que le reclassement de la participation directe des membres de la famille Martin dans EUROFINS SCIENTIFIC au sein d'une nouvelle holding familiale, Belgian Bioventures SPRL, dont les titres seront apportés à un second holding familial déjà existant, Analytical Bioventures SCA, était sans incidence sur le contrôle ultime de la société EUROFINS SCIENTIFIC qui demeure exercé par le groupe familial Martin qui détient, directement et indirectement, la majorité des droits de vote dans la société EUROFINS SCIENTIFIC.

Par conséquent, l'Autorité des Marchés Financiers a octroyé la dérogation au dépôt obligatoire d'un projet d'offre sur le fondement des articles 234-9 6°, 234-9 7° et 234-10 du règlement général (Décision et information AMF N°207C1398 du 10 juillet 2007).

- Dans le cadre de ces opérations de reclassement des titres EUROFINS SCIENTIFIC détenus par les membres de la famille MARTIN, il a été mis un terme au pacte d'actionnaires conclu le 20 septembre 2002 et il a été conclu le 10 juillet 2007, entre les parties du précédent pacte et la société Belgian Bioventures SPRL, un nouveau pacte d'actionnaires reprenant les principales dispositions de l'ancien pacte concernant un engagement d'inaliénabilité d'une durée de cinq ans, un engagement sur la continuité de la direction de EUROFINS SCIENTIFIC, un engagement de concertation sur les mesures à prendre en cas d'offre publique d'acquisition.

Ce pacte a été conclu pour une durée de huit années, renouvelable par tacite reconduction par périodes successives annuelles et a fait l'objet d'une publication par l'AMF (Décision et information n°207C2090 du 14 septembre 2007).

*Participations directes ou indirectes dans le capital de la société dont elle a connaissance en vertu des articles L.233-7 et L.233-12 (participations significatives et d'autocontrôle).*

	31/12/2007	
	Actions détenues	Options de souscription
<i>Administrateurs</i>		
Gilles Martin *	1	0
Yves-Loïc Martin *	21.000	0
Valérie Hanote *	1	0
Wicher R. Wichers	50.001	12.500
Svend Aage Linde	164.279	10.000

\* par ailleurs, 4.439.570 actions de la société sont détenues par Belgian Bioventures SPRL, elle-même détenue par Analytical Bioventures SCA, et 2.220.000 actions de la société sont détenues par Analytical Bioventures SCA, dont M. Yves-Loïc Martin est l'associé commanditaire et M. Gilles Martin représente l'associé commandité.

*Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci.*

Néant.

*Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier.*

Non applicable.

*Accords conclus entre actionnaires dont la société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote.*

Engagement de conservation des participations :

Conformément au pacte d'actionnaires du 10 juillet 2007 mentionné ci-dessus, chaque partie s'est engagée vis-à-vis des autres à conserver au moins 95% des participations qu'elle détient, et ce pendant une durée de cinq années à compter du 10 juillet 2007, étant toutefois exclues de cette clause d'inaliénabilité les transferts d'actions entre les parties membres de ce concert et les actions détenues directement par Monsieur Yves-Loïc MARTIN.

Par exception à l'interdiction visée ci-dessus, chaque actionnaire membre du pacte peut céder et/ou transférer, pendant une durée de 5 ans, plus de 5 % des actions détenues par lui, à la condition d'obtenir l'accord préalable et écrit d'actionnaires membres du pacte représentant au moins 80 % des actions ne lui appartenant pas, sur la réalisation d'une telle opération.

*Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'Administration ainsi qu'à la modification des statuts de la société.*

Il est fait application des seules dispositions légales et statutaires qui régissent la nomination et le remplacement des membres du Conseil d'administration, ainsi que la modification des statuts de la société. L'assemblée générale des actionnaires est donc l'organe souverain en la matière, statuant en la forme ordinaire ou extraordinaire.

Comme il sera développé plus avant, la présente assemblée générale sera appelée à se prononcer sur la modification de la durée du mandat des administrateurs, que le Conseil d'Administration propose de ramener de six années à quatre années.

*Pouvoirs du Conseil d'Administration, en particulier l'émission ou le rachat d'actions.*

#### *Programme de rachat d'actions*

Nous vous informons, conformément aux dispositions de l'article L 225-211 alinéa 2 du Code de commerce et aux dispositions du programme de rachat d'actions propres que la société n'a pas utilisé au cours de l'exercice l'autorisation d'opérer sur ses propres actions qui lui a été donnée par l'assemblée générale mixte des actionnaires en date du 2 mai 2007, et qu'elle ne détenait aucune action propre au 31 décembre 2007.

Bilan des opérations effectuées entre le 2 mai 2007 et le 31 janvier 2008 :

	Flux bruts cumulés		
	Achats	Ventes	Transferts
Nombre de titres	NEANT	NEANT	NEANT
Cours moyen de la transaction (€)			
Prix d'exercice moyen (€)			
Montants (€)			

*Accords conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société, sauf si cette divulgation, hors le cas d'obligation légale de divulgation, porterait gravement atteinte à ses intérêts.*

Information non divulguée pour des raisons de confidentialité. En pratique, ce type de clauses reste limité dans les contrats commerciaux au sein du Groupe à la connaissance du Conseil d'administration. Par exception à cette règle, certains contrats d'ouvertures de crédit bilatérales prévoient à la demande de certains établissements de crédit la possibilité d'un remboursement anticipé en cas de changement de contrôle et/ou de départ de dirigeants-clefs du Groupe. Ce n'est en revanche pas le cas de l'OBSAR émise en mars 2006. En revanche, les conditions d'émission de titres supersubordonnés à durée indéterminée en mai 2007 prévoient l'application d'une marge additionnelle de 5% l'an au taux variable prévu en cas de changement de contrôle.

*Accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'Administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.*

Voir plus bas les tableaux sur la rémunération des membres du conseil d'administration.

#### *Capital potentiel*

#### **Plans d'options de souscription d'actions**

L'assemblée générale mixte du 10 septembre 1997 a autorisé le conseil d'administration à consentir des options de souscription d'actions. Le nombre maximum d'options pouvant être attribuées est de 500.000 (après prise en compte de la division du nominal des actions par dix décidée par l'assemblée générale mixte du 5 mai 2000), qui pourraient permettre la souscription de 500.000 actions maximum correspondant à une augmentation du capital de 50 000 Euros en valeur nominale.

L'assemblée générale mixte du 5 mai 2000 a, par ailleurs, autorisé le conseil d'administration à consentir de nouvelles options de souscription d'actions. Le nombre maximum d'options pouvant être attribuées est de 100.000 qui pourraient permettre la souscription de 100.000 actions maximum, correspondant à une augmentation du capital de 10 000 Euros en valeur nominale.

L'assemblée générale mixte du 22 mai 2002 a autorisé le conseil d'administration à consentir de nouvelles options de souscription d'actions. Le nombre maximum d'options pouvant être attribuées est de 300.000 qui pourraient permettre la souscription de 300.000 actions maximum, correspondant à une augmentation du capital de 30 000 Euros en valeur nominale.

L'assemblée générale du 7 avril 2005 a autorisé le conseil d'administration à consentir de nouvelles options de souscription d'actions. Le nombre maximum d'options pouvant être attribuées serait de 500.000 qui pourraient permettre la souscription de 500.000 actions maximum, correspondant à une augmentation du capital de 50 000 Euros en valeur nominale.

Enfin, l'assemblée générale du 2 mai 2007 a autorisé le conseil d'administration à consentir de nouvelles options de souscription d'actions. Le nombre maximum d'options pouvant être attribuées serait de 200.000 qui pourraient permettre la souscription de 200.000 actions maximum, correspondant à une augmentation du capital de 20 000 Euros en valeur nominale.

A ce jour, la Société a attribué au total 1.266.920 options de souscription d'actions, dont 501.363 ont été exercées depuis l'origine et 765.557 options sont susceptibles d'être exercées selon les conditions détaillées dans les tableaux ci-dessus.

Au cours de l'exercice, 150.330 options de souscription d'actions ont été attribuées par le Conseil d'administration. Pour mémoire, nous rappelons que certaines options attribuées ne sont pas des options nouvelles mais des options précédemment attribuées à d'anciens bénéficiaires ayant perdu leur droit d'exercice et réattribuées à de nouveaux bénéficiaires à de nouvelles conditions. Par ailleurs, au cours de cette même année 2007, 93.580 options de souscription ont été exercées.

Après conversion du capital social en Euros et division de la valeur nominale des actions par 10, les plans d'options de souscription d'actions se présentent comme suit :

<b>Options de souscription d'actions</b>	<b>1ère tranche</b>	<b>2ème tranche</b>	<b>3ème tranche</b>	<b>4ème tranche</b>	<b>5ème tranche</b>	<b>6ème tranche</b>	<b>7ème tranche</b>	<b>8ème tranche</b>
Date de l'assemblée	10/09/1997	10/09/1997	10/09/1997	10/09/1997	10/09/1997	10/09/1997	10/09/1997	10/09/1997 05/05/2000
Date du conseil d'administration	20/10/1997	02/03/1998	02/03/1998	16/10/1998	16/10/1998	21/05/1999	21/05/1999	21/08/2000
Nombre total d'options de souscription d'actions attribuées	134 000	50 000	110 000	20 000	62 000	28 000	45 000	22 700
Dont nombre d'actions pouvant être souscrites par les membres du comité de direction (dans sa composition actuelle) :	25 000	15 000						
Point de départ d'exercice des options de souscription d'actions	20/10/2002	02/03/2003	02/03/2003	16/10/2003	16/10/2003	21/05/2004	21/05/2004	21/08/2005
Date d'expiration des options de souscription d'actions	19/10/2007	01/03/2008	01/03/2008	15/10/2008	15/10/2008	20/05/2009	20/05/2009	20/08/2010
Prix des options de souscription en €	1,83	2,85	2,40	5,82	4,90	3,98	3,35	1494
Nombre total d'options de souscription d'actions levées au 31/12/2007	134 000	45 000	65 000	12 180	50 000	15 700	5 000	16 500
Nombre total d'options de souscription d'actions perdues et/ou réattribuées à de nouvelles conditions	0	5 000	45 000	5 000	2 000	3 000	30 000	2 250
Nombre total d'options de souscription d'actions restantes (*)	0	0	0	2 820	10 000	9 300	10 000	3 950

(\*) Sont exclues des options de souscription d'actions restantes, les options de souscription perdues ou déjà exercées.

<b>Options de souscription d'actions</b>	<b>9ème tranche</b>	<b>10ème tranche</b>	<b>11ème tranche</b>	<b>12ème tranche</b>	<b>13ème tranche</b>	<b>14ème tranche</b>	<b>15ème tranche</b>	<b>16ème tranche</b>
Date de l'assemblée	10/09/1997 05/05/2000	10/09/1997 05/05/2000	10/09/1997 05/05/2000	10/09/1997 05/05/2000	10/09/1997 05/05/2000	10/09/1997 05/05/2000	10/09/1997 05/05/2000 22/05/2002	10/09/1997 05/05/2000 22/05/2002
Date du conseil d'administration	21/08/2000	27/07/2001	24/08/2001	24/08/2001	21/02/2002	27/08/2002	10/10/2002	18/12/2003
Nombre total d'options de souscription d'actions attribuées	80 650	63 600	8 000	25 500	10 500	59 800	35 000	186 400
Dont nombre d'actions pouvant être souscrites par les membres du comité de direction (dans sa composition actuelle) :		10 000		10 000			35 000	8 000
Point de départ d'exercice des options de souscription d'actions	21/08/2005	27/07/2006	24/08/2006	24/08/2004	21/02/2007	27/08/2007	10/10/2005	18/12/2007
Date d'expiration des options de souscription d'actions	20/08/2010	26/07/2011	23/08/2011	23/08/2005	20/02/2012	26/08/2012	09/10/2006	17/12/2013
Prix des options de souscription en €	12,58	13,05	13,05	13,05	12,72	9,00	8,00	9,80
Nombre total d'options de souscription d'actions levées au 31/12/2007	30 783	8 500	1 500	25 500	3 000	17 450	35 000	16 250
Nombre total d'options de souscription d'actions perdues et/ou réattribuées à de nouvelles conditions	42 967	39 950	6 000	0	0	21 400	0	33 000
Nombre total d'options de souscription d'actions restantes (*)	6 900	15 150	500	0	7 500	20 950	0	137 150

(\*) Sont exclues des options de souscription d'actions restantes, les options de souscription perdues ou déjà exercées.

Options de souscription d'actions	17ème tranche	18ème tranche	19ème tranche	20ème tranche	21ème tranche	22ème tranche	23ème tranche	24ème tranche
Date de l'assemblée	10/09/1997 05/05/2000 22/05/2002	10/09/1997 05/05/2000 22/05/2002	10/09/1997 05/05/2000 22/05/2002	10/09/1997 05/05/2000 22/05/2002	10/09/1997 05/05/2000 22/05/2002 07/04/2005	10/09/1997 05/05/2000 22/05/2002 07/04/2005	10/09/1997 05/05/2000 22/05/2002 07/04/2005	10/09/1997 05/05/2000 22/05/2002 07/04/2005
								02/05/2007
Date du conseil d'administration	18/12/2003	01/02/2005	01/02/2005	01/02/2005	29/08/2005	10/01/2006	18/09/2006	20/07/2007
Nombre total d'options de souscription d'actions attribuées	29 000	26 650	78 400	39 500	68 500	6 000	174 807	150 330
Dont nombre d'actions pouvant être souscrites par les membres du comité de direction (dans sa composition actuelle) :	19 000	0	5 000	0	0	0	0	1 000
Point de départ d'exercice des options de souscription d'actions	18/12/2006	01/02/2009	01/02/2008	15/12/2012	29/08/2009	10/01/2010	18/09/2010	20/07/2011
Date d'expiration des options de souscription d'actions	17/12/2013	31/01/2015	31/01/2015	31/01/2015	28/08/2015	09/01/2016	17/09/2016	19/07/2017
Prix des options de souscription en €	7,84	18,77	18,77	18,77	27,80	37,97	50,00	66,00
Nombre total d'options de souscription d'actions levées au 31/12/2007	19 000	0	1 000	0	0	0	0	0
Nombre total d'options de souscription d'actions perdues et/ou réattribuées à de nouvelles conditions	8 000	200	14 350	7 500	14 500	0	30 100	2 925
Nombre total d'options de souscription d'actions restantes (*)	2 000	26 450	63 050	32 000	54 000	6 000	144 707	147 405

(\*) Sont exclues des options de souscription d'actions restantes, les options de souscription perdues ou déjà exercées.

### **Choix relatif aux modalités de conservation par les mandataires sociaux des actions attribuées gratuitement et/ou issues d'exercice des stock-options (loi du 30 décembre 2006)**

Pour mémoire, le Conseil d'Administration doit désormais choisir entre interdire aux dirigeants de lever leurs options avant la cessation de leurs fonctions ou leur imposer de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions tout ou partie des actions issues d'options déjà exercées. Ce choix doit être mentionné dans le rapport de gestion présenté à l'assemblée annuelle des actionnaires (C. com art. L.225-185, al.4 modifié ; loi art.62,I).

Dans le cadre du plan d'options de souscription d'actions attribué au cours de l'exercice écoulé et en application des dispositions de l'article 62-I de la loi n°2006-1770 du 30 décembre 2006, le Conseil d'Administration a décidé que les salariés ayant la qualité de mandataires sociaux au sens de l'article L.225-185 du Code de Commerce seront tenus de conserver au nominatif un (1) % des actions issues de levées d'options, et ce jusqu'à la cessation de leur fonction de mandataire social.

## BSAR

En mars 2006, la Société a procédé à l'émission d'Obligations à Bons de Souscription et/ou d'acquisition d'Actions Remboursables (OBSAR) pour un montant nominal de 120 001 200 Euros, avec maintien du droit préférentiel de souscription pour les actionnaires de la société. Cet instrument financier se compose de deux éléments :

- 90.910 obligations émises pour une valeur nominale de 1.320 Euros chacune, remboursables en 3 tranches égales arrivant à échéance respectivement le 14 mars 2011, le 14 mars 2012 et le 14 mars 2013 ; ces obligations sont cotées sur la Bourse d'Euronext Paris depuis le 16 mars 2006 sous le code ISIN FR0010292763 ;
- par ailleurs, à chaque obligation, sont attachés 3 bons de souscription, soit un total de 272.730 BSAR donnant droit chacun à la souscription, entre le 14 mars 2006 et le 14 mars 2013, d'une action nouvelle ou existante au prix de 55 € ; ces bons de souscriptions sont cotés sur la Bourse d'Euronext Paris depuis le 16 mars 2006 sous le code ISIN FR0010292755.

Pour mémoire, les droits de souscription attribués aux membres du concert composé des actionnaires dirigeants de la société ont ainsi été cédés à un pool de banques qui ont souscrit les OBSAR auxquels les DPS donnaient droit à titre irréductible et réductible. Il était convenu que les banques concernées ne souhaitaient pas conserver les BSAR, elles les ont donc recédés immédiatement après la souscription à la société Analytical Bioventures SCA de droit luxembourgeois. Cette dernière a enfin cédé la quasi-totalité des BSAR qu'elle avait achetés à des cadres dirigeants du Groupe, en France et à l'étranger, sous réserve de conditions d'incessibilité et de non conversion pendant une durée de 5 ans. Par ailleurs, 39 BSAR ont été exercés en 2007 par des porteurs non liés au Groupe.

### **Paiement partiel et facultatif de prix d'acquisition par échange d'actions de la société**

En application de protocoles de cession signés avec les anciens actionnaires de laboratoires acquis, il est prévu la faculté de payer une fraction du prix d'acquisition sous forme d'échange de titres par livraison d'actions nouvelles ou existantes de la société ou à défaut en numéraire, au libre choix de l'acquéreur. En cas d'émission d'actions nouvelles, l'augmentation de capital réservée à personne dénommée permettant l'émission et la livraison des actions devrait être autorisée préalablement par l'assemblée générale des actionnaires statuant en la forme extraordinaire.

Au 31 décembre 2007, le nombre total d'actions susceptibles d'être livrées par application des protocoles concernés s'élève à 138.610 actions et se rapporte principalement à l'acquisition de deux laboratoires au Royaume-Uni.

#### *Capital autorisé non émis*

L'Assemblée Générale Mixte du 2 mai 2007 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder, en une ou plusieurs fois, à l'émission, en France ou sur les marchés étrangers, avec ou sans maintien du droit préférentiel de souscription, de valeurs mobilières donnant un accès immédiat ou à terme à une quotité du capital de la société, selon les modalités suivantes :

- le montant nominal des augmentations de capital ne pourra excéder 800.000 Euros ou la contre-valeur en devises de ce montant ;

- le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances ne pourra excéder 400 millions d'euros ou la contre-valeur en devises de ce montant.

De plus, l'Assemblée Générale Mixte du 7 avril 2005 avait autorisé le Conseil d'Administration à procéder à l'émission d'actions de préférence pour un montant nominal maximum de 800 000 Euros.

L'Assemblée Générale Mixte du 2 mai 2007 a également autorisé le Conseil d'Administration à procéder à une augmentation de capital, dans la limite de 10 % du capital social, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, à l'exception de tout autre bien qui serait apporté en nature à la société.

Ces autorisations ont été accordées au Conseil d'Administration pour une durée de vingt-six mois à compter de la date de l'Assemblée Générale concernée.

Conformément à l'article L. 225-129-3 du Code de Commerce, les autorisations d'augmentation de capital déléguées au Conseil d'administration dans les conditions précisées ci-dessus sont en principe suspendues en cas et en période d'offre publique d'achat ou d'échange visant les titres de la société, à l'exception des augmentations de capital destinées à financer l'activité courante de la société et dans le cas où celles-ci ne visent pas à faire échouer l'offre.

Outre les approbations précisées ci-dessus, et conformément aux articles L.225-197-1 and L.225-197-2 du Code de commerce, l'Assemblée Générale Mixte du 2 mai 2007 a autorisé le Conseil d'Administration à attribuer des actions gratuites aux salariés et aux mandataires sociaux, jusqu'à 10% du capital existant. Sont exclus de cette attribution les personnes détenant à titre individuel plus de 10% du capital avant ou à l'issue de cette attribution.

Cette dernière autorisation a été accordée au Conseil d'Administration pour une durée de trente-huit mois à compter de la date de l'Assemblée Générale concernée.

Le Conseil d'administration envisage de soumettre le renouvellement des autorisations ci-dessus à l'assemblée générale mixte des actionnaires du 27 mai 2008, selon des modalités similaires.

La cotation des titres issus des augmentations de capital ainsi que l'ensemble des titres de la société peut se faire en complément de l'Eurolist d'Euronext Paris et de la Bourse de Francfort sur tout marché français ou étranger du choix du Président du Conseil d'administration.

## Information sur la rémunération des membres du conseil d'administration

Au 31/12/2007	Rémunération et avantages accordés en 2007 (en €)	Dont rémunération fixe	Dont rémunération variable	Dont avantages de toute nature	Dont régimes complémentaires de retraite spécifiques	Dont jetons de présence	Prime de départ maximum
Gilles Martin	363 213	305 388	20 000	37 825			Néant
Yves-Loïc Martin	165 564	129 888	8 000	27 676			Néant
Valérie Hanote	61 144	28 577	0	2 075	492	30 000	Néant
Wicher R. Wichers	303 123	138 723	113 067	13 083	27 000	11 250	Salaire fixe annuel dû jusqu'à l'âge de 65 ans
Svend Aage Linde	223 450	178 933	0	22 781	5 736	16 000	1 fois le salaire annuel brut + 6 mois de préavis

Au 31/12/2006	Rémunération et avantages accordés en 2006 (en €)	Dont rémunération fixe	Dont rémunération variable	Dont avantages de toute nature	Dont régimes complémentaires de retraite spécifiques	Dont jetons de présence	Prime de départ maximum
Gilles Martin	344.609	289.576	25.000	30.033			Néant
Yves-Loïc Martin	149.188	112.076	15.000	22.112			Néant
Valérie Hanote	47.585	27.699	0	2.035	851	17.000	Néant
Wicher R. Wichers	299.963	135.117	68.067	14.846	27.000	54.933	Néant
Svend Aage Linde	193.321	134.200	0	8.720	3.151	47.250	1 fois le salaire annuel brut + 6 mois de préavis

La part variable de la rémunération des membres du conseil d'administration est attribuée notamment en fonction des performances des activités placées directement sous leur responsabilité et des performances d'ensemble du groupe.

Les règles et principes servant à déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux ne sont pas délibérés ni arrêtés par le Conseil d'administration de manière collégiale.

Les rémunérations et avantages attribués au Directeur Général et aux directeurs généraux délégués suivent dans l'ensemble l'évolution des résultats et des performances du Groupe.

## Information sur les mandats des mandataires sociaux

A noter que la Direction Générale de la société est assurée par le Président du Conseil d'Administration, conformément à la décision prise par le Conseil d'Administration de ne pas dissocier lesdites fonctions, réitérée à l'occasion du renouvellement par le Conseil d'administration du mandat du Président Directeur Général lors de sa réunion du 16 mai 2006.

Aucune limitation n'est actuellement apportée par le Conseil d'Administration aux pouvoirs du Président Directeur Général.

Dans la société mère :

	Mandat	Début du mandat	Fin du mandat
Gilles Martin	Président Directeur Général	18/05/2006	31/12/2011 *
Yves-Loïc Martin	Administrateur, Directeur général délégué	18/05/2006	31/12/2011 *
Valérie Hanote	Administrateur	18/05/2006	31/12/2011 *
Wicher R. Wichers	Administrateur	10/05/2001	31/12/2012 *
Svend Aage Linde	Administrateur	10/05/2001	02/05/2007
Hugues Vaussy	Directeur général délégué	18/05/2006	31/12/2011 *
Benoît Adelus	Directeur général délégué	01/01/2007	31/12/2007

\* lors de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le (voir date dans le tableau)

Dans le Groupe :

Mandats (*) / sociétés	Gilles Martin	Yves-Loïc Martin	Valérie Hanote	Wicher R. Wichers	Svend Aage Linde	Hugues Vaussy
<i>(1) Groupe Eurofins Scientific</i>						
Eurofins Scientific S.E.	Président Directeur Général	Admin., Directeur Général délégué	Admin.	Admin.	Admin. (**)	Directeur Général délégué
GeneScan Europe AG	Vice-Président du Conseil de Surveillance					
MWG Biotech AG	Vice-Président du Conseil de Surveillance					
Eurofins Scientific Services SA	Admin. délégué	Admin. délégué				
Eurofins Finance SA	Admin. délégué	Admin. délégué				
Eurofins Lux Sàrl	Gérant					
Eurofins Food Lux Sàrl	Gérant					
Eurofins Pharma Lux Sàrl	Gérant					
Eurofins Environment Lux Sàrl	Gérant					
Eurofins Ventures Lux Sàrl	Gérant					
Eurofins Scientific Développement SAS						Président
Eurofins MWG Biotech France S.A.						Admin.
SCI Le Chardonnay						Gérant
Eurofins Holding Ltd	Admin.			Admin.		
CPA Laboratories Ltd	Admin.			Admin.		
Eurofins Environmental Services Ltd	Admin.					
Agriseach Ltd	Admin.					
Agriseach (UK) Ltd	Admin.					
Eurofins Laboratories Ltd	Admin.			Admin.		
Eurofins Genetic Services Ltd	Admin.					
J.A.C.S. Ltd				Admin.		
Eurofins Scientific (Ireland) Ltd		Admin.				Admin.
Eurofins Scientific B.V.	Président du Conseil de Surveillance			D.G.		
Analytico B.V.	Président du Conseil de Surveillance			D.G.		
Analytico Milieu BV				D.G.		
Eurofins Medinet BV				D.G.		
Analytico Beheer BV				D.G.		
Eurofins Analytico Food BV				D.G.		
Eurofins C-Mark BV				D.G.		
Analytico Information Technology BV				D.G.		
Medinet International BV				D.G.		
CRL Medinet BV				D.G.		
Eurofins Medinet PTE Ltd				Admin.		
Promonitoring B.V.				D.G.		
Analytico Milieu NV				Président		
Eurofins Danmark A/S					D.G.	Président
Eurofins A/S					Président	
Eurofins Testing A/S					D.G.	
Eurofins Environment I DK A/S					Président	
Eurofins Miljoe A/S					Président	
Eurofins Pharma I DK A/S					Président	
Eurofins Pharma A/S					Président	
Eurofins Food 1 S AB					Président	Admin.
Eurofins Environment 1 S AB					Président	Admin.
Eurofins Sverige AB					Président	
Eurofins Steins Laboratorium A/S					D.G.	
Eurofins Steins Laboratorium AB					Président	
Steins Laboratorium Sp z.o.o.					Président	
Analycen AB (S)					Président	
Analycen AS (NO)					Président	
Analycen A/S (DK)					Président	
Eurofins Food 1 NO AS					Président	Admin.
Eurofins Environment 1 NO AS					Président	Admin.
Eurofins Norsk Matanalyse AS					Président	



Labnett AS					Président	
M-Lab AS					Président	
Eurofins Norge AS					Président	
X-Lab AS					Président	
Agder Lab AS					Président	
Akva Miljoe A/S					Admin.	
Akvamiljoe Caspian AS					Président	
Eurofins Scientific CZ s.r.o.		Président				
Eurofins Scientific Japan K.K.						Auditeur interne
Eurofins Technology Service Suzhou Co., Ltd						Admin.

(2) Mandats exercés hors groupe Eurofins au cours des 5 dernières années	Gilles Martin	Yves-Loïc Martin	Valérie Hanote	Wicher R. Wichers	Svend Aage Linde	Hugues Vaussy
Belgian Bioventures SPRL	Gérant					
Bioventures Management Sarl	Gérant					
Analytical Bioventures SCA	Bioventures Management associé commandité	Associé commanditaire				
W.R. Wichers Holding B.V.				Gérant		
Re Netherlands B.V.				D.G.		
Orthos Europe B.V.				Admin.		
Linde Holding ApS					Gérant	
Hedeselskabet					Admin. non exécutif	

(\*) Admin. : administrateur

(\*\*) jusqu'au 2 mai 2007

D.G.: Directeur Général

#### Conflits d'intérêts

Il n'existe pas de conflits d'intérêts entre les devoirs, à l'égard de l'émetteur, de l'un des membres des organes d'administration et de direction générale, et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs<sup>1</sup>. Certains bâtiments sont loués à des SCI contrôlées indirectement par des dirigeants historiques de la Société ou des filiales du Groupe. Les loyers correspondants reflètent les conditions normales de marché.

Il n'existe pas d'arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres en vertu desquels les personnes susvisées ont été sélectionnées en tant que membre du conseil d'administration ou de la direction générale.

D'autre part, ces personnes n'ont fait l'objet d'aucune condamnation pour fraude et n'ont été associées à aucune faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années. Aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à leur encontre par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris organismes professionnels) et ils n'ont pas été empêchés par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

#### ETAT RECAPITULATIF DES OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS SUR LES TITRES DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007

(Article 223-26 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers)

Date et lieu de l'opération	Dirigeant	Description de l'instrument financier	Nature des opérations	Quantité	Prix unitaire	Montant brut de l'opération
11/12/2007, Paris	Yves-Loïc Martin	Actions	Vente	1.600	76,9224 €	123.075,84 €

<sup>1</sup> NB : existence d'un lien familial entre M. Gilles Martin, M. Yves-Loïc Martin et Mme Valérie Hanote

**Conventions conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007 et visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce**

Nous vous demandons, conformément à l'article L.225-40 du Code de Commerce, d'approuver les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants dudit Code et conclues au cours de l'exercice écoulé, après avoir été autorisées par votre Conseil d'Administration.

Il s'agit des conventions suivantes :

**- Convention avec la société Eurofins Laboratories Ltd**

Administrateur concerné : Monsieur Gilles MARTIN

Rappel des faits : La convention concerne l'octroi par le "Chief Executive of Advantage West Midlands" à la société Eurofins Laboratories Ltd, en 2007, d'une subvention d'un montant de 1.922.000 £ dans le cadre des activités de ladite société.

Eurofins Scientific Ltd est une société de droit anglais dont le siège social est à LONDRES SW208QU (Angleterre) – 318, Worple Road Raynes Park, détenue à 100 % par la société Eurofins Holding UK Ltd, elle-même filiale indirecte de la société EUROFINS SCIENTIFIC S.E.

Sollicitée par le "Chief Executive of Advantage West Midlands", la société EUROFINS SCIENTIFIC S.E. a établi une lettre de confort aux termes de laquelle elle garantit, d'une part, de fournir à la société Eurofins Laboratories Ltd les fonds nécessaires pour permettre à cette dernière de remplir les obligations lui incombant et, d'autre part, le parfait paiement de toutes sommes qui pourraient être dues par la société Eurofins Laboratories Ltd en exécution de ses engagements.

Conformément aux dispositions de l'article L 225-35 et suivants du Code de Commerce, la garantie donnée par la société au « Chief Executive of Advantage West Midlands » a été autorisée par le Conseil d'Administration préalablement à sa conclusion lors de sa réunion du 18 septembre 2007.

**- Convention avec Monsieur Gilles MARTIN**

Administrateur concerné : Monsieur Gilles MARTIN

Rappel des faits : La convention concerne la cession de la marque "SNIF- NMR" intervenue le 18 mai 2007 entre Monsieur Gilles MARTIN, cédant, et la société EUROFINS SCIENTIFIC S.E., cessionnaire, moyennant le prix symbolique de UN (1) euro.

Ladite convention a été ratifiée par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 18 décembre 2007.

**- Convention avec la société Eurofins Scientific (Ireland)**

Administrateur concerné : Monsieur Yves-Loïc MARTIN

Rappel des faits: La convention concerne la cession à la société EUROFINS SCIENTIFIC (IRELAND) Limited, société de droit irlandais sise Finnabair Industrial Park, Dundalk, Co Louth, Irlande, filiale indirecte de la société EUROFINS SCIENTIFIC S.E., de l'ensemble des brevets dont est titulaire la société EUROFINS SCIENTIFIC S.E.

La cession est consentie moyennant le prix global et forfaitaire de SIX CENT MILLE (600.000) euros et a pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Cette convention a été autorisée préalablement à sa conclusion par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 18 décembre 2007.

**Conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce, approuvées au cours d'exercices antérieurs, et dont l'exécution s'est poursuivie sur l'exercice écoulé**

Nous vous informons également que les conventions suivantes approuvées au cours d'exercices antérieurs se sont poursuivies au cours de l'exercice écoulé :

**- Convention avec la société Eurofins Scientific B.V.**

Administrateurs concernés : Messieurs Gilles MARTIN et Wicher R. WICHERS

**Convention au profit de PFIZER**

Rappel des faits : Par acte sous seing privé du 2 août 2004, la société EUROFINS SCIENTIFIC BV, filiale de la société EUROFINS SCIENTIFIC S.E., a conclu avec la société PFIZER un accord portant "Master Laboratory Services Agreement."

La société PFIZER a adhéré à cet accord à la condition que la société EUROFINS SCIENTIFIC S.E. garantisse le parfait paiement de toutes sommes qui pourraient être dues par la société EUROFINS SCIENTIFIC BV à la société PFIZER en exécution dudit accord.

Cette garantie a été accordée au nom et pour le compte de la société aux termes d'un acte portant "Guarantee" en date du 2 août 2004.

Le montant facturé par la société à EUROFINS SCIENTIFIC B.V. au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007 au titre de cette garantie s'est élevé à 100.000 Euros.

Cette convention visée à l'article L.225-38 du Code de Commerce a été ratifiée par l'Assemblée Générale Mixte du 7 avril 2005, en application des dispositions de l'article L.225-42 dudit Code.

**- Conventions avec la société Eurofins Ventures B.V.**

Administrateur concerné : Monsieur Gilles Martin

- Convention Pays-Bas numéro 3 : convention de prêt (« Loan Agreement ») liée à la reprise de la participation des titres GeneScan Europe AG, signée entre les parties le 17 août 2004.

Montant du prêt avec la société Eurofins Ventures B.V. au 31/12/2007 : Néant.

Intérêts au titre de l'exercice calculés trimestriellement au taux variable EURIBOR 3 mois plus 300 points de base par application de la convention Pays-Bas numéro 3 : Néant (par dérogation approuvée lors de la réunion du Conseil d'administration du 18 décembre 2007).

- Convention Pays-Bas numéro 4 : convention de trésorerie intra-groupe, signée le 22 novembre 2004.

Montant du compte courant avec la société Eurofins Ventures B.V. au 31/12/2007 : Néant.

Les intérêts au titre de l'exercice calculés trimestriellement au taux variable EURIBOR 3 mois plus 300 points de base par application de la convention Pays-Bas numéro 4 : Néant (par dérogation approuvée lors de la réunion du Conseil d'administration du 18 décembre 2007).

**- Convention avec la société Eurofins Ventures B.V.**

Administrateur concerné : Monsieur Gilles MARTIN

Rappel des faits : la convention concerne l'acquisition de la société ADME BIOANALYSES, Société par Actions Simplifiée, au capital de 300.000 euros, dont le siège social est à VERGEZE (30310) – 75, chemin de Sommières, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de

NIMES sous le numéro 341 460 293 par la société EUROFINS VENTURES B.V., elle-même filiale de EUROFINS SCIENTIFIC S.E.

Cette acquisition a été conclue sur la base de 50 % des actions en novembre 2004, puis 20% au plus tard en juillet 2005, 20% au plus tard en juillet 2006 et 10% au plus tard en juillet 2007. Les accords prévoient que EUROFINS VENTURES B.V. remette au cédant (la société ADME FINANCE) une caution bancaire solidaire garantissant le paiement du prix des cessions différées. Cette caution bancaire a été délivrée pour un montant dégressif de :

- 1.015.000 € maximum jusqu'au 15 juillet 2005, réduit après cette date à hauteur de
- 648.000 € maximum jusqu'au 15 juillet 2006, puis
- 234.000 € maximum jusqu'au 15 juillet 2007.

La SOCIETE GENERALE sollicitée pour délivrer cette garantie, a demandé à EUROFINS SCIENTIFIC S.E., en sa qualité de société mère, de contre garantir la SOCIETE GENERALE de toutes sommes que la banque serait amenée à régler au profit de ADME FINANCE au titre de cette caution solidaire.

Conformément aux dispositions de l'article L 225-35 du Code de Commerce, la contre garantie donnée par la société à la banque SOCIETE GENERALE a été autorisée par le Conseil d'Administration préalablement à sa conclusion lors de sa réunion du 8 novembre 2004.

**Conventions conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2006 et visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, mais non approuvées, pour défaut de quorum, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle tenue le 2 mai 2007**

Nous vous rappelons enfin que les conventions suivantes conclues au cours de l'exercice 2006, n'ont pas pu être approuvées par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle tenue le 2 mai 2007, le quorum requis pour statuer sur ces conventions réglementées n'ayant pas été atteint.

Nous vous demandons en conséquence de bien vouloir approuver ces conventions. L'Assemblée Générale appelée à statuer sur seconde convocation sur l'approbation de ces conventions délibérera sans condition de quorum.

Il s'agit des conventions suivantes :

- **Convention avec la société Eurofins Ventures B.V.**

Administrateur concerné : Monsieur Gilles MARTIN

Rappel des faits : La convention concerne l'acquisition des sociétés « LABORATOIRE DE BROMATOLOGIE DE L'EST », ci-après dénommée « LBE », et « PHARMACONTROL » conclue initialement par la société EUROFINS VENTURES B.V., elle-même filiale de la société EUROFINS SCIENTIFIC S.E.

La société « LABORATOIRE DE BROMATOLOGIE DE L'EST » est une société à responsabilité limitée, au capital de 60.000 €, dont le siège social est à SAINTE-CROIX-EN-PLAINE (68127) – 16, rue Clément Ader, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de COLMAR sous le numéro 327 933 131.

La société PHARMACONTROL a été dissoute le 4 décembre 2006 suite à son absorption par la société EUROFINS PHARMA CONTROL SAS, elle-même membre du Groupe EUROFINS.

Antérieurement à sa dissolution, la société PHARMACONTROL était constituée sous forme de société

par actions simplifiée, au capital de 20.000 €, dont le siège social était fixé à SAINTE-CROIX-EN-PLAINE (68127) – 16, rue Clément Ader, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de COLMAR sous le numéro 442 978 094.

Concernant LBE, l'acquisition a été conclue en janvier 2006 sur la base de la totalité des parts composant le capital social (500 parts) pour un prix de 1.275.000 €, payable pour partie comptant à la date de réalisation de la cession aux cédants (Société CG PHARM et M. Christophe GRYCZKA), soit la somme de 1.150.000 €, et le solde (soit 125.000 €) payable le 3 janvier 2007.

Concernant PHARMACONTROL, l'acquisition a été conclue en janvier 2006 sur la base de la totalité des actions composant le capital social (200 parts) pour un prix de 425.000 €, payable pour partie comptant à la date de réalisation de la cession aux cédants (la Société CG PHARM et Mr. Christophe GRYCZKA), soit la somme de 300.000 €, et le solde (soit 125.000 €) payable le 3 janvier 2008, pour partie sous forme de complément de prix conditionnel payable les 3 mai 2007 et 3 mai 2008. Par avenant en date du 19 avril 2007, il a été décidé d'un commun accord entre les parties que ledit complément de prix conditionnel ne serait pas dû par EUROFINS VENTURES B.V.

Les accords prévoient que EUROFINS VENTURES B.V. remette au cédant (la société CG PHARM) une caution bancaire solidaire garantissant le paiement du solde du prix des cessions. Cette caution bancaire a été délivrée pour un montant de :

- 125.000 € pour le solde du prix de cession des titres de LBE payable le 3 janvier 2007 ;
- 125.000 € pour le solde du prix de cession des titres de PHARMACONTROL payable le 3 janvier 2008.

La SOCIETE GENERALE sollicitée pour délivrer cette garantie, a demandé à EUROFINS SCIENTIFIC S.E., en sa qualité de société mère, de contre garantir la SOCIETE GENERALE de toutes sommes que la banque serait amenée à régler au profit de CG PHARM au titre de cette caution solidaire.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-35 et suivants du Code de Commerce, la contre-garantie donnée par la société à la banque SOCIETE GENERALE a été autorisée par le Conseil d'Administration préalablement à sa conclusion lors de sa réunion du 19 janvier 2006.

- **Convention avec la société Eurofins Ventures B.V.**

Administrateur concerné : Monsieur Gilles MARTIN

Rappel des faits : La convention concerne l'acquisition des actions de la société OPTIMED, société anonyme au capital de 318.400 €, dont le siège social est à GIERES (38610) – 1, rue des Essarts, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de GRENOBLE sous le numéro 378 209 563, par la société EUROFINS VENTURES B.V., elle-même filiale de EUROFINS SCIENTIFIC S.E.

Cette acquisition a été conclue sur la base d'une cession initiale de 12.355 actions le 2 février 2006 représentant 77,61 % du capital et droits de vote à cette date, puis d'une promesse de cession et d'acquisition, dénommée « cession finale » lors de sa levée, des 3.565 actions restant appartenir aux cédants et représentant 22,39 % du capital et des droits de vote, avec faculté de substitution par toute personne morale membre du groupe des sociétés dont la société EUROFINS SCIENTIFIC S.E. est la société mère.

Si la cession finale se réalise, le prix de chaque action sera, pour chaque cédant, égal au prix unitaire perçu lors de la cession initiale affecté d'un ratio de réalisation des objectifs tel que défini dans les accords et augmenté d'une prime s'agissant des cadres cédants. Chaque partie pourra lever respectivement l'option qui lui est consentie pendant une durée de 90 jours à compter du jour où le Résultat (montant

de l'EBITDA cumulé) aura été fixé, soit au plus tard le 15 février 2009.

La société EUROFINS SCIENTIFIC S.E., en sa qualité de société mère, s'est porté fort au profit des actionnaires cédants de la société OPTIMED de la promesse contractée par la société EUROFINS VENTURES B.V. d'acquiescer à la totalité des actions leur restant appartenir au sein de OPTIMED.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-35 et suivants du Code de Commerce, l'engagement de porte-fort donné par la société au profit des actionnaires cédants de la société OPTIMED a été ratifié par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 6 mars 2006.

- **Convention conclue avec la société EUROFINS HOLDING UK Ltd**

Administrateur concerné : Gilles MARTIN (Administrateur de EUROFINS HOLDING UK Ltd nommé en juin 2006)

Rappel des faits : La convention concerne l'acquisition en janvier 2006 de la société AGRISEARCH Ltd, société de droit anglais, dont le siège social est à MELBOURNE (Angleterre) Derbyshire DE 73 1AG – Slane Lane, Wilson par EUROFINS HOLDING UK Ltd, filiale indirecte de la société EUROFINS SCIENTIFIC S.E.

Cette acquisition a été conclue sur la base de 100 % des actions de la société AGRISEARCH Ltd, payable pour partie comptant à la date de réalisation de la cession aux cédants, pour partie sous forme de complément de prix pour un montant de 3.000.000 £ivres sterling. Les accords prévoient par ailleurs que l'acquéreur a la faculté de payer aux cédants ce complément de prix à son choix soit en actions de la société EUROFINS SCIENTIFIC S.E. (à titre indicatif, équivalent à 51.437 actions au cours du 31 décembre 2007), soit en numéraire.

La société EUROFINS SCIENTIFIC S.E., en sa qualité de société mère, s'est porté garante au profit des actionnaires cédants de la société AGRISEARCH Ltd du paiement différé du complément de prix susvisé.

Conformément aux dispositions de l'article L 225-35 et suivants du Code de Commerce, la garantie donnée par la société aux actionnaires cédants de la société AGRISEARCH Ltd a été autorisée par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 19 janvier 2006.

- **Convention conclue avec la société EUROFINS VENTURES B.V.**

Administrateur concerné : Gilles MARTIN

Rappel des faits : La convention concerne l'acquisition en janvier 2006 des sociétés GAB Biotechnologie GmbH et GAB Analytik GmbH par EUROFINS VENTURES B.V.

GAB Biotechnologie GmbH et GAB Analytik GmbH sont deux sociétés de droit allemand immatriculées au Registre du commerce et des sociétés de Pforzheim sous les numéros HRB 704 et HRB 5611, dont les sièges sociaux se situent respectivement à NIEFERN-OSCHELBRONN (Allemagne) D-75223 – Eutinger Str.24. et à PFORZHEIM (Allemagne) D-75173 - Bleichstr. 19.

Cette acquisition a été conclue sur la base de 100 % des actions de GAB Biotechnologie GmbH et de GAB Analytik GmbH payable pour partie comptant à la date de réalisation de la cession aux cédants, et le solde, payable au premier trimestre 2008 en numéraire (5.000.000 €).

La société EUROFINS SCIENTIFIC S.E., en sa qualité de société mère, s'est porté garante au profit des actionnaires

cédants des sociétés GAB du paiement différé du prix de cession en numéraire.

Conformément aux dispositions de l'article L 225-35 et suivants du Code de Commerce, la garantie donnée par la société aux actionnaires cédants des sociétés GAB a été ratifiée par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 19 décembre 2006.

- **Convention conclue avec la société EUROFINS VENTURES B.V.**

Administrateur concerné : Gilles MARTIN

Rappel des faits : La convention concerne l'acquisition en septembre 2006 de 39% des actions d'une société en Allemagne par la société EUROFINS VENTURES B.V., filiale de la société EUROFINS SCIENTIFIC S.E.

A ce jour, EUROFINS VENTURES B.V. détient d'ores et déjà 51% des actions de cette société acquis antérieurement.

L'accord conclu avec les actionnaires cédants prévoit au plus tard en janvier 2013 la livraison des 39% des actions de la société contre paiement estimé de 7.184.000 € par EUROFINS VENTURES B.V.

La société EUROFINS SCIENTIFIC S.E., en sa qualité de société mère, s'est porté fort au profit des actionnaires cédants de la société de la promesse contractée par la société EUROFINS VENTURES B.V. d'acquiescer à la totalité des actions leur restant appartenir au sein de la société.

Conformément aux dispositions de l'article L 225-35 et suivants du Code de Commerce, l'engagement de porte-fort donné par la société au profit des actionnaires cédants de la société a été ratifié par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 19 décembre 2006.

- **Convention conclue avec la société EUROFINS LABORATORIES Ltd**

Administrateurs concernés : Gilles MARTIN et Wicher Rotger WICHERS

Rappel des faits : La convention concerne l'acquisition de la société DIRECT LABORATORY SERVICES Ltd, société de droit anglais, dont le siège social est à LONDRES SW20 8QU – 318, Worple Road, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de LONDRES sous le numéro 05459764, par la société EUROFINS LABORATORIES Ltd., filiale de la société EUROFINS HOLDING UK Ltd, elle-même filiale de la société EUROFINS SCIENTIFIC S.E.

Cette acquisition a été conclue sur la base de 100 % des actions en mars 2005. Les accords prévoient que EUROFINS LABORATORIES Ltd remette au cédant une caution bancaire solidaire garantissant le paiement du prix des cessions différées. Cette caution bancaire a été délivrée pour un montant de 2.500.000 £ivres Sterling.

La SOCIETE GENERALE sollicitée pour délivrer cette garantie, a demandé à la société EUROFINS SCIENTIFIC S.E., en sa qualité de société mère, de contre garantir la SOCIETE GENERALE de toutes sommes que la banque serait amenée à régler au profit des anciens actionnaires de DIRECT LABORATORY SERVICES Ltd, au titre de cette caution solidaire.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-35 et suivants du Code de Commerce, par décision du 19 décembre 2006, le Conseil d'Administration a ratifié la contre-garantie ainsi conclue par EUROFINS SCIENTIFIC au profit de la Société Générale.

**Conventions conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007 et visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce, soumises à ratification de l'Assemblée Générale Ordinaire, conformément à l'article L.225-42 du Code de Commerce**

Nous vous demandons, conformément à l'article L.225-42 du Code de Commerce, de ratifier et d'approuver les conventions visées à l'article L.225-38 dudit Code conclues au cours de l'exercice écoulé sans avoir été, préalablement à leur conclusion, autorisées par votre Conseil d'Administration en tant que conventions réglementées :

Il s'agit des conventions suivantes :

Nature et objet : Convention de prêt et de trésorerie intra-groupe conclue avec la société Eurofins Scientific (Ireland) Ltd

Administrateur concerné : Yves-Loïc Martin

Modalités : non facturation d'intérêts au 31 décembre 2007 sur les avances de trésorerie effectuées au cours de l'exercice par Eurofins Scientific S.E. et dont la position s'élève à 4.042.467 € à la clôture de l'exercice.

Nature et objet : Convention de prêt et de trésorerie intra-groupe conclue avec la société Eurofins Environmental Services Ltd

Administrateur concerné : Gilles Martin

Modalités : non facturation d'intérêts au 31 décembre 2007 sur les avances de trésorerie effectuées au cours de l'exercice par Eurofins Scientific S.E. et dont la position s'élève à 1.363.600 € à la clôture de l'exercice.

Nature et objet : Convention de prêt et de trésorerie intra-groupe conclue avec la société Eurofins Lux SARL

Administrateur concerné : Gilles Martin

Modalités : non facturation d'intérêts au 31 décembre 2007 sur les avances de trésorerie effectuées au cours de l'exercice par Eurofins Scientific S.E. et dont la position s'élève à 1.020.000 € à la clôture de l'exercice.

Vos commissaires aux comptes ont été dûment avisés de ces conventions qu'ils ont décrites dans leur rapport spécial.

**TABLEAU DES 5 DERNIERS EXERCICES  
(société mère EUROFINS SCIENTIFIC S.E.)**

En Euros

Exercices concernés	2007	2006	2005	2004	2003
Nature des indications	N	N-1	N-2	N-3	N-4
<b>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital social	1 397 530	1 388 168	1 374 756	1 362 496	1 323 834
Nombre des actions ordinaires existantes	13 975 295	13 881 676	13 747 556	13 624 956	13 238 340
Nombre des actions à dividende prioritaire	0	0	0	0	0
Nombre maximal d'actions futures à créer	1 176 821	1 167 153	700 883	650 433	689 433
Par conversion d'obligations	0	0	0	0	0
Par exercice de droits de souscription	1 038 211	997 400	700 883	650 433	689 433
<b>OPERATIONS et RESULTATS DE L'EXERCICE</b>					
Chiffre d'affaires hors-taxes	416 831	1 213 758	568 395	210 550	238 068
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	138 180 245	-1 392 834	-3 655 050	4 025 087	2 654 188
Impôts sur les bénéfices	-298 801	-556 312	-43 108	-426 503	18 381
Participation des salariés	0	0	0	0	0
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	134 540 568	-260 422	720 328	2 045 457	284 011
Résultat distribué	1 397 530	1 388 168	0	0	0
<b>RESULTATS PAR ACTION</b>					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	9,87	-0,12	-0,26	0,33	0,20
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	9,63	-0,02	0,05	0,15	0,02
Dividende attribué à chaque action	0,10	0,10	0	0	0
<b>PERSONNEL</b>					
Effectif moyen des salariés	6	5	5	8	11
Montant de la masse salariale de l'exercice	915 770	773 929	614 252	731 290	700 238
Montant des sommes versées au titre des Charges sociales	243 321	105 655	98 085	144 374	185 882

**Tableau des délégations consenties par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital**

<u>Date</u>	<u>Nature</u>	<u>Objet</u>	<u>Durée de validité</u>	<u>Utilisation faite de cette délégation au cours de l'exercice écoulé</u>
18 mai 2006	Délégation de compétence	Augmentation du capital avec maintien du droit préférentiel de souscription <sup>(*)</sup>	26 mois	néant
18 mai 2006	Délégation de compétence	Augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription <sup>(*)</sup>	26 mois	néant
18 mai 2006	Délégation de compétence	Augmentation du capital par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise	26 mois	néant
18 mai 2006	Délégation de pouvoir	Augmentation du capital en vue de rémunérer des apports constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, dans la limite de 10% du capital social	26 mois	néant

<sup>(\*)</sup> plafond global du montant des émissions réalisées en vertu de ces délégations :

- Montant nominal maximum de(s) augmentation(s) de capital : 800.000 euros
- Montant nominal maximum des valeurs mobilières émises : 200.000.000 euros

<u>Date</u>	<u>Nature</u>	<u>Objet</u>	<u>Durée de validité</u>	<u>Utilisation faite de cette délégation au cours de l'exercice écoulé</u>
2 mai 2007	Délégation de compétence	Augmentation du capital avec maintien du droit préférentiel de souscription <sup>(*)</sup>	26 mois	néant
2 mai 2007	Délégation de compétence	Augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription <sup>(*)</sup>	26 mois	néant
2 mai 2007	Délégation de compétence	Augmentation du capital par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise	26 mois	néant
2 mai 2007	Délégation de pouvoir	Augmentation du capital en vue de rémunérer des apports constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, dans la limite de 10% du capital social	26 mois	néant

<sup>(\*)</sup> plafond global du montant des émissions réalisées en vertu de ces délégations :

- Montant nominal maximum de(s) augmentation(s) de capital : 800.000 euros
- Montant nominal maximum des valeurs mobilières émises : 400.000.000 euros

## 1.2. Etat des mandats des administrateurs et des Commissaires aux Comptes

Nous vous informons qu'aucun mandat d'administrateur ou de Commissaire aux Comptes ne vient à expiration avec la présente Assemblée Générale.

## 1.3. Décision à prendre relativement au vote des conventions réglementées qui ne peuvent être approuvées, faute de quorum, lors de chaque Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

Nous vous rappelons que compte tenu de la réglementation applicable à l'approbation par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des conventions réglementées conclues entre la société et ses dirigeants sociaux, qui prévoit que pour le vote des dites conventions réglementées, l'intéressé ne peut pas prendre part au vote, ses actions n'étant dès lors pas prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité, il est fréquent de ce fait que le quorum requis ne soit pas atteint et que l'Assemblée Générale ne puisse délibérer sur l'approbation de telles conventions.

Dans ce cas de figure, les conventions concernées ne peuvent donc pas être approuvées.

Il serait donc opportun que dans un tel cas de figure, les conventions réglementées n'ayant pu être approuvées lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle puissent être soumises au vote des actionnaires lors de la première Assemblée Générale Ordinaire se réunissant ultérieurement, sur seconde convocation, aucun quorum n'étant requis pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour d'une Assemblée Générale Ordinaire réunie sur seconde convocation.

Nous vous proposons en conséquence d'adopter une telle décision.

## 1.4. Fixation des jetons de présence alloués aux administrateurs

Nous vous proposons de fixer à la somme de 100.000 (cent mille) euros le montant global des jetons de présence alloués aux administrateurs au titre de l'exercice 2008.

## 1.5. Autorisation donnée au Conseil d'administration pour le rachat par la Société d'une partie de ses propres actions

Nous vous proposons d'autoriser la société à faire racheter par cette dernière ses propres actions, dans le cadre des dispositions des articles L 225-209 et suivants du Code de commerce et des nouvelles dispositions applicables depuis le 13 octobre 2004 telles qu'issues du Règlement Européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003.

- Le programme de rachat d'actions aurait pour finalités :
  - d'annuler les actions, dans la limite d'un nombre maximum ne pouvant excéder 10% du capital social de la Société, sur une période de vingt-quatre mois, sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société de l'autorisation de réduction du capital de la Société ;
  - de permettre à la Société d'honorer des obligations liées :
    - . à des titres de créances convertibles en titres de propriété ;
    - . à des programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux salariés,

notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de l'intéressement des salariés, du régime des options d'achat, par le biais d'un plan d'épargne d'entreprise ou encore dans le cadre de l'attribution d'actions gratuites aux salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées ;

- d'animer le cours dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement et conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- de conserver les actions acquises et de les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourraient être effectués par tous moyens, sur le marché ou de gré à gré, y compris par l'utilisation de tout instrument financier dérivé négocié sur un marché réglementé ou de gré à gré, à l'exclusion des ventes d'options de vente. La part maximale du capital, acquise ou transférée sous forme de blocs, pourrait atteindre la totalité du programme.

Toute intervention sur les titres de la société en vue d'animer le cours du titre de cette dernière sera nécessairement effectuée dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un Prestataire de Services d'investissement.

- Nous vous proposons de fixer à cette autorisation de rachat les plafonds suivants :
  - le nombre maximum d'actions dont la Société pourrait faire l'acquisition ne pourrait pas excéder la limite de 10% des titres composant le capital social à la date de l'utilisation du programme de rachat d'actions, conformément à l'article L 225-209 du Code de Commerce, en ce compris les actions achetées dans le cadre d'autorisations d'achats précédemment accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires ;
  - le montant maximum global des fonds destinés au rachat des actions de la Société ne pourrait pas dépasser la somme de 139.752.950 (cent trente-neuf millions sept cent cinquante-deux mille neuf cent cinquante) euros.
  - le prix maximum d'achat par action serait de : 100,00 euros, après arrondi, hors frais d'acquisition.

- Les modalités des rachats seraient les suivantes :

### 1- Volume maximum

Les titres pouvant être acquis ne peuvent représenter au cours d'une même séance plus de 25% du volume quotidien moyen des actions qui sont négociées sur le marché réglementé où l'achat est effectué. Ce volume quotidien moyen est calculé sur la base du volume quotidien moyen des opérations réalisées au cours du moins précédant celui au cours duquel ce programme est rendu public et fixé sur cette base pour la durée autorisée du programme. Dans le cas où le programme ne fait pas référence à ce volume, le volume quotidien moyen est calculé sur la base du volume quotidien moyen des actions négociées au cours des vingt jours de négociation précédant le jour de l'achat.

En cas de liquidité extrêmement faible du marché en cause, ce plafond de 25% peut être porté à 50% à condition pour la société :

- a) d'informer préalablement l'Autorité des Marchés Financiers de son intention de dépasser ce plafond ;
- b) de divulguer d'une manière adéquate au public cette possibilité de dépassement du plafond.

## 2- Encadrement du prix

Aucun achat d'action ne peut être fait à un prix supérieur à celui de la dernière opération indépendante ou, s'il est plus élevé, de l'offre indépendante actuelle la plus élevée sur la place où l'achat est effectué. Si cette place n'est pas un marché réglementé, le prix de la dernière opération indépendante ou de l'offre indépendante actuelle la plus élevée pris comme référence est celui du marché réglementé de l'Etat membre où l'achat est effectué. Dans le cas où l'émetteur procède à l'achat d'actions propres au moyen d'instruments financiers dérivés, le prix d'exercice de ceux-ci n'est pas supérieur à celui de la dernière opération précédente ou, s'il est plus élevé, de l'offre indépendante actuelle la plus élevée.

## 3- Période d'abstention

La société doit s'abstenir de procéder aux opérations suivantes :

- vente d'actions propres pendant la durée du programme, sauf dans le cadre de la gestion des couvertures et à condition de confier les opérations à un prestataire de services d'investissement agissant de façon indépendante ;
- opérations en périodes de « fenêtres négatives », savoir :
  - . entre la date à laquelle il a connaissance d'une information privilégiée et la date de sa publication ;
  - . pendant les 15 jours précédant les dates de publication de ses comptes annuels et de ses comptes intermédiaires ;
- opérations portant sur des valeurs au sujet desquelles la société décide de différer la publication d'une information privilégiée.

Conformément aux dispositions légales applicables, le Conseil d'administration a établi le "descriptif du programme" relatif au présent programme de rachat d'actions. Ce descriptif a été tenu à votre disposition au siège social conformément aux dispositions légales applicables.

Nous vous proposons, en vue d'assurer l'exécution de la présente délégation, de donner tous pouvoirs au Conseil d'administration, à l'effet :

- d'assurer toutes formalités de publication du "descriptif du programme" relatif au présent programme de rachat d'actions, de procéder au lancement dudit programme et d'effectuer toutes déclarations et formalités auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et de toutes autres autorités réglementaires et boursières compétentes ;
- de passer tous ordres de bourse, conclure tous accords en vue, notamment, de la tenue des registres des achats et ventes d'actions ;
- d'effectuer toutes déclarations et de remplir toutes autres formalités et, de manière générale, faire ce qui sera nécessaire.

En outre, nous vous précisons que cette autorisation d'achat d'actions prive d'effet toute délégation antérieure de même nature, et en particulier, celle consentie à la dixième résolution de l'assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire des actionnaires du 2 mai 2007.

Elle serait consentie pour une période de 18 mois à compter de la date de la présente assemblée générale.

Le Conseil d'administration informerait l'assemblée générale ordinaire annuelle des opérations réalisées en application de la présente autorisation.

## **PARTIE II. – RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES AUTRES OPÉRATIONS PROPOSÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUANT EN LA FORME EXTRAORDINAIRE**

### **2.1. Autorisation donnée au Conseil d'administration de réduire le capital social par voie d'annulation des actions acquises dans le cadre de l'achat de ses propres actions par la société**

Le programme de rachat d'actions sur lequel nous sollicitons votre autorisation au paragraphe 1.5 du présent rapport de gestion prévoit notamment la possibilité pour la société d'annuler les actions rachetées, ce qui implique la réalisation de réductions du capital social.

Par conséquent, en complément du programme de rachat d'actions, nous vous demandons d'autoriser le Conseil d'administration à annuler tout ou partie des actions de la société que cette dernière détiendrait dans le cadre de la mise en œuvre du programme de rachat d'actions visé au paragraphe 1.5 du présent rapport de gestion et des précédents programmes, dans la limite de 10% du capital social par périodes de 24 mois, et à réduire corrélativement le capital social.

Nous vous proposons en outre d'autoriser le Conseil d'administration à imputer la différence entre le prix de rachat des actions annulées et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles et de lui donner tous pouvoirs pour faire le nécessaire dans le cadre de ces réductions de capital.

Cette autorisation serait donnée pour une période de 18 mois à compter de la date de la présente Assemblée Générale et priverait d'effet toute autorisation antérieure de même nature et en particulier, celle consentie à la douzième résolution par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire des actionnaires du 2 mai 2007.

### **2.2 Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration pour augmenter le capital social, avec maintien du droit préférentiel de souscription**

Nous vous proposons de consentir à votre Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-129 du Code de commerce, une délégation de compétence à l'effet de décider, si nécessaire, d'augmenter le capital, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, ladite délégation consentie pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la date de la présente assemblée générale, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, au moyen des procédés suivants :

- émission d'actions ordinaires nouvelles ;
- émission de valeurs mobilières donnant accès in fine au capital ou donnant droit in fine à l'attribution de titres de créances. Ces valeurs mobilières pourraient prendre toute forme admise par les lois en vigueur.



Le montant nominal de la ou des augmentations de capital susceptibles d'être décidées par votre Conseil d'administration ou par son Président Directeur Général et réalisées, immédiatement ou à terme, en vertu de la présente délégation, ne pourrait excéder un montant maximum de huit cent mille euros (800.000 €), compte non tenu du nominal des titres de capital à émettre, le cas échéant, au titre des ajustements effectués, conformément à la loi, pour préserver les droits des porteurs des valeurs mobilières.

Les valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital de votre société qui seraient, le cas échéant, émises en vertu de la présente délégation pourraient consister en des titres d'emprunt ou être associées à l'émission de tels titres, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires. Elles pourraient revêtir notamment la forme de titres subordonnés ou non à durée indéterminée ou non et être émises soit en euros, soit en devises étrangères à l'euro ou en toutes autres unités monétaires établies par référence à plusieurs devises. Le montant nominal maximum des valeurs mobilières ainsi émises ne pourrait excéder cinq cent millions d'euros (500.000.000 €), ou leur contre-valeur en cas d'émission en monnaie étrangère ou en unités de comptes fixées par référence à plusieurs monnaies, à la date de décision d'émission, étant précisé que ce montant serait commun à l'ensemble des titres d'emprunt dont l'émission serait déléguée au Conseil d'administration. La durée des emprunts ne pourrait excéder 30 ans pour les titres d'emprunt convertibles, échangeables, remboursables ou autrement transformables en titres de capital de votre société, étant précisé que lesdits titres d'emprunt pourraient être assortis d'un intérêt à taux fixe et/ou variable ou encore avec capitalisation, et faire l'objet d'un remboursement, avec ou sans prime, ou d'un amortissement. Ils pourraient en outre faire l'objet de rachats en bourse ou d'une offre d'achat ou d'échange par votre société.

Les actionnaires pourraient exercer, dans les conditions prévues par la loi, leur droit préférentiel de souscription à titre irréductible et proportionnellement au montant des actions alors possédées par eux, aux titres de capital et/ou aux valeurs mobilières dont l'émission serait décidée par le Conseil d'administration ou son Président Directeur Général en vertu de la délégation demandée ; votre Conseil d'administration fixerait chaque fois les conditions et limites dans lesquelles les actionnaires pourraient exercer leur droit de souscrire à titre irréductible en se conformant aux dispositions légales en vigueur. Le Conseil d'administration pourrait instituer au profit des actionnaires un droit préférentiel de souscription à titre réductible aux titres de capital et/ou aux valeurs mobilières ainsi émis qui s'exercerait proportionnellement au droit préférentiel de souscription irréductible dont ils disposent et, en tout état de cause, dans la limite de leurs demandes.

Si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible n'absorbent pas la totalité des titres de capital et/ou des valeurs mobilières émis, votre Conseil d'administration aurait la faculté, dans l'ordre qu'il déterminerait, soit de limiter, conformément à la loi, l'émission au montant des souscriptions reçues sous la condition que celui-ci atteigne au moins les trois quarts de l'émission qui aurait été décidée, soit de répartir librement tout ou partie des titres non souscrits, à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, soit de les offrir de la même façon au public en faisant appel public à l'épargne en France et/ou, le cas échéant, à l'étranger et/ou sur le marché international.

Conformément à l'article L.225-135-1 du Code de Commerce, le Conseil d'Administration pourrait, à l'inverse, décider d'augmenter le nombre de titres prévu lors de l'augmentation de capital initiale, au même prix que celui retenu pour l'émission initiale. Le délai pendant lequel cette augmentation pourrait intervenir et le montant de l'accroissement de l'augmentation de capital (correspondant à une fraction de l'émission initiale) seront fixés

conformément à la réglementation en vigueur au jour de la décision prise par le Conseil d'Administration d'accroître le montant de l'augmentation de capital. Si cette nouvelle augmentation de capital n'est pas entièrement souscrite, le Conseil d'Administration aura la faculté de la limiter, la limite prévue à l'article L 225-134 I 1° du Code de Commerce étant alors augmentée dans les mêmes proportions.

La présente délégation emporterait de plein droit au profit des titulaires de valeurs mobilières susceptibles d'être émises et donnant accès, immédiatement ou à terme, à des titres de capital de la société, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels lesdites valeurs mobilières pourraient donner droit.

Nous vous proposons de consentir à votre Conseil d'administration une telle délégation, avec faculté de subdélégation au profit de son Président Directeur Général dans les conditions prévues par la loi, pour qu'il puisse décider d'augmenter le capital, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il apprécierait, en France et/ou, le cas échéant, à l'étranger et/ou sur le marché international, aux émissions de titres de capital et/ou de valeurs mobilières susvisées conduisant à l'augmentation du capital social de votre société, ainsi que, le cas échéant, pour y surseoir, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts.

Le Conseil d'Administration, en application de l'article L 225-129-2 alinéa 4 du Code de Commerce, disposerait ainsi sur délégation de l'Assemblée Générale Extraordinaire avec faculté de subdélégation au profit de son Président Directeur Général, dans les conditions prévues par la loi, de tous les pouvoirs nécessaires pour :

- fixer les conditions d'émission ;
- constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent ;
- procéder à la modification corrélative des statuts.

Le Conseil d'administration ou son Président Directeur Général disposerait de tous pouvoirs pour arrêter les caractéristiques, montant, date et modalités de toute émission de titres de capital ou de valeurs mobilières. Le Conseil d'administration ou son Président Directeur Général déterminerait, notamment, la catégorie de titres de capital ou de valeurs mobilières émise et fixerait, compte tenu des indications mentionnées dans son rapport, leur prix de souscription, leur date de jouissance, éventuellement rétroactive, indiquerait le mode de libération pouvant intervenir en numéraire ou par compensation de créances et, le cas échéant, les modalités par lesquelles les valeurs mobilières émises donneraient accès au capital social de votre société.

Votre Conseil d'administration ou son Président Directeur Général, le cas échéant :

- devrait déterminer les modalités suivant lesquelles sera assurée la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières et ce, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables ;
- devrait prévoir la possibilité de suspendre éventuellement l'exercice des droits d'attribution de titres de capital attachés aux valeurs mobilières émises, pendant un délai qui ne pourra excéder trois (3) mois ;
- devrait prendre toutes les mesures et faire procéder à toutes les formalités requises en vue de l'admission aux négociations sur un marché réglementé des droits, titres de capital ou valeurs mobilières émis et créés ;
- pourrait fixer les modalités d'achat en bourse ou d'offre d'achat ou d'échange de valeurs mobilières,

comme de remboursement de ces valeurs mobilières; et

- pourrait imputer les frais, droits et honoraires de toute émission de titres de capital ou de valeurs mobilières sur le montant de la prime d'émission y afférente, prélever sur ladite prime d'émission les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du montant du capital social de la société et, plus généralement, prendre toutes les dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin de toute émission envisagée.

Cette délégation serait donnée pour une période de vingt-six (26) mois ; elle remplacerait et annulerait la délégation donnée par l'assemblée générale du 2 mai 2007.

### **2.3. Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration pour augmenter le capital social, avec suppression du droit préférentiel de souscription**

Nous vous proposons de consentir à votre Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-129 du Code de commerce, une délégation de compétence à l'effet de décider, si nécessaire, d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il apprécierait, tant en France qu'à l'étranger, pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la date de la assemblée générale décidant de cette délégation, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, au moyen des procédés suivants :

- émission d'actions ordinaires nouvelles ;
- émission de valeurs mobilières donnant accès in fine au capital ou donnant droit in fine à l'attribution de titres de créances. Ces valeurs mobilières pourraient prendre toute forme admise par les lois en vigueur.

Le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres de capital et/ou aux valeurs mobilières qui pourraient être émises serait supprimé, étant précisé que votre Conseil d'administration aurait la possibilité de conférer aux actionnaires une faculté de souscription par priorité sur tout ou partie d'une émission de titres de capital ou de valeurs mobilières pendant un délai et à des conditions qu'il fixerait ; cette priorité de souscription ne donnerait pas lieu à la création de droits négociables, et ne pourrait être exercée qu'à titre irréductible ; les titres de capital ou les valeurs mobilières non souscrits en vertu de ce droit de priorité non négociable feraient l'objet d'un placement public en France et/ou, le cas échéant, à l'étranger et/ou sur le marché international.

Le montant nominal de la ou des augmentations de capital susceptibles d'être décidées par votre Conseil d'administration ou par son Président Directeur Général et réalisées, immédiatement ou à terme, en vertu de la présente délégation, ne pourrait excéder un montant maximum de huit cent mille euros (800.000 €), compte non tenu du nominal des titres de capital à émettre, le cas échéant, au titre des ajustements effectués, conformément à la loi, pour préserver les droits des porteurs des valeurs mobilières.

Les valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital de la société qui seraient, le cas échéant, émises en vertu de la présente délégation pourraient consister en des titres d'emprunt ou être associées à l'émission de tels titres, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires. Elles pourraient revêtir notamment la forme de titres subordonnés ou non à durée indéterminée ou non et être émises soit en euros, soit en devises étrangères à l'euro ou

en toutes autres unités monétaires établies par référence à plusieurs devises. Le montant nominal maximum des valeurs mobilières ainsi émises ne pourrait excéder cinq cent millions d'euros (500.000.000 €), ou leur contre-valeur en cas d'émission en monnaie étrangère ou en unités de comptes fixées par référence à plusieurs monnaies, à la date de décision d'émission, étant précisé que ce montant serait commun à l'ensemble des titres d'emprunt dont l'émission serait déléguée au Conseil d'administration. La durée des emprunts ne pourrait excéder 30 ans pour les titres d'emprunt convertibles, échangeables, remboursables ou autrement transformables en titres de capital, étant précisé que lesdits titres d'emprunt pourraient être assortis d'un intérêt à taux fixe et/ou variable ou encore avec capitalisation, et faire l'objet d'un remboursement, avec ou sans prime, ou d'un amortissement. Ils pourraient en outre faire l'objet de rachats en bourse ou d'une offre d'achat ou d'échange par la société.

La présente délégation emporterait de plein droit au profit des titulaires de valeurs mobilières susceptibles d'être émises et donnant accès, immédiatement ou à terme, à des titres de capital de la société, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels lesdites valeurs mobilières pourraient donner droit.

Si les souscriptions des actionnaires et du public n'ont pas absorbé la totalité d'une émission de valeurs mobilières réalisée en vertu de la présente délégation, votre Conseil d'administration pourrait utiliser, dans l'ordre qu'il déterminerait, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :

- limiter l'émission au montant des souscriptions recueillies à la condition que celui-ci atteigne les trois-quarts au moins de l'émission décidée ;
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits.

Conformément à l'article L 225-135-1 du Code de Commerce, le Conseil d'Administration pourrait, à l'inverse, décider d'augmenter le nombre de titres prévu lors de l'augmentation de capital initiale, au même prix que celui retenu pour l'émission initiale. Le délai pendant lequel cette augmentation pourrait intervenir et le montant de l'accroissement de l'augmentation de capital (correspondant à une fraction de l'émission initiale) seront fixés conformément à la réglementation en vigueur au jour de la décision prise par le Conseil d'Administration d'accroître le montant de l'augmentation de capital. Si cette nouvelle augmentation de capital n'est pas entièrement souscrite, le Conseil d'Administration aura la faculté de la limiter, la limite prévue à l'article L 225-134 I 1° du Code de Commerce étant alors augmentée dans les mêmes proportions.

Nous vous proposons de consentir à votre Conseil d'administration, conformément à la loi, une telle délégation, avec faculté de subdélégation au profit de son Président Directeur Général dans les conditions prévues par la loi, pour qu'il puisse décider d'augmenter le capital, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, en France et/ou, le cas échéant, à l'étranger et/ou sur le marché international, aux émissions de titres de capital et/ou de valeurs mobilières susvisées conduisant à l'augmentation du capital social de la société, ainsi que, le cas échéant, pour y surseoir, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts.

Le Conseil d'Administration, en application de l'article L 225-129-2 alinéa 4 du Code de Commerce, disposerait ainsi sur délégation de l'Assemblée Générale Extraordinaire avec faculté de subdélégation au profit de son Président Directeur Général, dans les conditions prévues par la loi, de tous les pouvoirs nécessaires pour :

- fixer les conditions d'émission ;

- constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent ;
- procéder à la modification corrélative des statuts.

Votre Conseil d'administration ou son Président Directeur Général arrêterait les caractéristiques, montant, date et modalités de toute émission de titres de capital ou de valeurs mobilières. Le Conseil d'administration ou son Président Directeur Général déterminerait, notamment, la catégorie de titres de capital ou de valeurs mobilières émises et fixerait, compte tenu des indications mentionnées dans son rapport, leur prix de souscription, leur date de jouissance, éventuellement rétroactive, indiquerait le mode de libération pouvant intervenir en numéraire ou par compensation de créances et, le cas échéant, les modalités par lesquelles les valeurs mobilières émises donneraient accès au capital social de la société.

Le prix d'émission des titres nouveaux serait déterminé selon la réglementation en vigueur au jour de la décision d'augmentation de capital.

Toutefois, et conformément aux dispositions de l'article L.225-136 1° alinéa 2 du Code de Commerce, nous vous proposons, dans la limite de 10 % du capital social par an, d'autoriser votre Conseil d'Administration à fixer le prix d'émission, selon des modalités qu'il vous appartient de déterminer. Sur ce dernier point, nous vous proposons de déléguer au Conseil d'Administration la possibilité de déterminer lui-même librement ce prix d'émission, dans la limite rappelée ci-dessus.

Votre Conseil d'administration pourrait utiliser la délégation demandée à l'effet de procéder à l'émission de titres de capital et/ou de valeurs mobilières, en rémunération de titres apportés à toute offre publique d'échange initiée par la société, en application de l'article L.225-148 du Code de commerce, sur les titres d'une autre société admis sur l'un des marchés visés par ledit article L.225-148 du Code de commerce, étant précisé que votre Conseil d'administration aurait à fixer les parités d'échange ainsi que, le cas échéant, la soule en espèces à verser aux actionnaires qui apporteraient leurs titres à l'offre publique d'échange initiée par la société.

Votre Conseil d'administration ou son Président Directeur Général, le cas échéant :

- devrait déterminer les modalités suivant lesquelles serait assurée la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières et ce, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables ;
- devrait prévoir la possibilité de suspendre éventuellement l'exercice des droits d'attribution de titres de capital attachés aux valeurs mobilières émises ;
- devrait prendre toutes les mesures et faire procéder à toutes les formalités requises en vue de l'admission aux négociations sur un marché réglementé des droits, titres de capital ou valeurs mobilières émis et créés ;
- pourrait fixer les modalités d'achat en bourse ou d'offre d'achat ou d'échange de valeurs mobilières, comme de remboursement de ces valeurs mobilières ; et
- pourrait imputer les frais, droits et honoraires de toute émission de titres de capital ou de valeurs mobilières sur le montant de la prime d'émission y afférente, prélever sur ladite prime d'émission les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du montant du capital social de la société et, plus généralement, prendre toutes les dispositions

utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin de toute émission envisagée.

Cette délégation serait donnée pour une période de vingt-six (26) mois ; elle remplacerait et annulerait la délégation donnée par l'assemblée générale du 2 mai 2007.

#### **2.4. Limitation globale du montant des émissions réalisées en vertu des délégations objets des deux précédentes résolutions**

Nous vous proposons :

- de fixer à huit cent mille euros (800.000 €) le montant nominal maximum de la ou des augmentations de capital susceptibles d'être décidées par le Conseil d'administration ou son Président Directeur Général et réalisées, immédiatement ou à terme, en vertu des délégations objets des deux propositions ci-avant, compte non tenu du nominal des titres de capital à émettre, le cas échéant, au titre des ajustements effectués, conformément à la loi, pour préserver les droits des porteurs des valeurs mobilières, en ce compris des bons de souscription d'actions nouvelles ou d'acquisition d'actions existantes émis de manière autonome, donnant accès à des titres de capital de la société ; et
- de fixer à cinq cent millions d'euros (500.000.000 €), ou leur contre-valeur en devises étrangères à l'euro, soit en toutes autres unités monétaires établies par référence à plusieurs devises, le montant nominal maximum des valeurs mobilières émises en vertu des délégations objets des deux propositions ci-avant et qui consisteront en des titres d'emprunt ou seront associées à l'émission de tels titres ou encore en permettront l'émission comme titres intermédiaires.

#### **2.5. Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour augmenter le capital social de la société par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise**

Nous vous proposons de décider, conformément aux dispositions de l'article L. 225-129 du Code de commerce, de consentir une délégation de compétence à votre Conseil d'administration, pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la date de la présente assemblée générale, à l'effet d'augmenter le capital social de la société, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il apprécierait, par l'incorporation de tout ou partie des réserves, bénéfices et/ou primes ou autres sommes dont la capitalisation serait légalement ou statutairement possible, et par l'attribution d'actions nouvelles gratuites de la société ou l'élévation de la valeur nominale des actions existantes de la société.

Le montant nominal maximum de la ou des augmentations de capital susceptibles d'être décidées par le Conseil d'administration ou par son Président Directeur Général et réalisées en vertu de la présente délégation, serait égal au montant global maximum des réserves, bénéfices et/ou primes ou autres sommes qui pourrait être incorporé au capital social de la société.

Le Conseil d'administration se trouverait investi, conformément à la loi, avec faculté de subdélégation au profit de son Président Directeur Général, dans les conditions prévues par la loi, des pouvoirs suivants :

- décider d'augmenter le capital social ;
- déterminer le montant et la nature des sommes qui seraient incorporées au capital social de la société ;
- fixer le nombre d'actions nouvelles de la société à émettre et qui seraient attribuées gratuitement ou le montant dont la valeur nominale des actions existantes de la société serait élevée ;
- arrêter la date, éventuellement rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles de la société porteraient jouissance ou celle à laquelle l'élévation de la valeur nominale des actions existantes de la société prendrait effet ;
- décider, le cas échéant, que les droits formant rompus ne seraient ni négociables, ni cessibles et que les titres de capital correspondant seraient vendus, les sommes provenant d'une telle vente étant alloués aux titulaires des droits dans le délai prévu par la réglementation en vigueur à la date de réalisation de l'opération d'augmentation de capital ;
- prélever sur un ou plusieurs postes de réserves disponibles les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du capital social de la société après chaque augmentation de capital ;
- prendre toutes les dispositions pour assurer la bonne fin de chaque augmentation de capital ; et
- constater la réalisation de chaque augmentation de capital, procéder aux modifications corrélatives des statuts et accomplir tous actes et formalités y afférents.

Cette délégation serait donnée pour une période de vingt-six (26) mois ; elle remplacerait et annulerait la délégation donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 2 mai 2007.

## **2.6. Délégation de pouvoir à consentir au Conseil d'Administration pour procéder à une augmentation de capital en vue de rémunérer des apports constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital**

Nous vous proposons de décider, en application des dispositions de l'article L.225-147 du Code de Commerce, de consentir une délégation de pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de pouvoir procéder à une augmentation de capital, dans la limite de 10% du capital social, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, à l'exception de tout autre bien qui serait apporté en nature à la société.

Cette délégation de pouvoirs ne serait pas applicable, conformément aux dispositions de l'article L.225-148 du Code de Commerce, lorsque l'augmentation de capital aurait pour effet de rémunérer un apport de titres effectué dans le cadre d'une offre publique d'échange.

Cette délégation serait donnée pour une durée de vingt-six (26) mois ; elle remplacerait et annulerait la délégation donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 mai 2007.

## **2.7. Augmentation de capital réservée aux salariés**

En application des dispositions de l'article L.225-129-6 du code de commerce et de l'article L.443-5 du code du travail, nous vous indiquons qu'il est nécessaire, compte tenu des projets d'augmentation de capital prévus ci-dessus de demander à l'assemblée générale de statuer sur le principe

d'une délégation au Conseil d'administration en vue de réaliser une ou plusieurs augmentations de capital réservées aux salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.233-16 du code de commerce dans les conditions prévues aux articles L.443-1 et suivants du code du travail.

L'assemblée générale extraordinaire devrait en cas de vote positif déléguer les pouvoirs nécessaires au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une ou plusieurs augmentations du capital social, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, par émission d'actions ordinaires réservées, aux salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.233-16 du code de commerce dans les conditions prévues aux articles L.443-1 et suivants du code du travail, remplissant les conditions éventuellement fixées par le Conseil d'administration.

Il conviendra en outre que l'assemblée, supprime le droit préférentiel de souscription attribué aux actionnaires par l'article L. 225-132 du code de commerce, en vue de réserver la souscription desdites actions ordinaires aux salariés souscripteurs.

La durée de validité de la présente délégation serait fixée à vingt-six mois à compter du jour de l'assemblée générale devant statuer sur ladite délégation. Cette délégation remplacerait et annulerait la délégation donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire le 2 mai 2007.

Le nombre maximum d'actions pouvant être émises au titre de la présente autorisation ne pourra excéder 3 % du capital social de la Société, ce pourcentage étant apprécié au jour de l'émission.

L'assemblée générale extraordinaire devrait donner tous pouvoirs au Conseil d'administration pour :

- déterminer le prix de souscription des actions nouvelles, étant entendu que le prix de souscription ne pourra être ni supérieur à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'administration fixant la date d'ouverture de la souscription, ni inférieur de plus de 20% à cette moyenne (30% pour les adhérents à un PPESV), conformément aux dispositions de l'article L.443-5 du code du travail ;
- fixer les diverses conditions requises pour pouvoir bénéficier de l'offre de souscription, notamment fixer le délai accordé pour l'exercice de leur droit par les salariés et le délai susceptible d'être accordé aux souscripteurs pour les libérations de leurs titres ;
- arrêter les modalités et les autres conditions de l'opération ou des opérations à intervenir, déterminer la date de jouissance des actions nouvelles, modifier les statuts en conséquence et généralement faire tout ce qui sera nécessaire.

Le Conseil d'administration établirait, conformément à l'article R.225-116 al.1 du Code de Commerce, au moment où il ferait usage de cette autorisation, un rapport complémentaire décrivant les conditions définitives de l'opération et comportant, en outre, les indications relatives à l'incidence sur la situation de chaque actionnaire de l'émission proposée, en particulier en ce qui concerne sa quote-part dans les capitaux propres ainsi que l'incidence théorique de l'émission sur la valeur boursière de l'action telle qu'elle résulte de la moyenne des 20 séances de bourse précédentes, conformément à l'article R.225-115 du Code de Commerce.

Le conseil vous indique qu'il n'appelle pas à voter pour cette résolution, qui est proposée aux seules fins de respecter la loi.

## 2.8. Marche des affaires sociales depuis le début de l'exercice en cours

Conformément aux dispositions de l'article 154 du décret du 23 mars 1967, la marche des affaires sociales depuis le début de l'exercice en cours est décrite dans le présent rapport de gestion sur l'exercice 2007 figurant au point 1.1 de ce rapport.

## 2.9. Modification de la durée du mandat des administrateurs

Nous vous proposons ensuite de réduire la durée du mandat des administrateurs.

Cette durée est actuellement statutairement fixée à six années.

Pour tenir compte des spécificités de la société EUROFINS SCIENTIFIC et dans le souci de mettre en place les bonnes pratiques de "gouvernement d'entreprise", nous suggérons que cette durée soit ramenée de six années à quatre années.

Cette modification prendrait effet :

- immédiatement pour les administrateurs qui viendraient le cas échéant à être nommés à compter de la présente Assemblée Générale ;
- en ce qui concerne les administrateurs dont le mandat est actuellement en cours, pour la première fois à l'occasion du prochain renouvellement de leur mandat.

Si vous adoptez cette décision, il vous appartiendra de modifier corrélativement l'article 13 des statuts.

## 2.10. Augmentation du capital social d'un montant de 6.000 euros par création d'actions nouvelles de numéraire ; conditions et modalités de l'émission

Nous vous avons également réunis en Assemblée Générale Extraordinaire afin de vous soumettre un projet d'augmentation du capital de notre société avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de personnes dénommées.

Les motifs en sont les suivants:

Dans le cadre de l'accord conclu le 7 avril 2005 entre Messieurs Peter Bassett, Keith Henderson, Clive Hodges, vendeurs, Eurofins Laboratories Limited, acheteur, et EUROFINS SCIENTIFIC, relativement à l'acquisition des titres sociaux de la société anglaise Direct Laboratories, il a été convenu qu'une partie du prix serait payable par la remise de 60.000 actions EUROFINS SCIENTIFIC, réparties entre les vendeurs en proportion de leur participation dans le capital, savoir :

- Peter Bassett :	24.600 actions	(41%)
- Keith Henderson :	17.700 actions	(29,5%)
- Clive Hodges :	17.700 actions	(29,5%)
<hr/> Total	60.000 actions	(100%)

Le montant exact de la dette de la société EUROFINS SCIENTIFIC à l'égard des vendeurs sera définitivement fixé à la fin du mois de mai 2008, le prix d'émission des actions étant égal, selon l'accord des parties, au cours de bourse moyen des 20 jours (jours au cours desquels les actions EUROFINS SCIENTIFIC auront été cotées sur Eurolist de Nyse Euronext Paris) précédant le 31 mai 2008.

Il est donc envisagé de procéder à une augmentation de capital en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des personnes susnommées.

Nous vous rappelons que le capital actuel de 1.397.529,50 euros est intégralement libéré.

Nous vous proposons de fixer à la somme de 6.000,00 euros le montant nominal de l'augmentation de capital, ce qui aurait pour effet de porter le capital social qui est actuellement de 1.397.529,50 euros divisé en 13.975.295 actions de 0,10 euro chacune, à 1.403.529,50 euros, par la création et l'émission de 60.000 actions nouvelles de numéraire d'un montant nominal de 0,10 euro chacune.

### • Modalités d'émission des actions nouvelles

Ces 60.000 actions nouvelles seraient émises à un prix d'émission égal au cours de bourse moyen des 20 jours (jours au cours desquels les actions EUROFINS SCIENTIFIC auront été cotées sur Eurolist de Nyse Euronext Paris) précédant le 31 mai 2008.

Elles seraient libérées intégralement à la souscription, soit en espèces soit par voie de compensation avec des créances liquides et exigibles détenues par les intéressés sur la société.

Les actions nouvelles seraient créées avec jouissance du 1<sup>er</sup> janvier 2008, date d'ouverture de l'exercice en cours, quelle que soit la date de réalisation définitive de l'augmentation de capital. En conséquence, ces actions nouvelles bénéficieraient au même titre que les actions anciennes de la répartition du bénéfice de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Pour le surplus elles seraient, dès leur création, complètement assimilées aux actions anciennes et soumises à toutes les dispositions des statuts et aux décisions des Assemblées Générales.

### • Conséquences de l'augmentation de capital

Le nombre total d'actions nouvelles à émettre, soit 60.000 actions, représente 0,43% du capital social actuel de la société, composé de 13.975.295 actions.

### Incidence de l'émission des actions nouvelles sur la quote-part de capitaux propres revenant à chaque action

En application des dispositions de l'article R.225-115 du Code de Commerce, nous vous donnons les précisions suivantes :

- La quote-part des capitaux propres (part du Groupe) au 31 décembre 2007 que représente chacune des 13.975.295 actions actuelles composant le capital social s'élève à 7,84 euros.

La quote-part de ces mêmes capitaux propres (augmentés du prix d'émission des actions nouvelles\*) que représenterait chacune des 14.035.295 actions qui composeraient le capital après réalisation de cette émission (13.975.295 actions existantes + 60.000 actions nouvelles à émettre) s'élèverait à 8,10 euros.

\* Ce prix d'émission est ici donné à titre indicatif en étant calculé sur la base de la moyenne du cours de bourse sur les vingt séances précédant le 21 février 2008.

- En tenant compte de l'ensemble des titres émis par la société susceptibles de donner accès au capital (soit 1.176.821 actions), la quote-part des capitaux propres au 31 décembre 2007 que

représenterait chacune des 15.152.116 actions qui composeraient le capital social (13.975.295 actions existantes + 1.176.821 actions susceptibles de donner accès au capital) s'élèverait à 7,23 euros.

La quote-part de ces mêmes capitaux propres que représenterait chacune des 15.212.116 actions qui composeraient le capital après réalisation de cette émission (13.975.295 actions existantes + 1.176.821 actions susceptibles de donner accès au capital + 60.000 actions nouvelles à émettre) s'élèverait à 7,48 euros.

Pour les calculs qui précèdent :

- le prix d'émission des actions nouvelles est donné à titre indicatif en étant calculé sur la base de la moyenne des cours de bourse sur les vingt séances précédant le 21 février 2008 ;
- l'augmentation des capitaux propres correspondant au prix d'émission des 1.176.821 actions auxquelles les titres déjà émis pourraient donner droit, n'a pas été prise en compte.

#### Incidence théorique de l'émission d'actions nouvelles sur la valeur boursière actuelle de chaque action

En application également de l'article R.225-115 du Code de Commerce, nous vous donnons les informations suivantes :

- L'incidence théorique de l'émission des actions nouvelles sur la valeur boursière actuelle de l'action telle qu'elle résulte de la moyenne des vingt séances de bourse précédant le 21 février 2008, date à laquelle votre conseil a statué sur cette proposition d'augmentation de capital, serait la suivante :

Moyenne du cours de bourse sur les vingt séances précédant le 21 février 2008 : 69,19 €  
Nombre d'actions existantes : 13.975.295  
Capitalisation boursière\* : 966.888 k€

Valeur des 60.000 actions à émettre\* : 4.151 k€

L'incidence théorique de l'émission des actions nouvelles sur la valeur boursière actuelle est non significative voire nulle dès lors que les actions nouvelles seront émises à une valeur correspondant au cours de bourse.

\* sur la base de la moyenne du cours de bourse sur les vingt séances précédant le 21 février 2008

- Par ailleurs et en tenant compte également de l'ensemble des titres émis par la société susceptibles de donner accès au capital, l'incidence théorique de l'émission des actions nouvelles sur la valeur boursière actuelle de l'action telle qu'elle résulte de la moyenne des vingt séances de bourse précédant le 21 février 2008 serait la suivante :

Moyenne du cours de bourse sur les vingt séances précédant le 21 février 2008 : 69,19 €  
Nombre d'actions existantes : 13.975.295  
Capitalisation boursière\* actuelle : 966.888 k€  
Nombre d'actions potentiel : 1.176.821 d'une valeur boursière unitaire théorique de 69,19 euros.  
Valeur des 60.000 actions à émettre\* : 4.151 k€

Calcul de l'incidence théorique de l'émission des actions nouvelles sur la valeur boursière actuelle : (cap. bours. actuelle + val. théorique des actions potentielles + val. théorique des 60.000 actions à émettre) : (nbre d'actions actuel + nbre d'actions potentiel + 60.000) = 69,19 €.

L'incidence théorique de l'émission des actions nouvelles calculée dans ces conditions est non significative voire nulle dès lors que le calcul du prix d'émission des actions potentielles et du prix d'émission des actions à émettre est réalisé sur la base de la valeur boursière actuelle de l'action.

\* sur la base de la moyenne du cours de bourse sur les vingt séances précédant le 21 février 2008

- La marche des affaires sociales au cours de l'exercice écoulé et depuis le début de l'exercice en cours vient de vous être exposée.

#### **2.11. Suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires anciens et attribution du droit de souscription à des personnes nommément désignées**

Compte tenu des éléments exposés ci-dessus, nous vous proposons de supprimer le droit préférentiel de souscription réservé aux actionnaires par l'article L 225-132 du Code de Commerce et d'attribuer le droit de souscription aux 60.000 actions nouvelles à émettre au profit de :

- Monsieur Peter BASSETT, demeurant Bridge House Cottage, Brick Hill, Hook Norton, Banbury – OXFORDSHIRE OX15 5PU, à hauteur de 24.600 actions ;
- Monsieur Keith HENDERSON, demeurant 10 Wadham Close, Wellington, Telford – SHROPSHIRE TF1 3PU, à hauteur de 17.700 actions ;
- Monsieur Clive HODGES, demeurant 114 London Road, Cheltenham – GLOUCESTERSHIRE GK 52 6HJ, à hauteur de 17.700 actions.

Vos Commissaires aux Comptes vous présenteront dans quelques instants leur rapport sur cette suppression du droit préférentiel de souscription.

#### **2.12. Pouvoirs à déléguer au Conseil d'Administration en vue de la réalisation de l'augmentation de capital et de la modification corrélative des statuts**

Nous vous proposons, dans le cadre de cette augmentation de capital, de déléguer tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de réaliser l'augmentation de capital et ce, dans un délai maximal de deux mois et, à cette fin, constater le prix d'émission des actions nouvelles, fixer les conditions d'émission, recueillir les souscriptions et les versements, constater toute libération par compensation dans les conditions légales, constater la réalisation de l'augmentation de capital, apporter aux statuts de la société les modifications corrélatives et, d'une façon générale, pour remplir les formalités et faire tout ce qui sera nécessaire pour exécuter les décisions prises et rendre définitive l'augmentation de capital décidée.

### 2.13. Augmentation du capital social par création d'actions nouvelles de numéraire ; conditions et modalités de l'émission

Enfin, nous vous soumettons une seconde augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de personnes dénommées.

Les motifs en sont les suivants :

Dans le cadre de l'accord conclu le 13 février 2006 entre Messieurs Philip Cowley et Keith Partington, deux des quatre vendeurs, Eurofins Holding Limited, acheteur, et EUROFINS SCIENTIFIC, relativement à l'acquisition des titres sociaux de la société anglaise Agrisearch Limited, il a été convenu qu'une partie du prix, soit au total 3.108.092 livres sterling, serait payable au choix de l'acquéreur soit en numéraire, soit par la remise d'actions EUROFINS SCIENTIFIC, réparties entre lesdits vendeurs de la manière suivante :

- Philip Cowley : actions émises pour un prix de souscription global de 1.554.046 GBP ;
- Keith Partington : actions émises pour un prix de souscription global de 1.554.046 GBP.

Le montant exact de la dette d'EUROFINS SCIENTIFIC à l'égard des vendeurs sera définitivement fixé à la fin du mois de mai 2008, au vu :

. d'une part, du taux de change GBP → EUR à la date de l'Assemblée Générale décidant l'augmentation de capital, et de la contre-valeur en euros de la somme de 3.108.092 livres sterling ;

. d'autre part, du prix d'émission des actions à émettre, égal au cours de bourse moyen des 20 jours (jours au cours desquels les actions EUROFINS SCIENTIFIC auront été cotées sur Eurolist de Nyse Euronext Paris) précédant le 31 mai 2008.

Il est donc envisagé de procéder à une augmentation de capital en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des personnes susdésignées.

Nous vous rappelons que le capital actuel de 1.397.529,50 euros est intégralement libéré.

Nous vous proposons de décider cette augmentation de capital par la création et l'émission d'actions nouvelles de numéraire d'un montant nominal de 0,10 euro chacune et de conférer tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de réaliser l'augmentation de capital, étant précisé que le montant nominal de l'augmentation de capital à réaliser en vertu de cette délégation de pouvoirs ne pourrait excéder le montant maximum de 7.500 euros.

Les conditions de fixation du montant de cette augmentation de capital que vous aurez à déterminer seraient les suivantes :

- "montant global du prix d'émission (nominal + prime d'émission) de l'intégralité des actions à émettre" : ce montant est égal à la contre-valeur en euros de la somme de 3.108.092 livres sterling, déterminée en fonction du taux de change GBP - EUR à la date de l'Assemblée Générale ;
- "prix d'émission de l'action" : cours de bourse moyen des 20 jours (jours au cours desquels les actions EUROFINS SCIENTIFIC auront été cotées sur Eurolist de Nyse Euronext Paris) précédant le 31 mai 2008.
- "nombre d'actions à émettre" :

Ce nombre d'actions sera obtenu en divisant le "montant global du prix d'émission (nominal + prime d'émission) de l'intégralité des actions à émettre" par le "prix d'émission de l'action".

- "montant de l'augmentation de capital" : Ce montant sera obtenu en multipliant le nombre d'actions à émettre par la valeur nominale de l'action EUROFINS SCIENTIFIC, soit 0,10 euro.

#### • **Modalités d'émission des actions nouvelles**

Ces actions nouvelles seraient émises à un prix d'émission égal au cours de bourse moyen des 20 jours (jours au cours desquels les actions EUROFINS SCIENTIFIC auront été cotées sur Eurolist de Nyse Euronext Paris) précédant le 31 mai 2008.

Ces actions nouvelles seraient libérées intégralement à la souscription, soit en espèces soit par voie de compensation avec des créances liquides et exigibles détenues par les intéressés sur la société.

Les actions nouvelles seraient créées avec jouissance du 1<sup>er</sup> janvier 2008, date d'ouverture de l'exercice en cours, quelle que soit la date de réalisation définitive de l'augmentation de capital. En conséquence, ces actions nouvelles bénéficieraient au même titre que les actions anciennes de la répartition du bénéfice de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Pour le surplus elles seraient, dès leur création, complètement assimilées aux actions anciennes et soumises à toutes les dispositions des statuts et aux décisions des Assemblées Générales.

#### • **Conséquences de l'augmentation de capital (information théorique)**

Pour les raisons évoquées ci-dessus, le nombre d'actions à émettre dans le cadre de cette augmentation de capital n'est donc pas connu à ce jour ; il est seulement déterminable ; il n'est donc pas possible de vous fournir avec exactitude les précisions prévues à l'article R.225-115 du Code de Commerce.

Il apparaît toutefois utile, pour vous permettre d'apprécier l'ordre de grandeur de l'opération, de faire des simulations au vu des données disponibles à ce jour.

Ainsi, les développements qui suivent tiennent compte :

- du taux de change GBP-EUR en date de ce jour (0,7527 GBP pour 1 EUR) et de la contre-valeur en euros de la somme de 3.108.092 livres sterling, soit 4.129.257 euros ;
- de la moyenne du cours de bourse de l'action EUROFINS SCIENTIFIC sur les vingt séances précédant le 21 février 2008, soit 69,19 euros.

Sur ces bases, le nombre d'actions à émettre serait de 59.684 actions.

Dans la mesure où il est très probable que ces données subissent des variations, nous vous rappelons que les indications qui suivent sont donc théoriques et données à titre purement informatif :

#### **Incidence de l'émission des actions nouvelles sur la quote-part de capitaux propres revenant à chaque action (information théorique)**

- La quote-part des capitaux propres (part du Groupe) au 31 décembre 2007 que représente

chacune des 13.975.295 actions actuelles composant le capital social s'élève à 7,84 euros.

La quote-part de ces mêmes capitaux propres (augmentés du prix d'émission des actions nouvelles\*) que représenterait chacune des 14.034.979 actions qui composeraient le capital après réalisation de cette émission (13.975.295 actions existantes + 59.684 actions nouvelles à émettre) s'élèverait à 8,10 euros.

\* Ce prix d'émission est ici donné à titre indicatif en étant calculé sur la base de la moyenne du cours de bourse sur les vingt séances précédant le 21 février 2008.

- En tenant compte de l'ensemble des titres émis par la société susceptible de donner accès au capital (soit 1.176.821 actions), la quote-part des capitaux propres au 31 décembre 2007 que représenterait chacune des 15.152.116 actions qui composeraient le capital social (13.975.295 actions existantes + 1.176.821 actions susceptibles de donner accès au capital) s'élèverait à 7,23 euros.

La quote-part de ces mêmes capitaux propres que représenterait chacune des 15.211.800 actions qui composeraient le capital après réalisation de cette émission (13.975.295 actions existantes + 1.176.821 actions susceptibles de donner accès au capital + 59.684 actions nouvelles à émettre) s'élèverait à 7,48 euros.

Pour les calculs qui précèdent :

- le prix d'émission des actions nouvelles est donné à titre indicatif en étant calculé sur la base de la moyenne des cours de bourse sur les vingt séances précédant le 21 février 2008 ;
- l'augmentation des capitaux propres correspondant au prix d'émission des 1.176.821 actions auxquelles les titres déjà émis pourraient donner droit, n'a pas été prise en compte.

#### **Incidence théorique de l'émission d'actions nouvelles sur la valeur boursière actuelle de chaque action (information théorique)**

- L'incidence théorique de l'émission des actions nouvelles sur la valeur boursière actuelle de l'action telle qu'elle résulte de la moyenne des vingt séances de bourse précédant le 21 février 2008, date à laquelle votre conseil a statué sur cette proposition d'augmentation de capital, serait la suivante :

Moyenne du cours de bourse sur les vingt séances précédant le 21 février 2008 : 69,19 €  
Nombre d'actions existantes : 13.975.295  
Capitalisation boursière\* : 966.888 k€

Valeur des 59.684 actions à émettre\* : 4.129 k€

L'incidence théorique de l'émission des actions nouvelles sur la valeur boursière actuelle est non significative voire nulle dès lors que les actions nouvelles seront émises à une valeur correspondant au cours de bourse.

\* sur la base du taux de change GBP-EUR au 21 février 2008 et de la moyenne du cours de bourse sur les vingt séances précédant le 21 février 2008.

- Par ailleurs et en tenant compte également de l'ensemble des titres émis par la société

susceptibles de donner accès au capital, l'incidence théorique de l'émission des actions nouvelles sur la valeur boursière actuelle de l'action telle qu'elle résulte de la moyenne des vingt séances de bourse précédant le 21 février 2008 serait la suivante :

Moyenne du cours de bourse sur les vingt séances précédant le 21 février 2008 : 69,19 €  
Nombre d'actions existantes : 13.975.295  
Capitalisation boursière\* actuelle : 966.888 k€  
Nombre d'actions potentiel : 1.176.821 d'une valeur boursière unitaire théorique de 69,19 euros  
Valeur des 59.684 actions à émettre\* : 4.129 k€

Calcul de l'incidence théorique de l'émission des actions nouvelles sur la valeur boursière actuelle :

(cap. bours. actuelle + val. théorique des actions potentielles + val. théorique des 59.684 actions à émettre) : (nbre d'actions actuel + nbre d'actions potentiel + 59.684) = 69,19 €

L'incidence théorique de l'émission des actions nouvelles calculée dans ces conditions est non significative voire nulle dès lors que le calcul du prix d'émission des actions potentielles et du prix d'émission des actions à émettre est réalisé sur la base de la valeur boursière actuelle de l'action.

\* sur la base du taux de change GBP-EUR au 21 février 2008 et de la moyenne du cours de bourse sur les vingt séances précédant le 21 février 2008.

- La marche des affaires sociales au cours de l'exercice écoulé et depuis le début de l'exercice en cours vient de vous être exposée.

#### **2.14. Suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires anciens et attribution du droit de souscription à des personnes nommément désignées**

Compte tenu des éléments exposés ci-dessus, nous vous proposons de supprimer le droit préférentiel de souscription réservé aux actionnaires par l'article L 225-132 du Code de Commerce et d'attribuer le droit de souscription aux actions nouvelles à émettre au profit de :

- Monsieur Philip Cowley, demeurant The Bendalls, Ticknall Road Milton, DERBYSHIRE DE65 6EG, à hauteur de la moitié des actions nouvelles à émettre dans le cadre de la conversion de sa créance d'un montant de 1.554.046 livres sterling ;
- Monsieur Keith Partington, demeurant 28 Field Lane, Alvaston, DERBY DE 24 OGP, à hauteur de la moitié des actions nouvelles à émettre dans le cadre de la conversion de sa créance d'un montant de 1.554.046 livres sterling.

Vos Commissaires aux Comptes vous présenteront dans quelques instants leur rapport sur cette suppression du droit préférentiel de souscription.

#### **2.15. Pouvoirs à déléguer au Conseil d'Administration en vue de la réalisation de l'augmentation de capital et de la modification corrélative des statuts**

Nous vous proposons, dans le cadre de cette augmentation de capital, de déléguer tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de réaliser l'augmentation de capital



et ce, dans un délai maximal de deux mois et, à cette fin, constater le taux de change et constater le prix d'émission des actions nouvelles, fixer les conditions d'émission, recueillir les souscriptions et les versements, constater toute libération par compensation dans les conditions légales, constater la réalisation de l'augmentation de capital, apporter aux statuts de la société les modifications corrélatives et, d'une façon générale, pour remplir les formalités et faire tout ce qui sera nécessaire pour exécuter les décisions prises et rendre définitive l'augmentation de capital décidée.

## **2.16. Autorisation à conférer au Conseil d'Administration pour consentir de nouvelles options de souscription d'actions**

Nous vous proposons, en application des dispositions des articles L 225-177 et suivants du Code de Commerce, de l'autoriser à consentir au profit des dirigeants sociaux définis par la loi et des membres du personnel de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L 225-180 du Code de Commerce, ou de certains d'entre eux, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société.

Cette autorisation pourrait être utilisée par le Conseil d'Administration, en une ou plusieurs fois, dans le délai de trente-huit mois à compter du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Le nombre total des options ne pourrait donner droit à la souscription d'un nombre d'actions supérieur à cent mille (100.000).

Le prix de souscription des actions par les bénéficiaires serait déterminé le jour où les options seraient consenties par le Conseil d'Administration ; ce prix ne pourrait pas être inférieur à 80% de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour où les options seraient consenties.

Nous vous proposons en conséquence de décider :

- que le Conseil d'Administration fixerait la ou les périodes d'exercice des options ainsi consenties, sous réserve des interdictions légales, étant précisé que la durée de ces options ne pourrait excéder une période de dix ans, à compter de leur date d'attribution ;
- que le Conseil d'Administration arrêterait le plan d'options de souscription d'actions, contenant notamment les conditions dans lesquelles seraient consenties les options, ces conditions pouvant prévoir l'obligation d'être salarié et/ou mandataire social de la société et/ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L 225-180 du Code de commerce, au moment de l'exercice des options ; la période d'indisponibilité des titres, ainsi que l'interdiction de revente immédiate des actions souscrites ;
- que, concernant les options consenties aux dirigeants, le Conseil d'Administration choisirait entre interdire aux dirigeants de lever leurs options avant la cessation de leurs fonctions ou leur imposer de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions tout ou partie des actions issues d'options déjà exercées.

Il vous est proposé de déléguer tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour mettre en œuvre la présente résolution et déterminer, dans les limites légales ou réglementaires, toutes les autres conditions et modalités de l'attribution des options et de leur levée, ainsi que pour :

- prévoir la faculté de suspendre temporairement les levées d'options, en cas de réalisation d'opérations financières ou sur titres ;
- imputer, s'il le juge opportun, les frais des augmentations de capital social sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation.

L'augmentation de capital résultant des levées d'options de souscription d'actions serait définitivement réalisée du seul fait de la déclaration de levée d'option, accompagnée du bulletin de souscription et du paiement en numéraire ou par compensation avec des créances de la somme correspondante. Le Conseil d'Administration arrêterait le montant des souscriptions consécutives aux levées d'option.

Lors de la première réunion suivant la clôture de chaque exercice, le Conseil d'Administration constaterait, s'il y a lieu, le nombre et le montant des actions émises pendant l'exercice, apporterait les modifications nécessaires aux statuts et effectuerait les formalités de publicité.

Conformément aux dispositions de l'article L 225-184 du Code de Commerce, le Conseil d'Administration, dans un rapport spécial, informerait chaque année les actionnaires, lors de l'assemblée générale ordinaire, des opérations réalisées dans ce cadre.

ooOOoo

Nous vous proposons également de conférer tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée, à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité requises.

Nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires que vous pourriez souhaiter.

Votre Conseil d'administration vous invite, après la lecture des rapports présentés par vos Commissaires aux Comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote et qui reprennent les points de ce rapport, à l'exception de la résolution relative à l'augmentation de capital réservée aux salariés.

## **Le Conseil d'Administration**

## **2. RAPPORT SPECIAL établi par le Conseil d'Administration et présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire des actionnaires du 27 mai 2008 sur les options de souscription et d'achat d'actions**

Mesdames, Messieurs et chers actionnaires,

En application de l'article L 225 - 184 du Code de commerce, nous vous donnons lecture de notre rapport sur les options de souscription et d'achat d'actions qui ont été consenties par la Société à chacun des mandataires sociaux par notre Société et aux dix premiers salariés de la Société non mandataires sociaux dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé.

Ce rapport spécial comprend en outre les informations relatives aux conditions d'exercice des options.

Au 31 décembre 2007, la Société a attribué au total 1.266.920 options de souscription d'actions, et aucune option d'achat d'actions.

Nous vous rappelons qu'au cours de l'exercice 2007, 150.330 options de souscription d'actions ont été attribuées par le Conseil d'administration. Pour mémoire, nous rappelons que certaines options attribuées ne sont pas des options nouvelles mais des options précédemment attribuées à d'anciens bénéficiaires ayant perdu leur droit d'exercice et réattribuées à de nouveaux bénéficiaires à de nouvelles conditions.

Par ailleurs, au cours de cette même année, 93.580 options de souscription et aucune option d'achat ont été exercées.

Nous vous informons enfin de la répartition suivante :

## I- INFORMATIONS SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS ATTRIBUEES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

<b>Options de souscription d'actions attribuées aux mandataires sociaux</b>	1ère tranche	2ème tranche	10ème tranche	12ème tranche	15ème tranche	16ème tranche	17ème tranche	19ème tranche	23ème tranche	24ème tranche
Date du conseil d'administration	20/10/1997	02/03/1998	27/07/2001	24/08/2001	10/10/2002	18/12/2003	18/12/2003	01/02/2005	18/09/2006	20/07/2007
Mme Valérie Hanote M. Svend Aage Linde * M. Wicher Rotger Wichers	25 000	15 000	10 000	10 000	35 000	4 000	19 000	5 000	2 500	1 000
Nombre total d'options de souscription d'actions attribuées	25 000	15 000	10 000	10 000	35 000	4 000	19 000	5 000	2 500	1 000
Point de départ d'exercice des options de souscription d'actions	20/10/2002	02/03/2003	27/07/2006	24/08/2004	10/10/2005	18/12/2007	18/12/2006	01/02/2008	18/09/2010	20/07/2011
Date d'expiration des options de souscription d'actions	19/10/2007	01/03/2008	26/07/2011	23/08/2005	09/10/2006	17/12/2013	17/12/2013	31/01/2015	17/09/2016	19/07/2017
Prix des options de souscription en €	1,83	2,85	13,05	13,05	8,00	9,80	7,84	18,77	50,00	66,00
Nombre total d'options de souscription d'actions levées au 31/12/2007	25 000	15 000	0	10 000	35 000	0	19 000	0	0	0
Nombre total d'options de souscription d'actions perdues et/ou réattribuées à de nouvelles conditions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre total d'options de souscription d'actions restantes au 31/12/2007	0	0	10 000	0	0	4 000	0	5 000	2 500	1 000

\* administrateur jusqu'au 2 mai 2007

## II- INFORMATIONS SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS ATTRIBUEES AUX DIX PREMIERS SALARIES NON MANDATAIRES SOCIAUX

<b>Options de souscription d'actions attribuées aux dix premiers bénéficiaires non mandataires sociaux</b>	1ère tranche	2ème tranche	3ème tranche	4ème tranche	5ème tranche	6ème tranche	7ème tranche	8ème tranche
Date du conseil d'administration	20/10/1997	02/03/1998	02/03/1998	16/10/1998	16/10/1998	21/05/1999	21/05/1999	21/08/2000
Nombre total d'options de souscription d'actions attribuées (information globale)	15 000	10 000	5 000	2 000	15 000	12 000	5 000	2 000
Point de départ d'exercice des options de souscription d'actions	20/10/2002	02/03/2003	02/03/2003	16/10/2003	16/10/2003	21/05/2004	21/05/2004	21/08/2005
Date d'expiration des options de souscription d'actions	19/10/2007	01/03/2008	01/03/2008	15/10/2008	15/10/2008	20/05/2009	20/05/2009	20/08/2010
Prix des options de souscription en €	1,83	2,85	2,40	5,82	4,90	3,98	3,35	14,94
Nombre total d'options de souscription d'actions levées au 31/12/2007	15 000	10 000	5 000	1 330	5 000	6 000	0	1 000
Nombre total d'options de souscription d'actions perdues et/ou réattribuées à de nouvelles conditions	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre total d'options de souscription d'actions restantes au 31/12/2007	0	0	0	670	10 000	6 000	5 000	1 000

<b>Options de souscription d'actions attribuées aux dix premiers bénéficiaires non mandataires sociaux</b>	9ème tranche	10ème tranche	11ème tranche	12ème tranche	13ème tranche	14ème tranche	15ème tranche	16ème tranche
Date du conseil d'administration	21/08/2000	27/07/2001	24/08/2001	24/08/2001	21/02/2002	27/08/2002	10/10/2002	18/12/2003
Nombre total d'options de souscription d'actions attribuées (information globale)	3 000	0	0	0	10 500	4 500	0	19 000
Point de départ d'exercice des options de souscription d'actions	21/08/2005	27/07/2006	24/08/2006	24/08/2004	21/02/2007	27/08/2007	10/10/2005	18/12/2007
Date d'expiration des options de souscription d'actions	20/08/2010	26/07/2011	23/08/2011	23/08/2005	20/02/2012	26/08/2012	09/10/2006	17/12/2013
Prix des options de souscription en €	12,58	13,05	13,05	13,05	12,72	9,00	8,00	9,80
Nombre total d'options de souscription d'actions levées au 31/12/2007	0	0	0	0	3 000	0	0	0
Nombre total d'options de souscription d'actions perdues et/ou réattribuées à de nouvelles conditions	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre total d'options de souscription d'actions restantes au 31/12/2007	3 000	0	0	0	7 500	4 500	0	19 000

<b>Options de souscription d'actions attribuées aux dix premiers bénéficiaires non mandataires sociaux</b>	17ème tranche	18ème tranche	19ème tranche	20ème tranche	21ème tranche	22ème tranche	23ème tranche	24ème tranche
Date du conseil d'administration	18/12/2003	01/02/2005	01/02/2005	01/02/2005	29/08/2005	10/01/2006	18/09/2006	20/07/2007
Nombre total d'options de souscription d'actions attribuées	0	3 000	19 000	26 000	34 000	0	31 607	27 250
Point de départ d'exercice des options de souscription d'actions	18/12/2006	01/02/2009	01/02/2008	15/12/2012	29/08/2009	10/01/2010	18/09/2010	20/07/2011
Date d'expiration des options de souscription d'actions	17/12/2013	31/01/2015	31/01/2015	31/01/2015	28/08/2015	09/01/2016	17/09/2016	19/07/2017
Prix des options de souscription en €	7,84	18,77	18,77	18,77	27,80	37,97	50,00	66,00
Nombre total d'options de souscription d'actions levées au 31/12/2007	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre total d'options de souscription d'actions perdues et/ou réattribuées à de nouvelles conditions	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre total d'options de souscription d'actions restantes au 31/12/2007	0	3 000	19 000	26 000	34 000	0	31 607	27 250

### Le Conseil d'Administration

### **3. RAPPORT SPÉCIAL établi par le Conseil d'Administration et présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire des actionnaires du 27 mai 2008 sur la réalisation des opérations d'achat d'actions autorisées dans le cadre du programme de rachat d'actions**

#### **Exercice clos le 31 décembre 2007**

Mesdames, Messieurs et chers actionnaires,

En application des dispositions de l'article L.225-209 alinéa 2 du Code de Commerce, nous vous donnons lecture de notre rapport sur la réalisation des opérations d'achat d'actions autorisées par la société.

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale du 2 mai 2007 statuant en sa compétence ordinaire, a autorisé le Conseil d'Administration à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions, selon les modalités prévues par les articles L.225-209 et suivants du Code de Commerce et les nouvelles dispositions applicables depuis le 13 octobre 2004 telles qu'issues du Règlement Européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003.

Ce programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale avait préalablement donné lieu, en application des articles 241-1 à 241-6 du règlement général de l'AMF, à l'établissement et à la publication d'un Descriptif décrivant les objectifs et les modalités du programme de rachat d'actions.

Les principales conditions de cette opération sont ci-après rappelées :

- **Pourcentage de rachat maximum** de capital autorisé par l'assemblée générale : 10%
- **Prix maximum d'achat unitaire** : 85,00 euros
- **Objectifs du programme par ordre de priorité décroissant** :
  - conserver les actions acquises et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe.
  - permettre à la Société d'honorer des obligations liées :
    - . à des titres de créances convertibles en titres de propriété ;
    - . à des programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux salariés, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de l'intéressement des salariés, du régime des options d'achat, par le biais d'un plan d'épargne d'entreprise, ou encore dans le cadre de l'attribution d'actions gratuites aux salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées;
  - animer le marché secondaire du titre dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement et conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
  - annuler les actions ainsi acquises, sous réserve de l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires.
- **Durée du programme** : 18 mois à compter de l'assemblée générale du 2 mai 2007, soit au plus tard jusqu'au 2 novembre 2008.
- **Caractéristiques des titres concernés par le programme de rachat** : actions ordinaires toutes de même catégorie, nominatives ou au porteur, cotées sur l'Eurolist d'Euronext Paris.

Nous vous informons qu'au cours de l'exercice écoulé, EUROFINS SCIENTIFIC n'a procédé au rachat d'aucune de ses actions dans le cadre dudit programme de rachat d'actions.

La société n'a donc au cours de l'exercice écoulé détenu aucune de ses propres actions et n'a procédé à l'annulation d'aucune de ses propres actions.

**Le Conseil d'Administration**

#### 4. Rapport du Président du Conseil d'Administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et les procédures de contrôle interne mises en place par la Société

Ce rapport a été rédigé et vous est présenté conformément à l'article 117 de la loi de sécurité financière du 1er août 2003, intégré à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Parallèlement à son objectif de devenir le leader mondial sur le marché de la bio-analyse, Eurofins vise à atteindre les meilleurs standards en matière de gouvernement d'entreprise. En insufflant un fort esprit de leadership et en mettant en place des structures d'organisation efficaces, le Groupe devrait être en mesure d'atteindre cet objectif tout en générant des retours sur capitaux élevés, renforçant ainsi la confiance de nos actionnaires dans l'avenir du Groupe.

Actuellement, le Groupe vise à satisfaire les meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise appliquées en France, issues en particulier de la loi sur les nouvelles réglementations économiques (code Bouton : nomination d'administrateurs indépendants, mise en place d'un comité de rémunération, etc.). En tant que société française cotée en France, Eurofins est soumise au contrôle de l'Autorité des Marchés Financiers et d'Euronext. Eurofins est coté également à la Bourse de Francfort, le Groupe doit donc satisfaire aux réglementations de la Deutsche Börse (la Bourse allemande).

Le Groupe estime qu'une approche basée sur ces principes de gouvernement d'entreprise, appliqués et/ou adaptés dans certains cas permet à la fois d'agir dans une logique entrepreneuriale et de favoriser en même temps l'intérêt des actionnaires à moyen terme. Le Conseil d'administration a la conviction qu'une bonne approche de gouvernement d'entreprise est un facteur clef de succès.

Tout au long de l'année, le Groupe a poursuivi ses efforts en vue d'améliorer ses standards en matière de gouvernement d'entreprise. Plus particulièrement, dans le cadre des ses objectifs de croissance, plusieurs nominations ont été effectuées au sein de l'équipe de direction, ces dernières sont détaillées ci-après dans le rapport.

Les objectifs clés d'Eurofins en 2008 restent la nomination d'administrateurs indépendants et la mise en place d'un comité indépendant de rémunération.

#### I. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration

Les modalités de convocation, de réunion, de quorum et de majorité du conseil d'administration sont fixées par les statuts de la société. Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que le nécessite la gestion des affaires courantes qui sont du ressort de cet organe de décision. Le taux de présence des administrateurs aux réunions du conseil d'administration varie d'une réunion à l'autre dans le cadre des règles de quorum et de majorité nécessaires en fonction de l'ordre du jour des réunions.

Les principaux thèmes traités par le conseil d'administration et par ses membres couvrent les domaines suivants :

- Orientations stratégiques du groupe ;
- Supervision des unités opérationnelles du groupe au plan international, sur la base des outils de gestion internes : revue ciblée des performances mensuelles si appropriée et revue trimestrielle détaillée des résultats des unités opérationnelles du groupe ;
- Procédure budgétaire : approbation des hypothèses d'orientation générale du budget au niveau du groupe,

interviews des responsables opérationnels du groupe sur les projets de budget, lettre de cadrage approuvant la version définitive du budget ;

- Définition et supervision des procédures internes, notamment en matière d'autorisations et de signatures ;
- Revue des travaux de l'audit interne, portant notamment sur les procédures de production de l'information financière (voir § 2.2.2 ci-dessous) ;
- Arrêté des comptes annuels (voir également ci-dessous sur les missions du comité d'audit).

Le conseil d'administration a adopté en 2007 un règlement intérieur à l'effet de définir les modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil d'Administration en complément des dispositions légales et statutaires applicables. Ce règlement intérieur fixe des principes, notamment dans les domaines suivants :

- Modalités d'information des administrateurs,
- Déontologie des opérations de bourse,
- Transparence des administrateurs sur les opérations d'achat, de cession, de souscription ou d'échange portant sur des actions ou des instruments financiers de la société,
- Conflit d'intérêts des administrateurs,
- confidentialité des administrateurs,
- assiduité et diligence des administrateurs,
- Fixation des règles de tenue du Conseil d'Administration par des moyens de visioconférence ou des moyens de télécommunication.

En complément, le Conseil d'administration prévoit de mettre en place progressivement les bonnes pratiques de gouvernement d'entreprise, issues en particulier de la loi sur les nouvelles réglementations économiques (nomination d'administrateurs indépendants, mise en place d'un comité de rémunération, etc.). A ce titre, le Conseil proposera à la prochaine Assemblée générale annuelle (2008) de ramener de six années à quatre années la durée du mandat des administrateurs.

La composition du comité exécutif a évolué au cours de l'année. Le mandat d'administrateur de M. Svend Aage Linde a pris fin le 2 mai 2007. Par ailleurs, M. Wicher Wichers a quitté la direction des activités Pharma d'Eurofins ainsi que le Comité Exécutif du Groupe le 1<sup>er</sup> octobre 2007. Il continuera de siéger au Conseil d'Administration en qualité de Directeur non exécutif.

Le conseil d'administration est actuellement composé d'un administrateur exécutif et de trois membres non-exécutifs :

Nom	Expiration du mandat (*)	
Gilles Martin	31 décembre 2011	Président du conseil d'administration et PDG
Wicher R. Wichers	31 décembre 2012	Administrateur non exécutif
Yves-Loïc Martin	31 décembre 2011	Administrateur non exécutif
Valérie Hanote	31 décembre 2011	Administrateur non exécutif

(\*) assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le (voir date dans le tableau)

En 2007, le conseil d'administration s'est réuni onze fois. Les administrateurs ont été assidus aux réunions du conseil avec un taux de présence de l'ensemble des administrateurs de 72%, en progression par rapport à 2006. Ils ont participé activement et en toute liberté aux délibérations et apporté leurs connaissances et leur compétence professionnelle afin

d'œuvrer dans l'intérêt général des actionnaires et de l'entreprise.

Les réunions ont porté essentiellement sur l'examen et l'arrêté des comptes consolidés et sociaux, l'affectation du résultat, les orientations stratégiques et les opérations majeures, la transformation en Société Européenne, l'émission de titres super-subordonnés à durée indéterminée, les questions relatives au gouvernement d'entreprise, l'adoption d'un règlement intérieur, la mise en paiement du dividende, l'approbation de conventions réglementées ou non réglementées, les rémunérations des mandataires sociaux et des principaux dirigeants, l'attribution de stock options, la répartition des jetons de présence, la convocation de l'assemblée générale et l'examen des documents qui y sont présentés.

L'ensemble des décisions a été prise par le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents ou représentés.

### Comité exécutif

Le comité exécutif exécute la stratégie du groupe et gère les affaires courantes. Il revoit notamment chaque mois le reporting du groupe.

Le comité exécutif du Groupe a été renforcé en fin d'année 2007 avec la nomination de plusieurs nouveaux dirigeants expérimentés :

- M. Luc Leroy, de nationalité belge, Directeur Général des activités Pharma du groupe Eurofins ;
- M. Xavier Denney, de nationalité française, Directeur Général des activités Environnement du groupe Eurofins ;
- M. Jos Lamers, de nationalité néerlandaise, Directeur régional des activités Food du groupe Eurofins couvrant les pays nordiques, le Benelux, les Îles Britanniques et les marchés du Sud de l'Europe.

Les directeurs exécutifs du groupe se réunissent en moyenne une fois par mois, avec un taux de présence de ses membres supérieur à 90%.

### Comité d'audit

Le conseil d'administration, lors de sa réunion du 18 octobre 2002, a mis en place un comité d'audit composé de trois membres, dont les principales attributions ont été fixées comme suit :

- suivi des procédures de reporting et d'établissement du budget ;
- supervision et revue de l'audit et du contrôle interne ;
- suivi du respect des procédures internes en matière d'autorisations et de signatures ;
- commissaires aux comptes de la société : sélection, proposition de candidats auprès du conseil d'administration et de l'assemblée générale lors du renouvellement du mandat des commissaires aux comptes ;
- analyse des risques de la société ;
- proposition d'améliorations à apporter aux outils de gestion du groupe et suivi de leur application.

Le comité d'audit comprend les membres suivants :

- Dr. Yves-Loic Martin (Président)

- Mme Valérie Hanote
- Dr. Matthias-Wilbur Weber (non administrateur)

Le comité se réunit une à deux fois par an et donne au conseil d'administration un avis consultatif sur la communication financière, la gestion des risques, le contrôle interne et le respect des réglementations, ainsi que sur l'objectivité et l'efficacité des travaux et des avis des auditeurs internes et externes.

En 2007, il s'est tenu une fois en décembre. La réunion a essentiellement porté sur des thèmes spécifiques tels que la mise en place par les sociétés intégrées sur l'exercice des procédures de gestion financière du groupe (reporting mensuel, budget), la réorganisation juridique du Groupe, la revue de l'impact de normes comptables sur les comptes, la mise en place d'outils informatiques pour la Finance du Groupe, le renforcement des équipes Finance du Groupe et plus particulièrement de l'équipe d'Audit interne et l'activité de l'audit interne.

## II. Procédures de contrôle interne mises en place par la société

Le contrôle interne est un dispositif défini et mis en œuvre par la Direction Générale, le management et le personnel du Groupe visant à fournir une assurance raisonnable que les objectifs suivants sont atteints :

- fiabilité de l'information comptable et financière ;
- réalisation et optimisation de la conduite des opérations ;
- respect des lois et des réglementations applicables ;
- sécurité du patrimoine.

L'organisation décentralisée du Groupe en sous-ensembles (et sociétés) autonomes découpe l'entreprise en grandes directions donnant autonomie et pouvoir réel de décision vers le terrain, les choix stratégiques étant préparés et orientés au niveau central.

Les équipes internes sont les acteurs responsables du contrôle interne, conduisent les processus, leurs sous-processus et sont détentrices des procédures ; l'ensemble contribuant au dispositif de maîtrise des risques auxquels est exposé le Groupe.

Eurofins Scientific SE est la société de tête du groupe Eurofins.

En tant que Holding, l'activité propre de Eurofins Scientific SE consiste à gérer ses participations et le financement des activités de ses filiales, assurer des fonctions de support et de communication, et développer des ressources transversales pour l'ensemble du groupe.

### 2.1. Objectifs du contrôle interne

Le contrôle interne dans le groupe Eurofins est organisé dans la perspective de contribuer notamment à l'assurance que les comptes sociaux et consolidés reflètent de façon sincère et objective la situation patrimoniale du groupe et fournissent une appréciation raisonnable des risques éventuels de toute nature auxquels il est susceptible de faire face. Pour y parvenir, ce processus s'articule, au sein de chaque société, sous la responsabilité des directions opérationnelles et fonctionnelles, à chacun des niveaux de l'organisation.

Le contrôle interne vise à :

- assurer la protection des actifs du groupe en vérifiant par sondages l'exactitude et la fiabilité des informations comptables lors des revues d'audit interne : les contrôles portent notamment sur la protection physique des actifs, la séparation des tâches, le respect des procédures internes d'autorisation d'engagement des



dépenses d'investissement et la mise à jour des bases de données informatiques des immobilisations ;

- promouvoir une meilleure efficacité par la recherche approfondie et la diffusion des meilleures pratiques au sein du groupe Eurofins, visant à définir les rôles et les responsabilités managériales dans le cadre de l'environnement de contrôle du Groupe ;
- encourager l'adhésion aux directives managériales, aux procédures du Groupe et à toute autre obligation statutaire ou réglementaire.

## 2.2. Description synthétique de l'organisation générale du contrôle interne

### 2.2.1. Direction financière du Groupe

La direction financière du Groupe comprend les membres suivants :

- Directeur Financier du groupe
- Directeur Financier de la société mère (en charge notamment de la trésorerie du Groupe et des questions juridiques de la Holding)
- Responsable juridique de la société mère
- Responsable de la fiscalité et du suivi juridique international
- Directeur de la Comptabilité et du Contrôle de gestion
- Responsable de la Consolidation
- Contrôleur Financier international
- 2 Responsables de la communication financière et des relations investisseurs

Le groupe a renforcé ses structures sur l'exercice 2007 avec l'embauche :

- D'un Directeur des systèmes informatiques et de l'optimisation des process dédiés à la Finance ;
- De deux assistants : un pour la communication financière et un autre pour le contrôle financier.

Les membres de la Direction financière du Groupe dépendent du Directeur Financier du Groupe.

### 2.2.2. Auditeur interne

Les principales missions et responsabilités de la fonction d'audit interne et rattachée au comité d'audit, sont les suivantes :

- Coordination des travaux et suivi des recommandations des commissaires aux comptes et du contrôle interne ;
- Supervision et revue des processus de collecte et de contrôle de l'information, afin de s'assurer de la pertinence et de la cohérence des méthodes comptables appliquées ;
- Avis sur l'organisation de la fonction d'audit interne et de son programme de travail ;
- Contrôle du respect du Manuel de procédures du groupe, en particulier l'application de la procédure d'autorisations et de signatures ;
- Propositions pour améliorer les outils de gestion du groupe et suivi de leur application.

Les diligences de l'Auditeur interne sur l'exercice ont porté sur :

- La mise en œuvre des outils de contrôle de gestion

Les systèmes d'information, le contrôle de l'application et les cycles de développement des systèmes existants sont constamment évalués afin de vérifier l'exactitude et l'exhaustivité de l'information délivrée par ces systèmes d'information, les manuels techniques et les procédures d'utilisation.

La revue d'audit interne vise à améliorer les contrôles et les procédures au niveau du groupe. Les recommandations sont suivies à intervalles réguliers.

- L'évaluation de l'organisation administrative

Régulièrement, un cycle administratif particulier est sélectionné en accord avec le contrôle de gestion du groupe et le comité d'audit. Le cycle concerné est revu à travers l'ensemble du groupe afin d'obtenir une vision claire et complète sur les points-clefs.

Cette revue vise à assurer le management que la conduite des opérations de gestion pour le cycle concerné satisfait aux obligations réglementaires et professionnelles. Les conclusions des revues formelles donnent un avis (des recommandations) aux responsables en charge de leur mise en œuvre et de la conduite globale des opérations.

Les recommandations émises auprès du management sont suivies jusqu'à leur mise en application.

## 2.3. Description synthétique des procédures de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne repose dans un cadre de décentralisation des fonctions et des responsabilités sur un ensemble de politiques, procédures et pratiques visant à s'assurer que les mesures nécessaires sont prises pour maîtriser les risques susceptibles d'avoir un impact significatif sur le patrimoine et la réalisation des objectifs du groupe.

Au niveau opérationnel, les procédures de contrôle interne se réfèrent à des documents diffusés auprès des différents responsables et de leurs équipes.

### 2.3.1. Manuel de procédures

Le manuel de procédures du groupe recense les bonnes pratiques à retenir. Il couvre les domaines suivants :

1. Calendrier de publication d'information financière de l'année en cours
2. Table d'Autorisations et Signatures obligatoires
3. Organisation
4. Comptabilité et consolidation
5. Reporting et outils de contrôle de gestion
6. Budget et prévisionnel
7. Trésorerie et finance
8. Impôts et taxes
9. Assurance
10. Communication externe
11. Juridique (statuts...)
12. Procédures d'achat
13. Ressources humaines
14. Audit interne

### 2.3.2. Charte d'éthique

La charte d'éthique décrit les valeurs de comportement et de professionnalisme auxquelles se réfère le groupe. Ses recommandations servent de référence à toutes les directions opérationnelles et fonctionnelles de la société. Cette charte a été diffusée à l'ensemble des collaborateurs du groupe.

Les valeurs qui animent le Groupe sont les suivantes (ce qui est important à nos yeux) :

#### Clients

- assurer la satisfaction de nos clients
- répondre aux attentes de nos clients à tous les niveaux et ajouter de la valeur dans le service que nous rendons
- proposer des solutions innovantes pour résoudre les problématiques de nos clients

#### Qualité

- un haut niveau de qualité dans l'ensemble de nos prestations et à fournir des résultats précis dans les délais impartis
- utiliser les technologies et les méthodes les plus appropriées
- constamment améliorer ou changer nos processus pour le meilleur.

#### Compétence et esprit d'équipe

- employer des collaborateurs hautement qualifiés et compétents
- investir dans la formation et créer des opportunités de carrière attractives
- reconnaître et récompenser les performances exceptionnelles

#### Intégrité

- un comportement éthique dans toutes nos activités sans compromis possible sur notre intégrité
- respecter nos clients et nos employés
- agir dans le respect d'une politique environnementale responsable.

### 2.3.3. Autorisations & Signatures

L'architecture de décisions du groupe est basée sur la table d'autorisations et de signatures. Dans cette table, pour les différents types de décisions de gestion, la personne qui soumet et qui approuve la décision est définie précisément. Les recommandations résumées dans cette table sont adaptées au cas par cas à la situation juridique de chaque société indépendante du groupe pour respecter les prérogatives de leurs organes sociaux (conseil d'administration ou de surveillance notamment).

Les types de décisions de gestion sont les décisions stratégiques, budgétaires, d'investissements, relatives aux ressources humaines clefs, à la politique de financement et d'assurance, à la gestion du besoin en fonds de roulement, aux contrats entre sociétés du groupe et avec d'autres

prestataires, à l'organisation légale et juridique du groupe ainsi qu'aux conditions générales de vente.

Ainsi, la stratégie et les objectifs du groupe sont discutés annuellement à travers les plans à moyen terme et les budgets des unités opérationnelles de chacune des entités légales du groupe.

### 2.4. Description de la procédure de contrôle interne relative à l'élaboration de l'information comptable et financière

Responsabilité: Contrôle Financier du groupe

La production de l'information financière est gérée sur un logiciel unique au niveau du Contrôle Financier du groupe dédié à la fois au reporting et à la consolidation statutaire.

Ce logiciel a aussi été déployé dans deux pays du groupe.

#### Objectifs:

- Fournir au Conseil d'administration les données financières pertinentes pour piloter les performances des activités du groupe, avec une analyse comparative du réalisé par rapport au budget et au réestimé.
- Définir un jeu commun de tableaux de gestion.
- Réduire les délais de production de l'information financière.
- Uniformiser le format des outils de gestion en fonction de la structure de management du groupe : au niveau international, national, par unité opérationnelle.

Pour atteindre ces objectifs, la direction financière du groupe a mis en place un ensemble de procédures de gestion financière :

2.4.1. Un plan comptable commun (simplifié et global)

2.4.2. Une procédure de reporting mensuel

- Un jeu complet de comptes de résultat au format Eurofins, incluant toutes les unités opérationnelles avec les données du mois, cumulées en fin de mois, comparaison avec le mois et l'exercice précédent ;
- Un bilan en fin de période au format Eurofins pour toutes les unités opérationnelles, incluant un calcul automatique du nombre de jours moyen pour les règlements clients et fournisseurs ;
- Le calcul automatisé d'un tableau de financement.

Le reporting assure le suivi durant l'exercice de la performance des unités opérationnelles. Sa cohérence et sa fiabilité sont revues par le Contrôle financier. Ce dernier vérifie la cohérence des traitements comptables effectués par les directions financières de chaque pays avec les règles comptables du Groupe. Il effectue une revue analytique par cohérence avec le budget et l'année précédente.

2.4.3. Une consolidation statutaire trimestrielle

Comprend en plus du reporting mensuel au niveau des filiales :

- La remontée d'un manuel de consolidation ;
- Le cas échéant, un rapport de revue limitée par les auditeurs externes du groupe.

Les liasses de consolidation sont validées par les directeurs financiers de chaque pays qui s'engagent sur la fiabilité de leur contenu ainsi que, le cas échéant, par les auditeurs externes. En amont de chaque consolidation, le contrôle financier adresse aux filiales du groupe des instructions précisant la liste des états à envoyer, les hypothèses communes à utiliser ainsi que des points spécifiques à prendre en compte.

Cette consolidation trimestrielle fait l'objet d'une communication et publication externe sous le format d'états

financiers (compte de résultat, bilan, tableau de financement et bouclage des capitaux propres consolidés ainsi que des annexes intérimaires).

2.4.4. Une procédure budgétaire annuelle au cours du second semestre au niveau des unités opérationnelles comportant :

- Un compte de résultat prévisionnel mensuel et annuel ;
- Un suivi de la masse salariale détaillée par employé et des investissements prévisionnels.

Cette information est ensuite consolidée sur l'outil de reporting du groupe.

Sur l'exercice, l'installation d'un logiciel budgétaire accessible par internet a été initiée.

2.4.5. Un plan à moyen terme sur 3 ans est établi annuellement au niveau des unités opérationnelles à partir d'un compte de résultat simplifié et d'indicateurs de performance spécifiques.

## 2.5. Description des risques du groupe Eurofins

Une description des principaux risques liés à l'activité du groupe Eurofins est détaillée dans le Rapport Annuel conformément aux recommandations de l'AMF. Elle est revue et complétée chaque année. Elle couvre principalement les risques de nature technologique, industrielle, commerciale, financière.

Une analyse des procédures de contrôle interne mises en place sur trois risques significatifs figure ci-dessous :

### 2.5.1. Description de l'intégration des sociétés acquises

Responsabilité : Direction générale et Direction financière

#### **Risques spécifiques liés à l'acquisition de sociétés, de nouveaux laboratoires ou de nouvelles technologies :**

L'acquisition de nouvelles sociétés, de nouveaux laboratoires et de nouvelles technologies de façon à avoir accès à des technologies complémentaires et à développer la position de la société sur les marchés européens et Nord américains ou dans d'autres parties du monde fait partie de l'approche stratégique de la société. La société prévoit de consacrer une part importante de ses ressources à ces développements. La réussite des acquisitions de la société dépend de facteurs divers comme par exemple, la bonne intégration de ces nouvelles acquisitions au sein du groupe. D'éventuels problèmes d'intégration pourraient en effet entraîner une importante charge financière. De plus, des circonstances pourraient se présenter avec pour effet une perte de valeur partielle ou totale de ces acquisitions et pourraient par conséquent peser de façon significative sur la valeur nette de la société, sa position financière et ses résultats d'exploitation. Ces risques existent, même si les transactions passées ont été préparées et évaluées avec le niveau d'attention jugé suffisant et la mise en œuvre d'audits d'acquisition que la société a estimés appropriés. De plus, les acquisitions peuvent comporter des risques non envisagés au préalable ou pourraient entraîner une dégradation de l'image du groupe causés par exemple par des pratiques professionnelles de qualité inférieure de la part des laboratoires acquis et de leurs équipes. De telles pratiques peuvent représenter un risque commercial important et avoir un effet négatif sur la rentabilité et la continuité d'exploitation de la société. Il ne peut être garanti que les acquisitions de la société seront un succès.

Procédure de gestion du risque :

Les procédures spécifiques mises en place par le groupe en matière d'acquisition de nouvelles sociétés comprennent notamment :

- en fonction de la taille des cibles et des délais et ressources internes et externes disponibles, la mise en œuvre de diligences pré-acquisition, couvrant généralement les aspects financiers, juridiques, fiscaux et le cas échéant techniques et commerciaux ;
- la négociation avec les vendeurs de clauses de garanties d'actif et de passif ;
- la négociation avec les vendeurs de clauses prévoyant le versement éventuel d'un complément de prix différé dans le temps, soumis à la réalisation d'objectifs de chiffre d'affaires et/ou de rentabilité post-acquisition ;
- l'intégration du ou des dirigeant(s) dans les organes de direction du groupe Eurofins, sur le plan opérationnel et/ou sur le plan fonctionnel (ressources humaines, qualité...);
- la mise en place des outils de gestion au format du groupe : reporting mensuel et trimestriel, budget, prévisionnel de trésorerie avec l'assistance du Contrôle Financier du groupe afin de faciliter l'intégration...

### Écarts d'acquisition

La valeur nette comptable des écarts d'acquisition est revue annuellement et réduite en cas de dépréciation durable éventuelle (test de valeur). La valeur de l'écart d'acquisition est ramenée à sa valeur recouvrable si elle est inférieure à sa valeur nette comptable. La valeur recouvrable correspond à l'unité génératrice de trésorerie pour les segments géographiques correspondant à l'organisation du groupe à l'intérieur de ces segments indépendamment de la répartition de l'activité sur les différents sites. Cette valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre le prix de vente net de l'actif et sa valeur d'utilité.

Voir méthodologie détaillée sur leur évaluation annuelle dans les annexes aux comptes consolidés du groupe.

### 2.5.2. Description du suivi des actifs

Responsabilité: Contrôle Financier du groupe

### Trésorerie et besoin en fonds de roulement

#### **Risque de liquidité**

La Société mère du Groupe et plusieurs de ses filiales ont contracté des ouvertures de crédit garanties par des sûretés sur les actifs financés et/ou encadrées par des ratios financiers, déterminés au niveau local ou consolidé. Ces ratios sont le plus souvent établis annuellement et portent notamment sur les rapports de la dette nette sur les fonds propres d'une part, de la dette nette sur l'EBITDA d'autre part.

Ces ratios font l'objet d'un suivi régulier de la part de la Direction financière du Groupe qui n'anticipe pas de risque de liquidité à court terme. Le risque de liquidité lié au non-respect de ces ratios financiers ne peut cependant être exclu dans le futur.

Procédure de gestion du risque :

- Suivi hebdomadaire de la trésorerie du groupe
- Etablissement d'un cash flow mensuel au niveau des pays et du groupe afin de suivre l'évolution de la trésorerie
- Prévisionnel mensuel de trésorerie au niveau de chaque pays permettant un suivi précis de la trésorerie disponible et de l'évolution du besoin en fonds de roulement.

### Immobilisations corporelles

Procédure de gestion du risque :

- Autorisation préalable des investissements au niveau du budget ;
- Autorisation le dernier mois du trimestre des investissements budgétés du trimestre suivant ;
- Revue trimestrielle des investissements réalisés par rapport au budget.

#### 2.5.3. Suivi des engagements hors bilan

Responsabilité: Contrôle Financier du groupe

#### **Risque d'exigibilité – Engagements hors bilan**

Le groupe Eurofins a défini la notion « d'engagement hors bilan » comme « toute transaction, accord ou autre obligation contractuelle (à la) auquel(le) une entité consolidée du groupe est une partie auprès d'un organisme tiers, dans le cadre duquel la partie co-contractante bénéficie :

- d'une obligation comme un contrat de garantie, y compris une garantie indirecte liée à la dette d'autres entités du groupe ;
- d'une obligation liée au financement d'actifs donnés en garantie de remboursement de la dette, ou au transfert d'actifs à une entité non consolidée destiné à couvrir le risque de crédit, de liquidité ou de marché de l'entité sur laquelle les actifs ont été transférés ;
- toute obligation, y compris un engagement reçu, liée à la mise en place d'un instrument financier ou à une couverture de risque, sauf si ce(tte) dernier(e) est doublement indexé(e) au cours de bourse du bénéficiaire et enregistré dans les capitaux propres dans les états financiers du bénéficiaire ;
- toute obligation, y compris un engagement donné, résultant d'un taux d'intérêt variable avec une entité non consolidée ayant un caractère significatif pour le bénéficiaire et qui couvre le risque de financement, de liquidité, de marché ou de crédit ou participe au financement, à la couverture ou aux activités de recherche et développement du bénéficiaire ».

Procédure de gestion du risque :

Dans le cadre du manuel de consolidation annuel, un détail exhaustif des engagements hors bilan pour les sociétés du groupe est à fournir.

De même dans le cadre de la procédure budgétaire, une information prévisionnelle sur les engagements hors bilan est demandée.

### **III- Limitations que le Conseil d'Administration apporte aux pouvoirs du Directeur Général**

La Direction Générale de la société est assurée par le Président du Conseil d'Administration, conformément à la décision prise par le Conseil d'Administration de ne pas dissocier lesdites fonctions.

Aucune limitation n'est actuellement apportée par le Conseil d'Administration aux pouvoirs du Président Directeur Général.

### **IV- Principes et règles arrêtés par le conseil pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux**

Les règles et principes servant à déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux ne sont pas délibérés ni arrêtés par le Conseil d'administration de manière collégiale. Le Groupe étudie actuellement le projet de mise en place d'un comité de rémunération.

Les rémunérations et avantages attribués au Directeur Général et aux directeurs généraux délégués suivent dans l'ensemble l'évolution des résultats et des performances du Groupe.

\*\*\*

**En conclusion**, les activités de l'entreprise reposent de plus en plus sur des procédures établies, dont l'objet est de prévenir et maîtriser les risques. Toutefois, il convient d'entamer une démarche pour auditer cycliquement ces procédures, les rendre plus homogènes (dans le respect de l'indépendance juridique des sociétés du Groupe) et les actualiser de manière régulière afin de nous assurer qu'elles sont non seulement à jour mais aussi toujours adaptées à la vision du contrôle interne du Groupe. Ce sont les objectifs que nous nous fixons pour les exercices futurs et la démarche que nous entendons suivre.

Le Conseil d'Administration estime que la politique de gouvernement d'entreprise menée par le Groupe est appropriée compte tenu de la taille du Groupe, de ses caractéristiques et de ses activités. Les objectifs actuels du Conseil incluent la nomination d'administrateurs indépendants et la mise en place d'un comité de rémunération indépendant. Le Conseil d'Administration soutient le principe de vote double permis par la loi française, afin de récompenser ses actionnaires de long terme et permettre à la Direction de prendre des décisions d'investissement en poursuivant une vision de long terme.

### **Le Président du Conseil d'administration**

## 5. Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration

### RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE EUROFINS SCIENTIFIC S.E., POUR CE QUI CONCERNE LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE

(Exercice clos le 31 décembre 2007)

Aux actionnaires

**EUROFINS SCIENTIFIC SE**

Rue Pierre Adolphe Bobierre

44323 Nantes Cedex 3

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société EUROFINS SCIENTIFIC S.E. et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société. Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme d'exercice professionnel applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Nantes, le 25 février 2008

Les commissaires aux comptes,

PricewaterhouseCoopers Audit

HLP Audit



Yves Pelle



Jacques le Pomellec

## 6. Informations financières sélectionnées

### TABLEAU DES CHIFFRES SIGNIFICATIFS

*En millions d'€, sauf données par action*

Chiffres consolidés selon les normes internationales (IFRS)

Compte de résultat résumé	2007	2006	2005	2004	2003
Chiffre d'affaires	491,8	368,0	233,1	175,5	168,7
Achats et charges externes	-202,3	-147,9	-84,2	-61,8	-64,6
Frais de personnel	-233,6	-169,5	-107,4	-82,7	-80,9
Autres produits et charges d'exploitation*	10,2	6,9	1,1	-5,2	-4,6
EBITDA**	66,1	57,5	42,6	25,8	18,6
Dotation aux amortissements	-25,9	-19,5	-12,7	-10,8	-10,3
<b>Résultat brut d'exploitation***</b>	<b>40,2</b>	<b>38,0</b>	<b>29,9</b>	<b>15,0</b>	<b>8,3</b>
Charges non décaissables liées aux options de souscription (O.S.)	-1,1	-0,5	-0,2	-	-
Amortissement (et dépréciation) des écarts d'acquisition	-0,7	-0,2	0,0	-0,8	-0,9
Résultat opérationnel courant	38,3	37,3	29,7	14,2	7,3
Résultat financier, net	-9,3	-6,5	-3,8	-2,3	-3,0
Résultat des sociétés mises en équivalence	0,1	0,1	-2,4	-0,1	0,0
Impôts sur les bénéfices	-9,5	-11,6	-9,7	-4,1	-2,6
Résultat net de l'exercice	19,7	19,3	13,8	7,8	1,7
<b>Données résumées par action</b>	<b>2007</b>	<b>2006</b>	<b>2005</b>	<b>2004</b>	<b>2003</b>
Nombre d'actions ordinaires moyen pondéré (ajusté en fonction de la division du nominal):					
- émises	13,903	13,806	13,675	13,438	13,171
- diluées	15,077	14,939	14,391	14,124	13,683
Résultat net total par action (actions émises)	1,27	1,27	0,91	0,58	0,12
Résultat net total par action diluée	1,17	1,17	0,86	0,56	0,12
<b>Bilan résumé</b>	<b>2007</b>	<b>2006</b>	<b>2005</b>	<b>2004</b>	<b>2003</b>
Actifs courants	232,5	199,2	115,9	83,4	65,5
Actifs immobilisés et autres actifs	379,5	261,1	150,3	106,8	100,9
Total actif	612,0	460,3	266,2	190,1	166,5
Dettes courantes d'exploitation	180,9	128,5	90,0	60,3	57,3
Autres dettes	215,6	229,2	93,7	63,7	55,2
Capitaux propres	215,5	102,6	82,4	66,1	53,9
Total passif	612,0	460,3	190,1	190,1	166,5
<b>Tableau de financement résumé</b>	<b>2007</b>	<b>2006</b>	<b>2005</b>	<b>2004</b>	<b>2003</b>
Flux de trésorerie d'exploitation	39,6	36,1	26,1	23,7	13,2
Flux de trésorerie d'investissement	-108,0	-82,2	-57,3	-19,7	-9,5
Flux de trésorerie de financement	52,3	90,0	33,9	12,1	-3,4

\* Cette ligne inclut les charges liées au programme de rationalisation

\*\* EBITDA : résultat d'exploitation avant dotation aux amortissements, charges non décaissables liées aux options de souscriptions, dépréciation des goodwill et amortissement d'actifs incorporels liés aux acquisitions.

\*\*\* Résultat brut d'exploitation : EBIT avant charges non décaissables liées aux O.S., dépréciation des goodwill et amortissement d'actifs incorporels liés aux acquisitions. Suite aux modifications des règles IFRS en 2004, les écarts d'acquisition ne sont plus amortis mais soumis à un test de dépréciation annuel.

## 7. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES 2007

### Compte de Résultat Consolidé

1er janvier 2007 au 31 décembre 2007

en milliers d' €	Note	2007	2006
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>4.1</b>	<b>491.773</b>	<b>367.990</b>
Achats et charges externes	2.1	-202.346	-147.907
Frais de personnel	2.2	-233.594	-168.980
Autres produits et charges d'exploitation	2.3	10.291	6.388
EBITDA <sup>1</sup>		66.124	57.491
Dotations aux amortissements		-25.941	-19.450
<b>Résultat brut d'exploitation <sup>2</sup></b>		<b>40.183</b>	<b>38.042</b>
Charges non décaissables liées aux options de souscription (O.S.)	2.4	-1.108	-499
Dépréciation des Goodwills et Amortissement d'actifs incorporels liés aux acquisitions	3.2	-747	-231
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>38.328</b>	<b>37.312</b>
Produits financiers		2.634	1.942
Charges financières		-11.943	-8.438
<b>Résultat financier</b>	<b>2.5</b>	<b>-9.309</b>	<b>-6.496</b>
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	3.4	111	133
Résultat avant impôts sur les bénéfices		29.130	30.949
Charge d'impôt sur le résultat	2.6	-9.459	-11.622
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>19.671</b>	<b>19.327</b>
<b>Revenant :</b>			
Aux fonds propres		17.638	17.508
Aux intérêts minoritaires		2.033	1.819
Résultat net part du Groupe par action en € - Total	4.5	1,27	1,27
Résultat net part du Groupe par action en € - attribuable aux détenteurs de l'instrument hybride		0,36	0,00
Résultat net part du Groupe par action en € - attribuable aux détenteurs du capital social		0,91	1,27
Résultat net part du Groupe par action (dilué) en € - Total	4.5	1,17	1,17
Résultat net part du Groupe par action (dilué) en € - attribuable aux détenteurs de l'instrument hybride		0,33	0,00
Résultat net part du Groupe par action (dilué) en € - attribuable aux détenteurs du capital social		0,84	1,17
Nombre moyen d'actions ordinaires (milliers)	4.4	13.903	13.806
Nombre dilué moyen d'actions ordinaires (milliers)	4.4	15.077	14.939

<sup>1</sup> EBITDA : résultat d'exploitation avant dotation aux amortissements, charges non décaissables liées aux options de souscriptions, dépréciation des goodwills et amortissement d'actifs incorporels liés aux acquisitions.

<sup>2</sup> Résultat brut d'exploitation : résultat d'exploitation avant charges non décaissables liées aux options de souscription, dépréciation des goodwills et amortissement d'actifs incorporels liés aux acquisitions

Les Notes 1 à 5 font partie intégrante des états financiers consolidés

## Bilan Consolidé

31 décembre 2007

En milliers d' €	Note	2007	2006
Immobilisations corporelles	3.1	106.938	71.376
Goodwills	3.2	227.090	157.116
Immobilisations incorporelles	3.2	23.144	13.464
Participations dans des entreprises associées	3.4	1.534	1.607
Actifs financiers, créances clients et autres créances	3.5	5.208	5.934
Actifs non courants destinés à être cédés	3.3	1.465	2.661
Impôts différés	3.17	11.703	7.953
Instruments financiers dérivés	4.3	2.388	1.062
<b>Total actif non courant</b>		<b>379.470</b>	<b>261.173</b>
Stocks	3.6	24.762	17.046
Créances clients et comptes rattachés	3.7	119.092	91.733
Autres créances	3.8	19.398	8.288
Etat - impôts sur les bénéfices à recevoir		4.533	1.749
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3.9	64.770	80.350
<b>Total actif courant</b>		<b>232.555</b>	<b>199.165</b>
<b>Total actif</b>		<b>612.025</b>	<b>460.338</b>
Capital social		1.398	1.388
Autres réserves		52.728	56.508
Instrument Hybride	3.12	100.000	0
Résultats non distribués		55.456	41.014
<b>Total capitaux propres – part du Groupe</b>		<b>209.582</b>	<b>98.910</b>
Intérêts minoritaires		5.982	3.728
<b>Total capitaux propres</b>		<b>215.564</b>	<b>102.638</b>
Emprunts et dettes financières	3.10	36.480	59.039
Emprunts obligataires (OBSAR)	3.11	118.812	118.730
Instruments financiers dérivés	4.3	0	0
Impôts différés	3.17	7.685	3.087
Dettes sur immobilisations	3.14	29.266	31.963
Provisions pour engagement de retraite	3.15	12.142	4.826
Provisions pour autres passifs	3.16	11.200	11.520
<b>Total passif non courant</b>		<b>215.584</b>	<b>229.165</b>
Emprunts et dettes financières	3.10	18.052	21.861
Emprunts obligataires (OBSAR)	3.11	0	293
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		55.234	36.173
Avances clients et produits constatés d'avance		19.650	10.305
Etat - impôts sur les bénéfices à payer		6.115	9.218
Dettes sur immobilisations	3.14	18.007	7.928
Autres dettes d'exploitation	3.13	63.819	42.757
<b>Total passif courant</b>		<b>180.877</b>	<b>128.535</b>
<b>Total passif et capitaux propres</b>		<b>612.025</b>	<b>460.338</b>

Les Notes 1 à 5 font partie intégrante des états financiers consolidés



## Tableau consolidé des flux de trésorerie

1er janvier 2007 au 31 décembre 2007

En milliers d' €	Note	2007	2006
<b>Flux de trésorerie dégagés par les opérations d'exploitation</b>			
Résultat net avant impôt sur les bénéfices		29.130	30.949
Dotations aux amortissements et dépréciation des écarts d'acquisition	3.1, 3.2, 3.3	26.688	19.681
Dotations nettes de reprises de provisions	3.15, 3.16	-3.346	-6.146
Plus/ moins values de cessions d'immobilisations	2.3	-1.447	-145
Charges non décaissables des options de souscription	2.4	1.063	479
Résultat financier		8.713	6.533
Résultats des sociétés mises en équivalence		-111	-133
Instruments financiers – Compte de résultat	2.5	0	-296
Variation du besoin en fonds de roulement	3.18	-3.846	-7.292
<b>Trésorerie brute générée par les opérations d'exploitation</b>		<b>56.844</b>	<b>43.630</b>
Impôts sur les bénéfices payés	2.6	-17.275	-7.552
<b>Flux de trésorerie dégagés par les opérations d'exploitation, après impôts</b>		<b>39.569</b>	<b>36.078</b>
<b>Flux de trésorerie dégagés par les opérations d'investissement</b>			
Acquisition de filiales nette de la trésorerie acquise	3.19	-70.789	-58.346
Cession de filiales nette de la trésorerie cédée		25	0
Acquisition d'immobilisations corporelles	3.1	-43.155	-22.476
Acquisitions d'immobilisations incorporelles (hors écarts d'acquisition)	3.2	-4.905	-3.201
Cessions d'immobilisations corporelles	3.1, 3.2, 3.3	7.573	1.284
Acquisitions nettes de cessions d'immobilisations financières	3.4, 3.5	590	-1.600
Intérêts reçus	1.1	2.633	2.143
<b>Flux de trésorerie dégagés par les opérations d'investissement</b>		<b>-108.028</b>	<b>-82.196</b>
<b>Flux de trésorerie dégagés par les opérations de financement</b>			
Augmentation de capital		722	948
Nouveaux emprunts	3.10	6.175	27.891
Remboursement d'emprunts	3.10	-41.196	-49.652
Emission OBSAR	3.11	-71	119.362
Instrument Hybride	3.12	98.651	0
Dividendes versés aux actionnaires		-1.388	0
Dividendes versés aux minoritaires		-484	-484
Intérêts versés	1.1	-10.152	-8.042
<b>Flux de trésorerie dégagés par les opérations de financement</b>		<b>52.257</b>	<b>90.023</b>
Effet de change sur la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des découverts bancaires à l'ouverture		-1.485	-308
<b>Variation de trésorerie, des équivalents de trésorerie et des découverts bancaires sur l'exercice</b>		<b>-17.687</b>	<b>43.596</b>
Trésorerie, équivalents de trésorerie et découverts bancaires à l'ouverture		78.953	35.357
<b>Trésorerie, équivalents de trésorerie et découverts bancaires à la clôture</b>		<b>61.266</b>	<b>78.953</b>

Les Notes 1 à 5 font partie intégrante des états financiers consolidés

## Tableau de variation des capitaux propres consolidés

31 décembre 2007

En milliers d' €	Note	Capitaux propres – part du groupe				Intérêts Minoritaires	Total Capitaux propres
		Capital social	Autres Réserves	Obligation Perpétuelle	Réserves consolidées		
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2006</b>		<b>1.375</b>	<b>57.203</b>	<b>0</b>	<b>20.996</b>	<b>2.842</b>	<b>82.416</b>
Ecart de conversion		0	-1.631	0	-2	-86	-1.718
Instruments financiers	3.11 et 3.17	0	0	0	1.795	0	1.795
Conversion obligations MWG		0	0	0	-190	-35	-225
Transfert intérêts minoritaires		0	0	0	-148	148	0
Variation de la situation nette MWG 1 <sup>er</sup> semestre 2006		0	0	0	38	0	38
Charges non décaissables des options de souscription		0	0	0	479	0	479
Total des produits / charges comptabilisés directement en capitaux propres		0	-1.631	0	1.972	27	369
Résultat net		0	0	0	17.508	1.819	19.327
Total des produits comptabilisés en 2006		0	-1.631	0	19.481	1.846	19.696
Emission OBSAR		0	0	0	537	0	537
Actions propres		0	0	0	0	0	0
Augmentation de capital		13	935	0	0	0	948
Dividendes versés		0	0	0	0	-484	-484
Impact intérêts minoritaires lié à un changement de périmètre		0	0	0	0	-476	-476
<b>Au 31 décembre 2006</b>		<b>1.388</b>	<b>56.508</b>	<b>0</b>	<b>41.014</b>	<b>3.728</b>	<b>102.638</b>
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2007</b>		<b>1.388</b>	<b>56.508</b>	<b>0</b>	<b>41.014</b>	<b>3.728</b>	<b>102.638</b>
Ecart de conversion		0	-4.492	0	4	-49	-4.537
Instruments financiers		0	0	0	1.326	0	1.326
Transfert Intérêts minoritaires		0	0	0	-4	4	0
Charges non décaissables des options de souscription	2.4	0	0	0	1.063	0	1.063
Total des produits / charges comptabilisés directement en capitaux propres		0	-4.492	0	2.389	-45	-2.148
Résultat net		0	0	0	17.637	2.033	19.670
Total des produits comptabilisés en 2007		0	-4.492	0	20.026	1.988	17.522
Actions propres		0	0	0	0	0	0
Instrument Hybride	3.12	0	0	100.000	-1.349	0	98.651
Distribution différée sur Instrument Hybride		0	0	0	-4.938	0	-4.938
Augmentation de capital		10	712	0	0	0	722
Dividendes versés		0	0	0	-1.388	-484	-1.872
Paiement partiel et facultatif de prix d'acquisition par échange d'actions de la société	3.19 et 1.21	0	0	0	2.091	0	2.091
Impact intérêts minoritaires lié à un changement de périmètre	3.19	0	0	0	0	750	750
<b>Au 31 décembre 2007</b>		<b>1.398</b>	<b>52.728</b>	<b>100.000</b>	<b>55.456</b>	<b>5.982</b>	<b>215.564</b>

Les Notes 1 à 5 font partie intégrante des états financiers consolidés

## Notes aux Etats Financiers Consolidés

Dans l'ensemble des états financiers et annexes, les montants sont indiqués en milliers d'Euros (K€) et les différences de +/- 1 K€ sont dues aux arrondis.

Eurofins Scientific SE et ses filiales (le « Groupe ») sont présents dans 28 pays au travers d'environ 150 laboratoires. Le siège social du Groupe est situé à Nantes en France.

Eurofins est une société du secteur des sciences de la vie spécialisée dans la prestation de services analytiques pour des clients issus de nombreux secteurs incluant l'industrie pharmaceutique, alimentaire et l'environnement.

Ces états financiers ont été arrêtés le 21 février 2008 par le Conseil d'administration.

### 1. Résumés des principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont exposées ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

#### 1.1 Base de préparation

Les Etats Financiers Consolidés ont été préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne. Au 31 décembre 2007, le référentiel tel qu'adopté par l'Union Européenne et utilisé par Eurofins pour l'établissement de ses états financiers ne présente pas de différence avec le référentiel tel que publié par l'IASB. Le référentiel tel qu'adopté par l'Union Européenne est disponible sur le site internet : <http://ec.europa.eu/internalmarket/accounting/iasfr.htm#adopted-commission>.

Les états financiers consolidés ont été établis selon la convention du coût historique, à l'exception des actifs non courants réévalués, des actifs financiers disponibles à la vente et des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat (instruments dérivés compris).

La préparation des états financiers suppose que la direction établisse des estimations et des hypothèses concernant le montant des actifs et passifs, et fasse état des actifs et passifs éventuels à la date de clôture des comptes consolidés ainsi que des revenus et des charges pendant l'exercice. Les résultats effectifs peuvent naturellement diverger de ces estimations.

La présentation du tableau de financement a été modifiée. Les intérêts reçus et payés ont été reclassés respectivement de la partie exploitation vers la partie « investissement » et « financement » conformément à la norme IAS 7 afin de fournir une information plus pertinente sur la nature des flux.

La présentation dans le compte de résultat du solde « Résultat brut d'exploitation » a l'objectif d'être proche et cohérent avec le chiffre utilisé pour évaluer la performance des sociétés du Groupe et des managers à titre individuel.

*(a) Normes, amendements et interprétations entrant en vigueur en 2007*

La norme IFRS 7, 'Instruments financiers: informations à fournir', et l'amendement à la norme IAS 1, 'Présentation des états financiers – informations sur le capital', introduisent de nouvelles informations sur les instruments financiers. Ces normes n'ont pas d'impact sur la classification et l'évaluation

des instruments financiers ou sur les notes relatives aux taxes, dettes d'exploitation et autres dettes.

*(b) Normes, Amendements et interprétations applicables en 2007 mais sans impact significatif*

Les normes, amendements et interprétations doivent être utilisés à partir du 1er Janvier 2007 mais ils n'ont pas d'impact significatif sur les opérations du Groupe:

- IFRIC 7, 'Application de l'approche du retraitement dans le cadre d'IAS 29, information financière dans les économies hyperinflationnistes' ;
- IFRIC 8, 'Champ d'application d'IFRS 2' ;
- IFRIC 9, 'Réévaluation des dérivés incorporés' ;
- IFRIC 10, 'Informations financière intermédiaires et perte de valeur' ;
- IFRIC 11, 'IFRS 2 – Transactions intra-groupe dont le règlement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie'.

*(c) Normes, Amendements et interprétations à des normes existantes non encore entrées en vigueur et qui n'ont pas été appliqués par anticipation par le Groupe*

IFRS 8, 'Informations sectorielles' (entrant en vigueur à partir du 1er Janvier 2009). La norme IFRS 8 remplace IAS 14 et aligne l'information sectorielle avec les obligations des normes américaines SFAS 131, 'informations sur les secteurs d'activité d'une entreprise et informations liées'. Cette nouvelle norme exige une 'approche managériale', dans laquelle l'information sectorielle est présentée sur la même base que celle utilisée pour le reporting interne. Le Groupe appliquera la norme IFRS 8 à partir du 1er Janvier 2009. L'impact possible détaillé est en cours d'estimation par le management.

*(d) Interprétations à des normes existantes qui ne sont pas encore entrées en vigueur et qui ne sont pas significatives par rapport aux opérations du Groupe*

Les interprétations suivantes aux normes existantes ont été publiées et sont obligatoires à partir 1er Janvier 2008 ou plus tard mais sont sans impact significatifs sur les opérations du Groupe:

- IFRIC 12, 'Concessions de services' ;
- IFRIC 13, 'Programmes de fidélisation client' ;
- IFRIC 14, 'IAS 19 – Actifs de régime à prestations définies et obligations de financement minimum' ;
- IAS 23 (Amendement), 'Coûts des emprunts'.

#### 1.2 Consolidation

##### Filiales

Les sociétés dans lesquelles le Groupe, directement ou indirectement, contrôle plus de la moitié des droits de vote ou a le pouvoir d'exercer le contrôle sur les opérations, sont consolidées par intégration globale.

Les droits de vote potentiels sont pris en compte lors de l'évaluation du contrôle exercé par le Groupe sur une autre entité lorsqu'ils découlent d'instruments susceptibles d'être exercés au moment de cette évaluation.

Les filiales sont consolidées à partir de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles ne sont plus consolidées à partir de la date où le contrôle cesse. La méthode de l'acquisition est utilisée pour comptabiliser l'acquisition des filiales par le Groupe. Toutes les transactions intra-groupe, les soldes et les plus ou moins values réalisées sur des opérations entre des sociétés du Groupe sont éliminés. Lorsque cela est nécessaire, les méthodes comptables des filiales sont ajustées afin d'être en adéquation avec les règles et méthodes adoptées par le Groupe. Les sociétés acquises en fin d'exercice, dont la contribution à la fois en total actif, chiffre d'affaires et en résultat

net n'est pas significative par rapport aux Etats Financiers Consolidés, sont consolidées au 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice suivant.

Seul le bilan au 31 décembre 2007 des sociétés du Groupe Operon, des sociétés Environmental Research Center NV, Inlab GmbH et Lincolne Sutton and Wood Ltd a été consolidé.

#### Transactions avec les intérêts minoritaires

Le Groupe a pour politique de traiter les transactions avec les intérêts minoritaires de la même manière que les transactions avec les tiers externes au Groupe. Les cessions au profit des intérêts minoritaires donnent lieu à dégagement de pertes et gains que le Groupe comptabilise au compte de résultat. Les acquisitions de titres auprès d'intérêts minoritaires génèrent un goodwill, qui représente la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part acquise correspondante de la valeur comptable des actifs nets.

#### Engagements croisés d'achat et de vente contractés avec les minoritaires et portant sur les titres de filiales

Le groupe contracte des engagements d'acheter des titres de filiales détenus par des minoritaires et concomitamment bénéficie de l'option d'acheter ces mêmes titres (put et call croisés). Ces engagements croisés sont comptabilisés de la manière suivante :

- Dans le cas d'options d'achat et de vente exerçables à prix d'exercice fixe, les options d'achat et de vente sont considérées comme du portage, le groupe ayant dès à présent les intérêts liés aux titres sous-jacents. Par conséquent, aucun intérêt minoritaire n'est constaté ni au bilan ni au compte de résultat. Un goodwill complémentaire est constaté, ainsi qu'une dette, représentative du paiement futur, pour la valeur actualisée du montant de trésorerie à décaisser.
- Dans le cas d'options d'achat et de vente avec un prix d'exercice variable, une dette (relative à l'option de vente sur minoritaires - Note 3.14) est comptabilisée en contrepartie du reclassement des intérêts minoritaires correspondants ainsi que d'un goodwill « en cours » pour le solde (Note 3.2).

#### Entreprises associées

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce, directement ou indirectement, une influence notable sans en avoir le contrôle sont consolidées par mise en équivalence.

La liste des principales sociétés du groupe figure en Note 5. La date de clôture annuelle des états financiers individuels est le 31 décembre. L'impact des acquisitions et des cessions des filiales est donné en 3.19.

#### 1.3 Goodwill

Le goodwill représente la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'actif net estimé à sa juste valeur des capitaux propres de la société au moment de l'acquisition.

Lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur de la quote-part revenant au Groupe dans les actifs nets de la société acquise, l'écart est comptabilisé directement au compte de résultat.

Conformément à IFRS 3, le Groupe dispose d'un délai de 12 mois depuis la date d'acquisition afin de finaliser l'affectation du prix d'acquisition aux justes valeurs des actifs et passifs identifiables acquis.

Le goodwill sur des sociétés mises en équivalence figure dans la ligne « titres de participation » au bilan.

La valeur des goodwills est revue annuellement et réduite à sa valeur nette de dépréciation. Les dépréciations sur goodwills ne sont pas réversibles. Les gains et pertes lors d'une cession d'une entité incluent la valeur nette du goodwill lié à l'entité cédée. Les goodwills sont affectés aux unités génératrices de trésorerie aux fins de réalisation des tests de

dépréciation. Les goodwills sont affectés aux unités génératrices de trésorerie ou aux groupes d'unités génératrices de trésorerie susceptibles de bénéficier du regroupement d'entreprises ayant donné naissance aux goodwills. Le Groupe affecte les goodwills à chacune des zones géographiques de l'organisation du Groupe dans laquelle il exerce ses activités (Note 4.1).

#### 1.4 Immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels (coûts de développement de logiciels informatiques, logiciels, et licences) sont évalués au coût d'acquisition, révisés périodiquement en cas de dépréciation. Ils sont amortis sur une durée de 3 à 5 ans étant donné leur durée de vie limitée.

Les autres actifs incorporels (relations clients, marques) repris dans le cadre de l'acquisition d'une entreprise sont capitalisés séparément des écarts d'acquisition si leur juste valeur peut être déterminée de manière fiable.

Les relations clients sont évaluées selon la méthode des flux de trésorerie future en utilisant un taux d'actualisation (WACC) approprié sans excéder 20 ans. Celle-ci est basée sur le chiffre d'affaires initialement acquis en utilisant un pourcentage d'érosion après déduction de la rémunération des autres actifs (immobilisations corporelles, besoin en fond de roulement, capital humain et marques). Les relations clients sont amorties linéairement sur une durée n'excédant pas 20 ans.

Les marques sont estimées à partir d'un paiement de redevance potentiel en relation avec le chiffre d'affaires annuel, net de taxes. Les marques ne sont pas amorties du fait de leur durée de vie indéfinie. Leur valeur est révisée périodiquement en cas de perte de valeur (baisse du chiffre d'affaire ou marque plus utilisée).

#### 1.5 Frais de développement

Les frais de développement informatiques (système de gestion des laboratoires) sont immobilisés dès lors qu'ils respectent les critères d'IAS 38.

Les frais de développement liés aux activités de laboratoires sont comptabilisés en charges car les coûts actuellement engagés par le Groupe pour ces projets de développement ne répondent pas aux critères de comptabilisation d'un actif tels que définis par la norme IAS 38.

#### 1.6 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût historique, net d'amortissement. L'amortissement est calculé linéairement en tenant compte de la valeur résiduelle afin d'évaluer les actifs en fonction de leur durée d'utilisation du bien estimée :

- |   |          |
|---|----------|
| ▪ Constructions et agencements                            | 8-50 ans |
| ▪ Installations techniques et équipements de laboratoires | 5-10 ans |
| ▪ Matériel, mobilier de bureau et matériel de transport   | 3-8 ans  |

Les terrains ne sont pas dépréciés du fait de leur durée de vie indéfinie.

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et le cas échéant ajustées à chaque clôture. La valeur comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour la ramener à sa valeur recouvrable lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

#### 1.7 Contrat de location financement ou location simple

Les contrats de location financement immobiliers et mobiliers où le Groupe assume la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien loué sont comptabilisés au bilan

au début de la période de location à la juste valeur du bien loué, ou si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Chaque redevance est partagée entre une dette financière et une charge financière, afin d'obtenir un taux d'intérêt constant. La charge financière est comptabilisée dans le compte de résultat sur la période du contrat. Les constructions, les aménagements et équipements acquis lors d'un contrat de location financement sont amortis sur la période la plus courte entre la durée de vie estimée de l'actif et le contrat de location.

Les contrats de location en vertu desquels une partie importante des risques et avantages inhérents à la propriété est conservée par le bailleur sont classés en contrat de location simple. Les paiements au titre des contrats de location simples (nets des avantages obtenus du bailleur) sont comptabilisés en charge au compte de résultat de façon linéaire sur la durée du contrat de location. Quand un contrat de location simple se termine avant l'expiration de la période de location, les pénalités de sortie sont comptabilisées en charges de la période où le contrat se termine.

### 1.8 Dépréciation des actifs non financiers

Les actifs ayant une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amortis et sont soumis à un test annuel de dépréciation. Les actifs amortis sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'en raison d'événements ou de circonstances particulières, la recouvrabilité de leur valeur comptable est mise en doute. Une dépréciation est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif représente sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure. Aux fins de l'évaluation d'une dépréciation, les actifs sont regroupés en unités génératrices de trésorerie, qui représentent le niveau le moins élevé générant des flux de trésorerie indépendants. Pour les actifs non financiers (autres que les goodwill) ayant subi une perte de valeur, la reprise éventuelle de la dépréciation est examinée à chaque date de clôture annuelle ou intermédiaire. Au niveau des goodwill, pour chaque unité génératrice de trésorerie :

Le prix de vente net de l'actif correspond à une estimation à partir de multiples de critères financiers. Les multiples sont validés annuellement par comparaison avec la valorisation et le prix d'acquisition de sociétés concurrentes. Deux méthodes sont appréhendées tenant compte de la structure financière de la société acquise au moment de l'acquisition :

- valeur « part de marché » liée à la moyenne du chiffre d'affaires des deux derniers exercices ;
- valeur « profitabilité récente » liée à la moyenne de l'excédent brut d'exploitation et du résultat d'exploitation sur les deux derniers exercices.

La valeur d'utilité est estimée à partir des entrées et sorties de trésorerie future, en y appliquant un taux d'actualisation approprié (WACC). La valeur d'utilité est réalisée sur la base d'hypothèses (taux de croissance, WACC) réalistes et prudentes et sur une période de 4 ans avec les chiffres de l'année, du budget et du plan à moyen terme et qui sont projetés sur les 2 années suivantes. La valorisation tient compte des flux de trésorerie nets qui seront, s'il y a lieu, reçus ou payés lors de la sortie de l'actif à la fin de sa durée de vie.

### 1.9 Actifs financiers

Le Groupe classe ses actifs financiers dans les catégories suivantes : à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat, prêts et créances et disponibles à la vente. La classification dépend des raisons ayant motivé l'acquisition des actifs financiers.

Quand les valeurs mobilières classées en disponible à la vente sont cédées ou dépréciées, la juste valeur cumulée des dépréciations reconnue en capitaux propres est incluse dans le compte de résultat.

Les prêts et les créances sont valorisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur des immobilisations financières cotées est évaluée suivant leur valeur de cotation. Si la valeur de marché n'est pas active (et pour des valeurs non cotées), le Groupe détermine la juste valeur en recourant à des techniques de valorisation.

La juste valeur des actifs et passifs financiers court terme est assimilable à leur valeur au bilan compte tenu de l'échéance court terme de ces instruments.

### 1.10 Stocks

#### Consommables

Le stock de consommables est constitué exclusivement de produits chimiques et de fournitures consommables. Ce stock est valorisé à la plus faible des valeurs entre le prix d'achat et la valeur recouvrable. Le prix d'achat est déterminé suivant la méthode premier entré, premier sorti (FIFO). La valeur recouvrable correspond au prix de vente estimé pour une utilisation ordinaire diminué des coûts variables de ventes.

De plus, les produits chimiques et fournitures ont en général une durée de vie présumée limitée (inférieure à 2 ans).

#### Travaux en cours

Les travaux en cours sont évalués en fonction du stade d'avancement de l'analyse. Différentes phases sont appréhendées : réception de l'échantillon, analyse effectuée ou non, partiellement ou non. Un pourcentage d'avancement en fonction de chacune des phases est appréhendé. Les contrats de courte durée sont valorisés suivant la méthode de l'achèvement calculé sur le prix de revient de la prestation, qui généralement correspond à 80% du prix de vente. Le suivi des travaux en cours est entièrement informatisé à partir du logiciel de production. Chaque phase est valorisée en fonction du prix de vente final de l'analyse. Par conséquent, le risque de dépassement pour travaux non facturables (« pertes à terminaison ») n'est pas applicable.

### 1.11 Créances Clients

Les créances clients sont initialement comptabilisées à leur juste valeur, puis ultérieurement évaluées à leur coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite des provisions pour dépréciation. Une provision pour dépréciation des créances clients est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions générales de vente initialement prévues. Ce risque est analysé d'une manière prudente et harmonisée au regard notamment de l'âge de la créance, du statut du client, du pays, de l'existence ou non d'un litige sur la facture.

Sur le risque relatif à des créances sur des organisations gouvernementales, une revue individuelle des créances clients dues au 31 décembre est réalisée.

Les pertes sur créances irrécouvrables sont passées en charges l'année de leur constatation.

### 1.12 Trésorerie, équivalents de trésorerie et découverts bancaires

Pour le bilan, le poste Trésorerie et équivalents de trésorerie comprend les disponibilités bancaires et les valeurs mobilières de placement (avec des maturités inférieures à 3 mois ou moins). Les découverts bancaires figurent au passif courant dans les « emprunts ».

### 1.13 Capital

Les actions ordinaires sont classées en capitaux propres.

Les charges externes directement connectées à une émission d'actions nouvelles, autres que pour un rachat, nettes de taxes, viennent en moins de la prime d'émission.

Lorsque la société ou ses filiales achètent ses propres actions, le prix payé incluant les coûts afférents nets de taxes est

déduit des capitaux propres jusqu'à leur cession. Au moment de leur cession, la plus ou moins-value réalisée est comptabilisée en capitaux propres.

#### 1.14 Provisions pour autres passifs

Les provisions pour remise en état de site et de l'environnement, pour coûts de restructuration et pour actions en justice sont comptabilisées lorsque le Groupe est tenu par obligation légale ou implicite découlant d'événements passés ; qu'il est plus probable qu'improbable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ; et le montant de cette obligation peut être estimé de manière fiable. Les provisions pour restructuration englobent les pénalités de résiliation de contrats de location et les indemnités de fin de contrat. Les pertes opérationnelles futures ne sont pas provisionnées.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation, actualisée à la date de clôture. Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur actualisée reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et les risques inhérents à l'obligation. L'augmentation de la provision résultant de la désactualisation est comptabilisée en charges d'intérêt.

#### 1.15 Avantages du personnel

##### Engagement de retraite

Les sociétés du Groupe disposent de différents régimes de retraite. Les régimes sont généralement financés par des cotisations versées à des compagnies d'assurance ou à d'autres fonds administrés et évalués sur la base de calculs actuariels périodiques. Le Groupe dispose de régimes à prestations définies et de régimes à cotisations définies. Un régime à cotisations définies est un régime de retraite en vertu duquel le Groupe verse des cotisations fixes à une entité indépendante. Dans ce cas, le Groupe n'est tenu par aucune obligation légale ou implicite le contraignant à verser des cotisations supplémentaires dans l'hypothèse où les actifs ne suffiraient pas à payer, à l'ensemble des membres du personnel, les prestations dues au titres des services rendus durant l'exercice en cours et les exercices précédents. Les régimes de retraite qui ne sont pas des régimes à cotisations définies sont des régimes à prestations définies. Tel est le cas, par exemple, d'un régime qui définit le montant de la prestation de retraite qui sera perçue par un salarié lors de sa retraite, en fonction, en général, d'un ou de plusieurs facteurs, tels que l'âge, l'ancienneté et le salaire.

Le passif inscrit au bilan au titre des régimes de retraite et assimilés à prestations définies correspond à la valeur actualisée de l'obligation liée aux régimes à prestations définies à la clôture, déduction faite des actifs des régimes, ainsi que des ajustements au titre des écarts actuariels et des coûts des services passés non comptabilisés. L'obligation au titre des régimes à prestations définies est calculée ou revue chaque année par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. La valeur actualisée de l'obligation au titre des régimes à prestations définies est déterminée en actualisant les décaissements de trésorerie futurs estimés sur la base d'un taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de première catégorie, libellées dans la monnaie de paiement de la prestation et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation de retraite concernée.

Les gains ou les pertes actuarielles, découlant d'ajustements liés à l'expérience et de modifications des hypothèses actuarielles sont comptabilisés suivant la méthode du « corridor ». Les gains ou les pertes actuarielles ne sont pas pris en compte s'ils n'excèdent pas 10% de l'obligation ou 10% de la juste valeur des actifs existants. Le montant en excédent du corridor est alloué sur la période de service

restante de la population active de la société et enregistré en charge dans le compte de résultat.

Les coûts au titre des services passés sont immédiatement comptabilisés en résultat, à moins que les modifications du régime de retraite ne soient subordonnées au maintien des employés en activité pendant une période déterminée (la période d'acquisition des droits). Dans ce dernier cas, les coûts au titre des services passés sont amortis de façon linéaire sur cette période d'acquisition des droits.

S'agissant de régimes à cotisations définies, le groupe verse des cotisations à des régimes d'assurance retraite publics ou privés sur la base de obligatoire ou contractuelle ou facultative. Une fois les cotisations versées, le Groupe n'est tenu par aucun autre engagement de paiement. Les cotisations sont comptabilisées dans les charges liées aux avantages du personnel lorsqu'ils sont exigibles. Les cotisations payées d'avance sont comptabilisées à l'actif dans la mesure où ce paiement d'avance donne lieu à une diminution des paiements futurs ou à un remboursement en trésorerie.

##### Plans d'options de souscription

Le Groupe attribue des options de souscription. La juste valeur des services fournis par les salariés en échange de la décote sur l'option est comptabilisée en charge avant impôt sur les sociétés. Les produits reçus nets des coûts de transactions sont crédités au capital (valeur nominale) et autres réserves quand les options sont exercées. Le Groupe a adopté la norme IFRS 2 à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2005 et seulement sur les plans postérieurs au 7 novembre 2002.

##### Participation/ intéressement et primes attribuées aux salariés

Le Groupe reconnaît une dette et une charge de personnel pour primes/ intéressement et participation suivant des formules de calculs tenant compte du résultat des sociétés concernées. Le Groupe comptabilise une provision lorsqu'il y a une obligation contractuelle ou si, du fait d'une pratique passée, il existe une obligation implicite.

#### 1.16 Dettes financières

Les dettes financières sont initialement comptabilisées à leur juste valeur, nettes des coûts de transaction encourus. Elles sont ensuite maintenues à leur coût amorti.

Les dettes financières sont classées en passif courant sauf si le Groupe a un droit inconditionnel de différer le remboursement sur une période supérieure à 12 mois après la date de clôture annuelle.

#### 1.17 Emprunts obligataires (OBSAR)

Emission par la société au mois de mars 2006 d'obligations à bons de souscription et/ ou d'acquisition d'actions remboursables (OBSAR) pour un montant de 120 M€ pour financer sa croissance.

Les principales caractéristiques des OBSAR sont les suivantes :

- 90.910 OBSAR émises au prix de 1.320 € chacune ; amortissable en trois tranches égales les 14 mars 2011, 14 mars 2012 et 14 mars 2013 ;
- A chaque Obligation sont attachés 3 BSAR donnant chacun le droit de souscrire pendant 7 ans à une action nouvelle ou existante Eurofins Scientific au prix de 55 €, soit 272.730 BSAR.

Les obligations issues de l'émission d'OBSAR produisent des intérêts trimestriels, au taux de l'Euribor 3 mois majoré de 0,85% l'an payable à terme échu.

Les BSAR ont été principalement acquis par les managers du Groupe en France et à l'étranger, sous réserve de conditions d'incessibilité et de non conversion pendant une durée de 5 ans. La juste valeur de l'option de conversion en instruments de capitaux propres (BSAR) a fait l'objet d'une expertise indépendante sur sa valorisation. Elle a été incluse en 2006 dans les capitaux propres, net des impôts sur le résultat.

La juste valeur de la composante dette est incluse dans le poste « Emprunts obligataires - OBSAR ».

### 1.18 Instrument Hybride

En mai 2007, Eurofins a émis des titres supersubordonnés à durée indéterminée d'un montant nominal de 100 M€. Les titres produiront un coupon à taux fixe de 8,081% durant les 7 premières années, soit l'équivalent du taux de swap à 7 ans plus 370 points de base. Bien que s'agissant d'obligations perpétuelles, Eurofins se réserve le droit de les rembourser au pair par anticipation en mai 2014. Cet instrument de dette est coté sur le marché non réglementé « *Freiverkehr* » à Francfort.

La structure des obligations perpétuelles garantit que cet instrument financier est reconnu comme un élément des capitaux propres en application de la norme IAS 32. Pour cette raison, les intérêts déductibles fiscalement ne sont pas compris dans les charges d'intérêts, mais sont comptabilisés de la même façon que les dividendes pour les actionnaires. Le coût d'émission de ces obligations ainsi que la charge d'intérêt ont été comptabilisés en capitaux propres sans effet d'impôt car l'intégration fiscale les concernant n'a pas un résultat fiscal suffisant.

Les coupons sont versés chaque année en mai et sont classés comme des dividendes distribués.

### 1.19 Impôts différés et courants

Les impôts courants sont déterminés sur la base de taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture et dans les pays où le Groupe est présent et génère du résultat imposable.

Les impôts différés, qui reflètent les différences temporelles entre les valeurs comptables après retraitements de consolidation et les bases fiscales des actifs et des passifs, sont comptabilisés selon la méthode du report variable. Les principales différences temporelles concernent les amortissements, les provisions pour pensions et les déficits reportables.

Les actifs d'impôts différés ne sont reconnus que dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur, qui permettra d'imputer les différences temporelles, est probable.

Des impôts différés sont comptabilisés au titre des différences temporelles liées à des participations dans des filiales ou des entreprises associées, sauf lorsque le calendrier de reversement de ces différences temporelles est contrôlé par le Groupe et qu'il est probable que ce reversement n'interviendra pas dans un avenir proche.

Les impôts différés actifs et passifs sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser mes actifs et passifs d'impôts exigibles et que les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés dans la même juridiction fiscale.

### 1.20 Comptabilisation des opérations étrangères

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des sociétés du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités (« la monnaie fonctionnelle »). Les états financiers consolidés sont présentés en Euro, qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de la société.

Les comptes des sociétés étrangères, dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'Euro, sont convertis selon les principes suivants :

- Les postes de bilan sont convertis au taux de clôture ;
- Les postes du compte de résultat sont convertis au cours moyen de l'exercice ;

- Les différences de conversion sont portées directement dans les capitaux propres dans la rubrique « Ecarts de conversion ».

Les écarts d'acquisition d'une société étrangère sont convertis au taux de clôture.

Les opérations en monnaie étrangère sont comptabilisées au taux de change de la date d'opération. Les gains ou les pertes résultant du règlement de ces transactions et de la conversion des créances et dettes en monnaie étrangère aux taux en vigueur à la date de clôture, sont appréhendés dans le compte de résultat sur la ligne « résultat de change ».

### 1.21 Dettes sur immobilisations

Comme indiqué dans la Note 3.14 de l'annexe, les dettes sur immobilisations comprennent principalement des clauses conditionnelles dans le prix à payer aux anciens actionnaires des sociétés acquises pour leur montant probable. Du côté des écarts d'acquisition, le montant est appréhendé pour le prix probable.

La dette financière afférente aux options d'achat et de vente (transactions avec les intérêts minoritaires) est aussi comptabilisée dans la ligne « Dettes sur immobilisations ». Les variations de la dette sont comptabilisées au compte de résultat en charges financières pour l'effet de désactualisation et le solde relatif à l'option de vente sur intérêts minoritaires en goodwill.

En application de protocoles de cession signés avec les anciens actionnaires de laboratoires acquis, il est prévu la faculté de payer une fraction du prix d'acquisition sous forme d'échange de titres par livraison d'actions nouvelles ou existantes de la société ou à défaut en numéraire, au libre choix de l'acquéreur :

- Au cas où le contrat d'acquisition stipule un montant fixe payable en actions Eurofins (nombre devant être calculé au moment du paiement), le montant dû est comptabilisé en « dettes sur immobilisations » ;
- Au cas où le contrat d'acquisition stipule un nombre fixe d'actions Eurofins, le montant dû est comptabilisé en « réserves consolidées ».

L'estimation des dettes est basée sur les taux de change à la clôture.

### 1.22 Reconnaissance des produits

Les produits des activités ordinaires correspondent à leur juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens et des services rendus dans le cadre habituel des activités du Groupe.

Les ventes sont reconnues à la réalisation du service ou la livraison des produits et l'acceptation du client. Elles sont nettes de taxes sur les ventes et remises, rabais et après élimination des ventes inter-compagnies.

Pour les contrats long terme (entre 9 mois et 5 ans), notamment pour l'industrie pharmaceutique, les ventes générées par les services sont basées sur le niveau d'avancement de la prestation (en prenant en compte la marge en fonction du pourcentage d'avancement des travaux).

Les produits d'intérêts sont comptabilisés prorata temporis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

### 1.23 Résultat par action

Le résultat net par action est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, à l'exclusion des actions achetées par la société et détenues à titre d'autocontrôle.

Le résultat net par action (dilué) est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice ajusté de

l'impact de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires. Le Groupe dispose des catégories d'instruments dilutifs suivantes: les options de souscription d'actions, les BSAR, le paiement partiel et facultatif de prix d'acquisitions en échange d'actions de la société.

Le résultat net attribuable aux détenteurs du capital social est obtenu en déduisant la part du résultat net attribuable aux détenteurs de l'instrument hybride.

## 1.24 Gestion des risques financiers

### Risque de liquidité et d'exigibilité

La Société et ses filiales ont contracté divers emprunts et lignes de crédit. En mars 2006, la société a émis des OBSAR (*Obligations à bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables*) pour un montant nominal de 120.001.200 €.

La Société serait contrainte de rembourser par anticipation si l'un des deux ratios ci-dessous n'était pas respecté :

- le ratio Dette Nette consolidée sur les Capitaux Propres consolidés doit être inférieur à 1,5 à la date de clôture des comptes consolidés ;
- le ratio Dette Nette consolidée sur l'EBITDA consolidé doit être inférieur à 3,5 à la date de clôture des comptes consolidés.

Les autres emprunts et lignes de crédit sont garantis par des sûretés sur les actifs financés et/ou par des ratios financiers, déterminés au niveau local ou consolidé. Ces ratios financiers sont généralement basés sur des rapports comparables à ceux applicables à l'OBSAR.

A ce jour, la Société et ses filiales respectent les critères des lignes de crédit les plus importantes et n'anticipent pas de risque significatif de liquidité dans un futur proche.

Cependant, le risque de liquidité lié au non-respect de ratios financiers, ou dans le cas où le groupe ne parviendrait pas à financer ses investissements ou à faire face à une quelconque de ses obligations financières au moment où celles-ci deviendraient exigibles, ne peut être exclu à l'avenir. Ceci pourrait avoir un effet négatif sur la valeur nette de la Société, sa position financière et ses résultats, voire sur son existence.

En mai 2007, Eurofins a émis des titres supersubordonnés à durée indéterminée d'un montant nominal de 100 millions EUR. Les titres produisent un coupon à taux fixe de 8,081% pendant les sept premières années, soit l'équivalent du taux de swap à 7 ans à la date de l'émission plus 370 points de base, et sont remboursables par la société en mai 2014. Au-delà, le taux d'intérêt devient variable et la marge initiale est majorée de 250 points de base.

### Risque de change

Actuellement, Eurofins Scientific réalise plus de 40% de ses ventes en dehors de la zone Euro. La Société continuera à exercer ses activités dans le futur au moyen de filiales établies dans d'autres pays. Dans la plupart des cas, le chiffre d'affaires, les résultats d'exploitation et certains éléments du bilan de ses filiales sont enregistrés dans la devise étrangère correspondante, sans risque de change réel. Ils sont et seront par la suite convertis en Euros pour qu'ils soient inclus dans les états financiers consolidés de la Société au taux applicable en vigueur.

Dans quelques cas, où des risques de change réels et sérieux peuvent porter sur les ventes ou sur les coûts en devises, la Société et ses filiales ont souscrit des instruments de couverture de risque de change afin d'éviter les variations de taux de change.

Ces dérivés ne sont pas qualifiés pour la comptabilité de couverture de flux de trésorerie. Le profit ou la perte résultant de la variation de juste valeur de l'instrument financier est comptabilisé directement dans le résultat. L'instrument

financier est lui enregistré à sa juste valeur à l'actif ou au passif du bilan.

Bien que la Société entende prendre ce type de mesures à l'avenir pour amoindrir partiellement les effets de ces fluctuations et bien que l'introduction de l'Euro ait créé un lieu d'échange commercial doté d'une monnaie unique dans presque toute l'Europe, les variations des taux de change pourraient avoir un effet négatif important sur la valeur nette de la Société, sa position financière et ses résultats d'exploitation, en particulier vis-à-vis de la livre sterling, de la couronne danoise et du dollar US.

### Risque de taux d'intérêt

Dans le but de financer partiellement ses acquisitions, la Société et ses filiales ont souscrit plusieurs emprunts et lignes de crédit qui sont basés soit sur un taux d'intérêt fixe, soit sur un taux variable. Le risque de variation de certains emprunts / lignes de crédit à taux d'intérêt variable de la société mère et de certaines de ses filiales a fait l'objet d'une couverture totale ou partielle de risque de taux par divers instruments financiers (échange du taux d'intérêt variable par un taux fixe ou taux d'intérêt maximum garanti sur une durée déterminée - Cf. la note 4.3).

Ces instruments financiers sont initialement évalués au coût d'acquisition, puis réévalués à leur juste valeur. La partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument financier suivant la méthode de la couverture de flux de trésorerie est comptabilisée directement dans les capitaux propres. Le profit ou la perte résultant de la partie inefficace de l'instrument financier est comptabilisé directement en résultat financier. L'instrument financier est lui enregistré à sa juste valeur à l'actif ou au passif du bilan.

Néanmoins, il reste d'autres lignes de crédit qui sont basées sur un taux variable, il ne peut être exclu que le taux d'intérêt concernant ces emprunts puisse augmenter dans le futur. Ceci pourrait avoir un effet négatif sur la valeur nette de la Société, sa position financière et ses résultats.

## 1.25 Gestion du risque sur le capital

Dans le cadre de la gestion de son capital, le Groupe a pour objectif de préserver sa continuité d'exploitation afin de servir un rendement aux actionnaires, de procurer des avantages aux autres partenaires et de maintenir une structure de capital optimale afin de réduire le coût du capital.

Pour préserver ou ajuster la structure de son capital, le Groupe peut ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, émettre de nouvelles actions ou vendre des actifs afin de se désendetter.

Conformément aux usages du secteur, le Groupe suit de près son capital en contrôlant son ratio d'endettement. Ce ratio représente l'endettement net divisé par les capitaux propres. L'endettement net correspond au total des emprunts diminué de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

En milliers d' €	2007	2006
Endettement net (Note 3.9)	108.574	119.573
Total des capitaux propres	215.564	102.638
Ratio d'endettement	50,4%	116,5%

## 1.26 Jugements et estimations comptables significatifs

### Jugements

Lors de l'application des méthodes comptables du Groupe décrites ci-dessus, la Direction a réalisé les jugements suivants qui ont un impact significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers (à l'exclusion de ceux



impliquant des estimations. lesquels sont présentés dans les paragraphes ci-dessous).

#### *Provision pour autres passifs*

La Direction base ses jugements sur les circonstances relatives à chaque événement et compte tenu des informations disponibles. Cependant, étant donné les difficultés à estimer certains engagements dans ces domaines (notamment sociaux, environnementaux et commerciaux), on ne saurait exclure que les coûts dépasseront finalement les montants provisionnés.

#### Utilisation d'estimations

Le Groupe fait des estimations et des hypothèses relatives à l'avenir. Les estimations et les hypothèses qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de l'exercice suivant sont présentées dans les paragraphes ci-dessous :

#### *Estimation de la dépréciation des écarts d'acquisition et immobilisations incorporelles reprise dans le cadre de l'acquisition d'une société*

Le Groupe vérifie annuellement si les écarts d'acquisition et immobilisations incorporelles repris dans le cadre de l'acquisition d'une société ont subi une perte de valeur, suivant la méthode comptable décrite en Note 1.8. La valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie a été déterminée sur la base d'une valeur d'utilité. Ces calculs requièrent l'utilisation d'estimations.

#### *Calcul des compléments de prix variables sur titres acquis*

Le Groupe vérifie fréquemment le calcul des compléments de prix variables. Les formules sont basées sur la profitabilité actuelle et/ ou future des sociétés acquises (en général sur le résultat d'exploitation). De ce fait ces montants sont actualisés.

#### *Immobilisations incorporelles reprise dans le cadre de l'acquisition d'une société*

Le Groupe estime pour chaque acquisition la valeur des immobilisations incorporelles potentielles liées à l'acquisition (notamment relations clients, marques). Les techniques d'évaluation mises en œuvre sont décrites en Note 1.4.

## 2. Notes relatives au Compte de Résultat

### 2.1 Achats et charges externes

en milliers d'€	2007	2006
Coût de matériels, consommables et sous-traitance d'analyses	89.882	67.249
Coût de logistique, transports et équipements	38.905	26.182
Autres coûts de personnel (principalement déplacements)	19.180	14.619
Coûts liés aux bâtiments	29.221	21.035
Coûts d'honoraires, assurances et communication	25.158	18.822
<b>Total</b>	<b>202.346</b>	<b>147.907</b>

### 2.2 Frais de personnel

en milliers d'€	2007	2006
Salaires bruts	194.284	140.007
Intérimaires	4.793	2.999
Charges sociales et de retraite	34.630	25.526
Variation de la provision pour retraite (Note 3.15)	-115	448
<b>Frais de personnel</b>	<b>233.594</b>	<b>168.980</b>

Effectif moyen (ETP - "Equivalent Temps Plein")*	2007	2006
Benelux	679	614
France	1.129	900
Allemagne	1.380	1.089
Amérique du Nord	460	379
Scandinavie	821	561
Iles Britanniques	546	443
Autres pays	305	83
<b>Total Equivalent Temps Plein</b>	<b>5.320</b>	<b>4.069</b>

\* Les données correspondent à une moyenne pondérée des effectifs "Equivalent Temps Plein" sur la période, prenant en compte la date de première consolidation des acquisitions.

A la fin de l'année, l'effectif total du Groupe atteignait plus de 6.660 personnes.

### 2.3 Autres produits et charges d'exploitation

en milliers d'€	2007	2006
Variation des travaux en cours	5.400	1.725
Subventions d'exploitation	253	331
Autres revenus	3.696	1.874
Production immobilisée (logiciels – LIMS)	2.845	1.475
Pertes sur créances irrécouvrables (y.c. provisions)	-1.437	-1.157
Cession d'immobilisations	1.447	145
Variation des provisions pour autres passifs (Note 3.16)	3.193	6.500
Charges exceptionnelles	-5.106	-4.505
<b>Total</b>	<b>10.291</b>	<b>6.388</b>

### 2.4 Charges non décaissables liées aux options de souscription

en milliers d'€	2007	2006
Charges non décaissables liées aux options de souscription (O.S.),	1.108	499
Charge d'impôt	-45	-20
Effet sur les capitaux propres	1.063	479

Des options de souscription sont attribuées à certains managers et employés. Le prix d'exercice des options

octroyées est égal au prix du marché à la date d'octroi des options. Les options sont subordonnées à l'accomplissement d'une période de service par l'employé (période d'acquisition des droits). Les options sont exerçables après cette période et ont une durée de vie totale de dix ans. Le Groupe n'est tenu par aucune obligation contractuelle ou implicite de racheter ou régler les options en numéraire. La juste valeur moyenne pondérée des options attribuées pendant la période est déterminée à l'aide du modèle d'évaluation de Black-Scholes. Un taux d'intérêt annuel sans risque de 4% a été utilisé en 2007. La volatilité mesurée est basée sur une analyse statistique de l'évolution des cours quotidiens de l'action sur la dernière année (2007: 35%).

	Nombre d'options de souscription	Durée moyenne des options	Prix moyen des options de souscription	Juste valeur des options
Plan 18-12-2003	215.400	5,	9,80	3,67
Plan 01-02-2005	26.650	4,5	18,77	5,78
Plan 01-02-2005	78.400	4	18,77	5,41
Plan 01-02-2005	39.500	7,5	18,77	7,69
Plan 29-08-2005	69.500	6	27,80	11,46
Plan 10-01-2006	5.500	4,5	37,97	13,45
Plan 18-09-2006	152.407	4,5	50,00	16,70
Plan 20-07-2007	150.330	4,5	66,00	23,37

### 2.5 Résultat financier

en milliers d'€	2007	2006
Produits financiers	2.634	1.942
Charges financières	-11.346	-8.606
Résultat de change	-597	-128
Variation de la juste valeur des instruments financiers	0	296
<b>Total</b>	<b>-9.309</b>	<b>-6.496</b>

### 2.6 Impôt sur les bénéfices

en milliers d'€	2007	2006
Courants	-11.352	-10.368
Différés (Note 3.17)	1.893	-1.254
<b>Total</b>	<b>-9.459</b>	<b>-11.622</b>

La charge d'impôt sur le résultat Groupe avant impôts diffère du montant théorique qui aurait résulté de l'application du taux d'impôt de base du pays de la société mère, comme indiqué ci-après:

en milliers d'€	2007	2006
Résultat courant avant impôt	29.130	30.949
Impôts calculés au taux d'impôt de base	-9.773	-10.315
Effet des différences de taux dans les autres pays	-67	-1.481
Effet d'impôt sur dépenses non déductibles et revenus non imposables	+3.509	+214
Effet d'impôt sur résultat mis en équivalence	+47	+36
Effet d'impôt sur dépenses déductibles non comptabilisées	+809	+400
Effet d'impôt sur pertes fiscales non activées	-3.922	-903
Effet d'impôt sur utilisation de pertes fiscales précédemment non reconnues	+523	+281
Effet d'impôt sur pertes fiscales utilisées et perdues	-672	0
Crédit d'impôt	+87	+146
<b>Charge d'impôt</b>	<b>-9.459</b>	<b>-11.622</b>

Les mouvements des impôts différés actif et passif sont décrits en Note 3.17. Les pertes fiscales utilisées et perdues sur la période sont liées à la filiale irlandaise dans le cadre de la réorganisation juridique du Groupe (604 K€).

### 3. Notes relatives au Bilan et au Tableau des flux financiers

#### 3.1 Immobilisations corporelles

en milliers d'€	Immobilisations en cours	Terrains et Constructions et aménagements	Installations techniques	Matériel et Véhicules	Total
Au 31 Décembre 2006					
Valeur nette à l'ouverture	3.901	13.575	25.057	4.057	46.589
Différences de change	-3	42	-322	-180	-463
Changement de périmètre	78	10.372	10.414	2.810	23.674
Acquisitions	-2.583	6.034	14.780	4.245	22.476
Cessions	0	-985	-81	-69	-1.135
Actifs non courants destinés à être cédés	0	-2.661	0	0	-2.661
Dépréciations	0	-2.743	-10.746	-3.615	-17.104
<b>Valeur nette à la clôture</b>	<b>1.393</b>	<b>23.634</b>	<b>39.102</b>	<b>7.247</b>	<b>71.376</b>
Valeur brute	1.393	50.180	134.450	31.781	217.804
Dépréciation cumulée	0	-26.546	-95.348	-24.534	-146.428
<b>Valeur nette comptable au 31 Décembre 2006</b>	<b>1.393</b>	<b>23.634</b>	<b>39.102</b>	<b>7.247</b>	<b>71.376</b>
Au 31 Décembre 2007					
Valeur nette à l'ouverture	1.393	23.634	39.102	7.247	71.376
Différences de change	-117	-446	69	23	-471
Changement de périmètre	473	4.293	14.485	1.451	20.702
Acquisitions	1.981	11.522	23.637	6.015	43.155
Cessions	-140	-3.722	-428	-225	-4.515
Actifs non courants destinés à être cédés	0	-415	0	0	-415
Dépréciations	0	-3.573	-14.703	-4.618	-22.894
<b>Valeur nette à la clôture</b>	<b>3.590</b>	<b>31.293</b>	<b>62.162</b>	<b>9.893</b>	<b>106.938</b>
Valeur brute	3.590	59.535	192.251	36.536	291.912
Dépréciation cumulée	0	-28.242	-130.089	-26.643	-184.974
<b>Valeur nette comptable au 31 Décembre 2007</b>	<b>3.590</b>	<b>31.293</b>	<b>62.162</b>	<b>9.893</b>	<b>106.938</b>

Les crédits-baux mobiliers et immobiliers inclus ci-dessus pour lesquels Eurofins est le preneur sont de :

en milliers d'€	2007	2006
Coût actualisé des loyers	13.285	10.895
Amortissement	-7.034	- 6.068
<b>Valeur nette</b>	<b>6.251</b>	<b>4.827</b>

#### 3.2 Immobilisations incorporelles

Autres immobilisations corporelles en milliers d'€	Relations clients et Marques	Logiciels *	Autres	Total
Au 31 Décembre 2006				
Valeur nette à l'ouverture	0	3.187	868	4.055
Différences de change	0	23	-9	14
Changement de périmètre	8.824	572	-620	8.776
Acquisitions ou transfert	0	3.068	133	3.201
Cessions	0	-5	0	-5
Amortissement	-231	-2.217	-129	-2.577
<b>Valeur nette à la clôture</b>	<b>8.593</b>	<b>4.628</b>	<b>243</b>	<b>13.464</b>
Valeur brute	8.824	27.827	1.410	38.061
Amortissement cumulé	-231	-23.199	-1.167	-24.597
<b>Valeur nette comptable au 31 Décembre 2006</b>	<b>8.593</b>	<b>4.628</b>	<b>243</b>	<b>13.464</b>
Au 31 Décembre 2007				
Valeur nette à l'ouverture	8.593	4.628	243	13.464
Différences de change	0	47	-20	27
Changement de périmètre	8.000	267	244	8.511
Acquisitions ou transfert	0	4.823	82	4.905
Cessions	0	-195	-6	-201
Amortissement	-555	-2.862	-145	-3.562
<b>Valeur nette à la clôture</b>	<b>16.038</b>	<b>6.708</b>	<b>398</b>	<b>23.144</b>
Valeur brute	16.824	28.215	3.359	48.398
Amortissement cumulé	-786	-21.507	-2.961	-25.254
<b>Valeur nette comptable au 31 Décembre 2007</b>	<b>16.038</b>	<b>6.708</b>	<b>398</b>	<b>23.144</b>

\* Logiciels, y compris les logiciels en cours.

<b>Goodwill</b> en milliers d'€	2007	2006
Valeur nette à l'ouverture	157.116	89.345
Différences de change	-3.111	-414
Changement de périmètre	73.277	68.185
Dépréciation	-192	0
<b>Valeur nette à la clôture</b>	<b>227.090</b>	<b>157.116</b>
Valeur brute	235.856	165.882
Dépréciation cumulée	-8.766	-8.766
<b>Valeur nette comptable</b>	<b>227.090</b>	<b>157.116</b>

L'augmentation des goodwills correspond au changement de périmètre détaillé dans la Note 5.1, incluant 16.571 K€ de goodwills en cours. Ce goodwill en cours correspond à un goodwill conditionnel comptabilisé au titre de l'engagement de rachat de minoritaires (Note 1.2 – 3.19).

### 3.3 Actifs non courants destinés à être cédés

Le Groupe a vendu en 2007 un bâtiment situé à Tilst au Danemark, il possède encore trois bâtiments mis en vente : à Bordeaux et à Alfortville en France et à Katwijk au Pays-Bas.

en milliers d'€	2007	2006
Valeur nette à l'ouverture	2.661	0
Différences de change	0	0
Transfert des immobilisations corporelles	415	2.661
Cessions	-1.571	0
Dépréciation	-40	0
<b>Valeur nette à la clôture</b>	<b>1.465</b>	<b>2.661</b>

Un actif non courant est classé comme détenu en vue de la vente et évalué au plus bas entre sa valeur comptable et sa juste valeur diminuée des coûts de cession si sa valeur comptable est recouvrée par le biais d'une transaction de vente plutôt que par son utilisation continue.

### 3.4 Titres de participation

en milliers d'€	2007	2006
Valeur nette à l'ouverture	1.607	720
Différences de change	-47	151
Changement de périmètre	-68	323
Acquisition	0	242
Cessions	-69	0
Variation des capitaux propres des entreprises associées	0	38
Résultat des entreprises associées	111	133
<b>Valeur nette à la clôture</b>	<b>1.534</b>	<b>1.607</b>

Principale entreprise associée: en milliers d'€	2007 FASMAC Co. Ltd	2006 FASMAC Co. Ltd
Chiffre d'affaires	4.229	3.936
Résultat net	332	369
Total actif	3.564	3.200
Capitaux propres	1.991	1.789
% d'intérêt	30,0%	30,0%

### 3.5 Actifs financiers, créances clients et autres créances

en milliers d'€	2007	2006
Valeur nette à l'ouverture	5.934	6.714
Différences de change	-40	-4
Changement de périmètre	-15	-2.942
Augmentations	823	2.310
Diminutions	-1.344	-144
Dépréciation	-150	0
<b>Valeur nette à la clôture</b>	<b>5.208</b>	<b>5.934</b>

en milliers d'€	2007	2006
Dépôts et cautionnements	5.208	5.784
Prêts	0	150
<b>Valeur nette à la clôture</b>	<b>5.208</b>	<b>5.934</b>

Les dépôts et cautionnements sur loyers et prêts sont classés dans la catégorie des prêts et des créances.

### 3.6 Stocks

en milliers d'€	2007	2006
Consommables	7.554	5.478
Travaux en cours	17.208	11.568
<b>Total</b>	<b>24.762</b>	<b>17.046</b>

### 3.7 Créances clients

en milliers d'€	2007	2006
Créances clients brutes	124.694	96.026
Moins: provision pour dépréciation	-5.602	-4.293
<b>Total</b>	<b>119.092</b>	<b>91.733</b>

Evolutions des provisions pour dépréciation - en milliers d'€	2007	2006
---	------	------

Valeur à l'ouverture	4.293	2.205
Ecart de conversion	-67	-20
Changement de périmètre	986	1.332
Augmentation	3.374	1.701
Diminution	-2.984	-925
<b>Valeur à la clôture</b>	<b>5.602</b>	<b>4.293</b>

### 3.8 Autres Créances

en milliers d'€	2007	2006
Charges à répartir	396	222
Intérêts à recevoir	173	173
Charges constatées d'avance	4.256	239
Autres créances d'exploitation	14.573	7.654
<b>Total</b>	<b>19.398</b>	<b>8.288</b>

### 3.9 Disponibilités/ Trésorerie

en milliers d'€	2007	2006
Valeurs mobilières de placement	664	2.538
Soldes bancaires	64.106	77.812
Disponibilités	64.770	80.350
Découverts bancaires	-3.504	-1.397
<b>Total trésorerie</b>	<b>61.266</b>	<b>78.953</b>

en milliers d'€	2007	2006
Dettes financières	54.532	80.900
OBSAR	118.812	119.023
Disponibilités	-64.770	-80.350
<b>Dettes nettes</b>	<b>108.574</b>	<b>119.573</b>

### 3.10 Dettes financières

Variation des dettes financières au cours de l'exercice (en milliers d'€)	2007	2006
A l'ouverture	79.503	95.590
Différences de change	-371	-122
Changement de périmètre	6.845	5.796
Nouveaux emprunts	6.175	27.891
Charge différée	72	0
Remboursement d'emprunts	-41.196	-49.652
A la clôture	51.028	79.503
Découverts bancaires	3.504	1.397
Total des dettes financières	54.532	80.900

Analyse des dettes financières	2007	2006
Emprunts bancaires	12.202	18.658
Avances conditionnées	40	40
Découverts bancaires	3.504	1.397
Emprunts et dettes financières	15.746	20.095
Crédit bail	2.306	1.765
Part à moins d'un an	18.052	21.861
Emprunts bancaires	32.225	56.826
Avances conditionnées	0	40
Emprunts et dettes financières	32.225	56.866
Crédit bail	4.255	2.174
Part à plus d'un an	36.480	59.039
Total dettes financières	54.532	80.900

### 3.11 Emprunts obligataires (incluant les OBSAR)

en milliers d'€	2007	2006
A l'ouverture	119.023	0
Changement de périmètre	-424	112
Emission de l'OBSAR	0	118.544
Conversion des obligations MWG	0	367
Remboursement des obligations MWG	-71	0
Charges de l'exercice	284	0
A la clôture	118.812	119.023
Part due à moins d'un an	0	293
Part due à plus d'un an	118.812	118.730
Total	118.812	119.023

en milliers d'€	2007	2006
Emission des Obligations	0	118.544
Emission des BSAR	0	818
Remboursements	-71	0
Impact sur le tableau des flux de trésorerie des OBSAR	-71	119.362

### 3.12 Instrument Hybride

en milliers d'€	2007	2006
A l'ouverture	0	0
Emission des obligations perpétuelles	100.000	0
Remboursement des obligations perpétuelles	0	0
A la clôture	100.000	0

Les frais d'émission avant impôt des obligations perpétuelles sont d'un montant de 1.349 K€, ce montant a été comptabilisé dans les réserves consolidées.

Le montant avant impôt du coupon différé pour l'exercice est de 4.938 K€ (mai – décembre 2007) et a été comptabilisé dans les réserves consolidées.

### 3.13 Autres dettes d'exploitation

en milliers d'€	2007	2006
Dettes sociales et fiscales	50.654	37.541
Comptes courants avec des entreprises non consolidées	0	0
Intérêts courus non échus	5.771	628
Autres dettes d'exploitation	7.394	4.588
Total	63.819	42.757

### 3.14 Dettes sur immobilisations

Les dettes sur immobilisations concernent aussi des clauses conditionnelles de complément de prix à payer aux anciens actionnaires des sociétés acquises pour leur montant estimé.

en milliers d'€	2007	2006
A l'ouverture	39.891	8.962
Différences de change	-1.117	7
Changement de périmètre – augmentation nette de paiement	7.864	30.922
Charge financière d'actualisation	635	0
A la clôture	47.273	39.891
Part due à moins d'un an	18.007	7.928
Part due à plus d'un an	29.266	31.963
Total	47.273	39.891

Echéancier des dettes sur immobilisations à plus d'un an:

en milliers d'€	2007	2006
Entre deux et cinq ans	28.035	24.333
Au delà de cinq ans	1.231	7.630
Part à plus d'un an	29.266	31.963

L'augmentation est essentiellement due aux acquisitions de l'exercice (notamment Biolab Spa et le groupe Operon).

Le taux d'actualisation retenu est de 5,5% pour 2007.

Une partie de cette augmentation a pour contrepartie la reconnaissance de goodwill en cours (Note 3.2).

en milliers d'€	2007	2006
Part des dettes sur immobilisations liée aux transactions avec les intérêts minoritaires	23.961	13.292

Pour des raisons de confidentialité, les conditions de prix plus détaillées ne sont pas données. Les entreprises concernées sont consolidées par intégration globale et les dettes comprenant l'impact du prix ci-dessus (y compris les options d'achat et de vente) sont incluses dans la ligne « Dettes sur immobilisations ».

### 3.15 Provision pour engagement de retraite

Les mouvements de la provision pour engagement de retraite sont les suivants:

en milliers d'€	2007	2006
A l'ouverture	4.826	2.877
Changement de périmètre	7.431	1.501
Dotations, nettes de reprises (Note 2.2)	-115	448
A la clôture	12.142	4.826

Les montants constatés dans le bilan sont les suivants:

	2007
Valeur actuarielle des engagements couverts par des fonds	24.077
Juste valeur des actifs du régime	-11.652
Valeur actuarielle des engagements non couverts par des fonds	12.425
Ecart actuariel non constatés	-395
Amortissement des écarts actuariels	112
Dette incluse au bilan dans la provision pour engagement de retraite	12.142

Les montants constatés dans le compte de résultat sont les suivants:

en milliers d'€	2007
Coût des services rendus sur l'exercice	899
Coût de l'actualisation	538
Rentabilité attendue des actifs du régime	-308
Gains (pertes) actuariels reconnus pendant l'exercice	46
Amortissement des écarts actuariels	33
Reprise de provision	-525
Autres charges additionnelles	91
Total	774

La dette au bilan a évolué comme suit:

en milliers d'€	2007
A l'ouverture	4.826
Changement de périmètre	7.431
Dépense annuelle	774
Contributions payées	-887
A la clôture	12.142

### 3.16 Provisions pour autres passifs

en milliers d'€	Regroupe- ment des ressources	Restruc- turation GeneScan	Autres	Total
Au 1/1/2006	2.202	7.613	1.304	11.119
Différences de change	-103	-11	2	-112
Changement de périmètre/ Reclassement	4.144	-79	3.042	7.107
Dotations aux provisions	784	609	387	1.780
Produits financiers sur provision actualisée	0	-93	0	-93
Reprises (provision utilisée)	-2.938	-1.300	-1.219	-5.457
Reprises (provision non utilisée)	-177	-2.189	-458	-2.824
Au 31/12/2006	3.912	4.550	3.058	11.520
Au 1/1/2007	3.912	4.550	3.058	11.520
Différences de change	-124	-6	-80	-210
Changement de périmètre/ Reclassement	2.070	0	1.013	3.083
Dotations aux provisions	1.601	508	640	2.749
Produits financiers sur provision actualisée	0	0	0	0
Reprises (provision utilisée)	-1.505	-522	-853	-2.880
Reprises (provision non utilisée)	-187	-1.462	-1.413	-3.062
Au 31/12/2007	5.767	3.068	2.365	11.200

#### Regroupement des ressources en centres de compétences:

Les dotations aux provisions de l'exercice concernent les coûts de fermeture de sites (comprenant principalement les frais de remise en état des bâtiments et de l'environnement ainsi que des indemnités de licenciements). Ces dotations se rapportent sur l'exercice principalement à l'Allemagne et à la Scandinavie.

La reprise de provisions est principalement liée à l'utilisation des provisions pour regrouper les ressources de nos centres de compétences au Danemark, en Allemagne et en France en 2007.

Le solde au 31/12/2007 correspond principalement à des provisions en Scandinavie, en France et aux Etats-Unis.

#### Restructuration GeneScan

Les anciennes provisions concernent principalement les loyers relatifs au bâtiment de Freiburg non utilisé et un risque commercial. Les reprises de provisions devenues sans objet incluent la reprise de loyers pour une partie du bâtiment de Freiburg qui a été sous-louée sur l'exercice d'une part et d'autre part la reprise de provision liée au risque commercial.

#### Autres

Les autres provisions concernent principalement des provisions pour litiges avec des fournisseurs et des clients.

### 3.17 Impôts différés

Les impôts différés sont calculés sur toutes les différences temporelles selon la méthode du report variable en utilisant un taux principal de 33,33%.

Les mouvements sur le compte « impôts différés » sont décrits ci-dessous :

en milliers d'€	2007	2006
A l'ouverture	4.866	1.809
Différences de change	-280	12
Changement de périmètre	-2.461	4.439
Impôts différés sur conversion des obligations MWG	0	-140
Produit/ charge (Note 2.6)	1.893	-1.254
A la clôture	4.018	4.866

Le tableau ci-dessous indique les montants après compensation, le cas échéant, dans le bilan consolidé :

en milliers d'€	2007	2006
Impôts différés Actif	11.703	7.953
Impôts différés Passif	-7.685	-3.087
Total	4.018	4.866

Les impôts différés actifs ayant pour origine les déficits fiscaux sont reconnus seulement pour la partie d'impôts différés imputable sur des bénéfices futurs probables. Le groupe dispose d'environ 100 millions d'€, hors le Groupe MWG, de déficits fiscaux reportables à compenser sur des bénéfices futurs, lesquels n'ont pas été reconnus du fait de l'absence de certitude de leur recouvrabilité. Le groupe MWG dispose de plus de 120 millions d'€ de déficits fiscaux, non activés au niveau du Groupe.

### 3.18 Variation du besoin en fonds de roulement

en milliers d'€	2007	2006
Créances clients	-27.360	-35.190
Stocks	-7.715	-7.616
Autres créances	-11.109	-702
Dettes Fournisseurs	19.062	12.496
Avances clients et Produits constatés d'avance	9.346	6.514
Autres dettes	15.918	16.724
Total	-1.859	-7.774
Changement de périmètre		
– actif courant	32.377	34.190
– passif courant	-33.839	-32.779
Différences de change	-525	-929
Total	-3.846	-7.292

### 3.19 Regroupement d'entreprises

Durant l'exercice 2007, le Groupe a conclu l'acquisition de nouvelles sociétés, d'actifs et des contrats d'externalisation (Liste en Note 5.1), principalement deux sociétés :

- Début octobre 2007, le groupe Analycen, principalement présent en Suède mais exerçant également une partie importante de ses activités de bio-analyse au Danemark, en Norvège et en Finlande. Analycen offre un portefeuille très étendu de méthodes d'analyse dans le domaine des produits agro- alimentaires destinés à l'alimentation humaine et animale, des compléments agronomiques, de l'environnement et des produits pharmaceutiques. Cette acquisition permet à Eurofins de devenir l'acteur numéro 1 du marché de l'analyse des aliments et de l'environnement en Scandinavie avec plus de 1100 salariés en Suède, au Danemark, en Norvège et en Finlande.

- Au cours du dernier trimestre, le groupe Operon spécialisé dans l'offre de services génomiques (production d'acides nucléiques sur mesure, analyse d'ADN, services de protéomique) basé respectivement en Allemagne, au Japon et aux Etats-Unis, a été acquis par le Groupe.

La juste valeur des actifs et des dettes liés aux changements de périmètre est la suivante :

en milliers d'€	2007	2006
Immobilisations corporelles	-20.702	-23.674
Immobilisations incorporelles	-511	48
Goodwills	-73.277	-68.185
Liste clients et Marques	-8.000	-8.824
Titres mis en équivalence	68	2.942
Immobilisations financières	15	-323
Actif circulant (excluant la trésorerie)	-32.377	-34.190
Impôt sur les bénéfices à recevoir	-448	-357
Trésorerie	-4.113	-19.060
Dettes fournisseurs et autres dettes	33.839	32.779
Impôt sur les bénéfices à payer	490	915
Ecart d'acquisition négatif	38	0
Capitaux propres	2.091	0
Dettes financières	6.845	5.796
Emprunts obligataires	-424	112
Dettes sur immobilisations	7.864	30.922
Provisions pour engagement de retraite	7.431	1.501
Provisions pour risques et charges	3.083	7.107
Impôts différés	2.461	-4.439
Intérêts minoritaires	750	-476
Total prix d'acquisition/ cession	-74.878	-77.406
Moins trésorerie	4.113	19.060
Flux de trésorerie dégagé sur les mouvements de périmètre	-70.764	-58.346

Se décomposant ainsi :

	2007	2006
Acquisition de filiales, nette de la trésorerie acquise	-70.789	-58.346
Cession de filiales, nette de la trésorerie cédée	25	0

Les acquisitions de 2007 ont contribué au niveau du chiffre d'affaires à hauteur de 41 M€ (incluant plus de 10 M€ pour Analycen) et au niveau du Résultat brut d'exploitation à hauteur de 1,8 M€ (incluant 0,3 M€ pour Analycen). Seulement le bilan du groupe Operon a été consolidé à fin 2007. Le groupe Operon n'a aucun impact sur le compte de résultat consolidé d'Eurofins en 2007.

Si ces acquisitions avaient eu lieu le 1<sup>er</sup> janvier 2007, le chiffre d'affaires du Groupe aurait été plus élevé de 73,8 M€ (incluant plus de 34 M€ pour Analycen et plus de 20 M€ pour Operon) et le Résultat brut d'exploitation aurait été plus faible de 6,4 M€ (incluant une perte de moins de 1,0 M€ pour Analycen et une perte de plus de 4 M€ pour Operon).

Le tableau ci-dessous indique les montants de Goodwill et d'immobilisations nettes acquis :

en milliers d'€	2007
Prix d'acquisition	73.452
Paievements de prix d'acquisition en actions	
Eurofins	2.091
Dettes sur immobilisations	7.864
Coûts d'acquisition	1.451
Prix de revient	84.858
Juste valeur des éléments d'actif acquis	-11.556
Goodwill	73.302

Le goodwill d'Analycen et d'Operon représente respectivement 33 M€ et 18 M€, les immobilisations corporelles et incorporelles 5,7 M€ et 5,0 M€, les créances clients 10,5 M€ et 3,8 M€, les dettes fournisseurs 4,0 M€ et 4,7 M€ et les autres dettes 4,9 M€ et 7,3 M€.

L'existence d'un Goodwill est attribuable au capital humain de l'entreprise acquise et aux synergies attendues de cette acquisition.

La Note 4.6 détaille les acquisitions du groupe qui ont eu lieu entre la date de clôture des comptes et avant l'approbation de ces états financiers.



## 4. Autres informations

### 4.1 Information sectorielle

#### Répartition sectorielle

Le Groupe est organisé mondialement en un seul segment d'activité : les services analytiques.

#### Répartition géographique

Bien que le groupe soit géré sur une base mondiale, il est possible de distinguer 7 zones géographiques : Benelux, France, Allemagne, Amérique du Nord, Scandinavie, les Iles Britanniques (Royaume-Uni et République d'Irlande) et Autres pays.

Chiffre d'affaires (en milliers d'€)	2007	2006
Benelux	40.934	35.717
France	98.584	71.676
Allemagne	101.896	93.185
Amérique du Nord	61.053	51.683
Scandinavie	88.709	53.879
Iles Britanniques	49.500	34.893
Autres pays	51.097	26.957
Total	491.773	367.990

Les données concernant les ventes sont fondées sur le lieu d'implantation du client. Pour des raisons de confidentialité, le résultat d'exploitation par zone géographique n'est pas fourni.

Les chiffres concernant les actifs sont fondés sur leur localisation.

Total actif (en milliers d'€)	2007	2006
Benelux	68.654	67.311
France	102.494	99.783
Allemagne	176.757	140.988
Amérique du Nord	57.179	39.802
Scandinavie	123.550	58.572
Iles Britanniques	41.159	40.785
Autres pays	42.232	13.097
Total	612.025	460.338

Investissements (en milliers d'€)	2007	2006
Benelux	5.756	6.214
France	5.464	19.351
Allemagne	37.224	35.170
Amérique du Nord	13.517	8.922
Scandinavie	44.494	12.593
Iles Britanniques	6.951	14.322
Autres pays	15.764	6.114
Total	129.170	102.686

Les investissements incluent les actifs corporels (43.155 K€), incorporels (4.905 K€) et l'impact du changement de périmètre pour les goodwills, relations clients et marques (81.110 K€).

### 4.2 Obligations contractuelles et autres engagements commerciaux

Les obligations contractuelles, incluses dans le bilan, s'analysent comme suit au 31 décembre 2007 :

Obligations contractuelles	Total	- de 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Dettes financières à LT	44.467	12.242	31.232	993
Crédit-bail	6.561	2.306	4.235	20
Emprunts obligataires	118.812	0	80.000	38.812
Total (Note 3.10 et 3.11)	169.840	14.548	115.467	39.825

La trésorerie s'élève à 61.266 K€ au 31 décembre 2007 (Note 3.9).

#### Engagements financiers donnés sur emprunts (Note 3.10 et 3.11)

Les emprunts précisés ci-dessous figurent déjà au bilan du Groupe et sont juste récapitulés dans le tableau qui suit car ils sont garantis par des sûretés ou covenants/ ratios financiers.

en milliers d'€	2007	2006
Emprunts bancaires garantis sur des bâtiments et actifs du groupe *	24.424	29.612
Crédits-baux garantis sur des bâtiments et actifs du groupe **	6.547	3.651
Emprunts bancaires garantis sur des actifs et soumis à des ratios financiers	0	20.000
Emprunts bancaires et obligataires soumis à des ratios financiers	135.816	141.523
Total	166.788	194.786

\* De plus, certains de ces emprunts peuvent être soumis à des ratios financiers.

\*\* Les crédits-baux sont effectivement garantis, étant donné que les droits sur les actifs faisant l'objet de leasing reviennent au bailleur en cas de défaut de paiement.

Détail de certains engagements sur emprunts bancaires garantis liés à des acquisitions (déjà inclus dans les lignes "Emprunts bancaires garantis sur des bâtiments et actifs du Groupe" et "Emprunts bancaires soumis à des ratios financiers") :

- Nantissement d'une partie des titres de quatre filiales détenues par Eurofins Scientific GmbH au bénéfice de NordLB dans le cadre de lignes de crédit de 3.570 K€.
- Nantissement des titres d'Analytico BV détenus par la société Eurofins Scientific BV au profit du Crédit Lyonnais et de WestLB en relation avec une ligne de crédit mise en place au niveau d'Eurofins Scientific SE mais pas utilisée au 31 décembre 2007.

#### Emprunts bancaires soumis à des ratios financiers

Le Groupe respecte les ratios de ses lignes de crédit les plus significatives au 31 décembre 2007.

Les autres obligations contractuelles et engagements commerciaux, non inclus dans le bilan, sont les suivants au 31 décembre 2007 :

en milliers d'€	Total	- de 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
<b>Autres obligations contractuelles</b>				
Contrats de location simple *	132.149	20.812	61.527	49.809
- Bâtiments	126.507	17.930	58.785	49.792
- Equipements et véhicules	5.642	2.882	2.742	17
Obligations d'achat irrévocables	2.662	0	2.662	0
Autres obligations à long terme	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>134.811</b>	<b>20.812</b>	<b>64.189</b>	<b>49.809</b>

\* Les contrats de location simple correspondent à la somme non actualisée des paiements minimums des engagements de loyers non résiliables.

Les obligations d'achat irrévocables sont liées à deux sociétés non consolidées par intégration globale sur lesquelles le Groupe bénéficie d'options d'achat et de vente croisées.

en milliers d'€	Total	- de 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
<b>Autres obligations commerciales</b>				
Lignes de crédit	-	-	-	-
Lettres de crédit	-	-	-	-
Garanties données	37.809	18.224	12.401	7.184
Engagements de rachats	-	-	-	-
Autres engagements commerciaux	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>37.809</b>	<b>18.224</b>	<b>12.401</b>	<b>7.184</b>
Garanties reçues	150	150	0	0
<b>Total</b>	<b>150</b>	<b>150</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Les garanties données dans la table ci-dessus et précisées ci-dessous portent sur des montants déjà comptabilisés en dettes sur immobilisations (complément de prix – Note 3.14) dans le bilan du Groupe Eurofins.

#### Détail des garanties données :

- Dans le cadre d'un accord entre la société Eurofins Scientific BV et un de ses clients, une garantie de la société Eurofins Scientific SE au profit de la société Eurofins Scientific BV de parfait paiement de toutes sommes qui pourraient être dues par la société Eurofins Scientific BV a été accordée.
- Dans le cadre de l'acquisition de la société ADME Bioanalyses SAS par Eurofins Ventures BV et la garantie de paiement du prix des cessions différées, la société Eurofins Scientific SE a contre garanti la Société Générale de toutes sommes que la banque serait amenée à régler au profit d'ADME Finance. Cette garantie a expiré pendant l'exercice.
- Dans le cadre de l'acquisition de la société Direct Laboratory Services Limited par Eurofins Laboratories Ltd et la garantie de paiement du prix des cessions différées, la société Eurofins Scientific SE a contre garanti la Société Générale de toutes sommes que la banque serait amenée à régler au profit des anciens actionnaires de Direct Laboratory Services Limited.
- Dans le cadre de l'acquisition d'une société en Allemagne par Eurofins Ventures BV, la société Eurofins Scientific SE s'est portée fort au profit des actionnaires cédants de toute obligation contractée par la société Eurofins Ventures (correspondant à 39% du capital).
- Dans le cadre de l'acquisition de la société Agrisearch Limited par Eurofins Holding UK Ltd, la société Eurofins Scientific SE en sa qualité de

société mère s'est portée garante du paiement des sommes différées au profit des actionnaires cédants.

- Dans le cadre de l'acquisition des sociétés GAB Biotechnologie GmbH et GAB Analytik GmbH par Eurofins Ventures BV, la société Eurofins Scientific SE en sa qualité de société mère s'est portée garante du paiement des sommes différées au profit des actionnaires cédants (correspondant à 45% du capital).
- Dans le cadre de l'acquisition de la société Optimed SA par Eurofins Ventures BV, la société Eurofins Scientific SE s'est portée fort au profit des actionnaires cédants de la promesse contractée par la société Eurofins Ventures BV d'acquiescer la totalité des actions leur restant de Optimed SA (correspondant à 22,4% du capital).
- Dans le cadre de l'acquisition des sociétés Laboratoire de Bromatologie de l'Est SAS et Pharmacontrol SAS par Eurofins Ventures BV et la garantie de paiement du solde du prix des cessions, la société Eurofins Scientific SE a contre garanti la Société Générale de toutes sommes que la banque serait amenée à régler au profit de la société CG Pharm.
- La société Eurofins GeneScan USA Inc a garanti le paiement des loyers de la société CAL Inc aux Etats-Unis au propriétaire du bâtiment.
- Dans le cadre de l'acquisition des sociétés Operon GmbH et Operon Inc par Eurofins Genomics BV, la société Eurofins Ventures BV s'est portée garante du paiement des sommes différées au profit des actionnaires cédants (Operon Holdings Inc et Qiagen North American Holdings Inc) par Eurofins Genomics BV qui n'auraient pas été payés par Eurofins Genomics BV (correspondant à 33,3% du capital).
- Dans le cadre de l'acquisition des sociétés Operon GmbH et Operon Inc par Eurofins Genomics BV, la société Eurofins Ventures BV s'est portée garante du respect de certaines conditions concernant le bâtiment d'Ebersberg en faveur des actionnaires cédants (Operon Holdings Inc et Qiagen North American Holdings Inc).
- Dans le cadre de la subvention de 1.922 K€ accordée par l'organisme britannique Advantage West Midlands, la société Eurofins Scientific SE s'est portée fort par le biais d'une lettre de confort, de fournir à la société Eurofins Laboratories Ltd les montants nécessaires en trésorerie pour assurer la bonne exécution de l'ensemble de ses engagements.

#### Autres engagements :

A la connaissance du Groupe, aucun autre engagement hors bilan significatif n'existe à la clôture de l'exercice.

#### Détail des garanties reçues :

- Dans le cadre de l'acquisition de la branche AI Control Cervac en France, la banque Dresdner Kleinwort Wasserstein a garanti le paiement de toutes sommes à régler au profit des acheteurs de la branche pour un montant maximum de 800 K€. Cette garantie a expiré pendant l'exercice.
- Dans le cadre de l'acquisition des sociétés LBE et PharmaControl en France, la banque Crédit Mutuel a garanti à première demande le paiement de toutes sommes à régler non payées par CG Pharm au profit de la société Eurofins Ventures BV pour un montant maximum de 300 K€. Au 31 décembre 2007, le montant de la garantie s'élève à 150 K€.
- Dans le cadre de l'acquisition de la société Chemical Control en Italie, les vendeurs ont garanti le paiement de toutes sommes à régler au profit de la société Eurofins Ventures BV pour un montant maximum de 810 K€. Cette garantie a expiré pendant l'exercice.

#### Droit individuel de formation

Suivant les lois françaises, chaque salarié a un droit individuel de formation de 20 heures par an. Le nombre d'heures rattaché à ce dispositif représente un montant pour l'ensemble des salariés français de plus de 66.000 heures. Le nombre d'heures pris au titre de ce dispositif durant la période représente entre 400 et 500 heures.

#### **4.3 Exposition aux risques de change et de taux d'intérêt**

en milliers d'€	2007	2006
Instruments financiers – Actif	2.388	1.062
Instruments financiers – Passif	0	0
<b>Total net</b>	<b>2.388</b>	<b>1.062</b>

#### Exposition aux risques de taux d'intérêt

Les instruments financiers mis en place ont principalement pour objet de couvrir le risque de taux de la dette financière long terme à taux variable.

Swap de taux fixe pour une valeur nominale de 10.394 K€ concernant deux emprunts bancaires. La juste valeur des swaps est estimée au 31 décembre 2007 à un actif de 103 K€.

Les obligations issues de l'émission d'OBSAR produisent des intérêts trimestriels, au taux de l'Euribor 3 mois majoré de 0,85% par an. Sur les 120 millions d'Euros d'OBSAR de valeur nominale, 100 millions d'Euros ont fait l'objet d'une couverture de risque de taux par échange du taux Euribor 3 mois avec un taux d'intérêt fixe de 3,8075% jusqu'à l'arrivée à échéance des obligations. La juste valeur du swap représente au 31 décembre 2007 un actif de 2.285 K€.

La variation des instruments financiers figure en capitaux propres pour 1.326 K€.

L'exposition du Groupe au risque de taux d'intérêts prenant en compte les transactions ci-dessus est la suivante :

	2007	2006
Dette à taux fixe	71%	70%
Dette à taux variable	29%	30%

Etant donné la décomposition entre taux fixe et taux variable au 31 décembre 2007, une augmentation ou une diminution de +/- 1% des taux d'intérêts aurait un impact de 496 K€ en année pleine sur le résultat avant impôt.

#### Exposition au risque de change

L'exposition au risque de change de l'actif net s'analyse de la façon suivante au 31 décembre 2007 :

en milliers d'€	2007	2006
<b>Total Actif net (situation nette)</b>		
DKK	14.889	12.012
SEK	9.085	-
NOK	3.403	-
USD	31.451	25.224
GBP	12.785	6.173
Autres	3.826	-879
<b>Total</b>	<b>75.439</b>	<b>42.530</b>

#### **4.4 Instruments dilutifs de capital**

Plans d'options de souscription d'actions

Des plans d'options sont attribués aux salariés. L'évolution du nombre d'options est la suivante :

en milliers d'options	2007	2006
A l'ouverture	725	701
Options accordées et/ou ré-attribuées (*)	134	158
Options exercées	-94	-134
Options expirées	0	0
<b>A la clôture</b>	<b>765</b>	<b>725</b>

(\*) selon les conditions des nouveaux plans d'options (prix d'exercice, date d'exercice...).

765.557 options de souscription peuvent toujours être exercées. Un détail est fourni dans le rapport de gestion.

#### **BSAR**

Les bons de souscription d'actions remboursables (BSAR) sont liés à l'émission d'OBSAR (Note 3.11), 272.654 BSAR peuvent encore être exercés. 76 bons ont déjà été exercés en 2007 et 2006.

#### **Paiement partiel et facultatif de prix d'acquisition par échange d'actions de la société (Note 1.21)**

Au 31 décembre 2007, le nombre total d'actions susceptibles d'être livrées par application des protocoles concernés s'élève à 138.610 actions et se rapporte principalement à l'acquisition de deux laboratoires au Royaume-Uni.

#### **Détail de la moyenne pondérée d'actions ordinaires diluée**

En Milliers	2007	2006
Moyenne pondérée d'actions ordinaires (existantes)	13.903	13.806
Moyenne pondérée d'options de souscription	762	691
BSAR	273	273
Payements d'acquisitions partiels et facultatifs en actions Eurofins	139	169
<b>Moyenne pondérée d'actions ordinaires diluée</b>	<b>15.077</b>	<b>14.939</b>

#### **4.5 Résultat net par action**

	Résultat net	Moyenne pondérée d'actions ordinaires	Résultat net par action
<b>Actions Existantes</b>			
Total	17.638	13.903	1,27
Détenteurs d'instruments hybrides	4.938	13.903	0,36
Détenteurs du capital social	12.700	13.903	0,91
<b>Dilué</b>			
Total	17.638	15.077	1,17
Détenteurs d'instruments hybrides	4.938	15.077	0,33
Détenteurs du capital social	12.700	15.077	0,84

#### **4.6 Evénements post-clôture**

Acquisition de différents laboratoires en Allemagne, en Thaïlande et en Chine. En raison de leur date d'acquisition récente, l'information relative au prix d'acquisition et à la juste valeur des actifs et des dettes liée à ces transactions n'est pas fournie.

#### 4.7 Opérations entre parties liées

Le Groupe est contrôlé par la famille Martin. Cette dernière détient 47,80% des actions de la société et 54,46% des droits de vote.

Les opérations entre la Société et ses filiales, lesquelles sont des parties liées, ont été éliminées en consolidation et ne sont pas déclarées dans cette note.

Les transactions avec les sociétés mises en équivalence ou avec des sociétés détenant des actions Eurofins comme Analytical Bioventures SCA ou des sociétés dont certains membres de la direction détiennent une influence significative telle que International Assets Finance SARL, filiale de Analytical Bioventures SCA, sont les suivantes :

en millions d'€	2007	2006
Achat de biens	0,0	0,0
Ventes de biens	0,0	0,0
Prestations de services de support facturés par des parties liées	0,0	0,0
Prestations de services de support facturés par Eurofins	0,0	0,0
Dettes fournisseurs dues par des parties liées	3,0	2,8
Créances clients dues par des parties liées	0,0	0,0
Comptes courants avec des parties liées	3,6	2,8
Loyer	0,0	0,0

La rémunération des mandataires sociaux est détaillée comme suit :

en millions d'€	2007	2006
Rémunération et autres avantages	1,1	1,0

## 5. Périmètre de Consolidation

### 5.1 Changement dans le périmètre de consolidation en 2007

Société *	Pays	Statut	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation	Date d'entrée
Eurofins Agrisearch Americas Inc.	USA	Filiale de : Agrisearch UK Ltd	100	100	Intégration globale	01/07
Biolab SpA	Italie	Eurofins Scientific Italia Srl	100	100	Intégration globale	01/07
Biolab Espagnola de Analisis e Investigacion S.L.	Espagne	Biolab SpA	100	67	Intégration globale	01/07
Eurofins - Ofi Lebensmittelanalytik GmbH	Autriche	Eurofins Eastern Ventures BV	100	51	Intégration globale	01/07
X-Lab AS	Norvège	Eurofins Norge AS	100	100	Intégration globale	01/07
Agderlab AS	Norvège	Eurofins Norge AS	100	100	Intégration globale	04/07
Eurofins Central Analytical Laboratories Inc.	USA	Eurofins Ventures BV	100	96	Intégration globale	04/07
Institut Dr. Rothe GmbH	Allemagne	Eurofins Food III DE GmbH	100	100	Intégration globale	04/07
Eurofins Food I US Inc.	USA	Eurofins Food I NL US BV	100	100	Intégration globale	04/07
Eurofins Pharma I US Inc.	USA	Eurofins Pharma I NL US BV	100	100	Intégration globale	04/07
Eurofins Pharma I NL US BV	Pays Bas	Eurofins Scientific SE	100	100	Intégration globale	04/07
Eurofins Food I NL US BV	Pays Bas	Eurofins Food Lux Sarl	100	100	Intégration globale	04/07
Eurofins Food III DE GmbH	Allemagne	Eurofins Food Lux Sarl	100	100	Intégration globale	04/07
Eurofins Laborservices GmbH	Allemagne	Eurofins Food Lux Sarl	100	100	Intégration globale	04/07
Eurofins Agro-Sciences I DE GmbH	Allemagne	Eurofins Agrosociences Lux Sarl	100	100	Intégration globale	04/07
Eurofins I Verwaltungsgesellschaft GmbH	Allemagne	Eurofins Scientific SE	100	100	Intégration globale	04/07
Eurofins Product Testing GmbH	Allemagne	Eurofins Scientific SE	100	100	Intégration globale	04/07
Eurofins Food I UK Ltd	Royaume-Uni	Eurofins Food Lux Sarl	100	100	Intégration globale	04/07
Eurofins Agro-Sciences I UK Ltd	Royaume-Uni	Eurofins Agrosociences Lux Sarl	100	100	Intégration globale	04/07
Eurofins Environment I DK A/S	Danemark	Eurofins Environment Lux Sarl	100	100	Intégration globale	04/07
Eurofins Pharma I DK A/S	Danemark	Eurofins Scientific SE	100	100	Intégration globale	04/07
LabNett AS	Norvège	Eurofins Environment I NO AS	100	100	Intégration globale	06/07
Alphacon GmbH	Allemagne	Eurofins Umwelt GmbH	100	100	Intégration globale	07/07
Qualis Srl	Italie	Chemical Control Srl	100	100	Intégration globale	07/07
Lara Europe Analyses SA	France	Eurofins Scientific Développement SAS	100	92,64	Intégration globale	08/07
Optimed Lyon SAS	France	Eurofins Pharma France SAS	100	100	Intégration globale	09/07
Eurofins Norsk Matanalyse AS	Norvège	Eurofins Food I NO AS	100	60	Intégration globale	09/07
Eurofins Agrosociences Lux Sarl	Luxembourg	Eurofins Ventures Lux Sarl	100	100	Intégration globale	09/07
Eurofins Ventures I FR SAS	France	Eurofins Scientific SE	100	100	Intégration globale	09/07
Eurofins Food I NO AS	Norvège	Eurofins Scientific SE	100	100	Intégration globale	09/07
Eurofins Environment I NO AS	Norvège	Eurofins Scientific SE	100	100	Intégration globale	09/07
Eurofins Agrosocience Services Kft	Hongrie	Eurofins GAB GmbH	100	100	Intégration globale	09/07
Eurofins LDA 45 SAS	France	Eurofins Environnement SAS	100	100	Intégration globale	09/07
Eurofins Food I S AB	Suède	Eurofins Scientific SE	100	100	Intégration globale	10/07
Eurofins Environment I S AB	Suède	Eurofins Scientific SE	100	100	Intégration globale	10/07
Analycen AB	Suède	Eurofins Environment I S AB	100	100	Intégration globale	10/07
Analycen A/S	Danemark	Analycen AB	100	100	Intégration globale	10/07
Analycen AS	Norvège	Analycen AB	100	51	Intégration globale	10/07
Analycen Ecotox AS	Norvège	Analycen AS	100	51	Intégration globale	10/07
Analycen Oy	Finlande	Analycen AB	100	100	Intégration globale	10/07
Pegasus AB	Norvège	Analycen AB	100	100	Intégration globale	10/07
AnalyCen Polska Sp.z.o.o	Pologne	Analycen AB	100	100	Intégration globale	10/07
Bel/ Novamann International s.r.o.	Slovaquie	Eurofins Eastern Ventures BV	100	51	Intégration globale	10/07

Société *	Pays	Statut	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation	Date d'entrée
Gel s.r.o.	Slovaquie	Bel/ Novamann International s.r.o.	100	35,7	Intégration globale	10/07
Eurofins Norge NSC AS	Norvège	LabNett AS	100	100	Intégration globale	12/07
Environmental Research Center NV	Belgique	Eurofins Finance SA	100	100	Intégration globale	12/07
Eurofins Management Services SAS	France	Eurofins Scientific Developpement SAS	100	100	Intégration globale	12/07
Eurofins Asian Ventures BV	Pays Bas	Eurofins Scientific SE	100	100	Intégration globale	12/07
Eurofins Eastern Ventures BV	Pays Bas	Eurofins Scientific SE	100	100	Intégration globale	12/07
Eurofins Food V DE GmbH	Allemagne	Eurofins Scientific SE	100	100	Intégration globale	12/07
Eurofins Environment I DE GmbH	Allemagne	Eurofins Scientific SE	100	100	Intégration globale	12/07
Copia 75 GmbH	Allemagne	Eurofins Scientific SE	100	100	Intégration globale	12/07
Eurofins IT Infrastructure GmbH	Allemagne	Eurofins Scientific GmbH	100	100	Intégration globale	12/07
Eurofins Environment II DE GmbH	Allemagne	Eurofins Environment Lux Sarl	100	100	Intégration globale	12/07
Inlab GmbH	Allemagne	Eurofins Food III DE GmbH	100	51	Intégration globale	12/07
Operon Biotechnologies GmbH	Allemagne	Eurofins Genomics BV	100	72	Intégration globale	12/07
Eurofins Genomics Inc.	USA	Eurofins Genomics BV	100	100	Intégration globale	12/07
Operon Biotechnologies Inc.	USA	Eurofins Genomics Inc.	100	60,48	Intégration globale	12/07
Phoenix Acquisition Inc.	USA	Eurofins Ventures BV	100	100	Intégration globale	12/07
Operon Biotechnologies KK	Japon	Phoenix Acquisition Inc.	100	100	Intégration globale	12/07
Lincolne Sutton & Wood Ltd	Royaume-Uni	Eurofins Laboratories Ltd	100	100	Intégration globale	12/07

\* Veuillez noter pour des raisons de confidentialité le caractère non exhaustif des informations données.

## 5.2 Principales sociétés du Groupe

Les sociétés figurant dans le tableau ci-dessous sont intégrées globalement.

Société *	Pays	Statut	% de contrôle	% d'intérêt Groupe	Date d'entrée
Eurofins Scientific SE	France	Maison-Mère			
		<i>Filiale de :</i>			
ES Développement SAS	France	Eurofins Scientific SE	100	100	01/99
Eurofins ATS SAS	France	Eurofins Scientific Développement SAS	100	100	01/99
Le Chardonnay Sci	France	Eurofins Scientific SE	100	100	01/99
Eurofins Scientific Biosciences SAS	France	Eurofins Scientific Développement SAS	100	100	07/99
Eurofins Scientific Analytics SAS	France	Eurofins Scientific Développement SAS	100	100	07/99
Eurofins Environnement & Santé SAS	France	Eurofins Bioventures SAS	100	100	01/01
Eurofins LEM SAS	France	Eurofins Environnement SAS	100	100	01/01
Eurofins Scientific AgroGene SARL	France	Eurofins Scientific Développement SAS	100	99,42	10/02
Eurofins Certification SARL	France	Eurofins Scientific Développement SAS	100	100	07/03
ADME Bioanalyses SAS	France	Eurofins Pharma France SAS	100	100	10/04
LCN SAS	France	Eurofins Scientific Analytics SAS	100	100	12/04
Eurofins MWG Biotech France SAS	France	Eurofins Ventures BV	100	100	07/05
Eurofins Bioventures SAS	France	Eurofins Scientific SE	100	100	07/05
Eurofins Environnement SAS	France	Eurofins Bioventures SAS	100	100	07/05
IFEG SAS	France	Eurofins Ventures BV	100	75	11/05
LBE SAS	France	Eurofins Scientific Développement SAS	100	100	01/06
Eurofins Pharma Control SAS	France	Eurofins Pharma France SAS	100	100	01/06
Optimed SAS	France	Eurofins Pharma France SAS	100	77,60	01/06
GAB France SARL	France	Eurofins-GAB GmbH	100	100	01/06
Agriseach France SARL	France	Agriseach UK Ltd	100	100	01/06
Eurofins Pharma France SAS	France	Eurofins Scientific SE	100	100	06/06
Eurofins Medinet SAS	France	Eurofins Pharma France SAS	100	100	06/06
LHCF Environnement SAS	France	Eurofins Bioventures SAS	100	100	06/06
Eurofins Test Center SAS	France	Eurofins ATS SAS	100	100	10/06
Eurofins Cervac Ouest SAS	France	Eurofins Scientific Biosciences SAS	100	100	10/06
Eurofins Cervac Audit SAS	France	Eurofins Scientific Biosciences SAS	100	100	10/06
Eurofins Cervac Sud SAS	France	Eurofins Scientific Analytics SAS	100	100	10/06
Aix Management Services SAS	France	Eurofins Scientific Développement SAS	100	100	10/06
Lara Europe Analyses SA	France	Eurofins Scientific Développement SAS	100	92,64	08/07
Optimed Lyon SAS	France	Eurofins Pharma France SAS	100	100	09/07
Eurofins Ventures I FR SAS	France	Eurofins Scientific SE	100	100	09/07
Eurofins LDA 45 SAS	France	Eurofins Environnement SAS	100	100	09/07
Eurofins Management Services SAS	France	Eurofins Scientific Développement SAS	100	100	12/07
Eurofins Holding Ltd	Royaume-Uni	Eurofins Food I UK Ltd	100	100	01/06
Eurofins Laboratories Ltd	Royaume-Uni	Eurofins Holding Ltd	100	100	03/98
CPA Laboratories Ltd	Royaume-Uni	Eurofins Scientific SE	100	100	06/98
JACS Ltd	Royaume-Uni	Eurofins Holding Ltd	100	100	03/05
Eurofins Genetic Services Ltd	Royaume-Uni	Eurofins Ventures Lux Sarl	100	100	07/05
Agriseach Ltd	Royaume-Uni	Eurofins Agro-Sciences I UK Ltd	100	100	01/06
Agriseach UK Ltd	Royaume-Uni	Agriseach Ltd	100	100	01/06
Eurofins Environmental Services Ltd	Royaume-Uni	Eurofins Environment Lux Sarl	100	100	07/06
Eurofins Food I UK Ltd	Royaume-Uni	Eurofins Food Lux Sarl	100	100	04/07
Eurofins Agro-Sciences I UK Ltd	Royaume-Uni	Eurofins Agro-Sciences Lux Sarl	100	100	04/07
Lincolne Sutton & Wood Ltd	Royaume-Uni	Eurofins Laboratories Ltd	100	100	12/07
Eurofins Scientific (Ireland) Limited	Irlande	Eurofins Lux Sarl	100	100	07/03
Eurofins (NI) Limited	Irlande du Nord	Eurofins Holding Ltd	100	100	09/04
Eurofins Scientific GmbH	Allemagne	Eurofins Food Lux Sarl	100	100	05/98
Institut für Lebensmittel-, Wasser- und Umwelanalytik Nürnberg GmbH	Allemagne	Eurofins I Verwaltungsgesellschaft GmbH	100	100	11/98
Eurofins Analytik GmbH	Allemagne	GfA mbH	100	100	01/99
GfA mbH	Allemagne	Eurofins Scientific GmbH	100	100	01/01
Eurofins Medigenomix GmbH	Allemagne	Eurofins Ventures I DE GmbH	100	100	07/01
Ökometric GmbH	Allemagne	GfA mbH	100	100	01/03
GeneScan Europe AG	Allemagne	Eurofins Ventures BV	100	> 75	07/03
Eurofins GeneScan Analytics GmbH	Allemagne	GeneScan Europe AG	100	> 75	07/03
Eurofins Dr Specht GmbH	Allemagne	Eurofins Scientific GmbH	100	100	09/04
Ergo Forschungsgesellschaft mbH	Allemagne	Eurofins Scientific GmbH	100	100	01/05
SniP Biotech-Verwaltung-GmbH	Allemagne	Medigenomix GmbH	100	100	01/05
SniP Biotech GmbH & Co. KG	Allemagne	SniP Biotech-Verwaltungs-GmbH	100	100	01/05
MWG Biotech AG	Allemagne	Eurofins Genomics BV	100	> 80	01/05
MV Genetix GmbH	Allemagne	Eurofins Medigenomix GmbH	100	100	02/05
Eurofins Umwelt GmbH	Allemagne	Eurofins Environment Lux Sarl	100	100	03/05
Eurofins Umwelt West GmbH	Allemagne	Eurofins Environment II DE GmbH	100	100	04/05
IQS - Deutsches Institut für Lebensmitteluntersuchung GmbH	Allemagne	Eurofins Scientific GmbH	100	100	04/05
Eurofins-GAB GmbH	Allemagne	Eurofins Agro-Sciences I DE GmbH	100	100	01/06
Eurofins AUA GmbH	Allemagne	Eurofins Umwelt GmbH	100	100	01/06

Société *	Pays	Statut	% de contrôle	% d'intérêt Groupe	Date d'entrée
Fintelmann & Meyer H.U. GmbH	Allemagne	Eurofins Food I DE GmbH	100	100	01/06
Institut Prof. Dr. Jäger GmbH	Allemagne	Eurofins Umwelt GmbH	100	100	04/06
Eurofins Food I DE GmbH	Allemagne	Eurofins Food Lux Sarl	100	100	12/06
Eurofins Ventures I DE GmbH	Allemagne	Eurofins Ventures Lux Sarl	100	100	12/06
Eurofins MWG GmbH	Allemagne	MWG Biotech AG	100	> 80	01/07
Eurofins MWG Synthesis GmbH	Allemagne	MWG Biotech AG	100	> 80	01/07
Institut Dr. Rothe GmbH	Allemagne	Eurofins Food III DE GmbH	100	100	04/07
Eurofins Food III DE GmbH	Allemagne	Eurofins Food Lux Sarl	100	100	04/07
Eurofins Laborservices GmbH	Allemagne	Eurofins Food Lux Sarl	100	100	04/07
Eurofins Agro-Sciences I DE GmbH	Allemagne	Eurofins Agrosociences Lux Sarl	100	100	04/07
Eurofins I Verwaltungsgesellschaft GmbH	Allemagne	Eurofins Scientific SE	100	100	04/07
Eurofins Product Testing GmbH	Allemagne	Eurofins Scientific SE	100	100	04/07
Alphacon GmbH	Allemagne	Eurofins Umwelt GmbH	100	100	07/07
Eurofins Environment II DE GmbH	Allemagne	Eurofins Environment Lux Sarl	100	100	12/07
Inlab GmbH	Allemagne	Eurofins Food III DE GmbH	100	51	12/07
Operon Biotechnologies GmbH	Allemagne	Eurofins Genomics BV	100	72	12/07
Eurofins Food V DE GmbH	Allemagne	Eurofins Scientific SE	100	100	12/07
Eurofins Environment I DE GmbH	Allemagne	Eurofins Scientific SE	100	100	12/07
Copia 75 GmbH	Allemagne	Eurofins Scientific SE	100	100	12/07
Eurofins IT infrastructure GmbH	Allemagne	Eurofins Scientific GmbH	100	100	12/07
Analytico Beheer BV	Pays-Bas	Analytico BV	100	100	10/00
Eurofins Analytico Food BV	Pays-Bas	Analytico Beheer BV	100	100	10/00
Eurofins Ventures BV	Pays-Bas	Eurofins Scientific SE	100	100	04/01
Eurofins Scientific BV	Pays-Bas	Eurofins Lux SARL	100	100	04/01
Analytico BV	Pays-Bas	Eurofins Scientific BV	100	100	04/01
Analytico Milieu BV	Pays-Bas	Analytico BV	100	100	04/01
Eurofins Medinet BV	Pays-Bas	Analytico BV	100	100	04/01
Analytico Information Technology BV	Pays-Bas	Analytico BV	100	100	04/01
Medinet International BV	Pays-Bas	Analytico BV	100	100	04/01
CRL Medinet BV	Pays-Bas	Analytico BV	100	100	04/01
ProMonitoring BV	Pays-Bas	Analytico BV	100	80	10/04
Environmental Laboratories BV	Pays-Bas	Analytico BV	100	100	01/05
Eurofins C Mark BV	Pays-Bas	Analytico Food BV	100	100	03/06
Eurofins Genomics BV	Pays-Bas	Eurofins Ventures BV	100	72	07/06
Eurofins Food I NL US BV	Pays-Bas	Eurofins Food Lux SARL	100	100	04/07
Eurofins Pharma I NL US BV	Pays-Bas	Eurofins Scientific SE	100	100	04/07
Eurofins Eastern Ventures BV	Pays-Bas	Eurofins Scientific SE	100	100	12/07
Eurofins Asian Ventures BV	Pays-Bas	Eurofins Scientific SE	100	100	12/07
Analytico Milieu NV	Belgique	Analytico BV	100	100	04/01
Eurofins Scientific Services SA	Belgique	Eurofins Scientific SE	100	100	06/01
Eurofins Finance SA	Belgique	Eurofins Scientific SE	100	100	07/06
Environmental Research Center NV	Belgique	Eurofins Finance SA	100	100	12/07
Eurofins Danmark A/S	Danemark	Eurofins Scientific SE	100	100	01/01
Eurofins A/S	Danemark	Eurofins Miljo A/S	100	100	01/01
Eurofins Miljo A/S	Danemark	Eurofins Environment I DK A/S	100	100	06/05
Eurofins Pharma A/S	Danemark	Eurofins Scientific SE	100	100	01/06
Eurofins Steins Laboratorium A/S	Danemark	Eurofins Ventures BV	100	100	07/06
Eurofins Environment I DK A/S	Danemark	Eurofins Environment Lux Sarl	100	100	04/07
Eurofins Pharma I DK A/S	Danemark	Eurofins Scientific SE	100	100	04/07
Analycen A/S	Danemark	Analycen AB	100	100	10/07
Eurofins Sverige AB	Suède	Eurofins Denmark A/S	100	100	04/04
Eurofins Steins Laboratorium AB	Suède	Eurofins Steins Laboratorium A/S	100	100	07/06
Eurofins Food I S AB	Suède	Eurofins Scientific SE	100	100	10/07
Eurofins Environment I S AB	Suède	Eurofins Scientific SE	100	100	10/07
Analycen AB	Suède	Eurofins Environment I S AB	100	100	10/07
Pegasus AB	Suède	Analycen AB	100	100	10/07
M-Lab AS	Norvège	Eurofins Environment I NO AS	100	100	10/04
Eurofins Norge AS	Norvège	Eurofins Environment I NO AS	100	100	05/06
X-Lab AS	Norvège	Eurofins Norge AS	100	100	01/07
Agderlab AS	Norvège	Eurofins Norge AS	100	100	04/07
LabNett AS	Norvège	Eurofins Environment I NO AS	100	100	06/07
Eurofins Norsk Matanalyse AS	Norvège	Eurofins Food I NO AS	100	60	09/07
Eurofins Food I NO AS	Norvège	Eurofins Scientific SE	100	100	09/07
Eurofins Environment I NO AS	Norvège	Eurofins Scientific SE	100	100	09/07
Analycen AS	Norvège	Analycen AB	100	51	10/07
Analycen Ecotox AS	Norvège	Analycen AS	100	51	10/07
Eurofins Norge NSC AS	Norvège	LabNett AS	100	100	12/07
Analycen Oy	Finlande	Analycen AB	100	100	10/07
Agriseach Italia Srl	Italie	Agriseach UK Ltd	100	100	01/06
GAB Analisi Srl	Italie	Eurofins-GAB GmbH	100	80	01/06
Eurofins Scientific Italia Srl	Italie	Eurofins Ventures BV	100	100	07/06
Chemical Control Srl	Italie	Eurofins Scientific Italia Srl	100	100	08/06
Biolab SpA	Italie	Eurofins Scientific Italia Srl	100	100	01/07



Société *	Pays	Statut	% de contrôle	% d'intérêt Groupe	Date d'entrée
Qualis Srl	Italie	Chemical Control Srl	100	100	07/07
Steins Laboratorium Sp. z.o.o.	Pologne	Eurofins Eastern Ventures BV	100	100	07/06
GAB Poland Sp. z.o.o.	Pologne	Eurofins-GAB GmbH	100	100	01/06
AnalyCen Polska Sp.z.o.o	Pologne	Analycen AB	100	100	10/07
Agrisearch Iberica SL	Espagne	Agrisearch UK Ltd	100	100	01/06
Biolab Espagnola de Analisis e Investigacion S.L.	Espagne	Biolab SpA	100	67	01/07
Ergo Portugal - Laboratorio Da Qualidade Do Ar Ida	Portugal	Ergo Forschungsgesellschaft mbH	100	51	01/05
Eurofins - Ofi Lebensmittelanalytik GmbH	Autriche	Eurofins Eastern Ventures BV	100	51	01/07
Eurofins Scientific AG	Suisse	Eurofins Food Lux SARL	100	100	07/00
Bel/ Novamann International s.r.o.	Slovaquie	Eurofins Eastern Ventures BV	100	51	10/07
Gel s.r.o.	Slovaquie	Bel/ Novamann International s.r.o.	100	35,7	10/07
Eurofins Agrosience Services Kft	Hongrie	Eurofins GAB GmbH	100	100	09/07
Eurofins Scientific CZ s.r.o.	République Tchèque	Eurofins Scientific SE	100	100	10/06
Eurofins Lux Sarl	Luxembourg	Eurofins Scientific SE	100	100	12/06
Eurofins Ventures Lux Sarl	Luxembourg	Eurofins Lux Sarl	100	100	12/06
Eurofins Food Lux Sarl	Luxembourg	Eurofins Lux Sarl	100	100	12/06
Eurofins Environment Lux Sarl	Luxembourg	Eurofins Lux Sarl	100	100	12/06
Eurofins Pharma Lux Sarl	Luxembourg	Eurofins Lux Sarl	100	100	12/06
Eurofins Agrosiences Lux Sarl	Luxembourg	Eurofins Ventures Lux Sarl	100	100	09/07
Eurofins Scientific Inc.	USA	Eurofins Food I US Inc.	100	100	08/92
Eurofins GeneScan USA Inc.	USA	Eurofins GeneScan Analytics GmbH	100	> 75	07/03
MWG Biotech Inc.	USA	MWG Biotech AG	100	> 80	01/05
Eurofins Pharma US Holdings Inc.	USA	Eurofins Ventures BV	100	100	10/05
Avtech Laboratories Inc.	USA	Eurofins Pharma US Holdings Inc.	100	100	11/05
Eurofins Viralliance Inc.	USA	Eurofins Pharma US Holdings Inc.	100	100	11/05
Eurofins Medinet Inc.	USA	Eurofins Pharma US Holdings Inc.	100	100	06/06
Eurofins Product Safety Labs Inc.	USA	Eurofins Pharma US Holdings Inc.	100	100	07/06
Eurofins Agrisearch Americas Inc.	USA	Agrisearch UK Ltd	100	100	01/07
Eurofins Central Analytical Laboratories Inc.	USA	Eurofins Ventures BV	100	96	04/07
Eurofins Food I US Inc.	USA	Eurofins Food I NL US BV	100	100	04/07
Eurofins Pharma I US Inc.	USA	Eurofins Pharma I NL US BV	100	100	04/07
Eurofins Genomics Inc.	USA	Eurofins Genomics BV	100	100	12/07
Operon Biotechnologies Inc.	USA	Eurofins Genomics Inc	100	60,48	12/07
Phoenix Acquisition Inc.	USA	Eurofins Ventures BV	100	100	12/07
Eurofins do Brasil Analises de Alimentos Ltda	Brésil	Eurofins Ventures BV	100	100	07/03
MWG Biotech Pvt Ltd	Inde	Eurofins Ventures BV	100	100	01/05
Eurofins Hong Kong Ltd	Hong Kong	Eurofins Ventures BV	100	100	07/03
Eurofins Technology Services (Suzhou) Co., Ltd	Chine	Eurofins Scientific Développement SAS	100	100	12/06
Eurofins Medinet PTE. LTD	Singapore	Eurofins Medinet BV	100	100	12/06
Eurofins Scientific Japan KK	Japon	Eurofins Ventures BV	100	100	03/06
Operon Biotechnologies KK	Japon	Phoenix Acquisition Inc.	100	100	12/07

\* Veuillez noter pour des raisons de confidentialité le caractère non exhaustif des informations données.

### 5.3 Autres sociétés du Groupe

Les sociétés suivantes ne sont pas consolidées par intégration globale :

Société	Pays	Statut	% d'intérêt	Méthode de consolidation
		<i>Filiale de :</i>		
Akvamiljo Caspian A/S	Norvège	Eurofins Danmark A/S	27,3	Mise en équivalence
Z.F.D. GmbH	Allemagne	Ökometric GmbH	33,3	Mise en équivalence
Lugttek A/S	Danemark	Eurofins Danmark A/S	26,3	Mise en équivalence
Fasmac Co. Ltd.	Japon	Eurofins Scientific Japan KK	30	Mise en équivalence
Stericheck Srl	Italie	Biolab Spa	26,67	Mise en équivalence
Eurofins CS	République Tchèque	Eurofins Scientific SE	19,61	Non consolidée
Potravinform Slovensko s.r.o.	Slovaquie	Bel/ Novamann International s.r.o.	25,5	Non consolidée
Chemtox SAS	France	Eurofins Ventures BV	16	Non consolidée

\* Veuillez noter pour des raisons de confidentialité le caractère non exhaustif des informations données.

## 8. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

**Exercice clos le 31 décembre 2007**

Aux actionnaires  
**Eurofins Scientific SE**  
Rue Pierre Adolphe Bobierre  
44323 Nantes Cedex 3

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société EUROFINS SCIENTIFIC SE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

### II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Principes comptables :

Nous avons examiné les traitements comptables retenus par la société pour les engagements de rachats sur intérêts minoritaires qui ne font pas l'objet de dispositions spécifiques dans le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne et nous sommes assurés que la note 1.2 aux états financiers consolidés donne une information appropriée à cet égard.

Estimations comptables :

La société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans la note 1.8 aux états financiers consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes 1.3 et 1.8 donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Nantes, le 25 février 2008

Les commissaires aux comptes

**PricewaterhouseCoopers Audit**



Yves Pelle

**HLP Audit**



Jacques le Pomellec

## 9. Comptes sociaux et annexes de l'exercice clos le 31 décembre 2007

### Compte de Résultat

1er janvier 2007 au 31 décembre 2007

En milliers d' €	Notes	2007	2006
<b>Chiffre d'affaires</b>		<b>417</b>	<b>1.214</b>
Autres produits d'exploitation		7.506	5.071
Autres achats et charges externes		-8.287	-5.440
Impôts, taxes et versements assimilés		-76	-29
Salaires et traitements		-916	-774
Charges sociales		-243	-106
Dotations aux amortissements sur immobilisations		-95	-91
Dotations aux provisions sur actif circulant		-161	0
Dotations aux provisions pour risques et charges		-0	0
Autres charges		-27	-13
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>Note 3.1</b>	<b>-1.882</b>	<b>-168</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>Note 3.2</b>	<b>-13.815</b>	<b>-502</b>
<b>Résultat courant avant impôts</b>		<b>-15.697</b>	<b>-670</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>Note 3.3</b>	<b>149.939</b>	<b>-147</b>
Impôts sur les sociétés	<b>Note 3.4</b>	+299	+556
<b>Résultat net</b>		<b>+134.541</b>	<b>-260</b>

## Bilan

31 décembre 2007 (31 décembre 2006)

En milliers d' €	Note	2007	2006
Immobilisations incorporelles	<b>Note 1.1 / 2.1</b>	749	743
Immobilisations corporelles	<b>Note 1.2 / 2.2</b>	87	49
Immobilisations financières	<b>Note 1.3 / 2.3</b>	449.632	208.687
<b>Actif immobilisé</b>		<b>450.468</b>	<b>209.479</b>
Clients et comptes rattachés	<b>Note 1.4 / 2.5</b>	8.088	7.421
Autres créances	<b>Note 1.4 / 2.5</b>	14.939	656
Valeurs mobilières de placement	<b>Note 1.5 / 2.6</b>	0	0
Disponibilités	<b>Note 1.6 / 2.6</b>	769	12.391
Charges constatées d'avance	<b>Note 1.8 / 2.8</b>	62	23
<b>Actif circulant</b>		<b>23.858</b>	<b>20.491</b>
Charges à étaler	<b>Note 1.8 / 2.8</b>	615	834
Ecart de conversion actif		289	0
<b>Total Actif</b>		<b>475.230</b>	<b>230.805</b>
Capital social		1.398	1.388
Primes d'émission, de fusion, d'apport		58.783	58.070
Réserve légale		137	137
Réserves indisponibles		631	631
Autres réserves		0	0
Report à nouveau		3.821	5.470
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>134.541</b>	<b>-260</b>
Subventions d'investissement		0	0
Provisions réglementées		0	0
<b>Capitaux propres</b>	<b>Note 2.9</b>	<b>199.311</b>	<b>65.437</b>
Avances conditionnées	<b>Note 2.10</b>	40	80
Provisions pour risques et charges	<b>Note 1.9/ 2.11</b>	307	67
Titres supersubordonnés à durée indéterminée	<b>Note 1.13/ 2.12</b>	104.938	0
Autres emprunts obligataires	<b>Note 1.12/ 2.13</b>	120.291	120.268
Emprunts et dettes financières	<b>Note 1.11/ 2.14</b>	18.869	42.510
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	<b>Note 1.11/ 2.15</b>	1.396	1.096
Dettes fiscales et sociales	<b>Note 1.11/ 2.15</b>	332	315
Autres dettes	<b>Note 1.11/ 2.15</b>	29.728	1.007
Produits constatés d'avance	<b>Note 1.10 / 2.17</b>	0	5
<b>Passif circulant</b>		<b>275.554</b>	<b>165.201</b>
Ecart de conversion passif		18	20
<b>Total Passif</b>		<b>475.230</b>	<b>230.805</b>

## Tableau de financement

1er janvier 2007 au 31 décembre 2007

En milliers d' €		2007	2006
<b>Opérations d'exploitation</b>			
Résultat net	+/-	134.541	-260
* Amortissements, provisions, transfert de charges	+/-	+3.490	-1.342
* Plus ou moins values de cession	+/-	-149.892	+191
<b>Variation du besoin en fonds de roulement</b>		<b>+18.970</b>	<b>+744</b>
<b>Flux de trésorerie dégagés par les opérations d'exploitation</b>		<b>7.109</b>	<b>-667</b>
<b>Opérations d'investissement</b>			
* Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	-153	-123
* Acquisitions d'immobilisations financières et augmentations des créances rattachées aux participations	-	-488.298	-172.774
Cessions d'immobilisations			
* Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	+	614	4.500
* Cessions d'immobilisations financières et diminutions des créances rattachées aux participations	+	393.420	62.123
Variation dettes sur immobilisations	+/-	0	0
<b>Flux de trésorerie dégagés par les opérations d'investissement</b>		<b>-94.417</b>	<b>-106.274</b>
<b>Opérations de financement</b>			
Augmentation des capitaux propres	+	723	948
Distribution de dividendes	+/-	-1.388	0
Augmentation de dettes financières	+	0	20.000
Remboursement de dettes financières	-	-25.482	-30.101
Emission d'OBSAR	+	0	120.001
Titres supersubordonnés à durée indéterminée	+	100.000	0
<b>Flux de trésorerie dégagés par les opérations de financement</b>		<b>+73.853</b>	<b>+110.848</b>
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>-13.455</b>	<b>+3.907</b>
Trésorerie à l'ouverture		12.391	8.484
Trésorerie à la clôture		-1.064	12.391

## Annexe aux comptes sociaux au 31 décembre 2007

L'ensemble des chiffres de l'annexe est présenté en milliers d'Euros (K€).

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels et constituent l'annexe au bilan avant répartition du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2007 d'une durée de douze mois, du 1er janvier 2007 au 31 décembre 2007.

Les principes comptables généralement admis en France ont été appliqués, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels conformes aux dispositions légales françaises.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### NOTE 1 – REGLES ET METHODES COMPTABLES

#### 1.1 - Immobilisations incorporelles

##### Logiciels et brevets

Les logiciels sont acquis ou développés en interne et évalués à leur coût d'acquisition ou de revient. Les amortissements pour dépréciation sont calculés dans les conditions suivantes :

Intitulés	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	1 à 5 ans
Brevets	Linéaire	5 ans

##### Fonds commercial

Le fonds commercial correspond à la valorisation du fonds d'Eurofins SA lors de sa fusion avec Eurofins Scientific SA en date du 28 juillet 1997 avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 1997. Le fonds de commerce n'est pas amorti comme l'autorise la législation en vigueur. La valeur d'inventaire est déterminée par référence à une valeur de part de marché et à une valeur de rendement. La valeur de rendement est calculée à partir du résultat net et de la marge brute d'autofinancement.

Si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation des éléments incorporels du fonds de commerce est constituée.

Ce fonds de commerce fait l'objet d'une location gérance à sa filiale Eurofins Scientific Analytics depuis le 1er janvier 2001.

#### 1.2 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur valeur d'apport.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Intitulés	Mode	Durée
Agencements et installations	Linéaire	1 à 5 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire/ Dégressif	3 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	2 à 5 ans
Installations techniques	Linéaire	2 à 8 ans
matériel et outillage		
Agencements matériel et outillage	Linéaire	2 à 5 ans

### 1.3 - Immobilisations financières

#### Titres de participation

Les titres de participation sont enregistrés/comptabilisés à leur valeur d'acquisition. A la fin de l'exercice, une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'entrée dans le patrimoine (cf. notes 2.3 et 2.4). La valeur d'inventaire tient compte des écarts d'acquisition des filiales constatés dans les comptes consolidés, de la notion de possession durable des titres, de la rentabilité actuelle et des perspectives d'avenir des sociétés considérées. La valeur d'inventaire est définie comme la valeur la plus élevée entre le prix de vente net de l'actif et sa valeur d'utilité.

Le prix de vente net de l'actif correspond à une estimation à partir de multiples de critères financiers. Les multiples sont validés annuellement par comparaison avec la valorisation et le prix d'acquisition de sociétés concurrentes. Deux méthodes sont appréhendées tenant compte de la situation de la société acquise au moment de l'acquisition :

- valeur « part de marché » liée à la moyenne du chiffre d'affaires des deux derniers exercices,
- valeur « profitabilité récente » liée à la moyenne de l'excédent brut d'exploitation et du résultat d'exploitation sur les deux derniers exercices.

La valeur d'utilité est estimée à partir des entrées et sorties de trésorerie futures, en y appliquant un taux d'actualisation approprié. La valeur d'utilité est réalisée sur la base d'hypothèses réalistes et sur une période de 5 ans. La valorisation tient compte des flux de trésorerie nets qui seront, s'il y a lieu, reçus ou payés lors de la sortie de l'actif à la fin de sa durée de vie.

#### Créances rattachées à des participations

Les créances rattachées à des participations représentent des avances effectuées aux filiales. Une provision pour dépréciation est constituée en harmonie avec les principes suivis pour les provisions sur titres de participation, c'est-à-dire en tenant compte de la situation nette de la filiale et des entrées et sorties de trésorerie futures, permettant le remboursement de la créance.

#### Autres titres immobilisés

Les autres titres immobilisés sont évalués à leur coût d'acquisition. A la fin de l'exercice, une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'entrée dans le patrimoine.

#### 1.4 - Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsqu'il apparaît une perte probable en respectant le principe de prudence. Les provisions pour dépréciation constatées sont individualisées et ne résultent pas d'une estimation globale.

### 1.5 - Valeurs mobilières de placement

La valeur figurant au bilan est constituée du coût d'acquisition hors frais accessoires (prix pour lequel elles ont été acquises). Une provision pour dépréciation est constatée si la valeur liquidative (dernière valeur de rachat publiée) des valeurs mobilières de placement à la clôture de l'exercice est inférieure à leur coût d'acquisition.

### 1.6 – Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse et en banque sont évaluées à leur valeur nominale.

### 1.7 - Produits à recevoir

Les produits à recevoir inclus dans les postes d'actif circulant représentent le montant des produits non encore facturés ou reçus à la clôture de l'exercice, mais correspondant à des produits imputables à cet exercice.

### 1.8 - Comptes de régularisation

#### Charges constatées d'avance

Toutes les charges constatées d'avance sont liées à l'exploitation.

#### Charges à étaler

La commission bancaire d'ouverture de crédit de l'emprunt Crédit Lyonnais ainsi que les honoraires ayant contribué à la conclusion de l'opération, ont été étalés sur une période de 5 ans, à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2002. Les coûts relatifs à l'émission OBSAR ont été étalés sur la durée de l'OBSAR, sur une période de 7 ans, à partir du 14 mars 2006.

Le coût financier effectif incluant ces charges correspond aux conditions normales du marché pour les entreprises bénéficiant d'un risque similaire.

### 1.9 - Provisions pour risques et charges

#### Provisions pour pertes de change et opérations en devises

Les créances, les dettes et les disponibilités en monnaies étrangères sont converties et comptabilisées sur la base du cours de change du mois précédant l'opération. A la clôture de l'exercice, toutes les opérations en devises figurant au bilan sont converties sur la base du taux de conversion à la date de l'arrêté des comptes, les différences de conversion sont inscrites aux comptes transitoires. Les pertes latentes entraînent la constitution d'une provision pour risques.

#### Provisions pour risques et charges

Les provisions sont constituées lorsque le Groupe a une obligation actuelle résultant d'événements passés. Il est probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de cette obligation puisse être estimé de façon raisonnable.

### 1.10 - Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance sont constitués de la quote-part des prestations de services non réalisées à la clôture de l'exercice mais facturés sur des contrats d'analyses et de savoir-faire s'étalant sur plusieurs exercices ou bien à cheval sur les exercices N et N+1.

### 1.11 - Charges à payer

Les charges à payer incluses dans les postes de dettes représentent le montant des factures non encore parvenues à la clôture de l'exercice, mais correspondant à des charges imputables à cet exercice.

### 1.12– Emprunts obligataires (OBSAR)

Emission en 2006 d'obligations à bons de souscription et/ ou d'acquisition d'actions remboursables (OBSAR) pour un montant de 120 M€ pour financer la croissance du Groupe.

Les principales caractéristiques des OBSAR sont les suivantes :

- o 90.910 OBSAR émises au prix de 1.320 € chacune ;
- o Intérêt : Euribor 3 mois + 0,85% l'an payable trimestriellement à terme échu ;
- o Amortissement : en trois tranches égales les 14 mars 2011, 14 mars 2012 et 14 mars 2013.

A chaque Obligation sont attachés 3 BSAR (soit 272.730 BSAR) qui donnent chacun le droit de souscrire pendant 7 ans une action nouvelle ou existante Eurofins Scientific au prix de 55 €, étant précisé que lors de l'exercice des BSAR, la société pourra à son gré remettre des actions nouvelles à émettre ou des actions existantes ou une combinaison des deux.

Pour mémoire, les droits de souscription attribués aux membres du concert composé des actionnaires dirigeants de la société ont ainsi été cédés à un pool de banques qui ont souscrit les OBSAR auxquels les DPS donnaient droit à titre irréductible et réductible. Il était convenu que les banques concernées ne souhaitent pas conserver les BSAR, elles les ont donc recédés immédiatement après la souscription à la société Analytical Bioventures SCA de droit luxembourgeois. Cette dernière a enfin cédé la quasi-totalité des BSAR qu'elle avait achetés à des cadres dirigeants du Groupe, en France et à l'étranger, sous réserve de conditions d'incessibilité et de non conversion pendant une durée de 5 ans.

### 1.13 – Titres supersubordonnés à durée indéterminée (instrument hybride)

Eurofins a procédé en 2007 à l'émission de titres super-subordonnés à durée indéterminée d'un montant nominal de 100 M€. Les titres produiront un coupon à taux fixe de 8,081% durant les 7 premières années, soit l'équivalent du taux de swap à 7 ans plus 370 points de base. Bien que s'agissant d'obligations perpétuelles, Eurofins se réserve le droit de les rembourser au pair par anticipation en mai 2014. Cet instrument de dette est coté sur le marché non réglementé « *Freiverkehr* » à Francfort.

### 1.14 – Impôt sur les sociétés

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002, Eurofins Scientific SE a opté pour le régime d'intégration fiscale des filiales françaises contrôlées à plus de 95% prévu à l'article 223 A du Code Général des Impôts. Pour la société Eurofins Scientific SE, l'effet d'impôt au titre de l'exercice inscrit au compte de résultat, est composé :

- du produit global, égal à la somme des impôts versés par les filiales bénéficiaires,
- de la charge nette d'impôt, ou du produit de la créance de report en arrière résultant de la déclaration d'intégration fiscale,
- de la charge d'impôt correspondant aux éventuels reversements d'économie d'impôt faits aux filiales déficitaires, ou au produit d'impôt correspondant à leur remboursement par les filiales,
- et des régularisations éventuelles sur la charge d'impôt d'exercices antérieurs.

### 1.15 - Consolidation

La société Eurofins Scientific SE est la société-mère du groupe Eurofins Scientific.



## NOTE 2 - INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

### 2.1 - Valeurs brutes et amortissements des immobilisations incorporelles

En milliers d'€	Valeur au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur à la fin de l'exercice
<b>Valeurs brutes</b>				
Logiciels et brevets	235	66	-13	288
Fonds de commerce	662	0	0	662
Immobilisations en cours	14	7	-14	7
<b>TOTAL</b>	<b>911</b>	<b>73</b>	<b>-27</b>	<b>957</b>
<b>Amortissements</b>				
Logiciels et brevets	168	53	-13	208
Fonds de commerce	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>168</b>	<b>53</b>	<b>-13</b>	<b>208</b>
<b>Valeurs nettes</b>	<b>743</b>			<b>749</b>

### 2.2 - Valeurs brutes et amortissements des immobilisations corporelles

En milliers d'€	Valeur au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur à la fin de l'exercice
<b>Valeurs brutes</b>				
Installations techniques, matériel et outillage	1.231	0	-106	1.125
Agencements et installations	346	0	-27	319
Matériel de transport	8	0	0	8
Matériel et mobilier de bureau	103	80	-6	178
Immobilisations en cours	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>1.688</b>	<b>80</b>	<b>-139</b>	<b>1.630</b>
<b>Amortissements</b>				
Installations techniques, matériel et outillage	1.231	0	-106	1.125
Agencements et installations	343	1	-27	317
Matériel de transport	8	0	0	8
Matériel et mobilier de bureau	58	41	-6	93
<b>Total</b>	<b>1.639</b>	<b>42</b>	<b>-139</b>	<b>1.543</b>
<b>Valeurs nettes</b>	<b>49</b>			<b>87</b>

### 2.3 - Valeurs brutes et dépréciation des immobilisations financières

En milliers d'€	Valeur au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur à la fin de l'exercice
<b>Valeurs brutes</b>				
Titres de participation	206.823	476.011	-242.051	440.783
Créances rattachées à des participations (Note 2.4)	2.088	12.287	-2.077	12.298
Autres titres immobilisés	0	0	0	0
Autres immobilisations financières	3	0	0	3
Actions propres	0	0	0	0
<b>Total Valeurs brutes</b>	<b>208.914</b>	<b>488.298</b>	<b>-244.128</b>	<b>453.084</b>
<b>Dépréciations</b>				
Titres de participation	227	3.452	-227	3.452
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0
<b>Total Dépréciations</b>	<b>227</b>	<b>3.452</b>	<b>-227</b>	<b>3.452</b>
<b>Valeurs nettes</b>	<b>208.687</b>			<b>449.632</b>

#### Titres de participations :

Des augmentations de capital ont été réalisées dans les filiales suivantes :

- Eurofins Scientific Développement SAS pour un montant de 13.000 K€,
- Eurofins Finance SA pour un montant de 30.000 K€,
- Eurofins Ventures BV pour un montant de 17.000 K€,
- Eurofins Lux Sarl pour un montant de 172.944 K€.

Durant l'exercice, Eurofins Scientific SE a pris des participations dans les sociétés suivantes :

- Eurofins I Verwaltungsgesellschaft GmbH, Eurofins Product Testing GmbH, Eurofins Food V DE GmbH, Eurofins Environment I DE GmbH, Copia 75 GmbH en Allemagne,
- Eurofins Ventures I FR SAS, Eurofins Pharma France SAS, Eurofins Bioventures SAS en France,
- Eurofins Food Lux Sarl, Eurofins Environment Lux Sarl et Eurofins Ventures Lux Sarl au Luxembourg,
- Eurofins Pharma I DK A/S, Eurofins Environment I NO AS, Eurofins Food I NO AS, Eurofins Environment I S AB et Eurofins Food I S AB en Scandinavie,
- Eurofins Eastern Ventures BV, Eurofins Asian Ventures BV, Eurofins Pharma I NL US BV aux Pays-Bas.

Au cours de l'exercice 2007, la société a procédé à une rationalisation de ses participations directes sans impact sur le périmètre économique du Groupe en :

- regroupant, par l'intermédiaire du holding luxembourgeois Eurofins LUX sarl, la plupart des participations de la société EUROFINS SCIENTIFIC au sein de quatre autres sous holdings luxembourgeois en fonction du secteur d'activité (Eurofins Food LUX sarl, Eurofins Pharma LUX sarl, Eurofins Environment LUX sarl et Eurofins Ventures LUX sarl) ;
- et concomitamment, en finançant ou refinançant les prêts inter-sociétés au sein du Groupe au travers de la société de droit belge Eurofins Finance S.A. et/ou de sa succursale luxembourgeoise en cours de constitution.

De ce fait, de nombreuses participations directes détenues auparavant par EUROFINS SCIENTIFIC S.E. ont été soit cédées soit apportées aux sous-holdings luxembourgeois susvisés. Parallèlement, de nouveaux holdings ont été constitués dans différents pays comme structure de tête des sociétés opérationnelles domestiques.

Ainsi, les filiales suivantes ont été cédées ou apportées sur l'exercice : Eurofins Scientific Inc, Eurofins Holding Ltd, Eurofins Scientific GmbH, Eurofins – Ofi Lebensmittelanalytik GmbH, Eurofins Scientific AG, Eurofins Scientific BV, Eurofins Miljo A/S.

**Actions propres** : au 31 décembre 2007, la société ne détient pas d'actions Eurofins Scientific (comme au 31 décembre 2006).

**Dépréciations** : les dépréciations constatées sur titres de participation concernent la filiale anglaise CPA Laboratories Ltd pour 2.696 K€ et la filiale danoise Eurofins Pharma A/S pour 756 K€. Une reprise concernant la filiale suisse Eurofins Scientific AG a été constatée sur l'exercice de 227 K€ suite à l'amélioration de la situation financière de la société.

## 2.4 - Tableau des filiales et participations – inventaire des valeurs mobilières

Filiales & Participations (*) En milliers d'€	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenu %	Valeur comptable des titres		CA	Résultats	Prêts & Avances Consentis	Cautions et avals Donnés	Produits financiers	Dividendes Encaissés
				Brute	Nette						
<b>Filiales détenues à + de 50 %</b>											
CPA Laboratories Ltd	2.696	-1.628	100	2.696	0	303	-694	0	0	0	0
Eurofins 1. Verwaltungsgesellschaft GmbH	25	0	100	25	25	0	-21	0	0	0	0
Eurofins Product Testing GmbH	25	0	100	25	25	0	-131	0	0	0	0
Eurofins Food V GmbH	25	0	100	25	25	0	-4	0	0	0	0
Eurofins Environment I DE GmbH	25	0	100	25	25	0	-4	0	0	0	0
Copia 75 GmbH	25	0	100	25	25	0	-3	0	0	0	0
Eurofins Scientific Développement SAS	16.000	133	100	16.846	16.846		1.745	13.998	0	238	1.563
Le Chardonnay Sci	305	-3	100	324	324	0	-4	0	0	0	0
Eurofins Ventures I FR SAS	37	0	100	37	37	0	0	0	0	0	0
Eurofins Pharma France SAS	1.737	34	100	8.700	8.700	0	-420	0	0	0	0
Eurofins Bioventures SAS	6.967	72	100	9.500	9.500	0	453	0	0	0	0
Eurofins Finance SA	150.000	1.113	100	149.999	149.999	0	5.849	0	0	0	0
Eurofins Scientific Services SA	62	83	100	61	61	0	76	0	0	0	0
Eurofins Ventures BV	59	51.167	100	46.462	46.462	0	14.067	0	14.164	0	0
Eurofins Pharma I NL US BV	18	0	100	18	18	0	-3	0	0	0	0
Eurofins Eastern Ventures BV	18	0	100	18	18	0	-3	1.763	0	0	0
Eurofins Asian Ventures BV	18	0	100	18	18	0	-3	605	0	0	0
Eurofins Danmark A/S	332	-1.008	100	65	65	0	540	0	0	0	0
Eurofins Pharma A/S	67	164	100	756	0	3.310	-877	161	0	0	0
Eurofins Steins Laboratorium A/S	3.948	4.113	12	2.883	2.883	21.249	156	0	0	0	0
Eurofins Pharma I DK A/S	67	0	100	67	67	0	-1	0	0	0	0
Eurofins Environment I NO AS	1.321	17	100	1.321	1.321	0	-16	0	0	0	0
Eurofins Food I NO AS	954	-4	100	954	954	0	-2	0	0	0	0
Eurofins Environment I S AB	2.762	-1	100	2.762	2.762	0	-100	0	0	0	0
Eurofins Food I S AB	12	-1	100	12	12	0	0	0	0	0	0
Eurofins Scientific CZ S.r.o	31	2	100	30	30	0	10	106	0	0	0
Eurofins Lux SARL	177.266	-28	100	177.266	177.266	0	17.789	1.020	0	0	0
Eurofins Food Lux SARL	90.210	-5	100	10.152	10.152	0	-24	0	0	0	0
Eurofins Environment Lux SARL	10.089	-5	100	2.251	2.251	0	-18	1.364	0	0	0
Eurofins Ventures Lux SARL	7.444	-5	100	7.431	7.431	0	-11	0	0	0	0
				440.754	437.302			19.017			
<b>Participations (détenues entre 10 et 50%)</b>											
Eurofins CS (République Tchèque)	4	19	19.61	1	1	86	15	0	0	0	0
<b>Obligations et titres assimilés (immobilisés)</b>											
<b>Titres de placement</b>											

(\*) chiffres des derniers exercices clos (excepté Eurofins CS chiffres au 31.12.2005)

La société Eurofins Scientific détient des bons de souscription d'actions sur la société Eurofins Scientific Développement pour un montant de 29 K€.

Les prêts et avances consentis se répartissent ainsi :  
Créances rattachées à des participations : 4.858 K€ /  
Comptes-courants actif : 14.159 K€ / Comptes-courants passif : 0 K€ (Participation directe), soit 19.017 K€.

<sup>1</sup> Voir détail en Note 4.3.2

## Créances rattachées à des participations

Les créances rattachées à des participations se décomposent comme suit :

En milliers d'€	2007	2006
Eurofins Scientific CZ Sro	106	0
Eurofins Lux Sarl	1.020	0
Eurofins Environnement Lux Sarl	1.364	0
Eurofins Asian Ventures BV	605	0
Eurofins Eastern Ventures BV	1.763	0
Avance Eurofins Ventures BV	0	2.076
Avance Eurofins Scientific CZ	0	6
Intérêts courus E. Danmark A/S	0	0
Intérêts courus E. Scientific Limited	0	0
Intérêts courus E. Laboratories Ltd	0	0
Intérêts courus E. Scientific GmbH	0	0
Intérêts courus Eurofins Scientific BV	0	0
Intérêts courus Eurofins Scientific Inc	0	0
Participation directe	4.858	2.082
Avance Eurofins Scientific Japan KK	5	6
Avance Eurofins Scientific Ireland Ltd	4.042	0
Avance Eurofins Viralliance Inc	1.825	0
Avance Eurofins Environmental Services Ltd	1.364	0
Avance Eurofins – Ofi Lebensmittelanalytik GmbH	204	0
Participation indirecte	7.440	6
Total (Note 2.3)	12.298	2.088

## 2.5 - Etat des créances

En milliers d'€	Montant brut	à - 1 an	à + 1 an
Créances rattachées à des participations	12.298	12.298	0
Autres immobilisations financières	3	0	3
Clients douteux	25	0	25
Créances clients	8.111	8.111	0
Etat	430	430	0
Groupe – Participation directe	14.159	14.159	0
Groupe – Participation indirecte	512	512	0
Débiteurs divers	0	0	0
Charges constatées d'avance	62	62	0
<b>Total</b>	<b>35.600</b>	<b>35.572</b>	<b>28</b>

## 2.6 – Trésorerie

### 2.6.1– Convention de trésorerie

La société mère Eurofins Scientific a conclu avec ses filiales françaises une convention d'Omnium de trésorerie. Cette convention est entrée en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2000.

Les filiales concernées par cette convention sont les suivantes : ES Développement, Eurofins ATS, ES Analytics, ES Biosciences, Eurofins Environnement, LCN et Eurofins Certification, Eurofins Pharmacontrol, LBE, Eurofins Environnement & Santé, Eurofins LEM, Eurofins MWG Biotech France, Eurofins Cervac Ouest, Eurofins Cervac Sud, Aix management services, Eurofins Test

Center, Eurofins Cervac Sud, Eurofins Bioventures, Eurofins Pharma France, IFEG et Eurofins Management Services.

La société gestionnaire applique les taux suivants :

- position créditrice des filiales EURIBOR 1 mois – 0.50 %
- position débitrice des filiales EURIBOR 1 mois + 0.50 %

La présente convention est conclue pour une durée indéterminée.

### 2.6.2– Etat des disponibilités

En milliers d'€	2007	2006
Valeurs mobilières de placement	0	0
Disponibilités	769	12.391
<b>Sous-total</b>	<b>769</b>	<b>12.391</b>
Intérêts débiteurs/ créditeurs de banque	-49	-36
Solde créditeurs de banque	-1.833	0
<b>Trésorerie à la clôture</b>	<b>-1.113</b>	<b>12.355</b>

## 2.7 - Produits à recevoir

En milliers d'€	2007	2006
Créances rattachées à des participations	0	0
Créances clients et comptes rattachés	0	81
Autres créances	1	1
Disponibilités Etat	0	0
Total des produits à recevoir inclus dans le poste de bilan actif	1	82

## 2.8 - Comptes de régularisation Actif

### 2.8.1 - Charges constatées d'avance

En milliers d'€	2007	2006
Exploitation	62	23

### 2.8.2 - Charges à étaler

Les frais d'émission d'un emprunt ont été répartis sur 5 ans pour un montant total de 495 K€ (Note 1.8) en 2002, ainsi qu'en 2006 ceux de l'emprunt obligataire pour un montant total de 878 K€ répartis sur 7 ans. 219 K€ ont été amortis sur l'exercice.

En milliers d'€	2007	2006
Financier	615	834

## 2.9 - Capital social et capitaux propres

La variation des capitaux propres au cours de l'exercice fut la suivante :

En milliers d'€	2007
Capitaux propres au 31 décembre 2006	65.437
Augmentation de capital	9
Prime d'émission	712
Distribution de dividendes	-1.388
Résultat 2007	134.541
<b>Total</b>	<b>199.311</b>

Les capitaux propres ont augmenté de 721 K€ suite à l'exercice d'options de souscription par des salariés et de BSAR liés à l'émission de l'emprunt obligataire (93.619 nouvelles actions émises – Note 4.3.2).

L'affectation du résultat de l'exercice 2006 a été la suivante :

En milliers d'€	
Réserve légale	0
Report à nouveau	-260
<b>Total</b>	<b>-260</b>

Evolution du nombre d'actions et du capital social :

Date		Nombre d'actions	Valeur nominale	TOTAL (en €)
31.12.06	Capital social fin d'exercice	13.881.676	0,10 €	1.388.168
	Emission d'actions	93.619	0,10 €	9.362
31.12.07	Capital social fin d'exercice	13.975.295	0,10 €	1.397.530

**Capital potentiel :**

**Options de souscription d'actions**

Au 31 décembre 2007, le nombre total d'actions pouvant être souscrites est de 765.557. Le détail est fourni dans le rapport de gestion.

**BSAR liés à l'OBSAR**

272.654 BSAR issus de l'émission OBSAR peuvent générer un nombre d'actions nouvelles de 272.654 actions.

**Paiement partiel et facultatif de prix d'acquisition par échange d'actions de la société**

En application de protocoles de cession signés avec les anciens actionnaires de laboratoires acquis, il est prévu la faculté de payer une fraction du prix d'acquisition sous forme d'échange de titres par livraison d'actions nouvelles ou existantes de la société ou à défaut en numéraire, au libre choix de l'acquéreur. Au 31 décembre 2007, le nombre total d'actions susceptibles d'être livrées par application des protocoles concernés s'élève à 138.610 actions et se rapporte principalement à l'acquisition de deux laboratoires au Royaume-Uni.

La dilution possible représente environ 7,8% du capital entièrement dilué.

**Droit de vote double**

2.407.963 actions ont un droit de vote double.

**2.10 – Avances conditionnées**

En milliers d'€	2007	2006
Exploitation	40	80

**2.11 - Etat des provisions**

En milliers d'€	Montant au début de l'exercice	+	-	Montant à la fin de l'exercice
<b>Risques et charges</b>				
Pertes de change	0	289	0	289
Charges	67	0	-49	18
<b>Total</b>	<b>67</b>	<b>289</b>	<b>-49</b>	<b>307</b>
<b>Dépréciation</b>				
Sur comptes clients	23	0	0	23
Sur comptes courants	0	161	0	161
<b>Total</b>	<b>23</b>	<b>161</b>	<b>0</b>	<b>184</b>
<b>Total provisions</b>	<b>90</b>	<b>450</b>	<b>-49</b>	<b>491</b>

**2.12 – Titres supersubordonnés à durée indéterminée (instrument hybride)**

En Milliers d'Euros	2007	2006
Instrument hybride	100.000	0
Intérêts courus	4.938	0
<b>Total</b>	<b>104.938</b>	<b>0</b>

**2.13 – Emprunts obligataires (OBSAR)**

En Milliers d'Euros	2007	2006
OBSAR	120.001	120.001
Intérêts courus	290	268
<b>Total</b>	<b>120.291</b>	<b>120.269</b>

**2.14 - Dettes financières**

Les dettes financières se répartissent ainsi :

En Milliers d'Euros	2007	2006
Dettes financières	16.940	42.382
Dépôts	4	4
<b>Sous-total</b>	<b>16.944</b>	<b>42.386</b>
Intérêts courus	92	124
Solde créditeur de banque	1.833	0
<b>Total</b>	<b>18.869</b>	<b>42.510</b>

**L'évolution des dettes financières est la suivante :**

En milliers d'€	2007	2006
A l'ouverture	42.386	52.398
Différence de change	1	49
Augmentation des dettes financières	0	20.000
Remboursement des dettes financières	-25.443	-30.061
<b>A la clôture</b>	<b>16.944</b>	<b>42.386</b>

**2.15 - Etat des dettes**

En milliers d'€	Montant brut	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Titres supersubordonnés	104.938	4.938	0	100.000
Emprunts obligataires	120.291	290	80.000	40.001
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	18.869	6.763	12.106	0
Fournisseurs et comptes rattachés	1.396	1.396	0	0
Dettes fiscales et sociales	332	332	0	0
Dettes sur immobilisations	0	0	0	0
Clients créditeurs	4.157	4.157	0	0
Groupe – participation directe	0	0	0	0
Groupe – participation indirecte	25.571	25.571	0	0
Autres dettes	0	0	0	0
Produits constatés d'avance	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>275.554</b>	<b>43.447</b>	<b>92.106</b>	<b>140.001</b>

**2.16 - Charges à payer**

En milliers d'€	2007	2006
Titres supersubordonnés	4.938	0
Emprunts obligataires	290	268
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	92	124
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	397	318
Dettes fiscales et sociales	273	211
Groupe et associés	0	0
Autres dettes	0	0
<b>Total des charges à payer incluses dans les postes de bilan passif</b>	<b>5.990</b>	<b>921</b>

## 2.17 - Produits constatés d'avance

En milliers d'€	2007	2006
Exploitation	0	5

## NOTE 3 - INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

### 3.1 - Résultat d'exploitation

Le chiffre d'affaires de la société Eurofins Scientific est composé de la vente de systèmes SNIF-NMR.

Les autres produits d'exploitation comprennent la location gérance à la société Eurofins Scientific Analytics SAS et la refacturation de services de la structure internationale aux filiales.

La perte d'exploitation est générée principalement par une provision sur une créance client groupe de 161 K€ (Eurofins Pharma A/S) et par les commissions et frais générés par l'émission des titres supersubordonnés (1.349 K€).

### 3.2 - Résultat financier

Le résultat financier a diminué de 13.313 K€.

En milliers d'€	2007	2006
Intérêts sur créances rattachées à des participations	+238	+1.450
Intérêts sur dettes rattachées à des participations	-686	-29
Revenus de gestion de trésorerie	+668	+673
Dividendes	+1.787	+2.212
Intérêts des emprunts	-1.086	-1.559
Coupons OBSAR	-5.643	-3.739
Intérêts sur les titres supersubordonnés	-4.938	0
Intérêts court terme	-37	-15
Différences de change	-16	-111
Reprise de provisions pour risques de change	0	+112
Dotation aux provisions pour risques de change	-289	0
Variation de provision sur titres de participation et sur créances rattachées	-3.225	+722
Abandon de créance	-361	0
Dotation aux provisions pour charges à étaler	-219	-213
Frais d'émission d'OBSAR	0	-877
Transfert de charges financières	0	879
Frais/ commissions sur emprunts	-8	-8
Résultat Financier	-	-502
	13.815	

### 3.3 - Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel positif de 149.939 K€ comprend les éléments suivants :

En milliers d'€	2007
Plus-value ou Moins-Value sur cession d'éléments d'actifs	+149.892
Dotation nette de reprise de provision pour risques	+49
Autres charges exceptionnelles	-2
Résultat exceptionnel	+149.939

La plus ou moins value sur cession d'éléments d'actifs concerne :

- Un profit sur la cession des brevets détenus par la société Eurofins Scientific SE à la société Eurofins Scientific (Ireland) Ltd de 600 K€.
- Suite à la réorganisation juridique du Groupe, un profit de cession sur titres de participation a été comptabilisé (voir à ce propos Note 2.3).

## 3.4 - Impôts sur les sociétés

### 3.4.1 - Passage du résultat comptable au résultat fiscal

En milliers d'€	2007
Résultat avant impôt	134.242
Différence temporaire	12
Dividende net de QP de frais et taxes	-1.686
Plus value long terme net de QP de frais et taxes	-141.521
Jetons de présence	+8
Réintégration bénéficiaire SCI Le Chardonnay	-4
Différence de change	-2
Dotation de provisions à long terme	+3.452
Reprise de provisions à long terme	-227
Autres	6
dotation nette de reprise sur IFA	-49
Résultat fiscal de l'exercice	-5.769

### 3.4.2 - Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

En milliers d'€	2007
Accroissements de la dette future d'impôt	0
Allègements de la dette future d'impôt	109

Au 31 décembre 2007, la société dispose de plus de 12,1 millions d'euros de déficits au niveau de la société et de l'intégration fiscale.

### 3.4.3 - Ventilation de l'impôt sur les sociétés

En milliers d'€		Impôt			Résultat net	
Résultat		Théorique	Autres	Dû (*)	Théorique	Comptable
Courant	-15.697	5.232	-5.531	-299	-	-15.398
					10.465	
Exceptionnel						
Court terme	149.939	-49.975	49.975	0	99.964	149.939
Long terme						
<b>Total</b>	<b>134.242</b>	<b>-44.743</b>	<b>44.444</b>	<b>-299</b>	<b>89.499</b>	<b>134.541</b>

(\*) impôt forfaitaire annuel (-45 K€) et profit d'impôt généré par l'intégration fiscale (+344 K€).

### 3.4.4 - Intégration fiscale

L'intégration fiscale génère sur l'exercice un profit d'impôt de 344 K€.

## NOTE 4 - AUTRES INFORMATIONS

### 4.1 - Renseignements concernant les entreprises liées et les participations

Postes du bilan En milliers d'€	Entreprises liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation
Participations brutes	440.782	1
Créances brutes rattachées à des participations	12.298	0
Créances clients et comptes rattachés	8.016	0
Autres créances	14.671	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	546	0
Clients créditeurs	4.157	0
Autres Dettes	25.571	0

### 4.2 - Personnel

#### 4.2.1 - Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen de la société est de 6 personnes sur l'exercice 2007 contre 5 personnes en 2006, se répartissant de la façon suivante :

	2007	2006
Cadres	6	5
Employés	0	0
Total	6	5

#### 4.2.2 - Engagements retraite

Les engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite sont évalués en fonction notamment de la législation sociale, de l'âge des salariés, de leur ancienneté dans l'entreprise, de leur rémunération actuelle, et d'un coefficient de pondération pour tenir compte de la probabilité que chaque salarié soit encore présent dans l'entreprise à l'âge théorique de départ en retraite.

Ces engagements ne sont pas comptabilisés. Ils ne sont pas significatifs au 31.12.2007.

#### 4.2.3 - Rémunération des organes de direction et d'administration

La rémunération globale et les avantages accordés aux membres du Conseil d'administration et du Comité de Direction s'élèvent à 461 K€ au titre de l'exercice 2007 dans Eurofins Scientific SE.

### 4.3 - Engagements hors-bilan

#### 4.3.1 - Crédit-baux immobiliers

Aucun.

#### 4.3.2 - Engagements financiers donnés

En milliers d'€	2007	2006
Emprunts bancaires garantis sur des actifs du groupe	134	162
Crédits-baux sur des bâtiments et actifs du groupe	0	0
Emprunts bancaires soumis à des ratios financiers	16.807	22.209
OBSAR soumis à des ratios financiers	120.001	120.001
Emprunts bancaires garantis sur des actifs du groupe et soumis à des ratios financiers	0	20.000
Garanties marchés publics	0	0
Total des engagements	136.942	162.372

Nantissement des titres Analytico BV détenus par la société Eurofins Scientific BV au profit du Crédit Lyonnais et WestLB, en relation avec une ligne de crédit non utilisée au 31/12/2007 mise en place au niveau d'Eurofins Scientific SE.

Emprunts bancaires soumis à des ratios financiers : la société respecte les ratios de ses lignes de crédit au 31 décembre 2007.

Dans le cadre d'un accord portant « Master Laboratory Services Agreement » entre la société Eurofins Scientific BV et un de ses clients, une garantie de la société Eurofins Scientific SE au profit de la société Eurofins Scientific BV de parfait paiement de toutes sommes qui pourraient être dues par la société Eurofins Scientific BV a été accordée (Voir note 2.4).

En milliers d'€	12/2007	12/2006
Garanties données liées à l'acquisition de filiales du Groupe	24.285	22.931

Dans le cadre de l'acquisition de la société ADME Bioanalyses SAS par Eurofins Ventures BV et la garantie de paiement du prix des cessions différées, la société Eurofins Scientific SE a contre garanti la Société Générale de toutes sommes que la banque serait amenée à régler au profit d'ADME Finance (Voir note 2.4). Elle ne produit plus d'effet au 31/12/2007.

Dans le cadre de l'acquisition de la société Direct Laboratory Services Limited par Eurofins Laboratories Ltd et la garantie de paiement du prix des cessions différées, la société Eurofins Scientific SE a contre garanti la Société Générale de toutes sommes que la banque serait amenée à régler au profit des anciens actionnaires de Direct Laboratory Services Limited (Voir note 2.4).

Dans le cadre de l'acquisition des sociétés Laboratoire de Bromatologie de l'Est SAS et Pharmacontrol SAS par Eurofins Ventures BV et la garantie de paiement du solde du prix des cessions, la société Eurofins Scientific SE a contre garanti la Société Générale de toutes sommes que la banque serait amenée à régler au profit de la société CG Pharm (Voir note 2.4).

Dans le cadre de l'acquisition de la société Agriseach Limited par Eurofins Holding UK Ltd, la société Eurofins Scientific SE en sa qualité de société mère s'est porté garante du paiement des sommes différées au profit des actionnaires cédants (Voir note 2.4).

Dans le cadre de l'acquisition des sociétés GAB Biotechnologie GmbH et GAB Analytik GmbH par Eurofins Ventures BV, la société Eurofins Scientific SE en sa qualité de société mère s'est porté garante du paiement des sommes différées au profit des actionnaires cédants correspondant à 45% du capital (Voir note 2.4).

Dans le cadre de l'acquisition de la société Optimed SA par Eurofins Ventures BV, la société Eurofins Scientific SE s'est porté fort au profit des actionnaires cédants de la promesse contractée par la société Eurofins Ventures BV d'acquiescer la totalité des actions (soit 22,4% du capital et des droits de vote) leur restant de Optimed SA (Voir note 2.4).

Dans le cadre de l'acquisition d'une société en Allemagne par Eurofins Ventures BV, la société Eurofins Scientific SE s'est porté fort au profit des actionnaires cédants de la promesse contractée par la société Eurofins Ventures BV d'acquiescer la totalité des actions (soit 39% du capital et des droits de vote) leur restant de cette société (Voir note 2.4).

Dans le cadre d'une subvention d'un montant de 1.922.000 £, accordée par le "Chief Executive of Advantage West Midlands", la société Eurofins Scientific SE a établi une lettre de confort aux termes de laquelle elle garantit, d'une part, de fournir à la société Eurofins Laboratories Ltd les fonds nécessaires pour permettre à cette dernière de remplir les obligations lui incombant et, d'autre part, le parfait paiement de

toutes sommes qui pourraient être dues par la société Eurofins Laboratories Ltd en exécution de ses engagements.

#### 4.3.3 - Engagements financiers reçus

Dans le cadre de l'acquisition de la branche AIControl Cervac en France, la banque Dresdner Kleinwort Wasserstein a garanti à Eurofins Scientific SE le paiement de toutes sommes à régler au profit des acheteurs de la branche pour un montant maximum de 800 K€. Cette garantie est expirée au 31/12/2007.

#### 4.3.4 - Instruments financiers

##### **Couverture de change**

La société n'a pas appliqué de mesures de couverture de change.

##### **Couverture de taux**

Les instruments mis en place ont principalement pour objet de couvrir la variation de taux de la dette financière long

terme à taux variable (au moyen de contrats de swap avec un taux fixe ou de cap avec un taux d'intérêt maximum couvrant une certaine période).

Swap Emprunteur de taux fixe basé sur 2 emprunts pour un montant nominal au 31.12.2007 : 10.394 K€. La juste valeur des swaps représente au 31 décembre 2007 un profit de 103 K€.

Les obligations issues de l'émission d'OBSAR produisent des intérêts trimestriels, au taux de l'Euribor 3 mois majoré de 0,85% par an. Sur les 120 millions d'Euros d'OBSAR de valeur nominale, 100 millions d'Euros ont fait l'objet d'une couverture de risque de taux par échange du taux Euribor 3 mois par un taux d'intérêt fixe de 3,8075% jusqu'à l'arrivée à échéance des obligations. La juste valeur du swap représente au 31 décembre 2007 un profit de 2.285 K€.

#### **4.4 Evénements post-clôture**

Néant.



## 10. RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2007

Aux Actionnaires  
**EUROFINS SCIENTIFIC SE**  
Rue Pierre Adolphe Bobierre  
Boîte postale 42301  
44323 NANTES CEDEX 3

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société EUROFINS SCIENTIFIC SE, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 1.3 de l'annexe expose les règles et méthodes comptable relatives aux titres de participation. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et vérifié la cohérence des valeurs d'utilité des titres de participation avec notamment les valeurs retenues pour l'établissement des comptes consolidés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Nantes, le 25 février 2008

Les commissaires aux comptes

**PricewaterhouseCoopers Audit**



Yves Pelle

**H.L.P. AUDIT**



Jacques le Pomellec

## 11. RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Aux Actionnaires

**EUROFINS SCIENTIFIC SE**  
Rue Pierre Adolphe Bobierre  
Boîte postale 42301  
44323 NANTES CEDEX 3

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

### **I - Conventions autorisées au cours de l'exercice**

En application de l'article L.225-40 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### **Description des conventions autorisées au cours de l'exercice :**

##### **Nature et objet : Convention conclue avec la société Eurofins Laboratories Ltd**

*Administrateur concerné :* Gilles Martin

*Modalités :* La convention concerne l'octroi par le « Chief Executive of Advantage West Midlands » d'une subvention de 1.922.000 £ à la société Eurofins Laboratories Ltd, elle-même filiale indirecte de Eurofins Scientific S.E.

Sollicitée par le « Chief Executive of Advantage West Midlands », la société Eurofins Scientific S.E. garantit de fournir à la société Eurofins Laboratories Ltd les fonds nécessaires pour remplir les obligations lui incombant, et le paiement de toutes sommes qui pourraient être dues en exécution de ses engagements.

##### **Nature et objet : Convention conclue avec Monsieur Gilles Martin**

*Administrateur concerné :* Gilles Martin

*Modalités :* La convention concerne la cession de la marque « SNIF-NMR » par Monsieur Gilles Martin à la société Eurofins Scientific S.E., moyennant le prix de un (1) euro.

##### **Nature et objet : Convention conclue avec la société Eurofins Scientific (Ireland) Ltd**

*Administrateur concerné :* Yves-Loïc Martin

*Modalités :* La convention concerne la cession de l'ensemble des brevets dont est titulaire la société Eurofins Scientific SE à la société Eurofins Scientific (Ireland) Ltd, elle-même filiale indirecte de Eurofins Scientific S.E.

La cession est consentie moyennant le prix global et forfaitaire de 600.000 € et prend effet au 1 janvier 2007.

### **II - Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice**

Par ailleurs, en application du Code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Nature et objet : Convention avec la société Eurofins Scientific B.V. au profit de PFIZER

*Administrateurs concernés* : Gilles Martin et Wicher R. Wichers

*Modalités* : Eurofins Scientific B.V. a conclu un accord portant « Master Laboratory Services Agreement » avec Pfizer, qui a adhéré à condition que la société Eurofins Scientific S.E. garantisse le parfait paiement des sommes qui pourraient être dues par la société Eurofins Scientific B.V. à la société Pfizer.

Le montant facturé par la société à Eurofins Scientific B.V. au cours de l'exercice au titre de cette garantie s'est élevé à 100.000 Euros.

Nature et objet : Convention de prêt et de trésorerie intra-groupe avec la société Eurofins Ventures B.V.

*Administrateur concerné* : Gilles Martin

*Modalités* :

- Convention de prêt liée à la reprise de la participation des titres GeneScan Europe AG, signée le 17 août 2004 pour un montant au 31/12/04 de 5.126.000 €.

Le montant du prêt est nul au 31 décembre 2007.

Aucun intérêt calculé au titre de l'exercice selon dérogation approuvée par le Conseil d'administration du 18 décembre 2007.

- Convention de trésorerie intra-groupe, signée le 22 novembre 2004. Le montant du compte courant est nul au 31/12/2007. Aucun intérêt calculé au titre de l'exercice selon dérogation approuvée au CA du 18 décembre 2007.

Nature et objet : Convention avec la société Eurofins B.V. au profit de la Banque Société Générale

*Administrateur concerné* : Gilles Martin

*Modalités* : Dans le cadre de la garantie de la Banque Société Générale concernant le prix d'acquisition différé d'ADME par Eurofins Ventures BV, Eurofins Scientific S.E. apporte sa contre garantie au profit de la Banque Société Générale.

**Cette caution bancaire a été délivrée pour un montant dégressif de :**

- 1.015.000 € maximum jusqu'au 15 juillet 2005 ;
- 648.000 € maximum jusqu'au 15 juillet 2006 ;
- 234.000 € maximum jusqu'au 15 juillet 2007.

**Nature et objet : Convention avec la société Eurofins Ventures B.V. au profit de la banque Société Générale**

*Mandataires concernés* : Gilles Martin

*Modalités* : La convention concerne l'acquisition des sociétés « Laboratoire de Bromatologie de L'Est » et « Pharmacontrol » par Eurofins Ventures B.V., elle-même filiale d'Eurofins Scientific S.E.

La société Pharmacontrol a été dissoute le 4 décembre 2006, suite à l'absorption par la société Eurofins Pharmacontrol SAS, elle-même membre du groupe Eurofins.

Dans Pharmacontrol, l'acquisition a été conclue en janvier 2006 sur la base de la totalité des actions composant le capital social pour un prix de 425.000 €, payable pour partie comptant à la date de réalisation de la cession aux cédants, soit la somme de 300.000 €, et le solde (125.000 €) payable le 3 janvier 2008 ainsi qu'un complément de prix conditionnel payable les 3 mai 2007 et 3 mai 2008. Par avenant en date du 19 avril 2007, il a été décidé d'un commun accord entre les parties que ledit complément de prix conditionnel ne serait pas dû par Eurofins Ventures BV aux cédants.

Dans LBE, l'acquisition a été conclue en janvier 2006 sur la base de la totalité des parts composant le capital social pour prix de 1.275.000 €, payable pour partie comptant à la date de réalisation de la cession aux cédants, soit la somme de 1.150.000 €, et le solde (125.000 €) payable le 3 janvier 2007.

Les accords prévoient que Eurofins Ventures B.V. remet au cédant une caution bancaire solidaire garantissant le paiement du solde du prix des cessions. Cette caution bancaire a été délivrée pour un montant de :

- 125.000 € pour le solde du prix de cession des titres de LBE payable le 3 janvier 2007 ;
- 125.000 € pour le solde du prix de cession des titres de Pharmacontrol payable le 3 janvier 2008.

La Société Générale sollicitée pour délivrer cette garantie, a demandé à Eurofins Scientific S.E., en sa qualité de société mère, de contre garantir la Société Générale, de toutes sommes que la banque serait amenée à régler au profit de cette caution solidaire.

**Nature et objet : Convention avec la société Eurofins Ventures B.V. au profit des actionnaires cédants de la société Optimed**

*Administrateur concerné* : Gilles Martin

*Modalités* : La convention concerne l'acquisition des actions de la société Optimed par la société Eurofins Ventures B.V., elle-même filiale d'Eurofins Scientific S.E.

Cette acquisition a été conclue sur la base d'une cession initiale représentant 77,61 % du capital puis d'une promesse de cession et d'acquisition pour les 22,39 % restants.

Si la cession se réalise, le prix de chaque action sera, pour chaque cédant, égal au prix unitaire perçu lors de la cession initiale, affecté d'un ratio de réalisation des objectifs et augmenté d'une prime s'agissant de cadres cédants.

Chaque partie pourra lever respectivement l'option qui lui est consentie pendant une durée de 90 jours à compter du jour où le Résultat aura été fixé, soit au plus tard le 15 février 2009.

La société Eurofins Scientific S.E., en sa qualité de société mère, s'est portée fort au profit des actionnaires cédants de la société Optimed, de la promesse contractée par la société Eurofins Ventures B.V. d'acquérir la totalité des actions leur restant appartenir au sein de Optimed.

**Nature et objet : Convention conclue avec la société Eurofins Holding UK Ltd au profit des actionnaires cédants de la société Agriseach**

*Administrateur concerné* : Gilles Martin

*Modalités* : La convention concerne l'acquisition en janvier 2006 de la société Agriseach Ltd.

Cette acquisition a été conclue sur la base de 100% des actions pour un prix de 3.000.000 £. Les accords prévoient que l'acquéreur a la faculté de payer les vendeurs, soit en actions (51.437 actions au 31 décembre 2007) d'Eurofins Scientific S.E., soit en numéraire.

La société Eurofins Scientific S.E., en sa qualité de société mère, s'est portée garante au profit des actionnaires cédants de la société AGRISEARCH Ltd du paiement différé du prix de cession en numéraire.

**Nature et objet : Convention conclue avec la société Eurofins Ventures BV au profit des actionnaires cédants des sociétés GAB**

*Administrateur concerné* : Gilles Martin

*Modalités* : La convention concerne l'acquisition en janvier 2006 des sociétés GAB Biotechnologie GmbH et GAB Analytik GmbH par Eurofins Ventures BV.

Cette acquisition a été conclue sur la base de 100% des actions, payable pour partie comptant à la date de réalisation de la cession aux cédants, et le solde, payable au premier trimestre 2008 en numéraire (5.000.000 €).

La société Eurofins Scientific S.E., en sa qualité de société mère, s'est portée garante au profit des actionnaires cédants des sociétés GAB du paiement différé du prix de cession en numéraire.

**Nature et objet : Convention conclue avec la société Eurofins Ventures B.V. au profit des actionnaires cédants d'une société allemande**

*Administrateur concerné* : Gilles Martin

*Modalités* : La convention concerne l'acquisition en septembre 2006 de 39% des actions d'une société allemande par la société Eurofins Ventures B.V. filiale de la société Eurofins Scientific S.E.

A ce jour, Eurofins Ventures B.V. détient d'ores et déjà 51 % des actions de cette société allemande acquises antérieurement.

L'accord conclu avec les actionnaires cédants prévoit au plus tard en janvier 2013 la livraison des 39% des actions de cette société allemande contre paiement estimé de 7.184.000 € par Eurofins Ventures B.V.

La société Eurofins Scientific S.E., en sa qualité de société mère, s'est portée fort au profit des actionnaires cédants de la société allemande de la promesse contractée par la société Eurofins Ventures B.V. d'acquérir la totalité des actions leur restant appartenir au sein de la société allemande.

**Nature et objet : Convention conclue avec la société Eurofins Laboratories Ltd au profit de la banque SOCIETE GENERALE**

*Administrateurs concernés* : Gilles Martin et Wicher R. Wichers

*Modalités* : La convention concerne l'acquisition de la société Direct Laboratory Services Ltd par la société Eurofins Holding UK Ltd, elle-même filiale d'Eurofins Scientific S.E.

Cette acquisition a été conclue sur la base de 100% des actions en mars 2005. Les accords prévoient qu'Eurofins Laboratories Ltd remette au cédant une caution bancaire solidaire garantissant le paiement du prix des cessions différées. Cette caution a été délivrée pour un montant de 2.500.000 £.

La Société Générale, sollicitée pour délivrer cette garantie, a demandé à Eurofins Scientific S.E. en sa qualité de société mère, de contre garantir la Société Générale de toutes sommes que la banque serait amenée à régler au profit des anciens actionnaires de Direct Laboratory Services Ltd, au titre de cette caution bancaire.

### III - Conventions nécessitant leur approbation par l'assemblée générale

Par ailleurs, nous vous présentons notre rapport sur les conventions visées à l'article L.225-42 du Code de commerce.

En application de l'article L. 225-240 de ce Code, nous vous informons que trois conventions réglementées ont été autorisées à tort par votre conseil comme conventions courantes.

Il nous appartient, sur la base des informations qui nous ont été données, de vous communiquer les caractéristiques et les modalités essentielles de ces conventions, ainsi que les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été correctement suivie, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nature et objet : Convention de prêt et de trésorerie intra-groupe avec la société Eurofins Scientific (Ireland) Ltd

*Administrateur concerné* : Yves-Loïc Martin

*Modalités* : Aucun intérêt n'a été calculé au 31 décembre 2007 sur les avances de trésorerie effectuées au cours de l'exercice par Eurofins Scientific S.E. et dont la position s'élève à 4.042.467 € à la clôture de l'exercice.

Nature et objet : Convention de prêt et de trésorerie intra-groupe avec la société Eurofins Environmental Services Ltd

*Administrateur concerné* : Gilles Martin

*Modalités* : Aucun intérêt n'a été calculé au 31 décembre 2007 sur les avances de trésorerie effectuées au cours de l'exercice par Eurofins Scientific S.E. et dont la position s'élève à 1.363.600 € à la clôture de l'exercice.

Nature et objet : Convention de prêt et de trésorerie intra-groupe avec la société Eurofins Lux SARL

*Administrateur concerné* : Gilles Martin

*Modalités* : Aucun intérêt n'a été calculé au 31 décembre 2007 sur les avances de trésorerie effectuées au cours de l'exercice par Eurofins Scientific S.E. et dont la position s'élève à 1.020.000 € à la clôture de l'exercice.

C'est par une simple erreur d'appréciation que ces conventions ont été classées en conventions courantes et non en conventions réglementées.

Fait à Nantes, le 21 février 2008

Les Commissaires aux Comptes

**PricewaterhouseCoopers Audit**



**Yves Pelle**

**HLP Audit**



**Jacques Le Pomellec**

## 12. INFORMATION SUR LES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET MEMBRES DE LEURS RESEAUX PRIS EN CHARGE PAR LE GROUPE

Conformément à la loi de sécurité financière (LSF) du 1<sup>er</sup> août 2003 et à l'article 222-8 du règlement général de l'AMF, les honoraires des commissaires aux comptes de la société et des membres de leurs réseaux respectifs comptabilisés au compte de résultat de l'exercice 2007 sont détaillés comme suit :

Exercices couverts : du 01/01/2007 au 31/12/2007 (du 01/01/2006 au 31/12/2006)

	PricewaterhouseCoopers Audit				HLP AUDIT			
	Montant HT en k€		%		Montant HT en k€		%	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006
Audit								
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
○ Emetteur	97,7	84,0	36%	37%	47,4	46,0	36%	32%
○ Filiales intégrées globalement	135,4	140,7	50%	63%	53,0	46,9	41%	33%
- Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
○ Emetteur			0%	0%			0%	0%
○ Filiales intégrées globalement			0%	0%	29,8	51,2	23%	36%
<b>Sous – Total</b>	<b>233,1</b>	<b>224,7</b>	<b>85%</b>	<b>100%</b>	<b>130,2</b>	<b>144,1</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
- Juridique, fiscal, social	40,0		15%	0%			0%	0%
- Autres (à préciser si >10% des honoraires d'audit)			0%	0%			0%	0%
<b>Sous – Total</b>	<b>40,0</b>	<b>0,0</b>	<b>15%</b>	<b>0%</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>273,1</b>	<b>224,7</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>130,2</b>	<b>144,1</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

## TROISIEME PARTIE

### Renseignements de caractère général concernant la société et son capital

#### 1. Facteurs de croissance

L'activité d'Eurofins Scientific répond aux aspirations essentielles des consommateurs, à savoir un environnement sain et propre pour leurs enfants, vivre dans de bonnes conditions et rester le plus longtemps possible en bonne santé. Ceci requiert la meilleure qualité possible pour l'air que nous respirons, les boissons que nous buvons, les aliments que nous mangeons et les médicaments que nous consommons. Eurofins concentre son activité sur les marchés en forte croissance dans l'analyse pharmaceutique, alimentaire et de l'environnement.

##### Le marché de la bio-analyse

Bien qu'entré en phase de consolidation, le marché de la bio-analyse est encore très fragmenté, comportant de nombreux laboratoires de petite et moyenne taille qui disposent généralement d'un portefeuille technologique limité, d'une présence régionale et d'une clientèle réduite. A l'inverse, le groupe Eurofins offre à ses clients un support global et une gamme complète de services analytiques. Un faisceau de facteurs de croissance et de tendances de fond soutient la croissance à long terme d'Eurofins, ces derniers sont développés ci-dessous.

##### Aspiration au bien-être et à l'allongement de la durée de vie

Grâce aux développements scientifiques, au progrès médical et à l'amélioration des conditions de vie dans les pays industrialisés, la population vit avec un meilleur niveau de confort tout en jouissant d'une meilleure santé et d'une durée de vie qui s'allonge. Dans la mesure où le niveau de vie moyen dans ces pays augmente, la demande de médicaments de plus en plus onéreux permettant de profiter de meilleures conditions de vie va elle-même progresser. On observe également une prise de conscience croissante de la part des individus sur les risques que comporte la consommation de certains aliments ou d'autres produits de consommation. Eurofins contribue à favoriser un mode de vie bénéfique pour la santé dans un environnement sain et propre pour toute la population.

##### Nouvelles technologies

L'apparition de nouvelles technologies ouvre de nouvelles perspectives pour des applications sur les marchés de l'industrie pharmaceutique, alimentaire et de l'environnement. Par exemple, les progrès dans la connaissance du génome permettent d'adapter les médicaments au profil génétique par des recherches ciblées (pharmacogénomique), ou de développer des aliments génétiquement modifiés. Eurofins bénéficie à la fois de l'usage de ces technologies et du besoin de contrôle sur les produits qui en sont issus. De surcroît, ce dernier aspect est encore accentué par des équipements et des méthodes analytiques de plus en plus sensibles. Eurofins est en mesure d'offrir à ses clients un portefeuille exceptionnellement étendu de méthodes bioanalytiques les plus avancées afin de garantir les critères de qualité les plus exigeants.

##### Protection du consommateur

Parallèlement au développement de nouvelles technologies et à la hausse du niveau de vie dans les pays industrialisés, les consommateurs deviennent de

plus en plus exigeants quant à la sécurité et à la qualité des produits. Cette demande de produits et de services de grande qualité est accompagnée par des réglementations gouvernementales de plus en plus strictes dans le domaine des médicaments, des aliments et de l'environnement.

##### Globalisation

De nombreux clients d'Eurofins ont une dimension internationale. Répondre à leurs besoins requiert une présence globale pour leurs fournisseurs. Eurofins dispose de laboratoires et de représentations commerciales implantés physiquement dans de nombreux pays où opèrent ses clients. En outre, le groupe propose une large gamme de méthodes analytiques répondant à divers besoins, un niveau élevé et homogène de qualité et de fiabilité ainsi qu'une expertise éprouvée dans la connaissance de la réglementation locale des principaux marchés. Les multinationales clientes considèrent Eurofins comme un prestataire global.

##### Concept de « One-stop-shop »

Eurofins vise à offrir à ses clients la gamme la plus étendue de prestations de services bio-analytiques sur le marché. En passant par un interlocuteur unique et privilégié, les clients d'Eurofins bénéficient de tarifs compétitifs liés aux économies d'échelle permises par la taille du Groupe. Eurofins est donc capable à la fois de spécialiser ses laboratoires dans des domaines d'expertise pointus tout en offrant à ses clients une offre étendue par le recours à la sous-traitance interne (recours aux services d'autres laboratoires du Groupe).

##### Protection des marques

Dans un contexte de recherche accrue de qualité, et de sécurité de la part des consommateurs, et de produits commercialisés à l'échelle mondiale, les marques sont des actifs précieux et il est nécessaire de les protéger en permanence, dans la mesure où elles sont très vulnérables si on vient à découvrir que leur qualité dans différents pays n'est pas uniforme. En élaborant les méthodes d'analyse de pointe les plus sensibles, dans le cadre de son programme de standards de qualité, Eurofins aide ses clients à maintenir l'intégrité de leurs marques au plan mondial.

##### Externalisation

Compte tenu de l'évolution technologique rapide, il est difficile et généralement plus coûteux pour un groupe industriel d'exploiter ses propres laboratoires internes ; par conséquent, le fait de s'adresser à un prestataire international comme Eurofins devient une pratique de plus en plus courante. Un contrat d'externalisation présente typiquement les caractéristiques d'un accord « gagnant-gagnant » pour les deux parties. Il permet au partenaire industriel d'optimiser l'allocation de ses ressources en capital et de bénéficier de l'expertise d'Eurofins dans la gestion de laboratoires. De son côté, Eurofins conclut un partenariat de long terme avec des clients globaux, et chaque partie peut dès lors se concentrer sur son cœur de métier.

## 2. Facteurs de risque

Toute entreprise est confrontée à des risques dans l'exploitation de ses activités courantes. Les entreprises les plus dynamiques sont celles qui sont capables d'identifier et de gérer les risques clés de façon à minimiser leur impact négatif potentiel et à maximiser leurs retours sur investissement.

Eurofins base ses décisions, ses plans et ses objectifs futurs en fonction de sa vision actuelle et de ses attentes en matière de risques. Tous les risques ne sont pas forcément sous le contrôle de la société, certains pouvant aujourd'hui être jugés comme non tangibles, d'autres pouvant ne pas exister. En effet, de par la nature même des risques il est difficile d'en établir une liste exhaustive. Néanmoins, certains facteurs de risque et d'incertitude pourraient modifier les prévisions décrites dans ce document ou avoir un impact négatif sur les bénéfices et la position financière du Groupe. Ces facteurs sont décrits en détail ci-dessous.

### Risques technologiques

#### Les Brevets

La réussite de la société repose, entre autres facteurs, sur la protection des brevets de ses technologies et de ses méthodes d'analyse, sur la sauvegarde des secrets de l'entreprise et sur le strict respect des droits de propriété industrielle de la part de ses sous-traitants. Jusqu'à présent, la société a toujours déposé ses brevets dès que cela était possible pour sauvegarder et protéger sa technologie et son utilisation sur le marché de la bio-analyse, et continuera à le faire. Actuellement, les méthodes utilisées en complément de la méthode SNIF-NMR<sup>®</sup> ne sont en général pas protégées par un brevet. Si cela cessait d'être le cas, la société tenterait alors d'obtenir une licence lui permettant d'appliquer ces méthodes.

Les entreprises fondées sur des brevets technologiques déposés, comme le groupe Eurofins Scientifique, sont sujettes à des problèmes légaux et factuels complexes qui peuvent donner lieu à des incertitudes sur la validité, la portée et la priorité d'un brevet particulier.

En premier lieu, il n'existe aucune garantie que les brevets pour les futures technologies du groupe Eurofins Scientifique seront accordés en tout ou partie. Si un brevet n'était pas accordé, il serait alors tout à fait possible pour les concurrents d'utiliser et de copier ces technologies dont la propriété est franche de droits, à condition qu'ils possèdent les ressources et le savoir-faire nécessaires. Cela leur serait assez facile dans la mesure où, pour se voir accorder un brevet qui donne le monopole d'une technologie, l'invention doit être complètement décrite dans tous ses détails dans la demande même (et cette description est officiellement publiée et disponible) ; cela permet donc à des tiers de se procurer une description détaillée de la technologie et de pouvoir la reproduire.

De plus, comme c'est le cas dans toutes procédures d'approbation, plusieurs années peuvent s'écouler avant qu'une décision ne soit prise. De ce fait, il est souvent impossible d'établir avec certitude si un postulant détient une position dominante dans un domaine grâce à un brevet. En conséquence, les tiers peuvent rester dans l'incertitude pendant des années quant à savoir si un certain domaine est "libre de droits" ou non. Le fait de déposer un brevet ne garantit pas que celui-ci sera accordé en disposant de l'étendue de la protection désirée, ni que ce brevet sera légalement défendable au fil des ans une fois accordé.

La société s'efforce d'obtenir la protection garantie par un brevet auprès des instances concernées à chaque fois

qu'elle le juge nécessaire en fonction de ses inventions. Mais l'obtention de cette protection occasionne souvent des dépenses importantes et prend beaucoup de temps.

Actuellement, plusieurs demandes de brevets ont été déposées par Eurofins Scientifique ou sont en préparation. À notre connaissance, il n'existe pour l'instant aucune réclamation allant à l'encontre de ces demandes. Il n'existe cependant aucune certitude que des objections puissent être formulées à l'avenir. Il n'existe aucune garantie que les brevets déposés passeront le processus de vérification avec succès. Il existe un risque que les brevets déposés par la société soient sujets à des controverses et que le processus de vérification se termine par une décision négative. Cela pourrait porter préjudice à la position financière, à la valeur nette et aux résultats d'exploitation de la société.

Néanmoins, il n'existe pas non plus de garanties qu'un brevet accordé à la société et légalement valide ne puisse jamais être récusé. Bien que la société considère cela comme très improbable, il n'en reste pas moins que l'invalidation ou la restriction de ses brevets (autorisés) auraient un effet négatif sur ses activités.

La protection des technologies de la société par des brevets, est limitée dans le temps. En 2002/2003, le brevet sur lequel s'appuie la technologie isotopique actuelle SNIF-NMR est passé dans le domaine public. La société a sérieusement entrepris de diversifier ses technologies pour les appliquer à de nouveaux produits (cela va du vin aux crèmes glacées en passant par les jus de fruits). Étant donné le "ticket d'entrée" colossal que représente notamment la constitution d'une base de données comprenant plusieurs milliers d'échantillons de référence nécessaires à l'application des méthodes d'analyse brevetées, étant donné par ailleurs l'avance technologique de la société par rapport aux méthodes de détection traditionnelles et conventionnelles, le groupe pense avoir une bonne chance de rester l'un des leaders sur le marché en ce qui concerne les applications industrielles de la technologie SNIF-NMR, et cela, même après l'expiration de son brevet. Néanmoins, il est impossible d'écartier la possibilité que des concurrents développent ou réussissent à introduire d'autres analyses par RMN ou d'autres technologies supérieures ou équivalentes à celle-ci.

De plus, il ne faut pas écarter la possibilité que certains droits d'exploitation de brevets ne soient pas identifiés dans le futur, ce qui compromettrait sérieusement les activités de la société. Par exemple, on ne peut pas garantir que la recherche effectuée par le groupe et ses avocats ait vraiment couvert la totalité des brevets et des demandes de brevets existants sur le sujet. De même, il est possible que des concurrents développent des procédés technologiques que la société aimerait utiliser, mais qu'elle ne puisse obtenir de licence ou les droits pour les utiliser. La société est consciente et l'a toujours été, du fait que des universités, des laboratoires publics ou privés, peuvent violer ses brevets ou copier ses technologies de nombreuses façons. Mais, vu l'impact mineur de ces activités sur les marchés de la société et les coûts associés, la durée et l'incertitude liés aux actions en justice, la société n'a pas jugé nécessaire d'entreprendre des démarches en ce sens. On ne doit cependant pas écarter la possibilité que ces violations et ces copies puissent avoir à l'avenir un impact négatif plus important sur les activités de la société.

#### Violation des droits de propriété

La législation sur la propriété industrielle permet de poursuivre en justice les violations de brevets afin d'obtenir réparation et des dommages compensatoires. Des compensations proportionnelles peuvent être réclamées en justice en se basant sur des dépôts de brevets publiés. On peut empêcher les concurrents d'utiliser une technologie



brevetée en se fondant sur un jugement exécutoire. En Allemagne et en Autriche au moins, il est possible théoriquement d'entamer des poursuites judiciaires en se fondant sur un brevet qui est soumis à une opposition ou à une invalidité nationale. Cependant, dans de tels cas, l'affaire serait habituellement ajournée si le préjudice causé à la technologie se trouve être antérieur à l'innovation citée dans la plainte. Qui plus est, il est possible d'obtenir une injonction qui empêche presque immédiatement le concurrent d'utiliser l'invention brevetée.

Il peut aussi devenir nécessaire d'entreprendre une action légale contre un tiers qui transgresse les brevets (autorisés) de la société ou ceux que la société se verra accordés dans le futur, et de se défendre contre des poursuites engagées par des tiers. De plus, si un brevet partiellement ou complètement valide détenu par un tiers ou un brevet sujet à une procédure d'opposition ou d'invalidité nationale fait l'objet d'une procédure de justice intentée par un tiers contre la société, et si le tribunal donne tort à cette dernière, la cour peut interdire de nouvelles utilisations de la méthode en question, et accorder à la partie adverse des dommages et intérêts. En outre, le groupe pourrait être plaignant dans une affaire se rapportant à ses propres brevets et ne pas gagner ou du moins pas autant qu'il le prévoyait. Dans ce cas, par exemple, la partie adverse pourrait mettre sur le marché des technologies concurrentielles et ainsi porter préjudice aux activités, aux valeurs nettes, à la position financière et aux résultats d'exploitation de la société. De tels litiges peuvent se prolonger pendant une longue période et mobiliser le personnel de la société et son potentiel financier.

Ni Eurofins Scientific ni ses avocats ne sont en mesure de garantir qu'ils ont pleinement connaissance des technologies apparentées les plus en pointe à la date de cette publication, ni que les bureaux des brevets utilisent les mêmes critères d'évaluation. En plus, il ne peut être garanti que les arguments utilisés pour défendre la demande de brevet soient réellement efficaces et que le brevet soit accordé. En conséquence, même si Eurofins Scientific et ses avocats estiment que les chances de se voir accorder les brevets sont excellentes, il n'est pas certain que les brevets actuels le soient de façon exclusive.

Ni Eurofins Scientific, ni ses avocats ne peuvent garantir qu'il n'existe aucune possibilité que des tiers aient des droits sur un brevet, ce qui pourrait alors nuire aux affaires d'Eurofins Scientific. De plus, il est possible qu'un tribunal national interprète différemment la portée de la protection offerte par le brevet d'un adversaire qu'Eurofins Scientific et ses avocats. Cela pourrait résulter en une accusation de transgression pour Eurofins Scientific ou l'un de ses partenaires même si Eurofins Scientific et ses avocats spécialisés en faisaient une analyse différente.

### **Licences et Contrats de Recherches**

L'activité de la société implique d'entrer en possession de licences, d'obtenir des collaborations avec des tiers en rapport avec le développement de ses technologies et avec ses produits, à la fois en tant que concédant de licence et en tant qu'utilisateur d'une licence. En tant que concédant de licence, la société accorde ses licences en particulier pour l'application de ses technologies dont la méthode SNIF-NMR (voir : Activités/Accord de licences). En tant qu'utilisateur de licence, la société commercialise les équipements de résonance magnétique nucléaire de S.a.d.i.s. Bruker Spectrospin S.A. et les kits pour la détection du Prion basée sur les travaux de Prionics AG, en Suisse. Il n'existe pas de garantie que la société pourra négocier des licences commercialement intéressantes, ou d'autres accords nécessaires pour l'exploitation future de ses technologies et de ses produits ; ni même que ses licences ou ses autres accords aient un impact bénéfique sur la Société. De plus, il ne peut pas être non plus garanti

que les partenaires de la Société ne cherchent pas à posséder ou à développer de nouvelles technologies ou de nouveaux produits, soit en collaboration avec d'autres soit pour leur propre compte. La société accorde généralement ses licences pour une durée déterminée et il est possible de résilier l'accord avant le terme dans certaines circonstances qui ne sont pas toujours sous le contrôle de la société. On ne peut pas savoir avec certitude si les accords de licences qui expirent ou qui sont résiliés ou encore qui ne sont pas renouvelés peuvent avoir un impact négatif sur les affaires, la position financière, les résultats d'exploitation et sur les activités commerciales de la société.

### **Information confidentielle**

Eurofins Scientific a passé des accords de confidentialité avec nombre de ses clients consistant à ne pas révéler les résultats de ses analyses. En cas de rupture de ces accords, le groupe pourrait être faire l'objet de pénalités financières.

Qui plus est, les nouveaux membres du personnel doivent s'engager par contrat à ne pas révéler toute donnée technologique ou tout résultat d'analyse. L'accès à la base de données est limité à un nombre restreint de personnes. Les employés qui occupent des postes clefs sont liés contractuellement à des clauses de non-concurrence actives après la fin de leur contrat, dans les pays où cet usage est pratiqué et autorisé par la loi. Il est réconfortant de constater qu'une fuite d'information hors de nos murs aurait un impact limité en raison de l'évolution constante de la technologie utilisée par Eurofins Scientific.

Néanmoins, il est impossible d'écarter totalement le préjudice et le danger encourus par notre groupe en cas de fuite d'informations confidentielles vers des éléments extérieurs.

### **Évolution de la Technologie et dépendance vis-à-vis de l'évolution de la demande**

Le marché des tests bio-analytiques (analyses alimentaire, pharmaceutique, cosmétique, et chimique) est tributaire de l'évolution technologique constante, des changements dans les besoins de la clientèle et de l'évolution des normes techniques. Pour limiter les risques relatifs au développement de nouvelles analyses, le groupe reste constamment à l'affût des nouveaux développements technologiques et a lancé des projets en association avec des universités et des centres de recherches scientifiques d'avant-garde. Cependant, on ne peut écarter le danger de voir des innovations technologiques rendre obsolète une partie des analyses pratiquées actuellement par Eurofins Scientific. De plus, les évolutions technologiques sont de plus en plus reconnues et acceptées par une grande partie du marché ; cela pourrait entraîner, si nous ne suivions pas cette évolution, une perte graduelle de l'acceptation de nos produits et de nos services actuels.

La réussite financière de notre groupe dépend de notre aptitude à maintenir une position technologique de tout premier plan et de satisfaire l'accroissement des besoins de notre clientèle. Si la société n'y parvenait pas, entièrement ou en partie, un impact négatif sur son activité, sa valeur nette, sa position financière et ses résultats d'exploitation pourrait en résulter.

### **Projets de recherche : risques d'échecs**

Dans le passé, Eurofins Scientific a participé à de nombreux projets de R&D. Actuellement, plusieurs projets de R&D sont en cours, certains en interne et d'autres en collaboration, notamment avec la Communauté Européenne. Jusqu'à présent, la majorité des projets de recherche entrepris par la société se sont révélés fructueux

et ont permis la mise au point de nouveaux outils d'analyse. Cependant, de par leur nature même, les investissements dans la recherche et le développement présentent un risque. Nous ne pouvons être certains que des projets de recherche actuels ou futurs déboucheront sur la mise au point de nouveaux procédés analytiques, ni même que nous réussissions à produire ou à vendre ceux-ci. De plus, il n'existe aucune garantie que ces projets de R&D passent avec succès les différentes phases de développement et qu'ils obtiennent les approbations nécessaires. On ne peut jamais être certain que des investissements massifs dans des projets de R&D permettront la mise au point d'un produit commercialisable doté des approbations nécessaires. D'autre part, la rentabilité des investissements en termes de bénéfices sur les ventes n'est réalisée, dans une certaine mesure, qu'à long terme. Ces deux facteurs ouvrent la porte à la possibilité d'un impact négatif sur les bénéfices et la position financière du groupe.

### **Risques industriels**

#### **Destruction partielle ou totale de la base de données**

Les bases de données des empreintes (isotopiques ou obtenues par d'autres formes d'analyses) des produits analysés par Eurofins Scientific font partie intégrante de son avance technologique. Leur destruction causerait un grand préjudice à la société. Afin de limiter les risques de destruction complète ou partielle, les principales bases de données sont conservées dans les sites du groupe qui sont généralement protégés par un système d'alarme relié à un système central de surveillance. Pour plus de sécurité, la société effectue régulièrement des copies de sauvegarde de ses bases de données qui sont ensuite conservées à l'extérieur des sites.

#### **Risques de Contamination**

Eurofins Scientific utilise des solvants et des produits chimiques stockés généralement dans des endroits spécifiques. Après utilisation, ces produits sont récupérés par des entreprises spécialisées. En cas d'erreur, d'accident ou d'incendie, une contamination de l'environnement ou des employés n'est pas à exclure. Cependant le risque est faible, vu les petites quantités de produit utilisées. Néanmoins, en cas de contamination importante de l'environnement, la responsabilité du groupe serait fortement engagée, ce qui ne manquerait pas d'affecter son image et sa réputation.

#### **Responsabilité civile professionnelle / Assurances**

Les activités d'Eurofins Scientific comportent un risque potentiel important de dommages dans l'éventualité d'une erreur d'analyse puisque ses clients se basent et utilisent ses certificats d'authentification dans leurs activités de marketing. Ce risque est moins important dans l'authentification des produits alimentaires qui est le secteur de prédilection de la Société ou de ses filiales. Dans ce domaine, les activités de la Société et de ses filiales se limitent à certifier que la nourriture ou les boissons sont authentiques sans analyser nécessairement s'ils contiennent des composants dangereux.

Le risque d'une erreur d'analyse peut également se produire dans le cadre d'autres activités (analyse de produits pharmaceutiques, alimentaires ou issus de l'environnement), au cours desquelles la Société et ses filiales ne vérifient pas seulement l'authenticité du produit analysé mais entreprennent de détecter la présence d'éléments dangereux (pathogènes, pesticides, amiante, mycotoxines, dioxines, furannes, substances toxiques, etc.). Néanmoins, le contrat de service signé Eurofins

Scientific pour l'analyse de produits mentionne généralement que la responsabilité de la société peut uniquement être engagée pour des dommages causés par des produits directement analysés par Eurofins Scientific. La société pense que ces clauses lorsqu'elles sont applicables de par la loi limitent les risques de façon significative en cas d'erreur dans les analyses.

De plus, la Société a mis en place des programmes d'assurance qualité et de formation de son personnel pour prévenir les erreurs dans ses laboratoires mais les risques d'erreurs humaines ou accidentelles ne peuvent être complètement éliminés.

Cela fait partie de la politique de gestion de la Société de disposer de polices d'assurance responsabilité civile professionnelle, responsabilité civile vis-à-vis des tiers, assurances dommages et d'autres assurances nécessaires à ses activités. Concernant la responsabilité civile professionnelle en particulier, chaque filiale nationale du groupe a souscrit une police d'assurance spécifique conforme aux règles et obligations applicables dans son pays. En complément de ces contrats d'assurance souscrits localement, la société mère du groupe a souscrit une police d'assurance de deuxième ligne dite « Umbrella », qui intervient (sous réserve de certaines conditions et restrictions) en différence de conditions et/ou de limites avec les polices locales. Pour des raisons de confidentialité, aucune limite n'est révélée par le Groupe.

Dans le cadre de sa politique globale d'assurance, le groupe a souscrit les polices d'assurance suivantes :

#### Tous Risques Sauf – Multirisques professionnelle

Les différentes filiales du Groupe ont souscrit des polices d'assurance Multirisques professionnelle conformément aux réglementations et pratiques locales. Ces contrats ont principalement pour objet de couvrir la Société des conséquences pécuniaires en cas de sinistre sur ses installations au titre :

- des dommages aux biens ;
- de la perte d'exploitation qui pourrait en résulter.

#### Responsabilité civile des mandataires sociaux / assurance homme-clé

L'objet de l'assurance Responsabilité civile des mandataires sociaux consiste à indemniser les mandataires sociaux de la société en cas de dommages civils, soit à titre personnel soit conjointement avec la société, suite à un litige lié à une faute professionnelle, réelle ou présumée, qui aurait été réalisée dans le cadre des fonctions de mandataire social. Les assurés sont les suivants :

- les mandataires sociaux de la société et les mandataires sociaux des entreprises liées ;
- les cadres dirigeants de la société et ceux des entreprises liées comme le Directeur Financier du Groupe, le Directeur Financier de la Société, les principaux cadres dirigeants opérationnels et scientifiques ;
- au cas par cas, d'autres membres de l'encadrement supérieur de la société et des entreprises liées.

Cette couverture est soumise à diverses restrictions usuelles pour ce type de contrats.

D'autre part, la société a souscrit une police d'assurance homme-clé en cas de décès de Monsieur Gilles Martin pour un montant de garanties de 5,5 millions d'euros.

Le coût approximatif des polices d'assurance souscrits par la Société et ses filiales s'est élevé approximativement à 3,4 M€ en 2007.

Eurofins Scientific estime qu'elle dispose d'une couverture suffisante et qu'à l'exception de dommages catastrophiques, ses polices d'assurance et ce qu'elles couvrent offrent une protection suffisante pour les exigences actuelles de la société. Jusqu'à maintenant, la responsabilité d'Eurofins Scientific n'a été que très rarement engagée. Cependant, elle ne peut pas garantir qu'aucune demande de dommages et intérêts ne sera jamais déposée contre la Société à l'avenir, que la couverture des assurances sera suffisante dans tous les cas et que la Société n'aura pas à subir des pertes causées par des faits situés au-delà des limites de la couverture dont elle dispose. Ceci pourrait avoir des effets négatifs sur la valeur nette de la Société, sa position financière et ses résultats d'exploitation. De plus, des erreurs d'analyse importantes auraient immanquablement un effet négatif sur l'image et la réputation de la Société.

### **Risques commerciaux**

#### **Modifications du marché**

A l'heure actuelle, Eurofins Scientific effectue des analyses pour garantir la conformité des produits de ses clients avec les réglementations en vigueur en Europe, aux Etats-Unis et dans d'autres pays. Tout assouplissement de ces réglementations pourrait avoir un impact négatif sur le groupe. La Société pense que ce risque est limité du fait de la tendance actuelle qui voit une augmentation des vérifications et des mesures de sécurité. Ceci conduit à un environnement réglementaire plus strict et plus large et à l'établissement de cahiers des charges particuliers pour les produits concernés. Néanmoins, les risques de changements du marché ou de l'environnement réglementaire ne peuvent pas être totalement éliminés.

De plus, la Société et les activités en matière de toxicologie de sa filiale américaine pourraient faire l'objet d'un impact négatif par une interdiction de l'expérimentation sur des animaux aux Etats-Unis ou par les actions entreprises par les groupes opposés à ces tests.

#### **Réglementations gouvernementales / Environnement réglementaire**

Les activités du groupe peuvent faire l'objet d'une éventuelle réglementation par les gouvernements. Le secteur des produits bio-analytiques est strictement réglementé au plan international. Les autorités administratives et les organismes supranationaux, nationaux ou régionaux supervisent les tests, les approbations, la fabrication, le stockage, l'importation, l'exportation, l'étiquetage et la vente de produits bio-analytiques et des méthodes d'analyse au moyen d'un certain nombre de lois et de réglementations. De plus, cette réglementation porte également sur la vérification de la sécurité, l'efficacité et les effets secondaires des produits bio-analytiques et des méthodes d'analyse. Les paramètres juridiques sont l'objet de modifications régulières. Il n'existe aucune garantie que des changements futurs de la législation concernée ne puissent pas causer des frais importants à la Société ou forcer la Société à modifier ses activités dans certains domaines.

Les activités commerciales de la Société sont influencées par des réglementations officielles globales dans presque chaque pays où celle-ci exerce ses activités. Les réglementations applicables dans chaque cas, et qui varient d'un pays à l'autre, définissent, entre autres, la sécurité et l'efficacité des produits bio-analytiques et des méthodes d'analyse, ainsi que les spécifications de fonctionnement des établissements de production et des laboratoires.

A quelques exceptions près qui concernent principalement la conformité des bâtiments, la détention de substances contrôlées ou de normes radioactives, les activités

d'Eurofins Scientific en tant que groupe de laboratoires d'analyse biologique ne font pas actuellement l'objet d'une approbation administrative. La plupart des laboratoires européens et américains d'Eurofins Scientific se sont néanmoins vu attribuer une accréditation de conformité à la norme EN 45001 ou aux normes respectives américaines par l'organisation autorisée de chaque pays (le COFRAC en France, le DAR en Allemagne, l'UKAS au Royaume-Uni ou la FDA, la DEA ou l'USDA aux Etats-Unis). Bien que la Société entreprenne tous les efforts nécessaires pour s'assurer que ses accréditations sont maintenues, elle ne peut garantir que celles-ci seront toujours accordées par le COFRAC, le DAR, l'UKAS ou la FDA, la DEA or l'USDA. Dans l'éventualité où ces accréditations seraient retirées, les sociétés concernées pourraient toujours commercialiser leurs produits mais leur image sur le marché en souffrirait. Néanmoins, l'échec dans l'obtention de licences, d'approbations ou d'autres autorisations, des retards importants dans l'obtention de ces permis ou la perte de licences importantes ou d'approbations nécessaires à l'exercice des activités d'Eurofins Scientific pourraient avoir des effets négatifs importants sur la valeur nette de la Société, sa position financière et ses résultats d'exploitation. Par exemple, il n'est pas certain que la Société obtiendra ou conservera l'approbation réglementaire nécessaire pour effectuer des tests ESB en utilisant du matériel de détection PRIONICS en France et dans d'autres pays.

#### **Risque clients**

Etant donné la qualité des clients d'Eurofins Scientific, la Société estime que le risque d'impayés semble faible. Le taux de défauts de paiement subi par la Société en proportion de son chiffre d'affaires a été extrêmement faible au cours des cinq derniers exercices. En moyenne, en 2005, 2006 et 2007, les créances douteuses ont représenté moins de 1,2% du chiffre d'affaires annuel, tandis que le délai de règlement moyen des clients est conforme aux pratiques commerciales usuelles dans les pays où le groupe est actif. Néanmoins, si un client important manquait à ses engagements, il en résulterait un impact négatif sur les revenus de la société.

Dans son secteur, Eurofins Scientific a un grand nombre de clients. La Société pense ne pas être dépendante d'un client unique. A titre d'information, les 10 premiers clients du groupe représentent globalement environ 10% du chiffre d'affaires consolidé, tandis que les 20 premiers clients représentent moins de 20% du chiffre d'affaires consolidé. Néanmoins, il ne peut être totalement exclu que dans le futur Eurofins Scientific ne soit dépendant de plusieurs clients clefs. La perte d'un ou de plusieurs de ces clients pourrait causer un effet négatif sur la valeur nette d'Eurofins Scientific, sur sa position financière et sur ses résultats d'exploitation.

#### **Sous-traitance**

Le recours à la sous-traitance représente moins de 7% du chiffre d'affaires consolidé du groupe. Elle est gérée au coup par coup au niveau opérationnel par chaque laboratoire du groupe, en raison soit de besoin de savoir-faire techniques très spécifiques, soit de manque de capacité de production par rapport aux délais impartis, soit pour d'autres raisons spécifiques au dossier considéré.

#### **Risque fournisseurs**

Selon la Société, dans le domaine d'activités principal d'Eurofins Scientific, la dépendance vis-à-vis des fournisseurs est généralement faible. Eurofins Scientific a développé des relations étroites avec Bruker Spectrospn S.A. et Prionics AG pour commercialiser respectivement les technologies SNIF-NMR et de détection du prion.

Néanmoins, Eurofins Scientific pense ne pas être dépendante de ces fournisseurs et si besoin, être capable de développer des relations similaires avec l'un de leurs concurrents. Cependant, il ne peut pas être totalement exclu qu'Eurofins Scientific puisse devenir un jour dépendante d'un ou de plusieurs fournisseurs. Dans l'éventualité où ces fournisseurs deviendraient inaccessibles pour la Société, il en résulterait des effets négatifs sur la valeur nette de la Société, sa position financière et ses résultats d'exploitation.

### **Développement du marché, création de nouvelles sociétés et domaines d'activité, internationalisation**

Eurofins Scientific a des filiales ou des bureaux de ventes en Allemagne, en Autriche, en Azerbaïdjan, en Belgique, en Bulgarie, au Brésil, en Chine, au Danemark, en Espagne, aux Etats-Unis, en Finlande, en France, à Hong Kong, en Hongrie, en Inde, en Irlande, en Italie, au Japon, au Luxembourg, en Norvège, aux Pays-Bas, en Pologne, au Portugal, au Royaume-Uni, en République Tchèque, à Singapour, en Slovaquie, en Suède et en Suisse. De plus, Eurofins Scientific base une grande partie de sa croissance future sur la pénétration de nouveaux marchés régionaux.

La création de nouvelles entités à l'étranger, le développement de nouvelles activités et l'expansion du chiffre d'affaires dans chaque pays, la commercialisation des services exigent des investissements importants comportant des risques financiers particuliers. Des pertes liées au démarrage d'une activité doivent être prises en considération lorsque la présence géographique de la Société connaît une forte expansion. D'autres risques inhérents à l'activité internationale de la Société qui s'ajoutent aux risques généraux liés à l'exercice d'une activité à l'étranger incluent les différences liées à la situation économique et aux systèmes juridiques et fiscaux. De plus, la Société doit établir les capacités de gestion appropriées et acquérir une bonne connaissance du secteur et du marché de façon à réussir à développer ses activités dans ces régions.

Malgré l'expérience acquise par la Société au plan international au cours des dernières années et les contacts déjà noués dans les régions ciblées dans le cadre de sa stratégie de développement international, les risques et les problèmes décrits ci-dessus pourraient entraîner des retards ou même des échecs dans la mise en œuvre de sa stratégie de croissance et la pénétration de nouveaux marchés. Ceci aurait une conséquence négative sur la valeur nette de la Société, sa position financière et ses résultats d'exploitation.

### **Risques liés à l'acquisition de sociétés, de nouveaux laboratoires ou de nouvelles technologies**

L'acquisition de nouvelles sociétés, de nouveaux laboratoires et de nouvelles technologies de façon à avoir accès à des technologies complémentaires et à développer la position de la Société sur les marchés européens et nord américains ou dans d'autres parties du monde fait partie de l'approche stratégique de la Société.

La réussite des acquisitions de la Société dépend de facteurs divers comme par exemple, la bonne intégration de ces nouvelles acquisitions au sein du groupe. D'éventuels problèmes d'intégration pourraient en effet entraîner une importante charge financière. De plus, des circonstances pourraient se présenter avec pour effet une perte de valeur partielle ou totale de ces acquisitions et pourraient par conséquent peser de façon significative sur la valeur nette de la Société, sa position financière et ses résultats d'exploitation. Cela même si les transactions passées ont été préparées et évaluées avec le niveau

d'attention et la mise en œuvre d'audits d'acquisition que la Société a estimée appropriés. De plus, les acquisitions peuvent comporter des risques non envisagés au préalable ou une dégradation de notre image causés par des pratiques professionnelles de qualité inférieure de la part des laboratoires acquis et de leurs équipes. De telles pratiques peuvent représenter un risque commercial important et avoir un effet négatif sur la rentabilité et la continuité d'exploitation de la Société. Il ne peut être garanti que les acquisitions de la Société seront un succès.

### **Concurrence**

La société est consciente qu'elle a des concurrents et que ce sera toujours le cas à l'avenir. Cependant, la Société estime qu'elle occupe une bonne position sur le marché grâce au positionnement de ses méthodes analytiques. Du point de vue de la Société, il n'existe aucun élément permettant de penser que celle-ci sera dans l'incapacité de défendre et d'améliorer sa position sur le marché. L'entreprise a constamment amélioré ses technologies et elle estime que l'expérience acquise en termes de procédés analytiques et d'études de références comparatives sur les divers produits pouvant être analysés lui permettront de conserver sa position de leader dans le secteur de la méthode SNIF NMR<sup>®</sup>. Néanmoins, il ne peut être totalement exclu que les concurrents actuels ou futurs ne puissent pas développer d'autres analyses utilisant la RMN ou d'autres technologies équivalentes ou même supérieures à cette méthode.

De plus, il ne peut pas être garanti, les brevets de la méthode SNIF-NMR<sup>®</sup> étant entrés dans le domaine public depuis 2002-2003, que des méthodes technologiques alternatives ou des méthodes contournant le brevet ne seront pas disponibles sur le marché des analyses. Néanmoins, la Société estime que ses études de références comparatives, et en particulier sa base de données de plus de 25 000 échantillons, devraient lui permettre de conserver sa position sur le marché. Cependant, il n'existe aucune certitude que la Société aura les ressources nécessaires pour faire face aux modifications du marché, à un processus de consolidation ou à l'arrivée de nouveaux concurrents. Dans ce cas, ceci pourrait avoir un effet négatif significatif sur la valeur nette de la Société, sa position financière et ses résultats d'exploitation.

Certains de ses concurrents avérés ou potentiels disposent d'une expérience commerciale plus longue, de plus grandes ressources financières ou de capacités de commercialisation plus importantes qu'Eurofins Scientific. Certains d'entre eux ont une renommée plus importante dans leur segment de marché et une clientèle plus étendue. Eurofins Scientific se base sur l'hypothèse selon laquelle le marché des méthodes des services bio-analytiques sera de plus en plus concentré. C'est pourquoi la mise en œuvre d'accords de coopération entre certains concurrents actuels ou potentiels ou avec des tiers sont un facteur concurrentiel de plus qui doit être pris en considération. La Société estime cependant que son approche stratégique et sa position actuelle sont des facteurs de succès.

Il ne peut pas non plus être totalement exclu que certains acteurs du marché disposant d'une importante puissance financière, comme certains groupes alimentaires ou compagnies des eaux, puissent entrer en concurrence avec la Société et tenter de casser les prix. Une concurrence accrue pourrait entraîner une réduction des prix, une diminution du volume des ventes et une réduction des marges bénéficiaires avec pour effet une limitation des efforts d'expansion de l'entreprise et une perte potentielle de parts de marché. Ces facteurs pourraient avoir un effet négatif sur la valeur nette de la société, sa position financière et ses résultats d'exploitation.

## Fraude / Risques déontologiques

La Société a mis en place divers systèmes d'assurance qualité dans la plupart de ses laboratoires qui assurent la cohérence des procédures et la traçabilité des résultats. Les services financiers et des auditeurs externes procèdent régulièrement à des contrôles par échantillonnage. La Société considère l'éthique et la déontologie comme des valeurs fondamentales. L'incitation de clients ou partenaires à la prévarication est interdite au sein du groupe. Néanmoins, il ne peut être totalement exclu que des employés puissent commettre une fraude ou se laisser corrompre.

## Pression des coûts et marges bénéficiaires

Jusqu'à maintenant, la société a constaté que les prix de ses services bio-analytiques les plus avancés sont relativement stables. Néanmoins, il est impossible d'exclure que des réductions de prix importantes se produisent sur le marché de l'analyse des produits alimentaires à la suite d'une concentration dans ce secteur, comme le marché de l'analyse bactériologique et de l'environnement l'a démontré. Dans la même période, les charges de la Société pourraient augmenter du fait de l'accroissement de ses frais de personnel, dépenses en équipement et dans d'autres domaines. Bien que la Société tente de maintenir ou d'améliorer ses marges bénéficiaires au moyen de mesures visant à améliorer sa rentabilité, aucune certitude n'existe que ses marges ne puissent pas connaître une diminution importante à l'avenir.

## Risques financiers

### Risque de liquidité

La Société et ses filiales ont contracté divers emprunts et lignes de crédit. En mars 2006, la Société a procédé à l'émission d'Obligations à Bons de Souscription et/ou d'acquisition d'Actions Remboursables (OBSAR) pour un montant nominal de 120.001.200 Euros.

Cet instrument financier se compose de 2 éléments :

- 90.910 obligations émises pour une valeur nominale de 1.320 Euros chacune, remboursables en 3 tranches égales arrivant à échéance respectivement le 14 mars 2011, le 14 mars 2012 et le 14 mars 2013 ;
- par ailleurs, à chaque obligation, sont attachés 3 bons de souscription (BSAR), soit 272.730 bons au total d'une durée de vie de 7 ans arrivant à échéance le 14 mars 2013.

Les obligations issues de l'émission d'OBSAR produisent des intérêts trimestriels, au taux de l'Euribor 3 mois majoré de 0,85% l'an.

Un cas d'exigibilité anticipée est un événement ou une circonstance visé aux paragraphes (a) à (c) suivants :

- défaillance de paiement par la Société à leur date d'exigibilité, du principal et des intérêts dus au titre de toute Obligation s'il n'est pas remédié à ce défaut par la Société dans un délai de dix (10) jours ouvrés à compter de cette date d'exigibilité ;
- inexécution par la Société de toute autre obligation relative à l'emprunt obligataire, s'il n'est pas remédié à cette inexécution dans un délai de dix (10) jours ouvrés à compter de la réception par la Société de la notification écrite par le représentant de la masse des porteurs d'obligations dudit manquement ;

(c) dans le cas où la Société ne respecterait plus l'un des engagements financiers suivants :

- le ratio de la Dette Nette consolidée sur les Capitaux Propres consolidés doit être maintenu inférieur à 1,5 à chaque date de clôture des comptes consolidés ;
- le ratio de la Dette Nette consolidée sur l'EBITDA consolidé doit être maintenu inférieur à 3,5 à chaque date de clôture des comptes consolidés.

En mai 2007, Eurofins a émis des titres supersubordonnés à durée indéterminée d'un montant nominal de 100 millions EUR. Les titres produisent un coupon à taux fixe de 8,081% pendant les sept premières années, soit l'équivalent du taux de swap à 7 ans à la date de l'émission plus 370 points de base, et sont remboursables au pair par la société en mai 2014. Au-delà, le taux d'intérêt devient variable et la marge initiale est majorée de 250 points de base.

Les autres emprunts et lignes de crédit contractés par le Groupe et ses filiales sont garantis par des sûretés sur les actifs financés et/ou par des ratios financiers, déterminés au niveau local ou consolidé. La nature des clauses de défaut et d'exigibilité anticipée de ces emprunts et lignes de crédit est généralement similaire à celle de l'emprunt en OBSAR, notamment en ce qui concerne les conditions de respect des ratios financiers consolidés.

L'information détaillée concernant ces engagements donnés relatifs à la dette financière figure dans la note 4.2 de l'annexe aux comptes consolidés au 31/12/2007 établis selon les normes IFRS.

Le montant des emprunts et lignes de crédit restant dû se rapportant à ces obligations financières, figure dans les annexes des comptes consolidés.

A ce jour, la Société et ses filiales respectent les critères des lignes de crédit les plus importantes et n'anticipent pas de risque significatif de liquidité dans un futur proche.

Cependant, le risque de liquidité lié au non-respect de ratios financiers, ou dans le cas où le groupe ne parviendrait pas à financer ses investissements ou à faire face à une quelconque de ses obligations financières au moment où celles-ci deviendraient exigibles, ne peut être exclu à l'avenir. Ceci pourrait avoir un effet négatif sur la valeur nette de la Société, sa position financière et ses résultats, voire sur son existence.

### Risque de complément de prix

Comme indiqué dans la note 3.14 de l'annexe aux comptes consolidés au 31/12/2007, les dettes sur immobilisations comprennent principalement des clauses conditionnelles dans le prix à payer aux anciens actionnaires des sociétés acquises pour leur montant maximum. Du côté des écarts d'acquisition, le montant est appréhendé pour le prix maximal estimé.

Lorsque l'impact financier du dénouement des clauses de complément de prix est déterminable, il est comptabilisé au bilan consolidé du groupe. Dans les autres cas, ces clauses sont décrites dans les engagements hors bilan (Cf. note 4.2 de l'annexe aux comptes consolidés au 31/12/2007).

### Risque de taux d'intérêt

Dans le but de financer partiellement ses acquisitions, la Société et ses filiales ont souscrit plusieurs emprunts et lignes de crédit, dont l'emprunt en OBSAR détaillé plus haut dans la section Risque de liquidité. Ces engagements sont basés soit sur un taux d'intérêt fixe, soit sur un taux variable. Le risque de variation de certains emprunts / lignes de crédit à taux d'intérêt variable de la société mère et de certaines de ses filiales a fait l'objet d'une couverture totale ou partielle de risque de taux par divers instruments

financiers (échange du taux d'intérêt variable par un taux fixe ou taux d'intérêt maximum garanti sur une durée déterminée).

Les obligations issues de l'émission d'OBSAR produisent des intérêts trimestriels, au taux de l'Euribor 3 mois majoré de 0,85% par an. Sur les 120 millions d'Euros d'OBSAR de valeur nominale, 100 millions d'Euros ont fait l'objet d'une couverture de risque de taux par échange du taux Euribor 3 mois par un taux d'intérêt fixe de 3,8075% jusqu'à l'arrivée à échéance des obligations.

Les titres hybrides produisent un coupon à taux fixe de 8,081% pendant les sept premières années, soit l'équivalent du taux de swap à 7 ans à la date de l'émission plus 370 points de base, et sont remboursables par la société en mai 2014. Au-delà, le taux d'intérêt devient variable et la marge initiale est majorée de 250 points de base.

Néanmoins, il reste d'autres lignes de crédit qui sont basées sur un taux variable, il ne peut être exclu que le taux d'intérêt concernant ces emprunts puisse augmenter dans le futur. Ceci pourrait avoir un effet négatif sur la valeur nette de la Société, sa position financière et ses résultats.

Le risque théorique de la variation des taux d'intérêts sur le résultat financier consolidé est illustré à titre indicatif dans un tableau figurant dans la note 4.3 de l'annexe aux comptes consolidés au 31/12/2006.

### Risque de change

Actuellement, Eurofins Scientific réalise environ 50% de ses ventes en dehors de la zone Euro. La Société continuera à exercer ses activités dans le futur au moyen de filiales établies dans d'autres pays. Dans la plupart des cas, le chiffre d'affaires, les résultats d'exploitation et certains éléments du bilan de ses filiales sont enregistrés dans la devise étrangère correspondante, sans risque de change réel. Ils sont et seront par la suite convertis en Euros pour qu'ils soient inclus dans les états financiers consolidés de la Société au taux applicable en vigueur.

La répartition des résultats d'exploitation et certains éléments du bilan en fonction des principales devises du Groupe est indiquée dans la note 4.1 de l'annexe aux comptes consolidés au 31/12/2007.

Dans le cas de risques de change réels et sérieux portant sur les ventes ou sur les coûts en devises, la Société et ses filiales ont souscrit des instruments de couverture de risque de change afin de se protéger contre les variations de taux de change. Bien que la Société entende prendre ce type de mesures à l'avenir pour amoindrir partiellement les effets de ces fluctuations et bien que l'introduction de l'Euro ait créé un lieu d'échange commercial doté d'une monnaie unique dans presque toute l'Europe, les variations des taux de change pourraient avoir un effet négatif important sur la valeur nette de la Société, sa position financière et ses résultats d'exploitation, en particulier vis-à-vis de la livre sterling, de la couronne danoise et du dollar US.

Le risque théorique de la variation des taux de change sur le résultat financier consolidé est illustré à titre indicatif dans un tableau figurant dans la note 4.3 de l'annexe aux comptes consolidés au 31/12/2007.

### Besoins de ressources financières complémentaires

La stratégie de croissance d'Eurofins Scientific, en particulier l'acquisition de nouveaux laboratoires et de technologies pour avoir accès à des technologies complémentaires et pour développer la position de la Société sur différents continents implique une utilisation

importante de capitaux. La Société estime qu'elle dispose de disponibilités internes suffisantes pour faire face à ses besoins actuels. Il ne peut pas être totalement exclu néanmoins que la Société doive réunir des fonds supplémentaires au moyen de financements privés ou publics, sous forme de financement externe, d'apport en fonds propres ou d'autres accords. Des apports complémentaires en fonds propres peuvent avoir un effet dilutif pour les actionnaires alors qu'un financement externe peut restreindre la capacité de la Société à distribuer des dividendes ou entraîner d'autres limitations. Il est également possible que les fonds nécessaires ne soient pas disponibles du tout, ne soient pas disponibles au bon moment ou le soient à des conditions inacceptables, soit auprès des marchés financiers, soit par d'autres sources de financement. Si des fonds supplémentaires venaient à manquer, alors il ne peut être exclu que la Société soit forcée de limiter l'expansion prévue de ses activités. De plus, si les activités de la Société entraînent un déficit à ce moment précis, et si des fonds supplémentaires se révélaient nécessaires pour financer ses activités, il ne peut pas être totalement exclu que la Société ne puisse continuer ses activités opérationnelles.

### Risques de variation des revenus d'exploitation

Les revenus d'exploitation dépendent de nombreux facteurs et peuvent se révéler inférieurs aux prévisions des analystes ou aux résultats passés ; ce qui pourrait avoir un effet négatif sur le cours de l'action Eurofins Scientific.

Les revenus de la Société varient d'un trimestre à l'autre en raison d'effets de saisonnalité (l'activité est traditionnellement plus faible en début d'année), des fluctuations qui sont amenées à se poursuivre. Les résultats varient également d'un exercice à l'autre. Ces variations pourraient entraîner d'importantes fluctuations du cours des actions. A l'avenir, la Société estime que ces variations de résultats continueront d'influencer fortement le cours des actions en raison de différents facteurs tels que : l'acceptation des méthodes d'analyses, le changement de la structure de coûts de la Société, l'évolution des effectifs, l'accroissement de la concurrence, l'évolution des conditions de marché, la santé financière des sociétés clientes du groupe, l'évolution des législations et réglementations ainsi que l'environnement économique.

### Autres risques

#### Risques fiscaux

La Société estime que ses déclarations fiscales, qui ont été effectuées en coopération avec des conseils fiscalistes et experts-comptables sont exactes et complètes et qu'elle a constitué les provisions adéquates. Par conséquent, dans l'éventualité d'une inspection fiscale externe, la Société ne s'attend pas à des modifications importantes de ses avis d'imposition ni à des charges fiscales supplémentaires. Néanmoins, la Société peut avoir des impôts supplémentaires à payer si les services fiscaux ont une interprétation différente des faits. Ceci pourrait avoir des effets négatifs sur la trésorerie à court terme de la Société et par conséquent sur sa valeur nette, sa position financière et sur ses résultats d'exploitation.

#### Risques de litiges

Plusieurs filiales de la Société sont actuellement impliquées dans des contentieux ou procédures judiciaires. Toutefois, dans l'état actuel des connaissances, la Société pense avec ses avocats que le niveau des provisions constaté est suffisant pour couvrir les risques éventuels liés aux litiges en cours.

Les litiges, autres que ceux mentionnés ci-dessus, en particulier plusieurs procès au sujet de salariés en cours

devant les prud'hommes dans différents pays, sont considérés de la même manière par la Société et ses avocats comme n'étant pas significatifs.

Des clients ou des tiers peuvent poursuivre Eurofins Scientifique dans l'éventualité d'une erreur d'analyse, qu'elle soit réelle ou présumée. En conséquence de quoi, la Société a souscrit à des assurances couvrant la responsabilité civile professionnelle dans le Monde Entier (voir paragraphe - Responsabilité civile professionnelle / Assurances ci-dessus). Néanmoins, il n'est pas certain que la couverture offerte par ces assurances soit suffisante dans l'éventualité d'une plainte importante.

### **Risques de grèves et de litiges avec le personnel**

Des grèves et des litiges avec le personnel peuvent augmenter les frais de main d'œuvre ou conduire à d'autres perturbations dans certains laboratoires du Groupe. Ces risques peuvent comporter un coût correspondant à l'ampleur de ces perturbations comme par exemple les frais juridiques. Néanmoins, la Société pense qu'il est probable que ces grèves ou ces litiges se produisent uniquement dans des zones régionales limitées au même moment.

### **Dépendance par rapport aux personnes occupant des positions clefs et au personnel qualifié**

La réussite du Groupe Eurofins Scientifique dépend en grande partie de la contribution continue de son conseil d'administration, de son comité exécutif et en particulier de M. Gilles Martin, d'autres membres du conseil d'administration et des équipes de chercheurs de la société. Le départ d'un ou de plusieurs membres de la direction ou d'employés hautement qualifiés pourrait avoir un effet négatif sur les activités et sur la réputation de la Société. Si un ou plusieurs des membres de son conseil ou si des employés qualifiés et expérimentés quittaient l'entreprise, il n'existe aucune garantie que celle-ci serait capable de recruter des cadres ou des employés compétents pour assurer la continuité de ses activités dans leur forme actuelle dans les délais appropriés. Néanmoins, les responsabilités et les compétences sont distribuées sur l'ensemble de la Société et reposent sur plusieurs dirigeants et personnes-clefs. De plus, Eurofins Scientifique a mis en place depuis 1997 plusieurs plans d'options sur actions afin de favoriser une certaine stabilité de ses structures dirigeantes et fidéliser ses employés qualifiés.

La réussite financière de la société dépend également de ses capacités à acquérir, former et fournir des emplois à long terme à ses salariés qualifiés dans le cadre de l'expansion prévue de ses activités commerciales. Dans cette optique, les équipes commerciales et distribution, marketing et développement technologique en particulier doivent être renforcées. La Société estime qu'elle devra faire face à une augmentation de la concurrence dans le domaine du recrutement de salariés qualifiés. En particulier aux Etats-Unis, où le taux de chômage est extrêmement bas, il existe une très forte concurrence dans ce domaine. Dans l'éventualité où la Société échouerait à acquérir ou retenir un nombre suffisamment important d'employés qualifiés, il pourrait en résulter un impact négatif sur sa valeur nette, sa position financière et ses résultats d'exploitation. Néanmoins, la Société pense que les plans d'options de souscription d'actions, les systèmes de bonus qu'elle a mis en place pour ses cadres et l'attrait des missions dans un Groupe en forte croissance représentent un moyen suffisamment efficace permettant d'attirer de nouveaux salariés à fort potentiel.

### **Organisation de la Société**

Le développement de la société ces dernières années a été caractérisé par une croissance continue. Celle-ci a entraîné un besoin de capacités de gestion et des ressources plus importantes. Dans le passé, l'entreprise a été capable d'adapter ses structures et son organisation de façon adéquate pour répondre à ces besoins. Utilisant sa gamme de produits et de services existante, la Société envisage de développer ses activités commerciales. Cette croissance en termes de volume d'affaires nécessitera une augmentation des ventes et de la distribution, de ses processus administratifs internes (par exemple, la mise en place d'une comptabilité analytique) et de son personnel. La Société entreprend les efforts nécessaires pour acquérir le personnel nécessaire et ses structures commerciales. Néanmoins, il ne peut être garanti que ces mesures seront suffisantes pour répondre à l'accroissement des besoins suscités par une forte croissance. Il existe également un risque que les efforts entrepris dans ce sens feront peser une demande plus importante sur les ressources de la Société et que cela conduise à une limitation des activités actuelles. Ceci pourrait avoir un effet négatif sur la valeur nette de la Société, sa position financière et ses résultats d'exploitation.

### **Risque de liquidité et de volatilité des cours du marché des actions en France et en Allemagne**

Les actions de la Société sont cotées sur les bourses de Paris depuis le 25 octobre 1997 et de Francfort depuis le 26 octobre 2000.

Le nombre d'actions composant le flottant détenu par le public, les modifications des résultats d'exploitation de la société, les résultats de ses concurrents, les changements de la situation générale du marché de la bio-analyse, le contexte économique en général et les marchés financiers pourraient entraîner d'importantes fluctuations du cours des actions. En général, les marchés financiers ont connu d'importantes fluctuations en termes de cours et de volume ces dernières années. Sans prendre en considération les résultats de la Société ou sa position financière, ces fluctuations pourraient avec un effet négatif sur le cours des actions de la Société à l'avenir.

Les résultats futurs pourraient être significativement plus élevés ou plus faibles que ceux envisagés du fait des tendances de la demande dans l'environnement économique, d'une transformation de la structure des consommateurs ou de faits internes à la société (par ex. échec dans le développement des produits actuels, etc.).

### **Fiabilité des opinions et des prévisions**

Toutes les hypothèses, opinions et attentes qui ne représentent pas des faits basés sur des événements s'étant réellement produits, sont expressément des opinions et des prévisions de la direction de la Société. Les opinions et les prévisions sont les déclarations qui incluent des expressions comme "planifie", "attend", "croit", "estime", "pense que", "dans l'état actuel des connaissances" et toutes formulations similaires. Ce type de déclarations reflètent l'opinion de la direction concernant des événements futurs potentiels qui sont de par leur nature incertains et donc, sujets à un risque. Les événements réels et les faits peuvent être significativement différents des attentes du fait d'une grande diversité de facteurs.

### **Concentration de l'actionnariat actuel, dépendance vis-à-vis des actionnaires principaux, double droit de vote et ventes futures de parts**

Les actionnaires actuels Gilles Martin et sa famille, Belgian Bioventures sprl\*, Analytical Bioventures SCA\* et Yves-Loïc Martin détiennent ensemble un total représentant 47,80% du capital de la Société et 54,46% des droits de vote. Le flottant s'élève à 50,78% du capital de la Société et 43,44% des droits de vote.

Du fait de la concentration de l'actionnariat, les actionnaires actuels, Gilles Martin et sa famille, Belgian Bioventures sprl, Analytical Bioventures SCA et Yves-Loïc Martin occupent une position leur permettant de contrôler conjointement la prise de décisions stratégiques importantes qui exigent l'accord des actionnaires, sans avoir à prendre en considération les votes d'autres actionnaires. Dans une société de droit français comme Eurofins Scientific, ce principe s'applique d'autant plus du fait du droit de vote double des actionnaires à long terme.

\* voir également :

- Rapport du Conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires du 2 mai 2007 : par. 1.1.c) – « Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique » ;
- Renseignements de caractère général concernant le capital : par. 3.2. infra., notamment par. 3.2.6. Pacte d'actionnaires / nantissement d'actions EUROFINS SCIENTIFIC.

### **Faits exceptionnels et litiges**

A l'exception des contentieux en cours indiqués au paragraphe « Risques de litiges » ci-dessus, il n'existe, à la connaissance de la Société, aucun fait exceptionnel ou litige, procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage en cours qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur le patrimoine, la situation financière, l'activité ou les résultats de la Société ou de son Groupe.



### 3. Juridique

#### 3.1 Renseignements de caractère général concernant l'émetteur

##### 1 Nom

Eurofins Scientific

##### 2 Siège social

Site de la Géraudière  
Rue Pierre Adolphe Bobierre  
44300 Nantes (France)

##### 3 Forme juridique

Société Européenne ("Societas Europaea") de droit français à Conseil d'administration, régie par les dispositions du Code de commerce et du décret du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales.

##### 4 Durée d'existence de la Société

La société a été créée pour une période de 99 ans à partir du 5 juin 1989, sa date d'immatriculation au Registre du Commerce.

##### 5 Objet social

La société a pour objet, en France et à l'étranger :

- la réalisation directe ou indirecte de toutes opérations ou activités de conseils, d'expertise, d'études, d'assistance technique et de formation ainsi que de recherche et développement se rapportant au contrôle de la qualité ou de la composition des produits agro-alimentaires ou de tous autres produits susceptibles de telles opérations ; la réalisation de tous équipements s'y rapportant
- le dépôt de tout brevet se rapportant aux dites activités.
- le développement et la commercialisation d'analyses de produits de tout type (alimentaires, chimiques, pharmaceutiques, etc.).
- l'exploitation de laboratoires.
- la commercialisation de matériels et logiciels pour laboratoires.
- l'exploitation de toute entreprise se rapportant aux dites activités et la participation de la société à toutes opérations commerciales pouvant se rattacher à l'objet social ci-dessus, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, de souscription ou d'achat de titres ou de droits sociaux de société ou autrement.
- la participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations, pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements, la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets visés ci-dessus ou à tout objet similaire ou connexe.

##### 6 Documents juridiques

Les documents juridiques de la société (statuts, registres d'assemblée générale, informations financières historiques) peuvent être consultés au siège social dont l'adresse est mentionnée en note 2.

### 7 Numéro RCS et code APE

RCS Nantes B 350 807 947

APE code: 74.3B

### 8 Exercice social

Chaque exercice social a une durée d'une année, qui commence le 1er janvier et finit le 31 décembre.

### 9 Répartition statutaire des bénéfices

Si les comptes de l'exercice approuvés par l'Assemblée Générale font apparaître un bénéfice distribuable tel qu'il est défini par la loi, l'Assemblée Générale décide de l'inscrire à un ou plusieurs postes de réserves dont elle règle l'affectation ou l'emploi, de le reporter à nouveau ou de le distribuer.

Les pertes, s'il en existe, sont, après l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale, reportées à nouveau, pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

L'Assemblée Générale, statuant sur les comptes de l'exercice, a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende, en numéraire ou en actions.

### 10 Assemblées générales

#### Convocation, accès aux assemblées générales d'actionnaires

Les Assemblées Générales sont convoquées soit par le Conseil d'Administration, soit par les Commissaires aux Comptes, soit par un mandataire désigné en justice dans les conditions prévues par la loi.

Les Assemblées Générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions fixées par la loi. Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en assemblées générales ordinaires, extraordinaires ou spéciales selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

Tout actionnaire peut participer aux assemblées, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur justification de son identité et de la propriété de ses actions, sous la forme, soit d'une inscription nominative à son nom, soit d'un certificat de l'intermédiaire financier habilité teneur de comptes constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'Assemblée. Ces formalités doivent être accomplies cinq jours au moins avant la réunion.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la Société selon les conditions fixées par la loi et les règlements ; ce formulaire doit parvenir à la Société 3 jours maximum avant la date de l'Assemblée pour être pris en compte.

Les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires statuent dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions qui les régissent respectivement, exercent les pouvoirs qui leur sont attribués par la loi.

L'Assemblée Générale peut se tenir par visioconférence ou tout autre moyen de télécommunication, notamment par internet, permettant l'identification des actionnaires dans les conditions visées par les textes légaux et réglementaires en vigueur.

## Droits de vote

Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix. Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis 3 ans au moins au nom du même actionnaire.

Ce droit est conféré également dès leur émission en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Les propriétaires d'actions de la Société n'ayant pas leur domicile sur le territoire français peuvent être inscrits en compte et être représentés à l'Assemblée par tout intermédiaire inscrit pour leur compte et bénéficiant d'un mandat général de gestion de titres, sous réserve que l'intermédiaire ait préalablement déclaré au moment de l'ouverture de son compte auprès de la Société ou de l'intermédiaire financier teneur de compte conformément aux dispositions légales et réglementaires, sa qualité d'intermédiaire détenant des titres pour le compte d'autrui.

La Société est en droit de demander à l'intermédiaire inscrit pour le compte d'actionnaires n'ayant pas leur domicile en France et bénéficiant d'un mandat général de fournir la liste des actionnaires qu'il représente dont les droits seraient exercés à l'Assemblée.

Le vote ou le pouvoir émis par un intermédiaire qui ne s'est pas déclaré comme tel conformément aux dispositions légales et réglementaires ou des présents statuts ou qui n'a pas révélé l'identité des propriétaires des titres ne peut être pris en compte.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'Assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par les lois et les règlements en vigueur.

## **11 Clauses statutaires particulières**

### Titres au porteur identifiables

Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions légales et réglementaires en vigueur ; elles sont obligatoirement nominatives jusqu'à qu'elles soient intégralement libérées.

Elles donnent lieu à une inscription en compte dans les livres de la Société ou auprès d'un intermédiaire habilité, le tout dans les conditions et selon les modalités prévues par la Loi.

En vue de l'identification des titres au porteur, la Société peut demander, dans les conditions légales et réglementaires et sous les sanctions prévues par le code de commerce, à tout organisme ou intermédiaire, tous renseignements permettant l'identification des détenteurs de titres de la Société conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses assemblées d'actionnaires et notamment la quantité de titres détenus par chacun d'eux.

S'il s'agit de titres de forme nominative, donnant immédiatement ou à terme accès au capital, l'intermédiaire inscrit dans les conditions prévues à l'article L. 228-1 du Code de Commerce est tenu, de révéler l'identité des propriétaires de ces titres, sur simple demande de la Société ou de son mandataire, laquelle peut être présentée à tout moment.

## Franchissement de seuil

D'autre part, toute personne agissant seule ou de concert qui vient à détenir ou qui cesse de détenir directement ou indirectement une fraction – du capital ou de droits de vote ou de titres donnant accès à terme au capital de la Société - égale ou supérieure à 2,5 % ou un multiple de cette fraction, sera tenue de notifier à la Société, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai de cinq jours de bourse à compter du franchissement de l'un de ces seuils, le nombre total d'actions, de droits de vote ou de titres donnant accès à terme au capital, qu'elle possède seule directement ou indirectement ou encore de concert.

L'inobservation des dispositions qui précèdent est sanctionnée par la privation des droits de vote pour les actions ou droits y attachés excédant la fraction non déclarée et ce pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendra jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification prévue ci-dessus, si l'application de cette sanction est demandée par un ou plusieurs actionnaires détenant 2,5 % au moins du capital de la Société. Cette demande est consignée au procès-verbal de l'Assemblée Générale.

## **12 Rachat par la société de ses propres actions**

L'Assemblée Générale Annuelle du 10 Septembre 1997 a autorisé le Conseil d'Administration à mettre en place le premier programme de rachat d'actions. Cette autorisation a ensuite été renouvelée aux Assemblées Générales Mixtes du 5 mai 2000, du 10 mai 2001, du 23 avril 2003, du 3 juin 2004, du 7 avril 2005, du 18 mai 2006 et plus récemment du 2 mai 2007.

Conformément aux articles L 225-209 et suivants du *Code de Commerce* et en vertu de la Directive Européenne n°2273/2003 du 22 décembre 2003, en vigueur depuis le 13 octobre 2004, l'Assemblée Générale Mixte du 2 mai 2007 a autorisé, pour une période de 18 mois, le Conseil d'Administration à acheter en Bourse les actions de la Société afin :

- d'annuler les actions ainsi acquises, jusqu'à 10% du capital existant, pour une période de 24 mois, sous réserve de l'autorisation conférée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ;
- de permettre à la Société d'honorer des obligations liées à des programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux salariés, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de l'intéressement des salariés, du régime des options d'achat;
- d'animer le marché secondaire du titre dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement et conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- de conserver les actions acquises et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe.

La Société est limitée, pour le rachat de ses propres actions, à un montant maximum de 117 994 195 Euros. De la même manière, le nombre d'actions rachetées et/ou annulées ne doit pas dépasser 10% des actions existantes au moment du rachat avec un prix maximum de 85 Euros par action. Au 31 décembre 2007, la Société ne détient aucune action en propre liée à ce programme.

Le conseil d'administration de la Société prévoit de soumettre le renouvellement de son programme de rachat selon des conditions similaires, à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 27 mai 2008, conformément aux dernières réglementations en vigueur dictées par la directive européenne du 13 Octobre 2004 et par l'Autorité des Marchés Financiers.

## 3.2. Renseignements de caractère général concernant le capital

### 3.2.1. Capital social

Au 31 décembre 2007, le capital social s'élève à 1.397.529,50 Euros divisé en 13.975.295 actions ayant une valeur nominale de 0,10 Euro chacune, entièrement libérées et toutes de même rang.

Informations relatives au capital social : se reporter au Rapport de gestion du Conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires du 27 mai 2008 – par. 1.1 c).

### 3.2.2. Capital potentiel

Informations relatives au capital potentiel : se reporter au Rapport de gestion du Conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires du 27 mai 2008 – par. 1.1 c).

### 3.2.3. Capital autorisé non émis

Informations relatives au capital autorisé non émis : se reporter au Rapport de gestion du Conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires du 27 mai 2008 – par. 1.1 c).

### 3.2.4. Evolution du capital social

Les informations sur la structure du capital d'Eurofins Scientific sont résumées dans le tableau suivant :

Date	Nature de l'opération	Montants des variations de capital		Montants successifs du capital	Nombre Cumule d'actions	Nominal De l'action
		NOMINAL	PRIME			
juin 1989	constitution de la société	FF 50.000		FF 50.000	500	FF 100
fév 1994	apports en numéraire	FF 200.500	FF 80.200	FF 250.500	2505	FF 100
juin 1994	- apports en nature	FF 1.119.000	FF 5.595.000	FF 1.369.500	13.695	FF 100
	- augmentation de capital réservée à OUEST CROISSANCE	FF 62.400	FF 312.000	FF 1.431.900	14.319	
	- incorporation de primes d'émission et d'apport	FF 5.727.600		FF 7.159.500	71.595	
déc 1995	- rachat par la société de ses propres actions et annulation de celles-ci	FF – 624.000		FF 6.535.500	65.355	FF 100
sept 1997	- division du nominal par dix	FF 653.550		FF 6.535.500	653.550	FF 10
	- incorporation			FF 7.189.050	718.905	
oct 1997	Emission d'actions : cotation au nouveau marché	FF 2.750.000	FF 30.250.000	FF 9.939.050	993.905	FF 10
juillet 1998	Augmentation de capital	FF 993.900	FF 38.762.100	FF 10.932.950	1.093.295	FF 10
oct 1999	Augmentation de capital	FF 1.093.290	FF 44.804.388	FF 12.026.240	1.202.624	FF 10
mai 2000	- Conversion du capital en euros et réduction de capital			€ 1.202.624	1.202.624	€ 1
	- Division du nominal par dix			€ 1.202.624	12.026.240	€ 0,10
oct 2000	Augmentation de capital	€ 110.000	€ 38.390.000	€ 1.312.624	13.126.240	€ 0,10
2001	Augmentation de capital résultant des exercices d'options de souscription	€ 3.000	€ 69.000	€ 1.315.624	13.156.240	€ 0,10
2002	Augmentation de capital résultant des exercices d'options de souscription	€ 5.200	€ 107.047	€ 1.320.824	13.208.240	€ 0,10
2003	Augmentation de capital résultant des exercices d'options de souscription	€ 3.010	€ 62.838	€ 1.323.834	13.238.340	€ 0,10
Juin 2004	Augmentation de capital réservée	€ 34.761.60	€ 4.675.435	€ 1.358.595,60	13.585.956	€ 0,10
2004	Augmentation de capital résultant des exercices d'options de souscription	€ 3.900	€ 100.268	€ 1.362.495,60	13.624.956	€ 0,10
2005	Augmentation de capital résultant des exercices d'options de souscription	€ 12.260	€ 800.202	€ 1.374.755,60	13.747.556	€ 0,10
2006	Augmentation de capital résultant des exercices d'options de souscription et de bons de souscription d'actions remboursables (BSAR)	€ 13.412	€ 934.948	€ 1.388.167,60	13.881.676	€ 0,10
2007	Augmentation de capital résultant des exercices d'options de souscription et de bons de souscription d'actions remboursables (BSAR)	€ 9.361,90	€ 646.968	€ 1.397.529,50	13.975.295	€ 0,10

### 3.2.5. Répartition du capital social et des droits de vote au 31 décembre 2007

Actionnariat	Nombre d'actions	% d'intérêts	% de droits de vote
Gilles MARTIN et sa famille	2	0,00	0,00
Yves-Loïc MARTIN	21.000	0,15	0,26
Analytical Bioventures SCA	2.220.000	15,89	27,10
Belgian Bioventures sprl	4.439.570	31,77	27,10
Auto-contrôle	0	0,00	0,00
Public	7.294.723	52,19	45,54
<b>TOTAL</b>	<b>13.975.295</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>

Au cours des dernières années, les modifications du capital ont été les suivantes :

- Jusqu'au 24 octobre 1997, la quasi-totalité du capital social était détenue par les fondateurs de la société.
- Lors de l'introduction sur la Bourse de Paris, une augmentation de capital a été réalisée par l'émission de 275.000 actions nouvelles, entièrement souscrites par le marché.
- En juillet 1998, une seconde augmentation de capital a été réalisée avec l'émission de 99.390 actions nouvelles entièrement souscrites par le marché ;
- En octobre 1999, une troisième augmentation de capital a été réalisée avec l'émission de 109.329 actions nouvelles entièrement souscrites par le marché ;
- En mai 2000, une division de la valeur nominale par 10 a été réalisée, résultant en une multiplication du nombre d'actions par dix ;
- En octobre 2000, une nouvelle augmentation de capital a été réalisée par l'émission de 1.100.000 actions nouvelles, entièrement souscrites par le marché, concomitamment à l'introduction des actions de la société sur la Bourse de Francfort.

A la connaissance de la Société, aucun actionnaire autre que ceux mentionnés dans le tableau ci-dessus à l'exception d'AKO Capital (Morgan Stanley International), ne détenait plus de 5% du capital ou des droits de vote au 31 décembre 2007.3.2.6. Pacte d'actionnaires / nantissement d'actions EUROFINS SCIENTIFIC

### 3.2.6. Pacte d'actionnaires / nantissement d'actions EUROFINS SCIENTIFIC

Nantissement d'actions : Néant

#### Pacte d'actionnaires:

M. Gilles MARTIN, Mme Valérie Hanote et M. Yves-Loïc MARTIN ont conclu le 15 mai 1998 un pacte d'actionnaires comportant notamment un droit mutuel de préemption et de sortie conjointe, ainsi que des dispositions visant à maintenir l'équilibre existant entre leurs participations respectives et dans leur représentation au Conseil d'Administration de la Société. Conformément à la réglementation, ce pacte a été transmis au Conseil des Marchés Financiers qui en a assuré la publication. Cet accord a été conclu pour une durée de 8 ans.

D'autre part, en 2002, les actionnaires fondateurs ont souhaité consolider leurs intérêts dans la Société et ont réalisé les opérations suivantes :

- création d'un holding familial entre MM. Gilles Martin (Président directeur général d'Eurofins Scientific S.A.) et Yves-Loïc Martin (administrateur et directeur général délégué d'Eurofins Scientific S.A.), appelé Analytical Bioventures S.C.A. (Société en Commandite par Actions de droit luxembourgeois), dont M. Gilles Martin représente l'associé commandité et M. Yves-Loïc Martin est associé commanditaire ;

-signature le 20 septembre 2002 d'un nouveau pacte d'actionnaires entre Analytical Bioventures SCA, M. Gilles Martin, Mme Valérie Hanote, Mlles Alice, Béatrice et Patricia Martin et M. Yves-Loïc Martin qui

renouvelle et reconduit pour une durée de 8 années supplémentaires à compter du 20 septembre 2002 les termes et les conditions du pacte des actionnaires agissant de concert conclu précédemment ;

- transfert par M. Yves-Loïc Martin de 2.320.000 actions Eurofins Scientific S.A. dans la société Analytical Bioventures SCA le 5 novembre 2002.

La constitution de ce holding familial et le transfert d'actions sus-mentionnés n'ont pas modifié le % contrôle de la famille Martin détenu directement ou indirectement dans le capital de la société Eurofins Scientific S.A. Il s'agit donc d'une simple opération de réaménagement des participations familiales.

Le 10 juillet 2007, Analytical Bioventures SCA, Belgian Bioventures sprl, M. Gilles Martin, Mme Valérie Hanote, Mlles Alice, Béatrice et Patricia Martin et M. Yves-Loïc Martin ont signé un nouveau pacte d'actionnaires, qui annule et remplace pour une durée de 8 années à compter du 10 juillet 2007 tous les précédents contrats de même nature.

D'autre part, M. Gilles Martin, Mme Valérie Hanote, Mlles Alice, Béatrice et Patricia Martin ont procédé au transfert de 4 439 570 actions Eurofins Scientific S.E. dans la société Belgian Bioventures sprl le 12 juillet 2007.

La constitution de ce holding familial et le transfert d'actions sus-mentionnés n'ont pas modifié le % contrôle de la famille Martin détenu directement ou indirectement dans le capital de la société Eurofins Scientific S.E. Il s'agit donc d'une simple opération de réaménagement des participations familiales.

### Engagements de conservation des actionnaires dirigeants

Conformément au pacte d'actionnaires du 10 juillet 2007 mentionné ci-dessus, chaque partie s'est engagée à conserver au moins 95% des participations qu'elle détient pendant une durée de cinq années à compter du 10 juillet 2007, exception faite des transferts entre les parties membres de ce concert qui sont assujettis à un droit de pré-emption mutuel. Toutefois cet engagement de conservation de 5 ans ne s'applique pas aux actions détenues encore en direct par M. Yves-Loïc Martin.

### 3.3. Opérations avec des apparentés

Ces opérations sont décrites dans le rapport spécial des commissaires aux comptes : voir par. 11 de la DEUXIEME PARTIE.

### 3.4. Contrats importants

En dehors des contrats conclus dans le cadre normal des affaires, le Groupe conclut dans le cadre de sa stratégie de développement des contrats d'acquisition ou d'externalisation de nouveaux laboratoires ou de nouvelles filiales, en France et à l'étranger. Pour l'année 2007, ces acquisitions stratégiques sont développées dans le rapport de gestion. Les engagements éventuels liés au paiement différé de compléments de prix est détaillé dans les notes 3.14 et 4.2 des annexes aux comptes consolidés.

Ces contrats peuvent inclure des clauses de complément de prix.

Mois du 2 <sup>nd</sup> semestre 2006	+ haut en €	+ bas en €	Cours moyen en €	Volume moyen / jour (en milliers)	Capitalisation boursière en M€
Juillet	54,00	47,20	49,57	18,2	691
Août	55,15	47,55	51,52	15,4	713
Septembre	50,80	45,50	48,10	15,3	666
Octobre	51,90	47,10	49,43	17,2	685
Novembre	50,80	45,72	47,86	15,5	663
Décembre	55,00	47,00	50,79	22,7	705

#### Euronext, Paris

Mois en 2007	+ haut en €	+ bas en €	Cours moyen en €	Volume moyen / jour (en milliers)	Capitalisation boursière en M€
Janvier	54,60	51,80	52,91	10,2	734
Février	66,20	52,30	60,07	30,8	834
Mars	68,00	61,02	63,65	18,5	884
Avril	75,00	63,11	66,74	17,5	927
Mai	69,30	62,22	67,12	15,7	932
Juin	67,25	60,74	62,49	18,6	868
Juillet	74,78	61,60	68,85	23,2	957
Août	71,89	60,95	67,38	22,5	937
Septembre	71,68	62,87	68,05	11,8	947
Octobre	79,99	64,30	72,72	16,6	1013
Novembre	84,46	68,00	75,78	18,7	1056
Décembre	82,19	72,11	77,47	12,8	1083

#### Euronext, Paris

Sources : Euronext/ Deutsche Börse

### 3.5. Dividendes (au titre des trois derniers exercices)

L'Assemblée Générale Annuelle du 2 mai 2007 a décidé le versement du tout premier dividende de la société d'un montant unitaire de 0,10 € et payé en juillet 2007.

Les dividendes non réclamés dans un délai de cinq ans à compter de la date de leur mise en paiement sont prescrits. Les dividendes atteints par la prescription quinquennale sont reversés à l'Etat.

### 3.6. Cours du marché des actions

Le cours du marché des actions s'est développé comme suit au cours des 18 derniers mois précédent le 31 décembre 2007 :

Mois du 2 <sup>nd</sup> semestre 2006	+ haut en €	+ bas en €	Cours moyen en €	Volume moyen / jour (en milliers)	Capitalisation boursière en M€
Juillet	53,50	46,46	49,33	0,7	682
Août	55,40	47,76	50,98	0,8	706
Septembre	50,70	46,00	47,93	0,8	664
Octobre	52,00	47,01	49,02	0,6	679
Novembre	50,55	45,85	47,33	0,5	656
Décembre	54,40	47,00	50,12	1,1	696

#### XETRA, Frankfurt

Mois en 2007	+ haut en €	+ bas en €	Cours moyen en €	Volume moyen / jour (en milliers)	Capitalisation boursière en M€
Janvier	54,35	50,30	52,24	0,8	725
Février	65,20	52,00	59,00	1,8	819
Mars	66,70	60,74	63,11	0,9	876
Avril	73,15	64,40	66,38	0,7	922
Mai	69,37	64,00	66,85	0,5	929
Juin	67,89	60,50	62,39	0,6	867
Juillet	73,50	62,13	68,46	0,6	951
Août	70,49	60,95	67,12	0,5	933
Septembre	70,42	65,58	67,90	0,2	945
Octobre	79,76	63,50	72,27	0,4	1007
Novembre	84,16	67,81	76,03	0,6	1059
Décembre	82,70	72,98	77,28	0,2	1080

#### XETRA, Frankfurt

## 4. Information Actionnaires en bref

L'action Eurofins est cotée sur les bourses de Paris et de Francfort.

A Paris, Eurofins Scientific fait partie du segment NextEconomy dédié aux entreprises technologiques de croissance situées dans les 4 pays partenaires de la bourse américano-européenne Nyse Euronext, à savoir la France, la Belgique, les Pays-Bas, le Portugal. Le titre Eurofins Scientific est intégré au SRD, dans le compartiment A, dans l'indice Nyse Euronext « Next 150 » qui regroupe les sociétés de capitalisation boursière large à moyenne cotées sur Nyse Euronext, et dans l'indice SBF 250 qui regroupe les principales sociétés cotées sur Euronext Paris. Nyse Euronext résulte de la fusion entre l'opérateur de la Bourse de New York et des places d'Amsterdam, de Bruxelles, de Paris et de Lisbonne avec le LIFFE de Londres formant ainsi le premier marché mondial intégré d'échange pour les actions, les obligations, les instruments dérivés et les matières premières.

En Allemagne, l'action Eurofins est cotée sur le « Prime Standard », le nouveau segment de la bourse de Francfort, accessible uniquement aux sociétés qui appliquent les meilleures pratiques en matière de transparence et d'information financière, incluant les normes comptables internationales (IAS/ IFRS ou US GAAP), les rapports trimestriels, les communiqués de presse disponibles en langue anglaise, un calendrier annuel de publication financière et divers critères d'information et de communication financières de niveau international. Membre de l'indice "Technology All Share", Eurofins Scientific est affecté au groupe industriel "Biotechnologie" dans le segment "Pharmacie & Sciences de la vie".

Depuis l'introduction en bourse d'Eurofins Scientific, la société est régulièrement suivie par les **analystes financiers** de nombreuses banques et sociétés de bourse prestigieuses. Fin 2007, cette liste comprenait :

Berenberg Bank	Laurent Gélébart
CAI Cheuvreux	Laurent Flamme
Citigroup	Erik Hegedus
Exane BNP Paribas	Stéphane Sumar
Gilbert Dupont	Guillaume Cuvillier
HSBC	Murielle André-Pinard
Jefferies	Alex Barnett
Kepler Equities	Frédéric Capdeville
Natixis	Cédric Moreau
Oddo Midcap	Christophe-Raphaël Ganet
Portzamparc	Arnaud Guérin

### Places boursières de cotation

Nyse Euronext Paris (introduction le 24/10/1997)  
Deutsche Börse / XETRA Francfort ( introduction le 26/10/2000)

### Segments/ Indices de référence

Paris : Next150, SBF 250, SRD et Compartiment A  
Francfort : Prime Standard, Technology All Share

### Secteur d'activité

Biotechnologie, Pharmacie et Sciences de la vie

### Codes

ISIN : FR 0000038259  
Paris : Euroclear 3825  
Francfort : WKN 910251

### Tickers

Paris : Reuters EUFI.LN, Bloomberg ERF FP  
Francfort : ESF, EUFI.DE

### Capital social au 31/12/2007

1.397.529,50 € (13.975.295 actions de 0,10 €)

### Actionnariat (structure simplifiée)

48% Famille Martin (dont G & Y.L. Martin)  
52% flottant

### Dates de publication en 2008

5 mars	Comptes annuels 2007
14 mai	Résultats consolidés du 1 <sup>er</sup> trimestre 2008
27 mai	Assemblée Générale Annuelle 2008
30 juillet	Chiffre d'affaires du 1 <sup>er</sup> semestre 2008
29 août	Résultats consolidés du 1 <sup>er</sup> semestre 2008
13 novembre	Résultats consolidés du 3 <sup>ème</sup> trimestre 2008

### Parcours boursier en 2007

Eurofins Scientific: +47%  
NextEconomy: -9%  
CAC40: +1%  
DAX:+22%

Au 31 décembre 2007, l'action Eurofins a progressé de plus de 4246% depuis son introduction en Bourse en 1997, soit probablement l'une des meilleurs performances boursières en Europe.

### Relations Investisseurs

Tél: + 32 2-769 73 83  
Email: [ir@eurofins.com](mailto:ir@eurofins.com)  
Site Internet: [www.eurofins.com](http://www.eurofins.com)

## 5. Document d'information annuel

Exercice clos le 31 décembre 2007

Conformément à l'article 222-7 du Règlement général de l'Autorité des Marchés financiers (AMF), ce document présente la liste de toutes les informations publiées ou rendues publiques par l'émetteur au cours des douze derniers mois pour satisfaire aux obligations législatives ou réglementaires en matière d'instruments financiers, d'émetteurs d'instruments financiers et de marchés d'instruments financiers.

Date de publication	Informations	Lieu de consultation
<b>Communiqués de presse</b>		<a href="http://www.eurofins.com">www.eurofins.com</a> <a href="http://www.eurofins.fr">www.eurofins.fr</a>
05/03/2008	Eurofins atteint ses objectifs de résultats en 2007 et relève son objectif de chiffre d'affaires 2008	
13/02/2008	Le chiffre d'affaires 2007 d'Eurofins en hausse de 34% à 492 millions EUR	
22/11/2007	Eurofins étend son activité en génomique	
07/11/2007	Eurofins bien orienté au T3 2007	
07/11/2007	Eurofins annonce la création d'un nouveau laboratoire d'analyses alimentaires et environnementales au Royaume-Uni	
07/11/2007	Eurofins célèbre 10 ans de création de valeur et annonce 2 nouveaux contrats d'externalisation	
26/10/2007	Eurofins conclut l'acquisition d'Analycen et relève son objectif de chiffre d'affaires	
31/08/2007	Eurofins bien orienté au S1/2007	
30/07/2007	Le chiffre d'affaires de Eurofins croît de 44% à 216,6 M€ au S1/ 2007	
07/06/2007	Eurofins remporte un contrat de services d'analyses environnementales de 28 millions EUR	
31/05/2007	La croissance d'Eurofins se poursuit comme prévu au T1/ 2007	
15/05/2007	Eurofins réalise un chiffre d'affaires de 103 millions EUR au T1/ 2007	
11/05/2007	Eurofins émet un emprunt hybride de 100 millions EUR pour renforcer ses fonds propres (normes IFRS)	
09/05/2007	Eurofins lance une nouvelle technologie de pointe pour identifier les biomarqueurs et ouvre un nouveau laboratoire de services bioanalytiques à Aurora au Colorado (Etats-Unis)	
04/05/2007	Le nouveau laboratoire central d'Eurofins à Singapour devient pleinement opérationnel	
24/04/2007	Eurofins propose le test de détection de la Mélatamine	
28/02/2007	Eurofins enregistre une croissance de 40% de son résultat net en 2006	
<b>Informations périodiques et occasionnelles publiés au BALO</b>		<a href="http://www.balo.journal-officiel.gouv.fr">www.balo.journal-officiel.gouv.fr</a>
07/03/2008	Comptes sociaux et comptes consolidés du 01/01/2007 au 31/12/2007. Rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et les comptes consolidés. Projet d'affectation du résultat.	
15/02/2008	Chiffres d'affaires comparés des 1 <sup>er</sup> , 2 <sup>ème</sup> , 3 <sup>ème</sup> et 4 <sup>èmes</sup> trimestres 2007/2006.	
12/11/2007	Chiffres d'affaires comparés des 1 <sup>er</sup> , 2 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> trimestres 2007/2006.	
31/08/2007	Rapport d'Activité du premier semestre 2007.	
03/08/2007	Chiffres d'affaires comparés des 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>ème</sup> trimestres 2007/2006.	
18/05/2007	Chiffres d'affaires comparés du 1 <sup>er</sup> trimestre 2007/2006.	
11/05/2007	Approbaton des Comptes sociaux et des comptes consolidés de l'exercice clos le 31/12/2006 par l'Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire du 2 mai 2007.	
30/03/2007	Avis de projet de transformation de la société en Société Européenne.	
28/03/2007	Avis de réunion valant avis de convocation à l'Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire du 2 mai 2007.	

28/02/2007	Comptes sociaux et comptes consolidés du 01/01/2006 au 31/12/2006. Rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et les comptes consolidés. Projet d'affectation du résultat.
14/02/2007	Chiffres d'affaires comparés des 1 <sup>er</sup> , 2 <sup>ème</sup> , 3 <sup>ème</sup> et 4 <sup>èmes</sup> trimestres 2006 / 2005.

---

#### Informations périodiques et occasionnelles déposées auprès de l'AMF

[www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)

---

14/09/2007	Pactes-Conventions entre actionnaires.
25/07/2007	Déclarations de franchissement de seuils et déclaration d'intention : Information consécutive à une dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique .
10/07/2007	Dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique .
14/03/2007	Déclaration de franchissement de seuil.

---

#### Document de référence

AMF

---

22/03/2007	Dépôt du Document de référence - Exercice 2006
------------	--

---

#### Informations déposées au Greffe du Tribunal de commerce de Nantes

[www.infogreffe.fr](http://www.infogreffe.fr)

---

<u>Date de la décision</u>		<u>Date de la publication</u>
18/01/2008	Procès-verbal du Conseil d'Administration Augmentation de capital Cessation des fonctions d'un directeur général délégué Modifications statutaires Statuts à jour	Dépôt numéro 2801707 du 12/02/2008
02/05/2007	Procès-verbal d'Assemblée Générale Cessation des fonctions d'un administrateur Transformation de Société en Société Européenne Modifications statutaires Statuts à jour	Dépôt numéro 2706245 du 25/06/2007
02/05/2007	Dépôt des comptes consolidés au 31 décembre 2006	Dépôt numéro 2704094 du 31/05/2007
02/05/2007	Dépôt des comptes annuels au 31 décembre 2006	Dépôt numéro 2704082 du 31/05/2007
19/04/2007	Rapport du Commissaire à la transformation.	Dépôt numéro 2703886 du 24/04/2007
26/03/2007	Ordonnance sur requête (nomination Commissaire à la transformation)	Dépôt numéro 2703066 du 30/03/2007
16/02/2007	Projet de transformation en Société Européenne	Dépôt numéro 2702843 du 22/03/2007
25/01/2007	Procès-verbal du Conseil d'Administration Augmentation de capital Modifications statutaires Statuts à jour	Dépôt numéro 2703393 du 11/04/2007
19/12/2006	Procès-verbal du Conseil d'Administration Nomination d'un Directeur général délégué	Dépôt numéro 2703350 du 10/04/2007

---

#### Informations disponibles sur le site de Eurofins Scientific

[www.eurofins.com](http://www.eurofins.com)  
[www.eurofins.fr](http://www.eurofins.fr)

- 
- Présentation des Résultats 2007
  - Rapport du troisième trimestre 2007
  - Rapport du deuxième trimestre 2007
  - Rapport du premier trimestre 2007
  - Document de référence - Rapport Annuel 2006
  - Nombre total d'actions et de droits de vote



## 6. Responsables du document de référence et attestations

### 6.1. Personne responsable

Monsieur Gilles MARTIN, Président du Conseil d'Administration de la Société Eurofins Scientific S.E. (ci-après "Eurofins" ou "la Société"). La Société et ses filiales sont ci-après dénommées ensemble le « Groupe ».

### 6.2. Attestation du responsable du document de référence contenant un Rapport financier annuel

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et les informations qui relèvent du rapport de gestion figurant en section § II.1 présentent un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.



Gilles MARTIN  
Président du Conseil d'Administration

## 7. Responsables du contrôle des comptes

### Commissaires aux comptes titulaires :

- ❖ PricewaterhouseCoopers Audit, membre inscrit à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles

Représenté par M. Yves Pelle, associé (membre signataire dont la mission expirera lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008)

Espace Viarme

34, place Viarme

44000 Nantes

Nommé le 18 mai 2006

Expiration du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

- ❖ HLP Audit, membre inscrit à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Rennes

Représenté par M. Jacques le Pomellec, associé

4, rue Amédée Ménard

44300 Nantes

Nommé le 23 avril 2003

Expiration du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008

### Commissaires aux comptes suppléants :

- ❖ Mme Claudine Prigent Pierre, membre inscrit à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Rennes

40, boulevard de la Tour d'Auvergne

35000 Rennes

Nommée le 18 mai 2006

Expiration du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

- ❖ Cabinet Le Bouguenec, membre inscrit à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Rennes

Représenté par M. Jean-Luc Hébert

20 rue d'Isly - Les Trois Soleils

35 000 Rennes

Nommé le 23 avril 2003

Expiration du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008

## TABLE DE CONCORDANCE

Règlement européen n°809/2004 du 29 avril 2004	N° de page du Document de Référence*
<b>1. Personnes responsables</b>	
1.1. Personnes responsables des informations	II-126
1.2. Déclaration des personnes responsables	II-126
2. Contrôleurs légaux	II-126
3. Informations financières sélectionnées	II-59
4. Facteurs de risques	II-109 à 117
5. Informations concernant l'émetteur	I-1 à 8
5.1. Histoire et évolution de la société	I-1 à 8
5.2. Investissements	II-14 à 16
6. Aperçu des activités	I-1 à 8
6.1. Principales activités	I-1 à 8
6.2. Principaux marchés	I-1 à 8
7. Organigramme	II-8, 82 à 87
8. Propriétés immobilières, usines et équipements	II-13, 30
9. Examen de la situation financière et des résultats	II-12 à 34
10. Trésorerie et capitaux	II-14, 62, 73
11. Recherche et développement, brevets et licences	II-15
12. Informations sur les tendances	II-16
13. Prévisions ou estimations du bénéfice	II-16
14. Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale	II-8 à 10
15. Rémunérations et avantages	II-28
16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction	II-52 à 57
17. Salariés	II-17, 18 et 24 à 27
18. Principaux actionnaires	II-23, 24 et 121
19. Opérations avec les apparentés	II-122
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	II-11 à 107
20.1. Informations financières historiques	II-1, 59
20.2. Informations financières pro forma	II-5, 6
20.3. Etats financiers consolidés	II-60 à 87
20.4. Vérification des informations financières historiques annuelles	II-88
20.6. Informations financières intermédiaires et autres	N/A
20.7. Politique de distribution de dividendes	II- 22, 122
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	II-109 à 117
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	II-16
21. Informations complémentaires	II-108 à 126
21.1. Capital social	II-120, 121
21.2. Acte constitutif et statuts	II-118, 119
22. Contrats importants	II-122
23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêt	N/A
24. Documents accessibles au public	II-2, 123 à 125
25. Informations sur les participations	II-19 à 22, 31 à 34, 82 à 87, 96

\* Le Document de référence 2007 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers se décompose en deux parties :

I - Première Partie : présentation générale des activités du groupe Eurofins Scientific

II - Deuxième Partie : Rapport Financier Annuel 2007

## Table de concordance avec les informations requises dans le rapport financier annuel

Le document de référence comprenant également le rapport financier annuel, il est présenté une table de concordance faisant le lien entre les informations requises dans le rapport financier annuel et les informations présentes dans le Document de Référence.

Information requise par le rapport financier annuel	Paragraphe dans le présent document	Page dans le présent document
<b>Attestation du responsable du document</b>	Troisième Partie - 6.2	126
<b>Rapport de gestion</b>		
- Analyse des résultats, de la situation financière, des risques et liste des délégations en matière d'augmentation du capital de la société mère et de l'ensemble consolidé (art. L.225-100 et L.225-100-2 du Code de commerce)	Deuxième Partie - 1.1	12 à 35
- Informations requises par l'article L.225-100-3 du code de commerce relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	Deuxième Partie - 1.1	22 à 27
- Informations relatives aux rachats d'actions (art. L.225-211, al.2, du Code de commerce)	Deuxième Partie - 1.1 et 3.	24 et 51
<b>Etats financiers</b>		
- Comptes annuels	Deuxième Partie - 9.	89 à 101
- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	Deuxième Partie - 10.	102
- Comptes consolidés	Deuxième Partie - 7.	60 à 87
- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	Deuxième Partie - 8.	88